



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BEAUVAU — DE LA — SÉCURITÉ CIVILE

Rapport de synthèse

	INTRODUCTION	5
	PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE (MÉTHODE)	11
	AXES THÉMATIQUES	15
	1. Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?	
	2. Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la sécurité civile	
	3. Pilotage et animation du continuum de sécurité civile. La gestion des crises : une approche globale	
	4. Bénévoles, volontaires, professionnels : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur	
	5. Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile	
	CONTRIBUTIONS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (SYNTHÈSE)	99
	GRANDE ENQUÊTE EN LIGNE (SYNTHÈSE)	119
	SYNTHÈSE	125
	ANNEXES	139
	Liste des entretiens	
	Liste des contributions	
	VOLUMES D'ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	
	Volume 1 : chantiers thématiques, chantiers ultramarins	
	Volume 2 : synthèse de la Grande Enquête en ligne	
	Volume 3 : contributions	



« Les acteurs de la sécurité civile incarnent l'idéal d'un collectif uni par le devoir, porté par le sens du sacrifice et animé par la conviction que la vie humaine, la solidarité et la protection de chacun valent chaque effort. Présents dans nos drames, nos urgences, nos silences, je rends hommage à ces hommes et ces femmes, bénévoles, volontaires ou professionnels, qui, avec courage et humilité, choisissent chaque jour de faire face au danger pour protéger les autres. Ainsi, ils incarnent magnifiquement le don de soi, dans une société de plus en plus tentée par le chacun pour soi. C'est d'abord pour eux que ce Beauvau de la sécurité civile a été voulu et mené à son terme ».

Bruno RETAILLEAU

Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Le modèle français de sécurité civile est unanimement reconnu comme solide, agile et résilient. Il a, depuis de nombreuses années, fait la preuve de sa capacité à proposer les réponses rapides et adaptées aux sollicitations opérationnelles toujours croissantes qu'il reçoit de l'ensemble des territoires, sur le territoire national et à l'étranger.

Mais chacun reconnaît dans le même temps que ce modèle est sous tension, approche de ses limites opérationnelles et nécessite donc une profonde adaptation pour lui permettre de faire face aux enjeux à venir : conséquences du dérèglement climatique, en métropole et outre-mer, défaillances de l'organisation du système de santé chargé des urgences préhospitalières, vieillissement de la population, changements générationnels impactant les modalités de l'engagement citoyen, contexte économique, financier et même géopolitique...

C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Intérieur a souhaité engager, par le **Beauvau de la sécurité civile**, une vaste et inédite concertation nationale pour interroger le modèle français dans sa globalité et pour permettre une réflexion de fond sur les attentes sociétales et l'organisation générale du système.

Il s'agit, pour l'Etat, de faire évoluer le modèle en conservant son originalité, pour mieux l'adapter aux enjeux climatiques, technologiques et sociétaux actuels et futurs, en dessinant les contours opérationnels d'une sécurité civile modernisée et durable.

Comprendre la sécurité civile d'aujourd'hui

Bien qu'on évoque régulièrement le « *modèle français de sécurité civile* », il n'en existe pas de définition unique.

La sécurité civile se définit avant toute chose par sa vocation et ses missions : mission générale de prévention des risques de toute nature, mission d'information et d'alerte des populations, mission de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, et même, dans les faits, mission de protection générale des populations.

Ses missions opérationnelles sont tournées à la fois vers le quotidien (secours et soins d'urgence à personnes, lutte contre l'incendie, déminage...) et vers l'exceptionnel (catastrophes naturelles, tempêtes, inondations, feux hors normes...).

Mais la sécurité civile se définit aussi par son organisation et sa gouvernance originales co-portées et co-incarnées par l'Etat et les collectivités territoriales, qui reposent sur trois piliers :

Le principe de **subsidiarité** soutient une chaîne de commandement claire et efficace, qui va du maire au préfet et, quand la situation l'impose, jusqu'au Gouvernement au sein duquel, sous l'autorité du Premier ministre, le ministre de l'Intérieur est le ministre chargé de la conduite et de la gestion opérationnelles des crises.

Le principe de **complémentarité** fait interagir, sous le contrôle de l'Etat, tant au niveau local que national, des acteurs aux profils variés (bénévoles, volontaires, professionnels, civils et militaires, opérationnels, techniques et administratifs, élus...).

Le principe de la **solidarité**, qui accorde une place fondamentale à l'engagement citoyen, notamment sous ses formes volontaire et bénévole, expression du sens du devoir, de la résilience et d'un consensus social autour de l'attention à autrui.

Enfin, la sécurité civile est aussi l'« *affaire de tous* », comme le consacre la loi du 13 août 2004, preuve qu'elle est aussi une politique publique dont la contribution à la politique globale de défense civile est déterminante, tant à l'échelle nationale qu'à l'international. Notre modèle de sécurité civile participe au rayonnement diplomatique de la France, pivot de la protection civile en Europe.

De nouvelles menaces et de nouveaux risques

Comme l'ensemble de ses partenaires notamment européens, la France est confrontée à une recomposition majeure de son environnement stratégique. Ce changement s'opère sous l'effet conjugué de nouvelles menaces sécuritaires et de risques émergents aux conséquences systémiques. Ces dynamiques imposent une transformation des politiques publiques, une adaptation des outils de défense, et une redéfinition des priorités en matière de résilience de la Nation.

L'émergence de nouvelles menaces fait peser une pression croissante sur notre souveraineté et notre sécurité. Dans un contexte géopolitique plus instable, le contexte international est marqué par le retour des logiques de puissance, la montée des tensions entre blocs régionaux et la fragilisation des institutions. La multiplication des conflits illustre ce basculement vers un ordre mondial moins prévisible et plus conflictuel. Ces évolutions renforcent les menaces pesant sur les intérêts stratégiques des États, y compris sur leur propre territoire, et exigent une mise à jour constante de la doctrine de défense.

La défense du territoire national redevient un enjeu stratégique, face aux menaces hybrides (cyberattaques, sabotages, campagnes de désinformation, ingérences étrangères). La distinction entre front intérieur et théâtre extérieur tendant à s'estomper, la sécurité du territoire ne se limite plus à la dissuasion militaire : elle inclut la protection des infrastructures critiques, la cyber sécurité, la surveillance des réseaux logistiques et la continuité des services vitaux.

Dans ce contexte, la résilience des populations constitue un pilier de la sécurité nationale. Les crises récentes (pandémie de COVID-19, catastrophes naturelles, crises énergétiques) ont mis en lumière la nécessité de renforcer la capacité des populations à faire face aux chocs. La résilience civile redevient un objectif stratégique à part entière, impliquant la sensibilisation, la préparation, et la mobilisation de la société dans son ensemble (citoyens, collectivités, entreprises et institutions).

La multiplication des risques nouveaux met en lumière la fragilité de notre système de sécurité civile. Le dérèglement climatique joue le rôle de multiplicateur et d'amplificateur des crises. Les phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, incendies de grande ampleur) augmentent en fréquence et en intensité. Ces événements menacent la sécurité des populations, affectent la disponibilité des ressources (eau, énergie, alimentation) et exercent une pression accrue sur les infrastructures et les services d'urgence. Au-delà des impacts immédiats, le climat est également un facteur de déstabilisation géopolitique : raréfaction des ressources, tensions régionales accrues...

Les risques liés aux substances nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et aux explosifs (NRBC) constituent une menace diffuse mais persistante. Qu'ils relèvent d'accidents industriels, d'actes malveillants ou de terrorisme, ces événements peuvent avoir des conséquences massives sur les plans sanitaire, environnemental et économique. Leur gestion requiert des capacités spécialisées, une coordination interministérielle rigoureuse et une culture de préparation renforcée.

Défi sociétal essentiel, le vieillissement de la population représente un risque certes moins visible mais tout aussi structurant. L'accroissement de la part des personnes âgées dans la population pèse sur les systèmes de santé, de protection sociale et de secours. Il implique également une adaptation des dispositifs de gestion de crise, des infrastructures urbaines et des politiques de soutien aux aidants. Dans un contexte où les ressources se raréfient et où les fragilités sociales s'accroissent, le vieillissement constitue un facteur de vulnérabilité collective qui doit être anticipé à l'échelle nationale et territoriale.

L'accumulation et l'interaction de ces menaces et risques imposent une approche intégrée de la sécurité civile et de la résilience. La réponse ne peut être uniquement institutionnelle ou technique : elle doit être globale, articulant prévention, anticipation, adaptation et mobilisation de la société dans son ensemble.

Forces et faiblesses du modèle actuel de sécurité civile

Entre faiblesses de la préparation, sur-sollicitation et décalage entre les besoins et les capacités opérationnelles mobilisables, notre système français de sécurité civile est sous tension.

Chacun s'accorde d'abord à reconnaître un déficit d'anticipation stratégique et de gouvernance budgétaire. Les besoins opérationnels ne font pas l'objet d'une planification suffisamment rigoureuse et prospective. En l'absence de dispositifs d'anticipation robustes, les ressources humaines, matérielles et financières sont mobilisées de manière réactive, selon une logique de court terme. Cette gestion « à vue » engendre une tension permanente sur les moyens et limite la capacité à répondre efficacement aux crises de grande ampleur ou à répétition.

On constate ensuite une hausse continue et rapide des sollicitations opérationnelles. Les acteurs de terrain, qu'ils relèvent de la sécurité civile, des forces de sécurité ou des services d'urgence, sont confrontés à une intensification notable de leur activité. Les interventions se multiplient, tant en fréquence qu'en complexité, du fait de la diversité des risques (climatiques, technologiques, sanitaires) et de leur enchevêtrement. Cette pression fragilise les organisations, épuise les personnels, et complique la montée en compétence ou la projection sur des scénarios d'ampleur. Caractérisée par sa constance et son intensité, cette pression pèse également sur les capacités matérielles des services, exposant le système au risque tangible d'un « décrochage » opérationnel si aucun effort d'adaptation et d'investissement à long terme n'est engagé.

On note enfin les limites de la résilience collective et un effacement progressif de la culture de défense et de sécurité civiles. La résilience des populations demeure globalement insuffisante face aux aléas contemporains. La préparation individuelle et collective, la connaissance des risques, ainsi que l'adhésion à une culture de sécurité partagée sont en recul. Ce déficit de culture de défense civile affaiblit la capacité de réaction du pays dans son ensemble, et accentue la dépendance à l'égard des dispositifs institutionnels, eux-mêmes déjà très sollicités.

Dans le même temps, le modèle français de sécurité civile se distingue par sa robustesse, son originalité et son efficacité. L'essentiel de l'effort budgétaire de la mission « sécurité civile » échappe à l'Etat qui ne la finance directement que de façon limitée. Les forces opérationnelles reposent très majoritairement sur le volontariat et le bénévolat.

Ce modèle, en plus d'être opérationnellement performant, présente une réelle compétitivité économique. Il est possible d'en objectiver les bénéfices en évaluant, par exemple, les coûts que générerait l'inaction face aux effets du changement climatique, si les moyens de la sécurité civile n'étaient pas à la hauteur des enjeux. Les premières estimations permettent d'apprécier les économies substantielles réalisées, de l'ordre de plusieurs milliers d'euros, pour chaque hectare protégé — sans même évoquer la sauvegarde des vies humaines ou du bâti. Ainsi, un euro investi dans la lutte contre les incendies permettrait de prévenir cinq à dix fois plus de pertes économiques.

Dans la même logique, les travaux actuellement conduits sur la « *valeur du sauvé* » commencent à mettre en évidence l'apport économique de la sécurité civile en appréhendant la valeur des vies et des biens sauvés dans le cadre de l'intervention des secours. Il s'agit d'étudier la véritable valeur du service rendu à la collectivité par la sécurité civile en prévenant, en amoindrissant voire en empêchant les sinistres.

Face aux forces indubitables du système, mais aussi de ses fragilités structurelles, il résulte de ces constats partagés l'impérieuse nécessité de repenser le modèle dans son ensemble et dans la durée. Ce changement de paradigme suppose une approche intégrée, associant l'ensemble des acteurs institutionnels, territoriaux et de la société civile, dans une logique de responsabilité partagée et de gouvernance renouvelée.

Interroger le système pour le préserver

Près de trente ans après la loi de départementalisation des services d'incendie et de secours et vingt ans après la loi de modernisation de sécurité civile, le **Beauvau de la sécurité civile** est intervenu dans un contexte foisonnant de rapports et de missions sur l'avenir de la sécurité civile, alors que les difficultés de financement sont régulièrement mises en avant, que la pression des missions exercées au titre du secours et de l'assistance à personne devient de plus en plus importante, que la gestion des crises devient un enjeu majeur de résilience et que la succession et l'ampleur des catastrophes est croissante et mobilise toujours plus les acteurs locaux et nationaux.

De nombreux textes législatifs et réglementaires sont parus ces dernières années concernant la sphère sécurité civile. Ils ont permis d'améliorer le dispositif, mais sans pour autant mener une réflexion de fond sur les attentes sociétales et l'organisation générale du système.

Le dernier texte d'ampleur, d'initiative gouvernementale et qui porte une vision globale de l'organisation et des missions de la sécurité civile, est la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. En vingt ans, de très nombreuses évolutions sont intervenues dans le champ de la sécurité civile. Les dynamiques à l'œuvre sont connues et s'accroissent.

Nous disposons aujourd'hui du recul nécessaire pour pouvoir dresser un bilan objectif et lucide du fonctionnement de notre organisation, dans ses forces comme dans ses indéniables fragilités. Grâce au **Beauvau de la sécurité civile**, ce bilan est désormais partagé avec l'ensemble des acteurs mobilisés au quotidien, qui ont massivement participé aux différentes étapes de la concertation.

Mettre les acteurs du quotidien au cœur de la concertation

Le **Beauvau de la sécurité civile** a représenté une opportunité concrète d'interroger l'ensemble d'un écosystème complexe.

La sécurité civile présente en effet cette particularité d'entremêler une pluralité d'acteurs aux statuts très différents (professionnels, volontaires, policiers, contractuels, bénévoles, militaires, fonctionnaires...), avec une implication de la quasi-totalité des sphères administratives (communes, intercommunalités, départements, zones de défense et de sécurité, échelon national).

L'un des enjeux majeurs de la concertation a donc été de bien prendre en compte et de concilier le point de vue de l'ensemble de ces partenaires.

Voulu comme résolument participatif en mobilisant l'ensemble des acteurs, les collectivités et les élus, les citoyens eux-mêmes, le **Beauvau de la sécurité civile** a donc été l'occasion de réfléchir aux évolutions nécessaires pour préserver ce modèle, auquel les Français sont particulièrement attachés, afin de préserver ce qui fait sa force, au service des populations.

La réflexion a donc naturellement inclus les partenaires publics et privés qui ont un rôle à jouer dans la stratégie nationale de sécurité civile, de la manière la plus large possible, en rassemblant l'ensemble des acteurs : sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et militaires, sapeurs-sauveteurs, démineurs, pilotes et mécaniciens de bord, agents de l'État affectés sur des missions de sécurité civile, personnels de soutien, techniques et administratifs, élus et collectivités territoriales, associations et bénévoles, services de l'État, au premier rang desquels les préfectures, partenaires impliqués dans la prévention des risques et la gestion des crises, employeurs et ministères qui ont un lien avec les missions de la sécurité civile (ministères chargés de la santé, de la transition écologique, de l'éducation nationale, des armées, de l'agriculture, des finances...).

Il a aussi eu vocation à placer le citoyen au cœur de ce dispositif par son engagement volontaire ou bénévole, mais aussi en tant qu'acteur de la résilience.



«La sécurité civile n'est pas uniquement une question de professionnels, mais un bien commun. C'est à nous tous de participer à sa modernisation et de la soutenir dans ses missions cruciales».

François-Noël BUFFET
Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Une politique publique régaliennne et territoriale essentielle

Au plus près de la population, et donc des préoccupations de nos concitoyens, la sécurité civile est sans nul doute l'un des derniers services publics de proximité.

Par essence régaliennne, en cela qu'elle concourt à la sécurité du quotidien mais participe aussi à la défense civile de la nation, la politique publique de sécurité civile se caractérise par sa mise en œuvre, sous l'autorité de l'Etat (le préfet au plan local, le ministre de l'Intérieur au plan national), par une multitude d'acteurs qui relèvent pour beaucoup des collectivités territoriales mais aussi du monde associatif.

Si l'ensemble de ces partenaires historiques œuvrent de concert, le risque existe de voir cette politique publique échapper à l'Etat sous l'effet d'un morcellement des acteurs qui poursuivent des finalités qui ne convergent pas nécessairement.

Compte-tenu des attentes notamment exprimées par la population, la politique publique de sécurité civile doit s'affirmer (ou se réaffirmer) comme une politique régaliennne indispensable. Il importait donc pour l'Etat de reprendre la main sur son évolution.

L'objectif de la démarche n'a jamais été de remettre en cause les fondements d'un modèle qui, dans la durée, a fait la preuve de sa solidité et de sa résilience. Certains ont pu, au début des travaux, émettre des craintes de voir le **Beauvau de la sécurité civile** vouloir faire table rase du passé sans tenir réellement compte des attentes des acteurs eux-mêmes, de leurs représentants, des territoires, des élus...

L'enjeu a, bien au contraire, toujours été d'aller vers ces mêmes acteurs pour partager le même constat, sans pour autant rechercher par principe le consensus. Le but a été de définir, ensemble, les voies permettant de préserver les grands principes et les équilibres qui fondent notre système depuis des décennies, en les repensant à l'aune des évolutions intervenues depuis vingt ans et des trajectoires inévitables connues.

Le Beauvau de la sécurité civile : et maintenant ?

Officiellement lancée en avril 2024, la concertation s'est étendue sur près de douze mois, au rythme de travaux publics et techniques, plus ou moins visibles. Il ne semble bien sûr pas opportun de chercher à minimiser l'impact de l'actualité nationale sur le calendrier des travaux.

Le **Beauvau de la sécurité civile** a connu des aléas proches de ceux que connaît la sécurité civile au quotidien. Quand une crise surgit, on ne peut pas forcément avoir tout prévu, anticipé et planifié, mais on peut s'y être préparé au mieux et se mobiliser pour en atténuer les effets. C'est dans cet esprit de respect de la mission confiée et de l'importance des enjeux que les travaux ont été conduits et que le cap fixé par le ministre a été maintenu.

Aujourd'hui, au terme d'une consultation conduite dans le plus grand respect possible du modèle de sécurité civile et de ses acteurs, il est possible de remettre le présent rapport qui retranscrit les avis émis et les positions défendues, qui dresse le bilan de l'ensemble des débats et qui présente les orientations qui se dégagent.

Ce rapport de synthèse restitue l'ensemble des avis et points de vue recueillis dans le cadre de la concertation (débats organisés dans le cadre des chantiers thématiques, entretiens, contributions écrites, grande enquête en ligne...). Il présente les enseignements majeurs issus de cette démarche inédite qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de la sécurité civile. Ces constats et ces enseignements sont présentés sans jugement ni sélection ou priorisation imposées. Il s'attache au contraire à faire émerger, avec rigueur et neutralité, les propositions les plus significatives portées par les participants.

Ces contributions, souvent ambitieuses, porteuses de simplifications fortement attendues et d'évolutions interministérielles majeures, traduisent une volonté collective de modifier en profondeur notre modèle tout en préservant son concept universel de diversité des acteurs qui fondent sa réussite et soutiennent son efficacité unanimement reconnue.

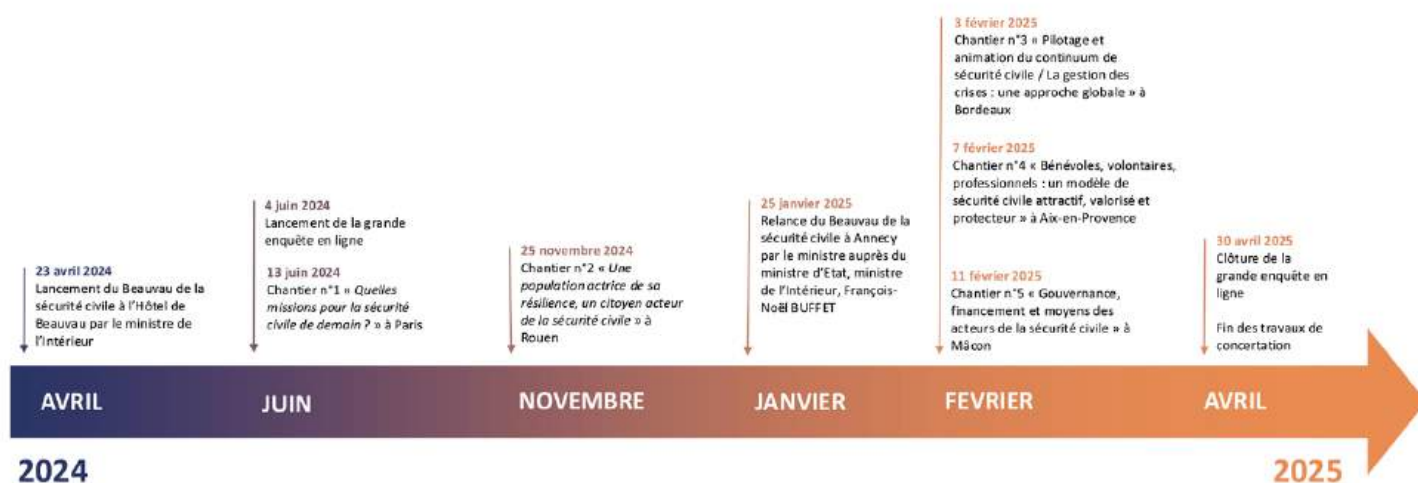
Parmi ces dernières, toutes ne font naturellement pas consensus. Mais elles participent à l'ambition du **Beauvau de la sécurité civile** de proposer des pistes concrètes d'évolution pour repenser le modèle, pour l'adapter et en garantir la pérennité.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Voulu et pensé comme une démarche résolument participative, le **Beauvau de la sécurité civile** s'est concrétisé au travers de plusieurs exercices animés par une logique de proximité avec le monde et les acteurs de la sécurité civile : des chantiers thématiques déconcentrés, des rencontres de terrain et une grande enquête en ligne, complétés de travaux techniques d'auditions et d'études documentaires assurés par une structure dédiée.

Afin de piloter l'ensemble de ces travaux et en étroite collaboration avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), le ministre de l'Intérieur a souhaité mettre en place une équipe projet dédiée à l'organisation de la concertation.

Dirigée par un haut-fonctionnaire, coordonnateur du **Beauvau de la sécurité civile**, l'équipe projet a pu compter sur le renfort et l'expertise de grands connaisseurs de la sécurité civile : un inspecteur général de l'administration, mis à disposition par l'IGA, deux inspecteurs généraux de la sécurité civile et un cadre administratif mis à disposition par la DGSCGC.



Temps forts de la concertation

Chantiers thématiques délocalisés : des moments clés pour dresser un état des lieux commun et faire réfléchir les acteurs sur l'avenir de la sécurité civile

Démarche résolument participative et de proximité, le **Beauvau de la sécurité civile** s'est d'abord concrétisé par l'organisation de grandes journées de travail dédiées aux principales thématiques qui traversent les réflexions sur la sécurité civile. Organisées au cœur des zones de défenses et de sécurité, avec l'appui des services préfectoraux, ces journées ont permis de délocaliser les travaux et les réflexions au plus près des acteurs de terrain.

Cinq journées de travail partenarial réunissant l'ensemble de la communauté de la sécurité civile et de ses partenaires se sont ainsi succédées de juin 2024 à février 2025. Présidées par le ministre chargé de la sécurité civile, elles ont à chaque fois réuni de 180 à 200 participants (principaux acteurs nationaux et locaux) et ont permis de faire débattre l'ensemble des représentants de la communauté de la sécurité civile, répartis au sein d'ateliers sous-thématiques.

1	Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?	Ministère de l'Intérieur, Paris	13 juin 2024
2	Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la sécurité civile	Préfecture de Seine-Maritime, Rouen	25 novembre 2024
3	Pilotage et animation du continuum de sécurité civile. La gestion des crises : une approche globale	Préfecture et Conseil départemental de Gironde, Bordeaux	3 février 2025
4	Bénévoles, volontaires, professionnels : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), Aix-en-Provence	7 février 2025
5	Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile	Préfecture et Conseil départemental de Saône-et-Loire, Mâcon	11 février 2025

En amont de ces chantiers thématiques, un livret de présentation comprenant un état des lieux complet des enjeux de la thématique de travail abordée ainsi qu'une liste de questions à aborder dans le cadre des différents ateliers a été adressé aux participants. Ces livrets, réalisés par l'équipe projet en étroite collaboration avec les services de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSGGC), sont annexés au présent rapport.

Dans l'objectif de disposer d'une vision globale des enjeux, chacune de ces journées de travail et chacun des ateliers qui les composaient ont fait l'objet de temps de restitution dédiés, le jour même, puis d'une restitution écrite, également annexée au présent rapport. Au total, ce sont ainsi 31 ateliers de travail thématiques qui se sont déroulés sur une durée moyenne de 3 heures chacun et réunissant de 20 à 40 personnes, selon les thématiques débattues.

L'ensemble des grands constats et des propositions concrètes formulées dans le cadre de ces travaux sont détaillées et développées dans le présent rapport.

Outre-mer, des chantiers transversaux reprenant l'ensemble des thématiques précédemment évoquées, ont été pilotés localement par les représentants de l'Etat, dans chaque territoire. Une synthèse est présentée dans ce rapport et l'ensemble des contributions issues de ces temps de réflexion locaux sont disponibles en annexe.

De nombreuses rencontres avec les femmes, les hommes de la sécurité civile et leurs représentants pour conforter les grands constats

Plusieurs rencontres avec les acteurs du quotidien, sur le terrain, ont également été organisées dans le cadre du **Beauvau de la sécurité civile**.

Le 20 janvier 2025, Monsieur François-Noël BUFFET, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, s'est rendu en Haute-Savoie pour relancer les travaux du **Beauvau de la sécurité civile**. Cette séquence officielle a ensuite été complétée de temps d'échange dédiés, avec les acteurs de la sécurité civile, dans leur environnement d'intervention : sapeurs-pompiers à Annecy, personnels des moyens aériens à la base de Nîmes-Garons, personnels du SIDPC et de l'EMIZ à Rennes, représentants des associations agréées de sécurité civile à Lyon, personnels du groupement d'intervention du déminage à Corbas...

Plus récemment, le ministre a reçu le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et le président de l'Association nationale des directeurs et directeurs départementaux adjoints des services d'incendie et de secours (ANDSIS). Une table-ronde organisée à l'Hôtel de Beauvau a également permis de réunir l'ensemble des associations agréées de sécurité civile et le Conseil national de la protection civile, pour un échange sur les enjeux à venir et leurs attentes.

L'équipe projet dédiée l'organisation de la concertation a quant à elle mené pas moins de 70 rencontres et visites de terrain auprès des principaux acteurs et partenaires de la sécurité civile.

S'agissant des sapeurs-pompiers, l'équipe s'est déplacée au sein de plusieurs services d'incendie et de secours sur le territoire et a pris part à plusieurs réunions zonales réunissant les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours.

A l'occasion de temps de travail dédiés, elle a pu échanger spécifiquement avec les unités militaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et du Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM). A plusieurs reprises, au gré de la concertation, elle a pu s'entretenir et consulter les représentants syndicaux des sapeurs-pompiers professionnels qui ont été étroitement associés à la démarche. Enfin, plusieurs rencontres ont également été organisées avec l'Association nationale des directeurs et directeurs départementaux adjoint des services d'incendies et de secours (ANDSIS) et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Concernant les associations agréées de sécurité civile, l'équipe projet a notamment pu échanger avec l'encadrement associatif sur le site du campus de la Croix Rouge Française dans le cadre du consortium mis en place pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, puis est allée à la rencontre de la Fédération nationale de la protection civile. Un temps d'échange a également été assuré avec le Conseil national de la protection civile (CNPC), association reconnue d'utilité publique fédérant la majorité des acteurs associatifs impliqués dans l'organisation des secours en France.

Les moyens nationaux de la sécurité civile ont également fait l'objet de plusieurs déplacements. Une visite de l'unité d'instruction et d'intervention de sécurité civile n°7 à Brignoles a permis d'appréhender le regard spécifique des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Cette rencontre a également été l'occasion d'organiser un temps inédit sous la forme d'un atelier « *Regards croisés ForMiSC – sapeurs-pompiers* », qui a notamment permis aux intéressés de comparer leurs points de vue sur les sujets d'attractivité des métiers et sur les parcours de carrière au sein de la sécurité civile.

A quelques jours du début des JOP de Paris 2024, l'équipe projet est allée à la rencontre de démineurs au centre de déminage de Marly-le-Roi, pour un temps dédié et informel qui a permis de faire un « tour d'horizon » des enjeux spécifiques de la profession. Par ailleurs, tout au long de la concertation, l'équipe projet s'est entretenue avec les représentants du personnel de l'ensemble des moyens nationaux dans le cadre de réunions sectorielles dédiées.

Concernant les services territoriaux de l'Etat mobilisés dans la mise en œuvre de la politique publique de sécurité civile, outre les rencontres avec les autorités préfectorales, l'équipe projet a pu échanger à plusieurs reprises avec les chefs d'état-major interministériels de zone (CEMIZ) et les chefs de services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) notamment dans le cadre de séminaires qui leur ont été respectivement dédiés.

Sur les volets formation, recherche et innovation, en complément des échanges avec les services centraux de la DGSCGC, l'équipe a pu rencontrer les principaux partenaires que sont l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers professionnels (ENSOSP), l'Entente Valabre, l'Agence numérique de la sécurité civile (ANSC) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Dans le cadre des réflexions sur l'organisation, la gouvernance et le financement des services locaux, l'équipe projet a pu travailler en étroite collaboration avec les principaux partenaires de la sécurité civile, au premier rang desquels ses financeurs. C'est ainsi que des échanges réguliers ont été menés avec les représentants de l'Association des maires de France (AMF) et de Départements de France (DF) dans le cadre de la préparation des travaux mais également lors du comité des financeurs.

Enfin, plusieurs personnalités notoires, particulièrement impliquées dans l'univers de la sécurité civile, ont bien voulu accorder des audiences particulières à l'équipe : parlementaires particulièrement investis dans le domaine de la sécurité civile, élus locaux (dont M. Olivier RICHEFOU, président du Conseil départemental de la Mayenne et président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, M. Christophe GUILLOTEAU, président du Conseil départemental du Rhône et président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, M. Claude RIBOULET, président du Conseil départemental de l'Allier et président du Conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, M. Bastien CORITON, maire de Rives-en-Seine et vice-président de l'AMF...) ou encore des préfets en exercice ainsi que d'anciens directeurs généraux de la sécurité civile et de la gestion des crises.

La grande enquête, une grande consultation en ligne accessible au plus grand nombre

Composante essentielle du **Beauvau de la sécurité civile**, une grande enquête a été mise en ligne pour recueillir les contributions de chaque acteur et de chaque citoyen intéressé. L'avis de tous ceux qui souhaitent faire part de leur analyse et de leurs propositions a ainsi été pris en compte. Hébergé sur la plateforme *Limesurvey* et publié sur le site du ministère de l'Intérieur, le formulaire d'enquête est resté disponible tout au long de la concertation, de son lancement en juin 2024 jusqu'à fin avril 2025. Il a recueilli un total de 13 111 réponses complètes.

Contrairement à ce qui peut se pratiquer par ailleurs, le choix a été fait de garder la main sur le recueil et le traitement de l'ensemble des formulaires de réponse et de ne pas externaliser cette mission à un prestataire spécialisé. L'ambition était ainsi de permettre de disposer d'une vision globale des contributions, nourrie du regard de l'expertise métier des membres de l'équipe projet, et non uniquement d'un regard d'experts en traitement de données.

Dans un souci de fiabilité de la donnée et de croisement entre le profil des répondants et les réponses obtenues, seuls les formulaires de réponses complets ont été pris en compte afin de ne pas fausser l'approche scientifique de la démarche. La grande enquête en ligne a ainsi comptabilisé plus de 20 343 réponses dont 13 111 complètes et exploitables pour l'analyse statistique.

Les questions « fermées » ont fait l'objet d'un traitement statistique et ont ainsi pu nourrir les grands constats et le travail d'état des lieux. Les questions « ouvertes » ont toutes été analysées et synthétisées. Les grandes tendances se dégageant de ces contributions sont disponibles dans le document d'analyse de la grande enquête du **Beauvau de la sécurité civile** annexé au présent rapport.

Les contributions écrites des grands acteurs du Beauvau de la sécurité civile

De nombreux acteurs et partenaires de la sécurité civile ont également souhaité prendre une part active et directe à la démarche de concertation en partageant leur vision et leur état des lieux, et en formulant des propositions en lien avec les grands chantiers thématiques. Ce ne sont ainsi pas moins de 52 contributions écrites qui ont été adressées au ministre.

L'ensemble de ces contributions a lui aussi fait l'objet d'une analyse approfondie, intégrée au présent rapport (l'intégralité des contributions est disponible en annexe).

Au-delà des contributions écrites spontanées reçues de la part de nombreux acteurs et partenaires de la sécurité civile, des exercices de consultation interne ont été menés par les services de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) : la direction des sapeurs-pompiers (DSP) a saisi l'ensemble des services d'incendie et de secours par le biais d'une fiche type pour détailler des propositions ; la sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises (SDPAGC) a, pour sa part, accompagné l'équipe projet dans l'exercice de consultation zonale des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) ; la sous-direction des moyens nationaux (SDMN) a conduit un exercice de questionnaire auprès de l'ensemble des personnels des trois groupements pour nourrir les réflexions.

Le Beauvau de la sécurité civile en chiffres

- ❑ 12 mois de concertation
- ❑ 5 chantiers thématiques délocalisés
- ❑ 31 ateliers de travail
- ❑ plus de 900 participants mobilisés dans le cadre des travaux
- ❑ 70 rencontres de terrain et auditions
- ❑ 52 contributions écrites
- ❑ 13 111 réponses complètes à la grande enquête en ligne



AXES THÉMATIQUES





Quelles missions pour la sécurité civile de demain?	Le secours et soins d'urgence aux personnes
	Les missions de protection contre les risques et la lutte contre l'incendie
	La protection générale des populations: les actions d'appui et d'aide à la population / les missions post-opérationnelles (<i>jour d'après</i>)
	Les missions pré-opérationnelles (formation, prévention, anticipation, préparation, planification)
	Prospective, missions à l'international, nouvelles missions : quelles autres missions pour la sécurité civile de demain?
Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la sécurité civile	La résilience de la population : quels objectifs pour demain?
	Comment garantir une culture du risque globale?
	Le citoyen acteur de sa résilience
	La résilience des territoires : les enjeux de l'après-crise et du relèvement
	Prospective : le retour de la défense civile?
Pilotage et animation du continuum de sécurité civile. La gestion des crises, une approche globale	La place des différents acteurs dans le continuum de sécurité civile
	La place et le périmètre de la zone de défense et de sécurité dans le continuum de sécurité civile
	L'adaptation de la planification de sécurité civile
	La rationalisation des centres opérationnels et de leurs outils
	L'articulation interservices et interministérielle
Bénévoles, volontaires, professionnels : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur	L'attractivité des activités et des métiers de la sécurité civile
	Quels enjeux pour la filière des sapeurs-pompiers professionnels
	Garantir la santé et la sécurité des acteurs
	Valoriser et pérenniser l'engagement volontaire
	Valoriser et pérenniser l'engagement bénévole
Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile	La gouvernance et le financement des SIS
	Territorialisation et mutualisation des moyens
	Rôle et modèle économique des AASC
	Optimiser la complémentarité des moyens nationaux et locaux
	L'intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires en matière de sécurité civile
	De nouveaux financements pour la sécurité civile?



Axe thématique 1

Quelles missions pour la sécurité civile de demain ?

Riches d'une histoire ancienne qui lie l'État et les collectivités, la sécurité civile n'a pas connu de réflexion globale d'ampleur au cours des vingt dernières années.

Pour en garantir la pérennité, le défendre et l'adapter aux enjeux de notre temps, il importait donc en tout premier lieu d'interroger le modèle dans l'ensemble de ses composantes afin de définir les contours des missions de sécurité civile pour les années à venir et de préciser le rôle de chacun de ses acteurs.

Bien que l'on évoque régulièrement le « *modèle français de sécurité civile* », il n'en existe pas véritablement de définition unique. Toutefois, les caractéristiques suivantes lui sont associées :

- Une chaîne de direction claire et efficace, allant du maire au préfet et, quand la situation l'impose, jusqu'au Gouvernement au sein duquel, sous l'autorité du Premier ministre, le ministre de l'Intérieur est le ministre chargé de la conduite et de la gestion opérationnelles des crises ;
- Une complémentarité des acteurs, avec une place centrale des collectivités territoriales et un rôle de coordination et de solidarité nationale assuré par l'État, au plan local voire national lorsque les circonstances l'exigent ;
- Une place fondamentale de l'engagement citoyen, sous ses formes volontaire et bénévole, expression de la résilience et d'un point de consensus social autour de l'attention altruiste à autrui, la sécurité civile étant « *l'affaire de tous* ».

Ce modèle fait l'objet d'un attachement régulièrement renouvelé et affirmé aussi bien par les acteurs de la sécurité civile que par le Gouvernement.

Pour préserver ce modèle agile et solide, les principaux champs missionnels ont donc été interrogés à l'aune des enjeux d'aujourd'hui mais aussi, dans une logique prospective, de ceux de demain. Plusieurs questions préalables se sont posées.

Les missions de la sécurité civile sont définies de façon très large, peut-être trop large, mais peut-il en être autrement ?

Un nombre significatif de textes particuliers, aussi bien législatifs que réglementaires, fixent des missions particulières aux différents acteurs (la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 définit par exemple les attributions des associations agréées de sécurité civile pour assurer les dispositifs prévisionnels de secours lors des rassemblements de personnes).

La sécurité civile faisant face à des situations souvent inédites, son champ d'action ne peut être défini de façon trop restrictive. Traiter du vaste champ des « *risques de toute nature* » ne doit pas empêcher une réflexion d'ensemble sur les missions assurées au quotidien.

Les sollicitations des acteurs de la sécurité civile apparaissent très diverses, avec une croissance des missions d'appui et des interventions présentant un certain caractère social ou sociétal.

Comme cela est éprouvé au quotidien par les sapeurs-pompiers et les bénévoles, les acteurs ont souvent le sentiment d'être « *l'ultime recours* » pour ce que les autres services publics ne peuvent (ou ne veulent) pas faire. Foncièrement attachés à leurs missions et au sens du devoir, tous le vivent à la fois comme un honneur et une charge.

La sécurité civile est fondamentalement décentralisée et pluridisciplinaire : en devient-elle trop complexe ?

Par la force des choses et de l'histoire, la sécurité civile est l'expression de la solidarité altruiste envers son prochain, de l'organisation d'une communauté pour secourir ses membres dans l'urgence. Il s'agit donc avant tout d'une question de proximité.

Fondamentalement décentralisée, la mission de sécurité civile repose pour beaucoup sur le maire, en lien avec sa compétence propre de police administrative. L'implication progressive des départements, en particulier après la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, confirme ce caractère décentralisé.

Pour autant, l'État y tient aussi une place essentielle comme « *garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national* ». Il en définit la doctrine et coordonne ses moyens (article L112-1 du code de la sécurité intérieure). L'État assure, notamment avec les moyens nationaux de la sécurité civile mais aussi avec des procédures de soutien financier, la solidarité nationale face aux catastrophes dont l'ampleur ou la technicité imposent des renforts et des actions spécifiques.

Pour faire face aux situations diverses, la sécurité civile peut notamment mobiliser, en plus des sapeurs-pompiers qui en sont le cœur, les quatre formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC), dotées de plus de 1 600 sapeurs-sauveteurs et de moyens matériels leur permettant d'intervenir sur la plupart des risques naturels ou technologiques majeurs.

Sans compétence territoriale affectée, les ForMiSC interviennent sur le territoire national en renfort des sapeurs-pompiers des SIS et parfois en appui des forces de police et de gendarmerie. Elles interviennent également à l'étranger, en réponse à une demande d'assistance d'un pays frappé par une catastrophe. Elles ont alors vocation à être projetées en premier échelon et permettent à la France d'apporter une réponse immédiate.

La sécurité civile peut également faire intervenir un large panel d'experts et de spécialistes (secouristes, démineurs, pilotes, médecins et infirmiers, logisticiens...) et d'outils à la pointe de l'innovation technique (la sécurité civile dispose en particulier du seul hôpital de campagne européen certifié EMT 2 par l'ONU).

Pour nombre de missions, la pluridisciplinarité se consolide en véritables partenariats, en missions partagées. C'est le cas naturellement avec les services sanitaires dans le cadre du secours et soins d'urgence aux personnes, mais aussi avec ceux de l'environnement (risques naturels et industriels), de l'agriculture, de la sécurité publique... Ces partenariats sont une source de richesses mais peuvent être aussi la source de difficultés parfois persistantes.

Les acteurs de la sécurité civile remplissent chaque jour un nombre élevé et croissant de missions au service de la population : cette sollicitation est-elle est trop lourde ?

Sans être exhaustif, il est possible d'illustrer l'ampleur des missions effectuées au quotidien... ce qui conduit à s'interroger sur ce qui est perçu comme une « *sur-sollicitation* » générale :

- les sapeurs-pompiers assurent près de 4,8 millions d'interventions annuelles (1 intervention toutes les 7 secondes), contre 3,6 millions il y a vingt ans ;
- les ForMiSC assurent des missions inopinées, en garantissant une astreinte permanente et des missions planifiées (273 missions en 2022 dont 92 feux de forêts, 413 sapeurs-sauveteurs engagés à l'étranger) ;
- les hélicoptères de la sécurité civile transportent et portent secours à environ 15 000 victimes chaque année ;
- les avions bombardiers d'eau effectuent, en fonction de la saison, entre 2 000 et 4 000 heures de vol sur des feux de forêts et d'espaces naturels ;
- les démineurs récupèrent annuellement plus de 500 tonnes d'explosifs dangereux ;
- les associations agréées de sécurité civile assurent les postes de secours dans plus de 60 000 manifestations et rassemblements (soit environ 3,5 millions d'heures-secouristes), permettant à ces événements essentiels à la vie locale de se tenir (concerts, épreuves sportives, fêtes locales...) ;
- l'activité extérieure française de sécurité civile est soutenue : entre cinq et dix interventions majeures par an en moyenne, associant sapeurs-pompiers, formations militaires de la sécurité civile et parfois bénévoles des AASC (ces missions sont pour 40% des missions d'expertise et pour 60% des interventions).

Nature	Nb / an	Commentaires
Incendie	277 100	6% de l'activité générale et 16% de sollicitation des effectifs Durée moyenne (homme/heure): 13,4 - 19,6 en feu de forêts (de 3 à 4 fois supérieure au SSUAP)
SSUAP	4 083 200	3 823 100 victimes prises en charges dont 225 667 aides à personnes, 6% de la population prise en charge chaque année 86% de l'activité générale, 61% de sollicitation des effectifs Durée moyenne/intervention (homme-heure): 4,4 (soit 3 sapeurs-pompiers pendant 1h28) et 2,9 pour les aides à personnes
Risques technologiques	56 500	2% de la sollicitation des effectifs Durée moyenne/intervention (homme-heure): 8,8 heures
Opérations diverses	355 000	8% de l'activité générale, 970 interventions / jour, Domaine très fluctuant suivant les phénomènes météorologiques
Total général	4 771 900	13 074 interventions par jour soit 1 intervention toutes les 6,6 secondes

La sécurité civile est confrontée à des défis inédits et considérables : comment mesurer et prendre en compte l'évolution des risques et des sollicitations ?

Le champ et la nature des défis qui s'annoncent (et qui, pour certains, sont d'ores-et-déjà concrétisés) sont connus, même si leurs conséquences ne sont pas totalement évaluées dès à présent. Ces défis correspondent aux évolutions climatiques, sanitaires et sociétales.

La poursuite du vieillissement de la population, la politique de maintien à domicile et la « désertification médicale » en zones rurales entraînent un nouvel accroissement prévisible des missions de secours et soins d'urgence aux personnes.

Dans un contexte mondial marqué par les enjeux environnementaux, l'évolution climatique génère des phénomènes naturels plus intenses et plus nombreux (intempéries, extension des zones sensibles aux feux de forêts et d'espaces naturels, événements extrêmes...).

Dans le domaine de la santé publique, les forces de sécurité civile sont sollicitées face à l'apparition et au développement de crises sanitaires nouvelles et majeures. La pandémie de COVID-19 en 2020 a marqué un tournant de l'implication des SIS dans ce domaine. Dans de nombreux départements, ce sont les SIS qui ont organisé et armé les centres de vaccination qui ont permis la généralisation de la protection des populations.

Plus récemment, la sécurité civile s'est très largement investie pour assister la population mahoraise et lui permettre de faire face à la crise de l'eau en assurant l'organisation de la distribution d'eau potable avec un dispositif mixte composé de sapeurs-sauveteurs et de sapeurs-pompiers territoriaux.

Enfin, les évolutions sociétales (et générationnelles) et les risques qui en découlent impactent directement les missions de la sécurité civile, dont les acteurs doivent s'adapter : crises « sociétales » et politiques, risques liés au terrorisme et au contexte international, allongement et complexification d'événements comprenant des volets de sécurité civile.

Ces mêmes évolutions impactent également les formes et la nature de l'engagement (qu'il soit professionnel, bénévole ou volontaire) : durée et régularité de l'engagement, évolution de l'engagement lui-même, désormais plus axé sur la mission que sur la structure, créneaux de disponibilité effective différent...

1. Constat partagé

Dans le cadre de la mission de « *protection des personnes* », prévue par le code de la sécurité intérieure, les acteurs de la sécurité civile ont toute légitimité à agir en matière de secours et soins d'urgence à personne (SSUAP).

C'est en particulier le cas au quotidien des bénévoles des associations agréées, des personnels de bord du groupement hélicoptère de la sécurité civile (GHSC), des policiers et gendarmes remplissant des actions de sécurité civile (notamment en montagne) et, naturellement, des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et militaires des services d'incendie et de secours.

Depuis 2021, et bien qu'ils ne soient pas professionnels de santé, les sapeurs-pompiers peuvent réaliser des actes de soins d'urgence et participer à la réalisation d'actes de télé médecine, dans le cadre de leurs compétences. En complément, les services d'incendie et de secours disposent d'un service de santé et de secours médical dont l'une des missions consiste précisément à participer aux missions de SSUAP et à l'aide médicale urgente.

Pour les SIS, les missions de SSUAP représentent aujourd'hui plus de 80% leur activité opérationnelle. Ces missions sont pour beaucoup dans l'augmentation globale de leur activité ces 10 dernières années, chiffrée à +17%, soit 700 000 interventions supplémentaires. Elles sont surtout devenues dimensionnantes en matières d'effectifs, de potentiels opérationnels journaliers, de matériels et, par conséquent, de budgets.

Le GHSC est un prestataire essentiel pour les missions de SSUAP. Son périmètre opérationnel dans ce domaine comprend des missions de secours en primo-intervenant (milieu périlleux, montagne, sauvetage côtier...) et le transport médicalisé de victimes en urgence vitale. En complément, le GHSC est également sollicité pour de nombreuses missions directement au profit de la santé, telles que les transferts inter-hospitaliers de longue distance.

En matière de SSUAP, les AASC sont susceptibles d'intervenir en primo-intervenants pour toute situation de détresse sur les événements qu'ils couvrent en dispositifs prévisionnels de secours. Elles acheminent les victimes sur un poste de secours et, selon les conventions propres à chaque département, peuvent également assurer le transport en milieu hospitalier ou mettre la victime à la disposition d'un moyen du SIS compétent. Elles peuvent également intervenir directement sur la voie publique ou à domicile dans un cadre conventionnel avec le SIS de leur département ou sur réquisition de l'autorité de police.

Contrairement aux autres missions de la sécurité civile telles que la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des animaux, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, le SSUAP est une mission partagée au quotidien avec d'autres acteurs et notamment les SAMU et les transporteurs sanitaires privés.

Gestion des appels d'urgence et plateformes

La multiplicité des intervenants potentiels impose un choix de l'acteur à déclencher pour chaque mission. Dans les faits, les demandes de secours pour les missions SSUAP sont gérées au niveau départemental par deux centres de réception et de traitement des appels qui ont l'obligation d'être interconnectés : le Centre de Traitement des Appels (CTA 18) des SIS, le Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA 15) des SAMU.

Le numéro d'appel d'urgence 112 (numéro unique européen) est réceptionné au CTA 18 ou au CRRA 15, en fonction du choix fait par chaque préfet de département (en Nouvelle-Calédonie, les appels au 112 sont réceptionnés par la police nationale). A 90% c'est le choix du CTA qui a été fait mais un usager composant le 112 en France ne sait pas a priori s'il appelle initialement le SAMU ou les sapeurs-pompiers.

La loi du 21 novembre 2021 a prévu une expérimentation de mise en œuvre de plateformes communes sous différentes formes, afin d'assurer la généralisation d'un modèle qui permettra « *l'unicité et la fluidité de l'information, la traçabilité partagée des interventions et l'optimisation des engagements* », ce qui n'est donc pas le cas actuellement.

Bien que l'expérimentation n'ait pas encore été entièrement mise en œuvre, des initiatives de plateformes communes 15/18/112 ont été prises depuis de nombreuses années dans une trentaine de départements (21 en service actuellement). Ces centres de réception et de régulation des appels

« communs » ont des niveaux d'intégration variables, de la simple juxtaposition à des plateformes totalement intégrées, qui constituent de véritables centres uniques de réception et de traitement des appels. Ces plateformes communes et intégrées doivent être particulièrement prises en compte dans le cadre du développement des logiciels de traitement de l'alerte par les agences numériques des deux ministères.

Même interconnectés, les CRRA 15 et CTA 18 séparés ne permettent pas, pour les SIS, une maîtrise suffisante de leur activité principale et une dépendance à un service extérieur qui peut décider unilatéralement de leur engagement, mais également du financement ou non de la mission.

Le volume des SSUAP subit une augmentation régulière mais modérée et constante depuis de nombreuses années. Pour l'avenir, les véritables enjeux sont identifiés en lien avec le vieillissement de la population et la politique de maintien à domicile.

S'il existe aujourd'hui des dispositifs privés de type téléalarme, permettant de sécuriser l'alerte pour les personnes âgées maintenues à domicile, les nécessaires interventions associées restent à la charge des services publics. S'ajoute la difficulté qu'une intervention à domicile sans transport (relevage simple) ne peut actuellement faire l'objet d'aucune prise en charge financière. Télésurveillance, téléassistance, e-call service, sont des dispositifs appelés à se développer. Les services publics doivent rester vigilants sur le traitement des alertes provenant de ces centres et de leur sollicitation associée.

Par ailleurs, le secours à personne au sens large (SSUAP et hors mission) reste une activité essentielle pour les CIS ruraux, qui leur permet de maintenir un minimum d'activité pour assurer la motivation de leurs effectifs et garantir la pérennité de l'engagement des SPV. Ce sujet peut également s'entendre pour le GHSC dont les missions purement santé représentent une part significative de ses activités.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Sujet plusieurs fois abordé dans le cadre de la concertation, le secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) cristallise de nombreux enjeux et nourrit de nombreux débats.

L'exigence d'une collaboration étroite avec le ministère chargé de la Santé a été systématiquement soulignée, notamment à travers la création de plateformes pluridisciplinaires, gage (pour les acteurs de la sécurité civile) d'une amélioration tant opérationnelle que financière. La maîtrise de l'activité opérationnelle impose une répartition équitable et transparente des charges entre les acteurs. Or, malgré les instances de concertation existantes, trop d'initiatives unilatérales perdurent dans de nombreux territoires, au détriment de l'efficacité collective.

Une gouvernance interministérielle du préhospitalier s'impose. Elle permettrait une coordination renforcée entre les acteurs, quel que soit leur ministère de rattachement, sur des périmètres territoriaux définis. Le niveau local souffre encore de concurrences, souvent humano-dépendantes, que seul le niveau central pourrait réguler par l'imposition de règles de coordination (centre de gestion et système de gestion opérationnelle unique...).

Une évaluation partagée et transparente est également nécessaire. L'élaboration d'indicateurs de qualité partagés, au-delà des seules données statistiques, doit permettre un pilotage national cohérent et une gouvernance fondée sur les résultats. Ce travail, interservices par nature, devrait aboutir à un socle d'indicateurs communs, rendus publics.

La création d'une filière SSUAP au sein des SIS permettrait de pallier la perte de sens ressentie par certains sapeurs-pompiers au vu de la prééminence des missions de secours et de soins d'urgence dans l'activité des SIS. Cette filière permettrait d'attirer des profils ciblés, moins enclins à la polyvalence actuelle, tout en ouvrant des passerelles vers le médicosocial. L'évolution des missions des SIS vers davantage de secours à personnes pourrait rendre cette évolution indispensable.

L'intégration des associations agréées dans la chaîne de secours doit être renforcée. Formés et compétents, les bénévoles des AASC doivent pouvoir s'investir davantage aux côtés des services d'incendie et de secours dans les missions de secours. Pour cela, il apparaît nécessaire d'unifier les niveaux de compétences et les formations entre les différents acteurs, et de rendre les équivalences systématiques, au sein de la sécurité civile d'une part, et entre Intérieur et Santé d'autre part, les gestes et les compétences de terrain attendues étant les mêmes.

Le rôle et la place du mouvement associatif dans la chaîne des secours restent insuffisamment reconnus. Les bénévoles souhaitent voir mises en pratique les avancées de la loi 25 novembre 2021, leur permettant d'être mieux intégrés à la chaîne du secours et sans préjudice pour les transporteurs sanitaires privés.

Leurs aspirations doivent être prises en considération pour préserver cette réserve opérationnelle indispensable.

Concernant les moyens aériens, une rationalisation s'impose. Les quelque 120 hélicoptères engagés, issus de 3 structures distinctes (sécurité civile, gendarmerie et hôpitaux) révèlent des coûts élevés et une disponibilité hétérogène.

Une partie des hélicoptères est louée à des prestataires privés (Santé), ce qui occasionne des coûts considérables. L'utilisation des hélicoptères gagnerait à être optimisée, notamment dans le cadre des interventions d'aide médicale urgente, toute imprécision dans l'organisation pouvant se traduire par une perte de temps et une perte de chance pour le patient. Il faut aussi noter que la médicalisation des hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale est hétérogène. Les hélicoptères d'Etat ne sont pas exclusivement dédiés à l'aide médicale urgente contrairement à l'héliSMUR. Leur disponibilité est donc aléatoire, la priorité étant donnée à leurs missions propres, ce qui, pour les urgentistes, n'est pas compatible avec les départs immédiats.

Une direction unifiée de l'ensemble de ces moyens permettrait une meilleure coordination et une optimisation de leur engagement, selon trois niveaux (dédié, possible, exceptionnel).

Un réexamen des périmètres d'intervention des services d'incendie et de secours s'avère aussi incontournable. Il convient de clarifier les missions des SIS, dans un cadre législatif existant, sans le remettre en cause, mais en précisant les « zones grises ». Pour cela, l'utilisateur doit rester au centre des préoccupations, et l'organisation territoriale être adaptée aux spécificités locales, sans rompre l'égalité d'accès au service public. Cet exercice de clarification de l'étendue des missions propres aux SIS n'est pas exclusif, d'une part d'un réexamen interministériel, en lien avec le ministère de la santé, du « référentiel commun » de 2008, d'autre part, du développement de la réponse paramédicale.

Toujours dans le cadre des réflexions sur les champs d'intervention des SIS, l'adaptation des organisations aux spécificités des territoires (notamment la distinction entre les territoires urbains, périurbains et ruraux) est essentielle et inévitable. Les acteurs doivent pouvoir, autant que de besoin et de manière concertée, définir leur champ d'activité en fonction du besoin et de la ressource locale.

Enfin, les acteurs soulignent également que la gradation de l'engagement doit devenir la norme. Il est nécessaire de dépasser le modèle binaire actuel impliquant l'engagement de moyens médicaux lourds sitôt le niveau de compétences du secouriste dépassé et de développer des réponses intermédiaires. A ce titre, les infirmiers de sapeurs-pompiers doivent être pleinement impliqués, en articulation avec les SMUR, pour éviter les doublons et renforcer la performance globale.

Thème n°2 - Les missions de protection contre les risques et la lutte contre l'incendie

1. Constat partagé

La loi du 25 novembre 2021 précise les missions des services d'incendie et de secours qui exercent, hors SSUAP, la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours et enfin, la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

Des zones de recouvrement entre les différents acteurs existent dans la lutte contre les incendies (ex. : patrouilles de l'ONF) ainsi que dans celui de la préparation ou de la prévention (prévention des incendies dans les bâtiments avec la DHUP du ministère chargé du logement).

La segmentation des compétences ministérielles ne produit pas nécessairement une transversalité suffisante, propice à un traitement plus global des risques en amont des crises (identification des risques, analyse des effets). L'étude des risques par les services compétents (industrie, tourisme, écologie, agriculture...), n'appelle pas systématiquement une sollicitation de la DGSCGC, bien que le traitement des effets relève d'une compétence quasi exclusive des acteurs de la sécurité civile (ex : véhicules électriques, matériaux bois dans la construction, concept d'habitat inclusif pour les personnes âgées...).

La lutte contre l'incendie peut être qualifiée de risque majeur ou de risque courant selon l'intensité, la durée ou les effets « dominos » engendrés (exemple des incendies de forêts : lutte contre l'incendie, déplacement de population en période touristique, hébergements, sécurité des énergies...).

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants ont souligné la nécessité de renforcer le partage d'informations et l'analyse concertée des risques entre les différents services et secteurs impliqués. À cet égard, ils ont rappelé le rôle stratégique du Conseil départemental de la sécurité civile, en tant qu'instance de coordination et de dialogue entre l'ensemble des acteurs de la sécurité civile et de la prévention des risques.

Afin de favoriser l'identification des bonnes pratiques et de consolider les liens avec les acteurs industriels privés, il a été proposé de renforcer les moyens alloués à la mission stratégie et prospective de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Les participants considèrent que la répartition actuelle des missions de la sécurité civile entre les différents échelons territoriaux demeure pertinente. Toutefois, ils préconisent un renforcement des prérogatives de ces échelons (notamment zonal) pour faire face à l'aggravation des effets du changement climatique.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur l'importance de la formation. Il a été demandé une intensification des actions de sensibilisation aux risques auprès de la population, dans une logique de résilience collective.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de la lutte contre les incendies, les participants ont reconnu l'efficacité du dispositif de prévention au sein des établissements recevant du public (ERP). Néanmoins, ils appellent à une amélioration de la prévention dans les bâtiments d'habitation, ainsi qu'à une meilleure coordination interministérielle et une transversalité accrue des actions menées.

Thème n°3- La protection générale des populations : les acteurs d'appui et d'aide à la population / les missions post-opérationnelles (jour d'après)

1. Constat partagé

Le contexte et le cadre d'action de la sécurité civile, s'agissant notamment des missions de protection a été fixé par trois lois sur une période de 30 ans (loi du 22 juillet 1987, loi du 13 août 2004, loi du 25 novembre 2021).

Le code de la sécurité intérieure définit et matérialise le lien fort qui existe entre « *la préparation des mesures, l'information et l'alerte des populations et la mise en œuvre des mesures de protection des personnes* ». La réponse globale relève d'une complémentarité forte entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais aussi des autres personnes publiques ou privées (la population) potentiellement concernées par chaque sujet.

Les maires, à l'échelle de leur territoire, et le représentant de l'Etat dans le département assurent conjointement la responsabilité de la protection générale des populations.

Ces autorités de police administratives exercent des compétences accrues et étendues qui vont au-delà des missions réservées aux acteurs de la sécurité civile. Elles accompagnent ainsi la population jusqu'à ce que l'on qualifiait précédemment de « retour à la normale » et qui consiste en un soutien post-opérationnel qui peut être administratif, logistique ou financier.

Mais la protection des populations est également l'affaire de tous, notamment du citoyen en tant qu'acteur de sa propre sécurité devenu citoyen sauveteur. Depuis 2020, la loi définit le rôle du citoyen sauveteur : « *quiconque porte assistance à une personne en situation apparente de péril grave ou imminent est un citoyen sauveteur et bénéficie de la qualité de collaborateur de service public* ».

La temporalité de la protection générale des populations se décompose en trois phases :

1. La protection générale des populations débute en amont des crises par l'action des différents services (Etat, collectivités, industriels, organismes) qui élaborent les plans destinés à couvrir des risques (classification ORSEC, plans d'urgence, plans communaux de sauvegarde PCS, document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Un lien quasi direct existe avec la population et par l'intermédiaire des plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde (PCS) et du DICRIM.

2. Juste avant et pendant la crise, l'anticipation, l'information et la mise en tension de la population sont fondamentales.

Les bulletins d'alerte et de vigilance sont multiples (Vigiecrue, alertes vagues submersion, vigilance feux de forêts, météo neige...) directement diffusés au grand public par les opérateurs qui en sont chargés (Météo France, Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations...) et complétés par les canaux institutionnels du ministère de l'Intérieur et des préfectures, ainsi que par les collectivités territoriales (PCS).

Plusieurs canaux d'alerte sont à la disposition du maire et/ou du représentant de l'Etat : sirènes (générateur du risques et collectivités territoriales), radio, télévision, réseaux sociaux, FR-Alert.

3. Enfin, après la crise, les actions d'appui et d'aide à la population doivent permettre l'accompagnement et le retour à la normale. Dès lors que l'effet de la crise est passé se pose la question de l'après crise et de l'engagement des différents acteurs en situation post crise.

La protection générale des populations est aujourd'hui une réalité contrastée qui s'inscrit dans un contexte d'évolution des crises et des enjeux multiples, aussi bien sur un plan structurel que comportemental. Elle est traversée par des constats partagés :

- Une réapparition du concept de « défense civile » induit par les crises de sécurité et un contexte international complexe,
- Une accélération des effets du changement climatique avec une augmentation des événements produisant des risques majeurs et des conséquences technologiques par « effet ricochet »,
- Une plus grande fragilité des systèmes de communication par convergence des réseaux (économies d'échelles) contraires au principe de redondance,
- Une préparation insuffisante de la population avec une faible capacité à s'auto-protéger (seulement 20% de la population serait formée aux gestes de premiers secours),
- Un positionnement de la sécurité civile, en préparation comme en gestion des crises, en service pivot et coordonnateur des acteurs aux niveaux national et territorial,
- Une bascule du temps de l'urgence au temps long (élaboration de procédures à froid et planification des équipes projets territorialisées ou projetables pour venir en appui aux territoires concernés, le moment venu),
- Un questionnement indispensable de l'articulation des actions et des moyens avec le secteur de l'assurance, acteur central du post-événement,
- Une réflexion à engager sur un retour à des solutions de réseaux de communication classiques dits « rustiques » en complément des systèmes modernes,
- Le développement d'une culture effective du risque au sein de l'ensemble de la population, et pas uniquement de ceux de nos concitoyens qui y sont spécifiquement confrontés ou l'ont été.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants expriment unanimement la nécessité d'un investissement accru dans la préparation de la population aux risques et menaces, ainsi que dans son acculturation à ces enjeux. Deux axes prioritaires se dégagent : l'information du public par le biais de supports adaptés (médias, brochures, livrets, etc.) et la formation dès le plus jeune âge, intégrant les gestes de premiers secours et le développement de l'autonomie en situation de crise.

Les élus locaux sont identifiés comme des acteurs centraux dans le suivi et l'information des populations. Il apparaît indispensable de structurer leur formation en matière de gestion de crise. À ce titre, l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), qui dispense déjà un cursus destiné aux élus, pourrait jouer un rôle de chef de file. Elle pourrait également être chargée de fédérer les organismes de formation, publics comme privés, et de délivrer un agrément garantissant la qualité des enseignements dispensés.

La mise en place d'une application mobile dédiée est suggérée afin d'assurer une information en temps réel, en situation normale comme en contexte de crise. Par ailleurs, les dispositifs existants visant à mobiliser des citoyens sauveteurs de manière rapide devraient être renforcés et mieux relayés par les acteurs locaux.

Il est également recommandé de mieux associer les populations aux exercices de sécurité civile, ces derniers devant être l'occasion de renforcer les connaissances pratiques du public et de tester systématiquement les dispositifs d'alerte et d'information (FR-Alert).

Dans une logique de mobilisation collective à l'échelle départementale, les participants proposent d'approfondir l'idée d'un Contrat de Résilience Territoriale. Ce contrat viserait à associer les entreprises, les associations et les citoyens à une dynamique partagée de préparation, de prévention et d'adaptation face aux risques.

La mobilisation des acteurs, en particulier les services d'incendie et de secours (SIS), les associations agréées de sécurité civile (AASC) et les réserves de sécurité civile, est jugée indispensable. Une meilleure structuration au niveau départemental, régulièrement évoquée, favoriserait une synergie accrue entre les intervenants et permettrait d'accompagner plus efficacement les élus et les citoyens dans leurs démarches de sensibilisation et de formation.

Le développement d'une véritable culture du risque passe également par l'organisation de campagnes de sensibilisation à portée nationale, telles que la Journée Nationale de la Résilience, afin de valoriser les acteurs impliqués et de mieux les mobiliser.

Les efforts de sensibilisation et de formation doivent cibler en priorité la jeunesse, afin de garantir un ancrage précoce de la culture du risque, et les décideurs et futurs décideurs (élus, hauts fonctionnaires), qui doivent bénéficier d'un enseignement spécifique dans ce domaine.

Enfin, des mesures incitatives sont à envisager, et notamment le renforcement du droit à la formation pour les salariés, l'intégration de ces formations dans le dispositif du Compte Personnel de Formation (CPF) et l'ouverture de droits à crédit d'impôt y compris pour les citoyens non-salariés.

Thème n°4- Les missions pré-opérationnelles : formation, prévention, anticipation, préparation, planification

1. Constat partagé

Les missions pré-opérationnelles assurées par la sécurité civile relèvent des fonctions suivantes :

- La fonction d'analyse des risques, qui consiste à établir et à partager les différentes situations sur lesquelles il convient de travailler. Multiples, elles peuvent se retrouver en préambule de dossiers structurants de niveau interministériel (ORSEC, COTRRIM) ou de service (SDACR), ou constituer un document à part entière, ayant vocation à être exploité pour des actions futures de prévention ou de préparation opérationnelle (DDRM, atlas des zones inondables).
- Les actions de prévention, qui regroupent l'ensemble des mesures visant à éviter la survenue d'un événement (*à ne pas confondre avec la prévention dans les ERP qui regroupe des actions de prévention et de prévision*). Réalisées à partir d'études d'ingénierie, elles sont constituées de mesures réglementaires sanitaires (vaccination), d'urbanisme (PLU) et de construction (matériaux non inflammables, normes techniques) ou de réalisation d'ouvrages (paravalanches, digues). Elles sont aujourd'hui essentiellement réalisées par d'autres services que la DGSCGC, et en particulier au sein des ministères chargés de l'environnement, du logement ou de la santé.

La prévision, la préparation opérationnelle, la planification et la politique d'exercices peuvent être rassemblées sous l'appellation « *fonction de préparation à agir* ». Elles permettent d'anticiper la survenue d'un événement afin d'en limiter les effets et se répartissent en mesures constructives (murs coupe-feu...), mesures réglementaires (détecteurs de fumée, issues de secours, périmètres de sécurité), dispositif de planification institutionnel composé d'une déclinaison des plans de sécurité civile (ORSEC), sous le pilotage de la DGSCGC, et plans de défense (PIRAT), sous le pilotage du SGDSN.

Aujourd'hui, entre 50 et 60 000 plans de sécurité civile doivent être élaborés et tenus à jour par les services des préfetures (sur la base d'une quarantaine de fiches ORSEC et d'une quinzaine de plans particuliers par département).

La formation et la préparation des acteurs visent à acculturer les intervenants aux missions courantes, particulières ou prévisibles, à partir des analyses et de scénarios. La formation des acteurs de la sécurité relève essentiellement de la responsabilité de chaque acteur en fonction de son cœur de métier. Une exception notable est celle de la formation et de la doctrine du secourisme, qui s'applique aux sapeurs-pompiers comme aux AASC, sous le pilotage de la DGSCGC.

S'agissant plus particulièrement de la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), il importe de rappeler qu'à l'échelle nationale, 2 300

commissions de sécurité et d'accessibilité sont annuellement réunies (dont 1 900 commissions communales ou intercommunales). On dénombre plus de 650 000 établissements recevant du public (ERP) en France (progression d'environ 10% en 10 ans); près de 200 000 d'entre eux nécessitant une attention particulière (ERP du 1^{er} groupe ou avec des locaux d'hébergement – fonction sommeil). En outre, plus de 60 000 visites d'établissements sont assurées chaque année avec une périodicité de visite respectée dans 90% des cas et des anomalies majeures de sécurité détectées pour environ 15% des dossiers.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

De manière générale, les participants soulignent un déficit de connaissance des décideurs en matière de règles de prévention. Il apparaît indispensable que ces derniers puissent bénéficier d'une offre de formation renforcée sur des thématiques fondamentales, comme le code d'alerte nationale, les obligations légales de débroussaillage, les principes de défense de la forêt contre l'incendie.

Pour les domaines à plus forte technicité, un accompagnement renforcé des élus par les agents de l'État est préconisé. Cet appui pourrait être complété par l'intervention des acteurs de la sécurité civile, qui disposent chacun, à leur niveau, d'une légitimité à conseiller, encadrer et éclairer la décision politique. Une fois encore, une meilleure structuration départementale de la sécurité civile est identifiée comme un levier essentiel pour assurer l'efficacité de ce rôle d'accompagnement.

Des interrogations ont été émises concernant le rôle des compagnies d'assurance et l'opportunité d'un engagement plus marqué de leur part dans les politiques de prévention et de prévision des risques. Les réflexions actuelles sur la « *valeur du sauvé* » par l'intervention des services de sécurité civile mériteraient d'être élargies. Si les assureurs sont aujourd'hui fortement mobilisés sur la sécurité des entreprises, il semble pertinent qu'ils s'investissent également dans la protection du quotidien et la prévention des risques naturels ou technologiques pour l'ensemble des populations.

À l'échelle nationale, il revient à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) d'affirmer son rôle de pilote stratégique dans la préparation des populations face aux crises. Une impulsion forte doit être donnée afin que l'ensemble des communes et intercommunalités soit doté de plans d'action visant à renforcer la résilience collective, tels que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS), et les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Les participants s'accordent à dire que la sensibilisation de la jeunesse constitue un levier déterminant pour l'appropriation, par la population, de sa propre sécurité.

À cet effet, le cadre scolaire doit être mobilisé de manière prioritaire. Les acteurs de la sécurité civile sont appelés à jouer un rôle d'appui auprès de l'Éducation nationale afin de favoriser l'intégration des compétences d'autoprotection dans les enseignements, de l'école primaire au lycée. La capacité à assurer sa propre sécurité ainsi que celle de ses proches doit désormais être considérée comme une composante à part entière de l'éducation citoyenne.

En matière de prévention bâtiminaire, les échanges ont mis en évidence un déséquilibre manifeste entre les niveaux de sécurité appliqués aux établissements recevant du public (ERP) et ceux relatifs aux bâtiments d'habitation, alors même que la majorité des victimes d'incendie se trouvent dans ce dernier type de structure. De nombreux contributeurs ont ainsi proposé la (re-)création d'une commission centrale et interministérielle, permettant de réintégrer l'expertise de la sécurité civile dans le processus de validation des évolutions technologiques et des réglementations associées.

Des exemples concrets, tels que le développement de la construction de structures à ossature en bois ou l'essor des énergies alternatives pour les véhicules, ont été cités comme sources potentielles de risques émergents, pour lesquels l'avis des services de sécurité civile ne semble pas avoir été sollicité de manière suffisante.

Une telle instance permettrait de mieux anticiper ces mutations et de garantir une prise en compte cohérente des impératifs de sécurité dans l'élaboration des normes et des politiques publiques.

1. Constat partagé

Tradition désormais ancienne, les interventions de la sécurité civile à l'international s'inscrivent principalement dans deux cadres : l'intervention d'urgence lors de catastrophes et une « *diplomatie de la sécurité civile* » avec des coopérations de formation, de conseil, de fourniture de matériels.

L'activité extérieure française de sécurité civile est soutenue : entre cinq et dix interventions par an, avec près de 40% de missions d'experts et 60% d'interventions. On relève trois ou quatre opérations significatives chaque année, intégrant les missions des moyens spécialisés de la sécurité civile, et une opération de très grande ampleur tous les ans ou tous les deux ans. On peut estimer que la trentaine d'interventions significatives réalisées en dix ans, entre 2005 et 2014, a représenté au moins 20 000 journées-hommes auxquelles il faut rajouter les contributions matérielles.

La France est présente dans près des trois quarts des opérations internationales d'ampleur (inondations en Belgique, feux de forêts en Italie, en Algérie, en Macédoine et en Grèce, séisme en Haïti, conflit en Ukraine, inondations au Pakistan, cyclone à Madagascar, opérations de déminage au Qatar...).

A l'échelle de l'Union européenne, la protection civile est une compétence d'appui confirmée par le Traité de Lisbonne. Depuis 2001, le mécanisme européen de protection civile propose un instrument de coordination et des cofinancements pour les interventions extérieures des membres. La France est un des premiers contributeurs et a soutenu son renforcement, en particulier la création de « réserves européennes », moyens opérationnels cofinancés par l'Union.



La France, premier contributeur au Mécanisme de protection civile de l'Union

Dispositif de solidarité européenne qui permet d'engager des moyens humains et matériels dans un pays faisant face à une catastrophe, activé plus de 500 fois en 20 ans

Premier contributeur avec 20 modules certifiés

Bénéficiaire du mécanisme en 2022 (360 pompiers et 6 avions bombardiers d'eau mobilisés)

Le centre opérationnel de la DGSCGC (COGIC) est le point de contact national du centre de coordination de la réaction d'urgence (Emergency Response Coordination Centre - ERCC) qui déclenche les interventions pour lesquelles l'Union a été sollicitée.

En 2017, à l'occasion de grandes inondations et d'une saison d'été intense, l'implication de l'Union a changé d'échelle avec la mise en place de la réserve de capacités du mécanisme de protection civile de l'UE (RescUE) qui repose sur le partage d'analyses et de stratégies, avec l'ambition de développer des moyens extranationaux de renfort.

Une réserve stratégique multi-missions de l'Union (le « pool ») a également été définie en 2019 sur la base d'études et de scénarios à 30 ans. Il s'agit essentiellement d'aéronefs (hélicoptères lourds, avions amphibies et renouvellement des flottes de Canadair CL 415 existant en Europe). La sécurité civile française est pleinement partie prenante de ces développements.

En termes de moyens, la France s'est également dotée d'outils lui permettant de répondre aux crises internationales de sécurité civile :

- Les formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC, plus de 1 600 sapeurs-sauveteurs) ont formalisé leur organisation en définissant les « modules » qu'elles sont susceptibles de fournir, en fonction du type de catastrophe et du type de mission, et en mettant en place une procédure d'alerte (détachement prêt à partir dans un délai très bref). Elles détiennent l'homologation de l'ONU et de l'Europe pour les détachements techniques tels que le sauvetage-déblaiement ;
- Les moyens spécialisés de la sécurité civile interviennent régulièrement : avions bombardiers d'eau pour la lutte contre les feux de forêts ; déminage ; établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) qui entretiennent et contribuent à mettre en œuvre des matériels ;

- Les sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours constituent un réservoir de moyens qualifiés. Une majorité des missions (hors moyens spécialisés) associent UIISC, sapeurs-pompiers territoriaux et logisticiens. Au même titre que les UIISC, les SIS disposent d'agrément (ONU et Europe) pour leurs modules opérationnels ;
- Les associations agréées de sécurité civile à vocation internationale : outre les associations qui disposent d'une stature internationale (Croix Rouge, Ordre de Malte), les associations partenaires des pouvoirs publics (Protection civile, radioamateurs, autres secouristes), sont en mesure de déployer des moyens à l'étranger, même si ce n'est pas leur objectif principal. Certaines associations d'envergure plus limitée affichent une ambition internationale forte (Corps Mondial de Secours, Secouristes Sans Frontières, Pompiers de l'Urgence Internationale...);
- L'ESCRIM, seul hôpital de campagne européen disposant d'un agrément de l'ONU au niveau EMT2.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

S'agissant des nouvelles missions, les participants ont souligné la nécessité préalable d'une meilleure définition des missions dévolues à la sécurité civile, ainsi qu'un fléchage plus rigoureux en particulier dans le domaine de la formation des populations. Il a ainsi été proposé l'élaboration d'une liste exhaustive des missions relevant du champ de la sécurité civile, assortie pour chacune d'un acteur pilote clairement identifié, afin de garantir l'efficacité des relais et la lisibilité des responsabilités.

Par ailleurs, les échanges ont unanimement mis en lumière l'importance d'une prise en compte de la dimension internationale dans la conception et la mise en œuvre des politiques de sécurité civile, dans un contexte où les crises sont de plus en plus nombreuses et dépassent les frontières nationales. Cette exigence de mobilisation accrue appelle en retour un renforcement de la culture de résilience au sein des populations, considérée comme un pilier essentiel de la réponse collective.

Les propositions formulées par les participants s'articulent autour des trois temps structurants de l'action de la sécurité civile :

- En amont : développer la résilience des populations, notamment par des actions de sensibilisation, d'éducation et de préparation aux risques ;
- En période de gestion courante (« *temps de paix* ») : renforcer la coordination des moyens, des forces et des outils, en particulier par l'optimisation du traitement et de l'exploitation des données numériques (Data) au service de l'aide à la décision ;
- En aval : systématiser les retours d'expérience (RETEX) afin d'ancrer une culture d'apprentissage et d'amélioration continue dans les dispositifs de sécurité civile.

Focus « Grande enquête en ligne »



- ❑ **74%** des répondants indique que les missions de la sécurité civile ne sont que partiellement connues par la population
- ❑ **53%** des répondants pensent que les activités de la sécurité civile doivent être redéfinies
- ❑ **74%** des répondants considèrent que certaines missions exercées par les acteurs de la sécurité civile ne relèvent pas de leur champ missionnel
- ❑ **87%** des répondants pensent qu'au quotidien, dans le cadre du secours ordinaire, la sécurité civile est souvent considérée comme l'ultime recours

Principales propositions des participants

Axe thématique 1 : Quelles missions pour la sécurité civile de demain?

La présente rubrique synthétise l'ensemble des propositions et orientations soutenues ou évoquées par les participants dans le cadre des travaux de la concertation (ateliers de travail des chantiers thématiques, audiences et entretiens, réunions de travail, contributions écrites).

1. Mieux reconnaître, renforcer et promouvoir les missions de la sécurité civile

La sécurité civile devrait être pleinement reconnue dans l'étendue de ses missions, notamment dans son rôle essentiel de soutien général à la population en situation de crise. Cette mission gagnerait à être inscrite explicitement parmi les compétences de principe de la sécurité civile.

Afin d'asseoir cette reconnaissance et de structurer une politique de formation ambitieuse, l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) devrait être érigée en Académie nationale de la protection civile et des situations d'urgence. Cette transformation s'accompagnerait de la création d'un campus de formation coordonnant l'ensemble des acteurs de la formation, garantissant une cohérence d'action à l'échelle nationale.

2. Améliorer la prise en charge préhospitalière non programmée

Le secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP), au cœur des interventions de sécurité civile, appelle une réforme profonde de sa gouvernance et de son organisation.

Au niveau national, une gouvernance interministérielle conjointe au ministère de l'Intérieur et au ministère chargé de la Santé apparaît indispensable aux participants pour piloter la prise en charge préhospitalière non programmée, en conciliant régulation médicale et efficacité opérationnelle.

Au plan local, la responsabilité de coordination devrait être confiée au préfet, garant de la cohérence territoriale des moyens. La généralisation des plateformes communes d'appels (15-18-112) doit être poursuivie, en dissociant clairement la régulation médicale (SAMU) de la régulation des moyens (services d'incendie et de secours).

L'optimisation des ressources supposerait également la rationalisation des flottes aériennes (notamment la flotte hélicoptère), l'intégration des associations agréées de sécurité civile (AASC) dans la réponse quotidienne, ainsi qu'un développement structuré et coordonné de la paramédicalisation de terrain. La médicalisation de terrain devant se limiter aux besoins ultimes en privilégiant la voie aérienne.

Des formations unifiées et reconnues entre les services des deux ministères, ainsi que des règles harmonisées d'engagement territorialisé, permettraient également d'adapter la réponse aux besoins spécifiques des territoires urbains comme ruraux.

3. Consolider la sécurité civile dans ses missions exclusives

Selon les participants, il convient de conforter la sécurité civile dans plusieurs de ses attributions souveraines. Au niveau départemental, avec une ambition de politique publique de sécurité civile globale et cohérente au niveau local, les Conseils départementaux de sécurité civile, présidés par les préfets, encore trop peu mobilisés, devraient être généralisés et élargis à l'ensemble des parties prenantes. Une meilleure coordination du réseau des acteurs de la sécurité civile, notamment les associations agréées et les réserves communales, doit être réalisée sous l'autorité du préfet.

Une rédaction partagée des analyses de risques départementales (SDACR, DDRM, ORSEC) afin de garantir des travaux robustes et non redondants devrait s'imposer comme un levier d'efficacité pour de nombreux acteurs. Pour cela, le renforcement des Etats-majors interministériels de zone de défense et de sécurité (EMIZ) en ressources humaines et financières est plébiscité, pour appuyer ces actions.

Au niveau national, une coordination renforcée des nombreux partenaires est nécessaire, notamment face aux nouvelles menaces technologiques (incendies de batteries, constructions en bois). La sécurité civile devrait renforcer ses liens avec les secteurs de l'environnement, du logement et de l'innovation, auprès des acteurs du secteur public et du privé. A titre d'exemple, des officiers de sapeurs-pompiers pourraient être intégrés au sein de ministères partenaires. Le dialogue avec les industriels de la sécurité civile mériterait également d'être davantage développé, par exemple par le biais d'un outil de

développement économique national voire européen pour les services d'incendie et de secours ou bien en renforçant la mission « prospective, recherche et développement » de la DGSCGC pour des relations régulières et structurées avec les secteurs professionnels innovants.

4. S'investir pleinement en faveur de la préparation et de l'acculturation aux risques et aux menaces

La culture du risque devrait s'imprégner durablement dans les comportements de la population française. Cela implique une information régulière de la population, et notamment des plus jeunes, par tous les canaux disponibles, ainsi qu'une formation dès le plus jeune âge aux gestes qui sauvent et à l'autonomie en situation de crise.

Concernant la formation, afin d'atteindre l'objectif de 80% de la population formée aux premiers secours, plusieurs mesures incitatives sont proposées comme l'éligibilité de ces formations au compte professionnel de formation (CPF) ou l'ouverture au crédit d'impôt pour les citoyens non-salariés.

Aux yeux des participants, les outils de communication sont encore trop peu mobilisés. A l'image des campagnes nationales pour la sécurité routière, il faudrait développer une communication à destination du grand public sur les enjeux de sécurité civile, de secourisme ou encore pour promouvoir les réserves communales, départementales ou l'engagement bénévole. Toujours dans un objectif de communication au grand public, il serait nécessaire de continuer de développer les dispositifs numériques d'alerte et d'engagement citoyen (comme FR-Alert ou les applications de géolocalisation de citoyens sauveteurs).

Il apparaît également essentiel d'associer l'ensemble de la population aux exercices de sécurité civile, conformément au principe de « citoyen acteur de la sécurité civile ». La création d'un contrat de résilience territoriale, engageant collectivités, entreprises et citoyens, incarnerait cette démarche collective.

5. Désigner le ministère de l'Intérieur comme force *menante* pour l'ensemble de la réglementation incendie (ERP, IGH, habitations et locaux relevant du code du travail)

Les acteurs de la sécurité civile s'accordent à dire que la prévention incendie doit faire l'objet d'une approche cohérente et globale. Pour cela, le ministère de l'Intérieur devrait être désigné comme autorité de référence pour l'ensemble de la réglementation applicable aux bâtiments, que ce soit des établissements recevant du public (ERP), des immeubles de grande hauteur (IGH), des habitations ou bien des locaux professionnels.

Il conviendrait également de codifier de manière pérenne cette réglementation dans le code de la construction et de l'habitation, en anticipant les évolutions architecturales et technologiques (constructions en bois, mobilités électriques, centres de données...). Une commission centrale et interministérielle de sécurité pourrait assurer la veille et l'adaptation de ces normes.

Les services d'incendie et de secours sont des acteurs incontournables de la prévention incendie. Ils devraient être pleinement associés à l'innovation, notamment dans les domaines des mobilités et de l'habitat, afin d'adapter leurs pratiques d'intervention. Une instance dédiée pourrait favoriser cette association. Une simplification du dispositif administratif en vigueur, en limitant les commissions de sécurité à un avis du SDIS auprès de l'autorité de police et en allégeant les contrôles pour certains établissements serait souhaitable.

Enfin, la prévention doit devenir un investissement partagé, mobilisant notamment les assurances et les collectivités dans la cadre de la généralisation de l'approche de la valeur du sauvé.

6. Maintenir la réponse opérationnelle de la France à l'international

Les participants s'accordent à reconnaître que la sécurité civile française doit conserver une capacité d'intervention forte à l'échelle internationale. En effet, les projections à l'étranger, dans leur diversité (forces militaires, civiles, associatives), constituent un outil stratégique de rayonnement pour la France.

Plusieurs leviers ont été identifiés. Les moyens consacrés à la réserve RescUE devraient d'abord être renforcés pour répondre avec une disponibilité opérationnelle suffisante aux catastrophes de grande ampleur. La création d'une force européenne permanente, dédiée à la coordination opérationnelle, et un schéma d'analyse et de couverture des risques à l'échelle de l'UE ont également été proposés. Ensuite, s'agissant du volet formation, le développement d'un Erasmus de la protection civile favoriserait l'échange de compétences entre professionnels européens. La base aérienne de sécurité civile de Nîmes-Garons devrait être consolidée et « européanisée », en lien avec la création d'un centre de référence européen pour la formation à la lutte contre feux et à la gestion de crise par une mise en synergie avec l'ENSOSP et l'ECASC.

Axe thématique 2

Une population actrice de sa
résilience, un citoyen acteur de
la sécurité civile

Si la sécurité civile repose sur l'investissement exceptionnel de femmes et d'hommes, professionnels, volontaires et bénévoles, qui ont fait le choix de servir, elle est aussi, avant tout, « l'affaire de tous », comme l'a consacré la loi du 13 août 2004. C'est là tout l'enjeu de l'impératif de la capacité de résilience attendue de la population et des territoires.

La résilience d'une population peut se présenter, de façon schématique, comme la capacité à tenir dans la durée, collectivement et en profondeur face à une crise. La résilience d'un territoire est quant à elle la capacité d'un système socio-spatial à récupérer d'une perturbation et à diminuer les impacts attendus (prévisibles ou non) lors d'une perturbation ultérieure, notamment grâce à l'apprentissage et à l'intégration du retour d'expérience dans les caractéristiques du système.

Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a défini la *stratégie nationale de résilience (SNR)* afin de préparer l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs et le citoyen lui-même pour « fédérer, regrouper et unifier l'ensemble des politiques publiques concourant à la résilience de la Nation ». Face aux défis environnementaux et sécuritaires auxquels la France est confrontée, il s'agit de nous préparer collectivement et de façon globale, pour réduire la vulnérabilité face aux risques prévisibles et améliorer notre capacité à rétablir les capacités optimales de fonctionnement.

Dans ce contexte et de par ses missions, la sécurité civile est naturellement au cœur des enjeux de résilience pour les territoires dans leur complexité, pour la population dans son ensemble, pour les citoyens dans leurs individualités.

La résilience est un impératif d'organisation dont la culture doit nécessairement être partagée. Si la loi de 2004 a affirmé le principe selon lequel la sécurité civile est l'affaire de tous, le niveau de résilience attendu n'est pas encore atteint. Une plus grande partie de la population doit réellement s'imprégner de la connaissance des risques, de leurs conséquences, des gestes et des conduites à adopter.

La sécurité civile, par les valeurs d'engagement, de solidarité, d'attention à l'autre qu'elle véhicule, peut être encore davantage un vecteur de cohésion sociale, de citoyenneté et de mieux vivre ensemble. Au-delà des actions qui concourent d'ores et déjà à la diffusion d'une culture du risque au sein de notre société, il importe de penser le rôle du citoyen comme moteur de la sécurité civile et acteur de la résilience, aussi bien face aux événements du quotidien qu'aux épisodes exceptionnels.

Par sa géographie, son histoire, ses choix technologiques, sa position sur la scène internationale, la particularité de son organisation, la France est un territoire particulièrement exposé aux risques naturels, technologiques et sociétaux : 738 événements naturels particulièrement dommageables ont été recensés en France depuis le début du XX^{ème} siècle, 9 sur 10 résultant de phénomènes climatiques (inondations, submersions marines, érosion côtière, tempêtes et cyclones, mouvements de terrain, feux de forêt, avalanches), à l'origine de 3 100 victimes, sur la même période.

Entre 1982 et 2023, ce sont plus de 255 000 arrêtés de reconnaissances de l'état de catastrophes naturelles qui ont été pris pour plus de 17 500 événements naturels répertoriés. Environ deux tiers de ces événements correspondent à des inondations, essentiellement sur la côte atlantique, la côte méditerranéenne, les communes du Sud-Est et le bassin du Rhône.

L'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et la possible simultanéité des événements majeurs sont au cœur des préoccupations actuelles. Une amplification généralisée pourrait créer une tension capacitaire et mettre à mal le principe de solidarité non seulement à l'échelle de la France mais de l'Europe également.

Les risques technologiques recouvrent en particulier les risques induits par les activités humaines. La France compte actuellement environ 500 000 sites (industries chimiques ou pétrolières, stockages, transports, productions industrielle ou nucléaire) pouvant générer des phénomènes dangereux susceptibles de menacer des personnes, des biens et/ou l'environnement.

Les grands événements des dix dernières années témoignent de progrès dans la mise en œuvre des mesures d'anticipation et d'une résilience des populations de plus en plus affirmée. De la même façon, on constate une prise de conscience des citoyens après certains événements majeurs qui engagent la sécurité publique et l'exposition directe à la menace que ces événements génèrent. Mais l'évolution de l'exposition aux risques se caractérise aussi par l'émergence ou la résurgence de risques nouveaux, plus difficiles à appréhender : risques sanitaires d'ampleur, attaques cyber y compris étrangères, attaques du territoire, conflits armés et retour d'une guerre conventionnelle sur le territoire européen...

Si la mémoire et l'expérience de l'être humain sont déterminantes pour la préparation des comportements, il ne faut toutefois pas attendre que les événements imposent cette résilience. Le contexte actuel global impose les nécessaires prises de conscience de l'évolution spatiale, temporelle et de l'augmentation de l'intensité des phénomènes et crises futures. Ce contexte est naturellement plus favorable à l'émergence du « *citoyen acteur de sa propre sécurité* », et donc de sa propre résilience.

Thème n°1 - La résilience de la population : quels objectifs pour demain ?

1. Constat partagé

La Stratégie Nationale de la Résilience vise à mieux préparer la France, ses entreprises et ses citoyens pour tenir dans la durée, collectivement et en profondeur, face aux crises. La dimension essentielle est constituée par les comportements individuels qui déterminent la résilience de la population comme un axe de progression majeur à partir d'un socle normatif déjà particulièrement étoffé :

- Le citoyen acteur de sa propre sécurité : « *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires* » (article L.721-1 du code de la sécurité intérieure) ;
- Le dispositif de la Journée nationale de la résilience (JNR) : « *Une journée nationale de la résilience est instituée en vue d'assurer la préparation de la population face aux risques naturels ou technologiques* » (article L. 731-1-1 du code de la sécurité intérieure) ;
- L'acculturation des publics scolaires : « *Tout élève bénéficie, dans le cadre de la scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes de premiers secours* » (article L. 312-13-1 du code de l'éducation) ;
- La sensibilisation aux risques majeurs des salariés des entreprises dans les outre-mer : « *En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, des salariés « identifiés » sont chargés de l'information sur la prévention des risques naturels auxquels sont exposés les travailleurs sur leur lieu de travail. Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une formation sur la prévention des risques naturels* » (articles L. 4823-1 du code du travail et L. 562-1 du code de l'environnement)
- Les formations aux premiers secours : « *Les actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme sont assurées par des organismes habilités auxquels appartiennent les acteurs de la sécurité civile et les associations ayant notamment pour objet la formation aux premiers secours* » (article L.726-1 du code de la sécurité intérieure).

Cet ensemble peine pourtant à produire ses pleins effets puisque, à titre d'exemple, 80 % des Français considèrent qu'ils sont mal ou pas préparés face aux crises et aux catastrophes et que moins de la moitié d'entre eux est formé aux gestes et comportements qui sauvent.

Les actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme comprennent une « filière citoyenne de sécurité civile », composée des unités d'enseignement sur les « gestes qui sauvent » (GQS) et les « premiers secours citoyen » (PSC). Elles sont enseignées par les structures habilitées par le ministre chargé de la sécurité civile (des associations nationales, leurs affiliations et des services publics).

Plusieurs ministères sont chargés des actions de formation (ministère de l'éducation nationale/élèves dans le cadre d'un continuum éducatif du premier au second degrés, Fonction publique/agents de l'Etat des 3 versants de la fonction publique/ nouveaux fonctionnaires, formations initiales, salariés du privé avant leur départ en retraite, ministère de la jeunesse et des sports/arbitres de sport...).

La direction générale du service national universel (DGSNU) ambitionne de systématiser l'enseignement du diplôme PSC1 lors des séjours de cohésion avec une cible moyenne de 850 000 personnes formées en filière citoyenne (répartition entre associations, organismes publics nationaux et départementaux).

L'engagement citoyen bénévole local, hors champ des associations agréées, constitue également un enjeu pour la résilience des territoires. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a introduit la possibilité pour les maires de créer une réserve communale de sécurité civile (RCSC) afin d'effectuer les missions les plus simples telles l'information de la population sur les risques, la participation à l'alerte des populations, l'accueil des sinistrés. A ce jour, seules 650 réserves communales de sécurité civile ont toutefois été dénombrées pour 36 000 communes.

Depuis 2022, un modèle de réserve départementale de sécurité civile est expérimenté en Seine-Maritime. 150 réservistes sont coordonnés, à partir du SDIS 76, entre associations agréées de sécurité civile, réserves communales, anciens sapeurs-pompiers et tous les citoyens souhaitant s'investir.

En complément, la loi du 3 juillet 2020 crée le statut de « *citoyen sauveteur* » qui confère une protection juridique avec la qualité de collaborateur occasionnel du service public. La cible est la lutte contre l'arrêt cardiaque et la sensibilisation aux gestes qui sauvent et les actes d'assistance aux personnes en « *situation d'urgence vitale* ».

Enfin, plusieurs initiatives associatives prennent la forme d'applications (Staying Alive, Sauv' Life...) qui permettent d'enregistrer des volontaires qualifiés en secourisme, de les géolocaliser et de les mobiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire à proximité immédiate au moyen d'une notification sur leur téléphone mobile. Une expérimentation menée par l'association Staying Alive (anciennement Bon Samaritain) depuis 2016 avec la BSPP a démontré l'intérêt du dispositif. Plus de 300 000 résidents sur le territoire national y sont aujourd'hui abonnés.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Vingt ans après l'inscription dans la loi du principe du citoyen « *acteur de sa propre sécurité* », le bilan de sa mise en œuvre demeure contrasté. Ce concept, encore largement méconnu, souffre d'un déficit de diffusion, imputable à l'insuffisance des partenariats, à une communication inadaptée et à l'absence d'un dispositif de formation structuré. Pour que ce principe devienne pleinement opérant, il convient de rappeler les droits et devoirs des citoyens en la matière et de consolider les dispositifs existants.

Si la pertinence de ce principe est avérée, son adaptation à l'évolution des modes de vie apparaît indispensable. L'intégration de la sensibilisation dès le début du parcours scolaire et aux différentes étapes clés de la vie constitue un levier fondamental. Bien que des mesures aient été annoncées à la suite des attentats de 2015, notamment au sein de l'Éducation nationale, leur mise en œuvre reste entravée par un déficit de moyens opérationnels.

La notion de résilience doit s'étendre aux risques courants et aux menaces diffuses, au-delà des seuls risques majeurs. Elle repose sur une information préventive renforcée et une sensibilisation généralisée aux gestes qui sauvent, en mobilisant des outils variés (formation, communication, éducation).

Les participants soulignent que cette résilience repose également sur une solidarité active, facteur de cohésion nationale, incarnée par les initiatives locales telles que les réserves départementales de sécurité civile, qu'il conviendrait de soutenir et de généraliser à l'échelle nationale. La création de Maisons de la sécurité civile, espaces d'engagement et de formation, est également suggérée.

Pour être pleinement effective, la résilience doit faire sens pour la population en articulant enjeux individuels et collectifs afin de susciter l'engagement.

Un large consensus s'est dégagé en faveur d'une obligation de formation à la résilience, appuyée par l'instauration d'une journée nationale dédiée aux risques et menaces, en lien avec le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Plusieurs dispositifs complémentaires ont

été évoqués, tels que des incitations économiques, une obligation partielle ciblant les adultes ou encore une obligation à certains âges ou dans certaines situations de vie (université, permis de conduire, premier emploi, contrat d'assurance, recensement).

La mise en œuvre d'un « passeport de formation à la sécurité civile » ou d'un « diplôme de résilience » a été proposée afin de structurer un parcours de formation continu et cohérent, appuyé par des tiers de confiance (collectivités, employeurs, associations). Ce dispositif serait notamment décliné dès le collège, avec une formation continue tout au long de la vie.

Par ailleurs, il apparaît pertinent d'élargir l'obligation de formation à la démarche de citoyen « sauveteur secouriste du travail » (SST) dans la sphère professionnelle, en lien avec la réglementation applicable aux employeurs publics. Une approche duale, combinant communication ciblée et contenu pratique, pourrait être privilégiée. Des mesures de valorisation des citoyens formés (certifications, reconnaissances symboliques, avantages financiers tels que des réductions d'assurance) pourraient également être envisagées.

La diffusion de la culture de la résilience doit reposer sur une mobilisation collective, ne relevant pas uniquement des pouvoirs publics ou du monde éducatif, mais impliquant également les structures interministérielles départementales, les professionnels, les associations et les compagnies d'assurance, identifiées comme des relais à fort potentiel. Des outils innovants, tels que la reconnaissance par badge (physique ou numérique) sur les plateformes professionnelles, pourraient renforcer l'attractivité de l'engagement citoyen.

À l'échelle nationale, le pilotage de la politique d'acculturation à la résilience devra reposer sur un cadre réglementaire renforcé, articulant une gouvernance interministérielle avec une déclinaison territorialisée. Le niveau départemental, coordonné par les préfetures avec l'appui des maires, des SDIS et des associations, semble le plus à même de décliner des actions adaptées aux risques et menaces de proximité. La mobilisation des SIDPC et des zones de défense est également essentielle pour assurer une meilleure intégration des dynamiques locales.

Pour garantir la cohérence et la complémentarité des interventions, il conviendrait de s'appuyer sur les structures existantes, tout en renforçant le rôle des SIDPC et en désignant des organismes de confiance pour la formation. Le développement de partenariats entre acteurs locaux et nationaux permettrait d'optimiser les synergies. En outre, des conventions entre employeurs et salariés pourraient être encouragées pour faciliter l'engagement des réservistes, volontaires et bénévoles.

Enfin, pour favoriser l'acculturation, il demeure nécessaire de développer des outils adaptés aux différents publics et des canaux de communication plus percutants : diffusion de guides pratiques, organisation de campagnes ciblées, valorisation des initiatives locales, création de jeux numériques ou de kits d'urgence, qui doivent permettre une appropriation large, progressive et engageante des comportements de sécurité.

Thème n°2 - Comment garantir une culture du risque globale ?

1. Constat partagé

Afin de mieux appréhender les enjeux relatifs à la notion de « culture du risque » et à son rôle fondamental dans le renforcement de la résilience de la population face aux menaces, il est impératif de dépasser le cadre strict de la simple transmission d'informations ou de connaissances théoriques. Il convient en effet de permettre à chaque citoyen d'acquérir un socle de savoirs applicables, notamment à travers des mises en situation concrètes, qu'il s'agisse d'exercices ou de contextes réels.

À ce jour, notre cadre législatif national demeure principalement centré sur la gestion des risques majeurs. Les différentes politiques publiques ne couvrent pas de manière homogène l'ensemble des risques identifiés, ce qui contribue à une complexité accrue du dispositif français en la matière.

Ainsi, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de sensibiliser la population aux risques identifiés sur le territoire communal ainsi qu'aux comportements de sauvegarde à adopter. De manière complémentaire, la Journée nationale de la résilience (JNR) vise à développer une culture partagée de la gestion de crise, en intégrant une dimension plus large relative à l'organisation des secours et aux dispositifs d'alerte. Cette journée contribue également à la diffusion des gestes de premiers secours, en particulier auprès des élèves, par le biais de formations spécifiques.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) élargit encore cette approche en intégrant des scénarios liés à des menaces d'origine intentionnelle, telles que les intrusions malveillantes, les attentats ou encore les actes de violence perpétrés à l'intérieur ou aux abords des établissements scolaires.

À l'échelle internationale, certains États, à l'instar de la Suède, ont opté pour une stratégie de sensibilisation systématique et globale de la population, couvrant l'ensemble des aléas susceptibles d'affecter leur territoire.

En France, force est de constater l'existence d'une hétérogénéité dans l'application de ces dispositifs, générant une organisation encore marquée par une forme de verticalité et un cloisonnement entre les différents acteurs, au détriment de l'efficacité opérationnelle et de la lisibilité des actions entreprises.

Les intervenants œuvrant au renforcement de la résilience collective évoluent dans un écosystème dense et pluriel. On y retrouve une diversité d'acteurs institutionnels (ministères de l'Intérieur, de la Transition écologique, de l'Éducation nationale, de la Santé, SGDSN, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, notamment les maires, services départementaux d'incendie et de secours), du secteur associatif (associations agréées de sécurité civile, structures œuvrant à la sensibilisation des populations), ainsi que du monde économique, notamment dans les territoires d'Outre-mer.

À ce titre, certaines catégories de la population bénéficient d'ores et déjà de dispositifs renforcés, notamment les élèves et les résidents ultramarins exposés aux risques naturels spécifiques. Toutefois, si les modalités de diffusion d'une culture du risque doivent s'inscrire dans une logique commune, elles doivent également être adaptées aux caractéristiques propres à chaque territoire et à ses publics, dans un souci d'efficacité et d'inclusivité.

L'enjeu stratégique réside désormais dans le renforcement de l'articulation et de la coordination des outils existants, lesquels ont d'ores et déjà démontré leur pertinence, afin de garantir une diffusion cohérente, structurée et partagée d'une culture du risque à l'échelle nationale.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Afin de parvenir à une culture du risque réellement partagée et opérationnelle, les participants s'accordent sur la nécessité de diffuser des messages clairs, accessibles et porteurs de sens, ancrés dans des situations concrètes du quotidien. Ces messages doivent être répétés dans le temps et faire l'objet de mises en situation pratiques, notamment à travers des exercices.

Pour garantir la cohérence de ces actions, les participants soulignent l'importance d'un pilotage structuré de la déclinaison territoriale de cette culture du risque. L'absence actuelle de coordination suffisante entre les acteurs contribue à une dispersion des initiatives, susceptible de nuire à la compréhension et à l'adhésion du public cible. Ils appellent ainsi de leurs vœux une gouvernance clarifiée, un pilotage et une impulsion unique sur ce sujet face à des acteurs dispersés et pas suffisamment coordonnés.

Parmi les leviers identifiés figurent :

- L'intégration de la culture du risque dans les programmes scolaires, accompagnée d'une formation dédiée pour les enseignants, afin d'assurer la transmission des savoirs dès le plus jeune âge ;
- Le renforcement du rôle des élus locaux, dans le cadre de leurs compétences de proximité, pour relayer et incarner ces messages auprès des citoyens ;
- Le soutien au tissu associatif, au-delà des seuls acteurs agréés de la sécurité civile, afin d'assurer une diffusion large et inclusive des bonnes pratiques ;
- Une attention spécifique portée aux publics vulnérables, nécessitant des modalités adaptées de sensibilisation.

Enfin, les participants insistent sur la nécessité de clarifier les périmètres d'intervention de chaque acteur et d'éviter les redondances voire les dissonances.

À cet effet, ils suggèrent de s'inspirer du modèle de gouvernance centralisée mis en œuvre par la Délégation interministérielle à la sécurité routière, jugée efficace dans sa capacité à coordonner des politiques publiques pluri-acteurs autour d'une stratégie commune.

1. Constat partagé

Le rôle du citoyen comme moteur de la sécurité civile et acteur de la résilience est fondamental. Tout au long de la vie, plusieurs dispositifs ont vocation à le former à cette mission essentielle.

En matière de sensibilisation, la Journée nationale de la résilience (JNR), dont la première édition a été lancée en 2022 avant sa reconnaissance au niveau législatif par la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, a vocation à constituer un temps fort de l'acculturation recherchée.

Chaque année, un appel à projets permet de présenter et de faire labelliser des actions de sensibilisation et de préparation de la population. Une cartographie JNR présente les actions mises en place dans l'année. Le 13 octobre, la JNR met ainsi en lumière des initiatives et actions traitant de l'ensemble des risques majeurs naturels et technologiques, mais aussi des gestes qui sauvent. Elle permet une meilleure prise en compte de tous les publics, notamment les plus éloignés des politiques publiques visant au renforcement de la résilience.

S'agissant plus particulièrement des mesures destinées aux jeunes citoyens, il importe de souligner l'importance du service national universel (SNU) et des classes engagées.

Trois jours du séjour SNU sont dédiés à la réalisation d'un projet d'engagement en lien avec la thématique du projet de classe sur la thématique « Résilience et prévention des risques ». Il s'agit pour les jeunes de s'engager pour mieux comprendre les risques, mieux réagir et y faire face ensemble. Cela se traduit par la création de plans familiaux et individuels de gestion de crise, des visites de terrain, des simulations d'un exercice « grandeur nature », etc.

De la même façon, les classes de cadets de la sécurité civile permettent de s'appuyer sur le système scolaire (« parcours citoyen » et « parcours éducatifs de santé »). L'objectif est de permettre aux enfants de développer leur « esprit citoyen », de permettre une prise de conscience voire des vocations à l'engagement.

De même, les sections de jeunes sapeurs-pompiers, au-delà de favoriser un engagement futur au sein de la sécurité civile, contribuent à diffuser la culture du risque au sein de la population. On comptait 28 768 jeunes sapeurs-pompiers en France en 2023.

Plus largement, en matière d'acculturation des citoyens, la résilience nécessite une meilleure connaissance des risques et des comportements de sauvegarde. Tel est l'objet des Plans individuels de mise en sûreté (PIMS). En constituant son PIMS, le citoyen identifie les risques qui l'entourent et y associe les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Disponible en différents formats pour une meilleure couverture de la population, le PIMS doit faire l'objet de campagnes d'information grand public ou ciblées vers les professionnels et les entreprises.

Enfin, c'est par la préparation que les citoyens peuvent devenir réellement résilients. Cela passe par une vision positivée de l'idée de « culture du risque », comme vecteur de résilience et de sang-froid, et par la capacité à se protéger, soi et ses proches, de façon efficace. Sont à ce titre indispensables une bonne connaissance des vecteurs d'alerte (sirènes SAIP et FR-Alert, mise en place d'un fascicule « Soyons Alert »), des bons réflexes, des gestes qui sauvent, des kits d'urgence... A ce titre, le travail de prévention mené par les SDIS (Alpes-Maritimes, Indre par exemple) via la mission « *éducation des populations et résilience* » est fondamental.

Au final, l'objectif majeur est de parvenir à un citoyen mobilisé, responsable de sa propre sécurité mais aussi à même de s'engager volontairement pour les autres, au service de la sécurité civile.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Dans la perspective de faire du citoyen un acteur pleinement engagé dans sa propre résilience, les participants soulignent la nécessité de renforcer les actions d'acculturation aux risques ainsi que les dispositifs de formation. Ces derniers doivent être adaptés aux spécificités des territoires et articulés autour d'exercices pratiques de sensibilisation.

À cet effet, les participants appellent à une gouvernance consolidée, à une meilleure coordination interinstitutionnelle, et à une stratégie de communication plus lisible et cohérente, dépassant les

logiques de communication institutionnelle ponctuelle. Ils recommandent l'allocation de moyens renforcés, notamment à travers la diffusion de messages ciblés sur des canaux de communication de proximité (médias locaux, réseaux sociaux, etc.).

Un deuxième axe d'amélioration identifié porte sur la valorisation de l'engagement citoyen, via l'instauration de distinctions honorifiques ou incitatives et la mise en œuvre de parcours d'engagement cohérents et adaptés aux différentes étapes de la vie.

Parmi les pistes prioritaires évoquées figure la volonté d'ériger la résilience en composante à part entière de la citoyenneté, en reconnaissant son caractère évolutif, construit de manière continue tout au long du parcours de vie. Les participants insistent sur l'importance de ne pas limiter la résilience à la réponse institutionnelle ou opérationnelle face à un aléa, mais d'y associer une participation active de l'ensemble des citoyens.

Ils proposent à ce titre la définition d'un « parcours de vie du citoyen résilient », fondé sur des enseignements modulés selon les âges et initiés dès la jeunesse. En complément, ils recommandent de mobiliser les acteurs de la sécurité civile en fin de carrière ou n'étant plus en capacité d'intervenir sur des missions opérationnelles, afin qu'ils contribuent à des actions de formation, de sensibilisation et de transmission des savoirs à destination de la population.

Thème n°4 - La résilience des territoires : les enjeux de l'après-crise et du relèvement

1. Constat partagé

Quand une catastrophe touche un territoire, la réponse d'urgence est prévue, planifiée, organisée. Les outils juridiques existent, les dispositifs fonctionnent.

Si le temps de l'urgence est bien pris en compte, le temps du « relèvement », par essence plus long, l'est encore insuffisamment. La résilience des territoires, enjeu de l'après-crise, mérite d'être mieux pris en compte. Dans un contexte où les catastrophes naturelles, amplifiées par le changement climatique, deviennent plus fréquentes et plus violentes, la phase de relèvement prend une dimension nouvelle et urgente, nécessitant une refonte des stratégies actuelles. Face à des événements climatiques extrêmes, il est indispensable d'adopter une approche intégrée du relèvement, incluant les stratégies de réduction des risques futurs. Cela implique de ne pas se contenter de rétablir la situation antérieure, mais de créer des conditions permettant aux territoires de mieux absorber les chocs à venir.

Le relèvement des territoires doit aller au-delà de la simple reconstruction matérielle. Il s'agit de repenser les infrastructures, les réseaux et l'organisation territoriale pour renforcer leur résilience. Cela suppose l'utilisation de matériaux durables, des constructions adaptées aux risques spécifiques de chaque région et une intégration plus forte des dimensions environnementales dans les plans de reconstruction. La résilience ne se limite pas aux bâtiments ; elle touche également la continuité des services publics, la capacité de la population locale à se réorganiser, et l'adaptation des écosystèmes économiques locaux.

Plusieurs outils nécessaires au post-crise existent mais restent épars et leur portée est limitée :

- La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et celle du fonds de secours d'extrême urgence, au bénéfice des citoyens sinistrés, mises en œuvre par la DGSCGC ;
- La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques et géologiques et le Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU), destinés à indemniser ou subventionner des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles, gérés par la DGCL ;
- Le fonds européen de solidarité dédié au soutien à un État membre en cas de catastrophe naturelle majeure, que l'UE peut activer pour contribuer à l'effort de reconstruction ;
- S'agissant des territoires ultra-marins, le fonds de secours pour l'outre-mer (FSOM) qui permet d'indemniser et de prendre en charges les sinistrés (particuliers et collectivités) ;
- La procédure d'urgence à caractère civil, telle qu'instaurée dans le cadre de la reconstruction des vallées des Alpes-Maritimes, mise en œuvre, en cas de besoin, par la DGSCGC ;

- Le soutien assurantiel (indemnisation) et les aides publiques (subventions), mais qui sont soumises à une condition de reconstruction à l'identique alors qu'il est souvent préférable de construire ou reconstruire autrement pour, précisément, améliorer la résilience ;
- La création à titre expérimental de l'état de calamité naturelle exceptionnelle outre-mer, par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (déclaration par décret, pour une durée maximale d'un mois renouvelable, à la suite d'un aléa naturel d'ampleur exceptionnelle).

Des pistes d'amélioration déjà identifiées

Des travaux préalables ont eu pour objectif d'identifier la temporalité du relèvement en fonction des différents contextes de catastrophes (inondations, séismes, tempêtes...) pour mieux calibrer les moyens nécessaires (financiers, humains, matériels) et prévoir les dispositifs juridiques adaptés.

Un « plan de relèvement » pourrait ainsi être intégré à la planification de crise. La planification ORSEC prévoit des actions pour la gestion de l'urgence, mais le volet post-crise reste souvent marginal, peu traité ou inégalement intégré. Le dispositif gagnerait à se voir doté d'un plan de relèvement qui serait décliné à l'échelle territoriale, en lien avec les préfets, pour assurer une continuité entre la gestion de crise et le relèvement durable des territoires. Ce plan pourrait inclure des mesures précises pour chaque phase post-crise, de la restauration des infrastructures aux questions sociales, économiques et environnementales. Il s'agirait d'instituer un document cadre, pensé en amont, et applicable dès la fin de la crise immédiate.

Les territoires gagneraient également à s'inscrire dans une démarche proactive de préparation post-crise. L'enjeu consiste à définir les contours d'une réponse post-crise anticipée, coordonnée localement sous la direction des préfets, avec la mise en place d'équipes dédiées et d'outils de gestion adaptés.

Le cadre actuel impose souvent la reconstruction à l'identique, ce qui limite les possibilités d'innovation et d'adaptation aux nouveaux enjeux environnementaux et aux risques futurs. Aussi, des évolutions législatives pourraient permettre une reconstruction plus flexible, prenant en compte les changements climatiques, les nouvelles normes environnementales et la nécessité d'une meilleure résilience des infrastructures. A titre d'exemple, pourrait être examinée la mise en place d'un statut spécifique pour les territoires sinistrés, offrant des dérogations temporaires aux réglementations strictes en matière d'urbanisme ou d'environnement, pour faciliter des projets de reconstruction innovants.

Actuellement, les fonds de solidarité nationaux et européens existent, mais ils sont souvent insuffisants ou inadaptés aux spécificités des territoires touchés par des catastrophes. Une piste de réflexion repose sur la création de fonds dédiés au relèvement qui pourraient être mobilisés plus rapidement et de manière plus ciblée, en fonction de l'ampleur des dommages et des besoins spécifiques des collectivités. Ce nouveau mécanisme permettrait de repenser les critères d'attribution pour permettre aux collectivités de ne pas seulement reconstruire, mais de se transformer et ainsi de devenir plus résilientes.

Les collectivités locales, en particulier celles de petite ou moyenne taille, manquent souvent de ressources et d'ingénierie pour gérer des phases complexes de relèvement. Un autre objectif serait de renforcer les capacités locales, en proposant par exemple la création d'un réseau national de compétences et de ressources dédié au relèvement post-crise. Ce réseau pourrait intervenir à la demande des collectivités, pour fournir des experts en urbanisme, en ingénierie environnementale, et faciliter les démarches administratives et techniques nécessaires à la reconstruction.

Enfin, il importe de repenser les « intrants de résilience », les infrastructures et ressources qui pré-positionnées dans les territoires à risque, facilitant ainsi le relèvement post-crise (aires de stockage pour les matériaux de reconstruction, réseaux de secours pour l'alimentation en énergie ou en eau, infrastructures temporaires pour accueillir et subvenir aux besoins des populations déplacées ou soutenir les services essentiels pendant la période de reconstruction...).

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants soulignent que les services de la sécurité civile, bien que contributeurs (souvent parfois déterminants) aux actions de gestion post-crise et de relèvement des territoires, n'en assurent pas la responsabilité de pilotage. À partir de ce constat, ils estiment nécessaire de procéder à une clarification des missions incombant aux pouvoirs publics dans ces domaines. Cette démarche pourrait se traduire par l'adoption de dispositions nouvelles ou complémentaires, inscrites notamment dans le code de la sécurité intérieure ou le code général des collectivités territoriales.

Durant la phase de post-crise, le rôle de pilotage et de coordination de l'État est jugé déterminant. À ce titre, le préfet s'appuie sur un référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation. Les participants recommandent d'élargir les prérogatives de ce référent à l'ensemble des types de catastrophes (y compris technologiques) et de renforcer ses moyens humains et matériels dans le cadre d'une évolution législative appropriée.

En phase de relèvement, le rôle de l'État est de soutenir l'action des collectivités territoriales, en leur apportant un accompagnement méthodologique et technique dans la définition et la mise en œuvre de projets de développement territorial renouvelés.

Dans cette perspective, les participants proposent l'élaboration d'une doctrine nationale d'accompagnement du relèvement des territoires sinistrés, s'appuyant sur les retours d'expérience récents relatifs à la reconstruction post-catastrophes majeures. Il est également suggéré de développer le vivier des hauts fonctionnaires formés à ces enjeux, susceptibles d'être désignés comme chargés du relèvement auprès des préfets de département, et appuyés par un réseau d'experts mobilisables et projetables pour former des équipes d'appui spécialisées. Ce type de dispositif, expérimenté notamment lors des inondations de la vallée de La Roya (2020), mériterait d'être pérennisé et généralisé.

Par ailleurs, les participants ont insisté sur la nécessité de doter les autorités compétentes d'outils juridiques adaptés aux contextes d'urgence. Les délais inhérents aux procédures administratives, telles que les enquêtes publiques ou les consultations préalables, apparaissent inadaptés aux impératifs de rapidité inhérents aux opérations de remise en état post-catastrophe. Des ajustements réglementaires ciblés pourraient ainsi être envisagés afin de fluidifier les démarches et accélérer la mise en œuvre des travaux nécessaires au relèvement des territoires sinistrés.

Thème n°5 – Prospective : le retour à la défense civile ?

1. Constat partagé

Compte-tenu du contexte international, il est apparu important d'initier une démarche de prospective en s'interrogeant sur le retour de la notion de défense civile.

Aujourd'hui, la résilience peut être perçue comme un continuum entre la défense civile et la sécurité civile. En France, cette notion a préexisté dans un contexte de guerres notamment dans les années 1930 et 1940, voire jusqu'au début des années 1980, mais sans porter ce nom et dans un concept beaucoup plus restreint. On parlait alors de défense civile. Il s'agissait alors essentiellement de la capacité de s'appuyer sur les forces vives d'une société dans un contexte de chaos lié à un conflit et non pas à une catastrophe naturelle ou technologique. La protection des populations face aux bombardements en était une parfaite illustration. Avec la fin de la guerre froide, le concept de défense civile a progressivement été délaissé.

Deux organisations actuelles sont pourtant le témoin de ce continuum : les sirènes d'alerte du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP), qui sont les lointaines héritières des sirènes d'alerte d'attaque aérienne, et les services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) des préfectures, successeurs des anciens bureaux de « défense et ravitaillement » qui ont connu une mue progressive de leurs missions de la défense vers la protection civile.

La résurgence du risque de conflit, d'attentats, voire d'un possible retour à une guerre conventionnelle en Europe a conduit à questionner le possible « *retour de la défense civile* ».

Si la défense du territoire est de la compétence des forces armées, *la protection générale de la population* sur le territoire français est du ressort des pouvoirs publics civils : « *l'organisation des secours revêtant une ampleur ou une nature particulière fait l'objet, dans chaque département, dans chaque zone de défense et de sécurité et en mer, d'un plan dénommé plan ORSEC* » (article L741-1 du code de la sécurité intérieure).

La définition du plan ORSEC inclut, par sa compétence générale, la défense civile, mais ce volet est toutefois peu pris en compte dans la planification actuelle. Si l'organisation des secours prévue par le plan ORSEC intègre la défense civile, cela est moins explicite pour la sauvegarde des populations. Le plan communal de sauvegarde n'est quant à lui obligatoire à ce jour que pour les communes soumises à certains types de risques majeurs qui sont tous d'origine naturelle ou technologique. Il ne prévoit pas de disposition en cas de conflit ouvert ou larvé.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants partent du constat de l'existence de « zones grises » caractérisées par une frontière de plus en plus floue entre temps de paix et situation de guerre, en raison notamment de l'émergence et de l'intensification des menaces hybrides. En France, le développement de la doctrine de dissuasion nucléaire a conduit, historiquement, à un relatif désengagement vis-à-vis de la défense civile, au profit de la protection offerte par le « bouclier nucléaire ».

Toutefois, dans un contexte de retour des conflits armés sur le sol européen, un réinvestissement du champ de la défense civile est observé dans de nombreux pays européens. Les participants considèrent que la défense civile demeure aujourd'hui insuffisamment intégrée dans les politiques publiques nationales. Ils estiment qu'il convient de repenser ce concept et de le structurer clairement dans le cadre de la planification stratégique.

Parmi les axes d'intervention identifiés, les participants soulignent en premier lieu la nécessité de renforcer la coordination interministérielle, en confiant à cet effet un rôle de pilotage unique au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Ils appellent à une approche pluridisciplinaire, articulant défenses civile et militaire, autour d'un concept consolidé de défense civile, intégrant des scénarios dimensionnants et les capacités de réponse afférentes.

Il est ainsi proposé d'étendre le champ de la stratégie nationale de résilience afin qu'elle couvre également les situations de guerre. En parallèle, les participants soulignent la nécessité d'identifier les besoins prioritaires de la population en matière de défense civile et d'adapter les dispositifs de planification en conséquence.

Enfin, les participants rappellent le rôle central des échelons territoriaux, et notamment des maires, en tant que garants de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde. Ils appellent à un renforcement des compétences des élus locaux en matière de défense civile, afin de garantir une application effective et coordonnée des dispositifs, en situation de crise.

Focus « Grande enquête en ligne »



- ❑ **54%** des répondants considèrent que la population française n'est pas assez résiliente et **15%** des participants ne la trouvent pas du tout résiliente
- ❑ **94%** des répondants indiquent que le niveau de préparation des populations face aux crises est plutôt insuffisant (44%) voire très insuffisant (50%)
- ❑ **88%** des répondants affirment que les collectivités doivent être davantage impliquées dans l'anticipation et la préparation des crises

Principales propositions des participants

Axe thématique 2 : Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la sécurité civile

La présente rubrique synthétise l'ensemble des propositions et orientations soutenues ou évoquées par les participants dans le cadre des travaux de la concertation (ateliers de travail des chantiers thématiques, audiences et entretiens, réunions de travail, contributions écrites).

1. Acculturer la population

Faire du citoyen un acteur de la sécurité civile appelle à une sensibilisation progressive et continue de l'ensemble de la population, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Tout d'abord, il conviendrait ainsi de positionner la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et les services d'incendie et de secours comme forces motrices dans la préparation des populations aux crises.

En partenariat avec l'Éducation nationale, une politique éducative ambitieuse devrait être instaurée. Elle intégrerait la formation aux premiers secours et à la gestion des risques dans les programmes scolaires, en modulant les apprentissages selon l'âge : appel des secours à l'école primaire, gestes qui sauvent au collège, et identification des risques présents sur un bassin de vie au lycée.

Des classes de cadets de la sécurité civile, le service national universel (SNU), ou encore les dispositifs d'engagement scolaire permettraient de compléter et de renforcer cette dynamique.

L'âge adulte doit également faire l'objet de toutes les attentions : des formations certifiantes, obligatoires à certains moments-clés de la vie professionnelle ou citoyenne, devraient être instaurées. La formation continue, soutenue par des dispositifs incitatifs (compte personnel de formation, crédit d'impôt, temps de travail dédié à une AASC), favoriserait également l'implication durable des citoyens.

La prise en compte des enjeux de « défense civile » dans un contexte mondial empreint du retour de conflits armés sur le sol européen serait également à appréhender dans le cadre de l'acculturation de la population aux risques et menaces.

Enfin, l'ancrage d'une culture de résilience se construirait aussi à travers des exercices de simulation de crise ouverts au public, des campagnes nationales et locales, et une valorisation des initiatives exemplaires, à l'image de la Journée nationale de la résilience ou des « Oscars de la sécurité incendie ». La création d'un service national de sécurité civile serait également une piste à examiner.

2. Animer les réseaux d'acteurs

Dans un monde marqué par le dérèglement climatique et la complexification des crises, il devient indispensable de renforcer l'animation du réseau de ses acteurs en l'ancrant dans une logique intégrée.

Tout d'abord, les participants mettent en avant la nécessité de développer le sentiment d'appartenance et l'esprit de corps des différentes composantes de la sécurité civile, qu'elles soient bénévoles, volontaires, professionnels civils ou militaires, au sein d'un ensemble unique tout en préservant l'atout que constitue leur diversité.

Concernant le pilotage national, il serait pertinent de regrouper et coordonner l'action de tous les services dédiés à la prévention, à la prévision des risques et à la réponse aux crises pour une approche transversale de la sécurité civile.

Concernant le pilotage, certains acteurs plaident pour un élargissement du périmètre de compétence du ministère de l'Intérieur alors que d'autres opteraient pour la mise en place d'une approche interministérielle et transversale de la sécurité civile par la mise en place d'une délégation interministérielle.

Au plan local, la mobilisation du Conseil départemental de sécurité civile est mise en avant par les participants comme un outil permettant de réunir l'ensemble des acteurs afin d'identifier les capacités locales propre à chaque territoire pour la réalisation de missions de prévention et de sensibilisation, sous l'animation du préfet et avec l'appui du service d'incendie et de secours.

Afin d'aller vers les publics les plus éloignés, les participants s'accordent à reconnaître que les élus locaux, par leur proximité, ont un rôle majeur à jouer. Appuyés par une formation aux enjeux de sécurité civile structurée et pilotée par l'ENSOSP comme chef de file chargé de l'agrément des organismes formateurs, ils doivent devenir les relais privilégiés de la culture du risque et de la résilience des populations et des territoires.

Atteindre une sécurité civile résolument tournée vers la résilience appelle à une mobilisation de tous : citoyens, élus, administrations, entreprises et associations.

3. Formations au secourisme

La diffusion globale des gestes qui sauvent constitue une priorité d'intérêt général. Aux yeux des participants, elle devrait s'articuler autour de plusieurs axes : l'obligation de formation en milieu scolaire, avec un apprentissage systématique au collège des gestes qui sauvent et l'obtention du PSC1 au lycée, l'intégration des formations PSC1 et SST au compte personnel de formation (CPF) et aux droits des agents publics, pour garantir leur accessibilité, et le développement de programmes de formation continue relatifs à la sécurité civile, en partenariat avec les entreprises et les AASC, afin de toucher l'ensemble de la population adulte.

L'enjeu serait d'accroître la résilience collective de la population en faisant du secourisme une compétence citoyenne.

4. Communiquer plus et mieux

La communication constitue le vecteur essentiel d'une culture partagée du risque. Elle doit viser la conscience collective, l'adoption de comportements adaptés et la capacité d'autoprotection en cas de crise. À ces fins, il serait nécessaire de multiplier les campagnes de sensibilisation, notamment sur les accidents domestiques et les risques émergents, d'animer des rencontres citoyennes, de soutenir les outils numériques et médiatiques à visée pédagogique, et d'instaurer des opérations emblématiques à l'échelle nationale.

Une application mobile nationale regroupant les informations relatives à la sécurité civile et à la sécurité individuelle gagnerait à être développée.

Pour maintenir un haut niveau d'exigence en matière d'entraînement, il s'agirait d'associer davantage le grand public à ces exercices, pour les transformer en occasions d'apprentissage collectif.

Enfin, il faudrait dépasser le champ de la sécurité civile *stricto sensu* pour œuvrer à la résilience nationale, en intégrant les dimensions sociales, géopolitiques et environnementales des crises contemporaines.

5. Des territoires plus résilients

Il apparaît indispensable de clarifier les responsabilités des pouvoirs publics dans la gestion post-crise et le relèvement des territoires, aujourd'hui partagées sans pilotage unifié.

Cette clarification pourrait s'accompagner d'évolutions législatives. Sont à ce titre proposées l'extension des compétences du référent départemental à l'ensemble des types de catastrophes, au-delà du seul champ naturel, le renforcement de l'accompagnement de l'État auprès des collectivités locales pour la reconstruction territoriale, via une doctrine nationale du relèvement.

Pourrait également être envisagé le développement du vivier des hauts fonctionnaires spécifiquement formés et d'un réseau d'experts mobilisables, généralisé à l'échelle nationale.

Enfin, pour garantir la rapidité de la réponse juridique nécessaire, il conviendrait d'envisager une adaptation et une simplification des procédures administratives afin d'accélérer les travaux de remise en état dans les situations d'urgence.

Axe thématique 3

Pilotage et animation du continuum de sécurité civile La gestion des crises : une approche globale

Partant du postulat qui veut que la manière la plus efficace d'intervenir face à un risque, c'est de le prévoir, de l'anticiper, de se préparer, l'action de la sécurité civile a été interrogée dans le cadre du **continuum** qui démarre bien en amont et qui va bien au-delà du seul traitement de l'événement constitutif du cœur de la crise.

Face à la pluralité et à la diversité des acteurs, les travaux du **Beauvau de la sécurité civile** ont permis de questionner la place de la sécurité civile dans l'écosystème des risques et de leur gestion, que ce soit au plan national, comme local. Il s'est agi de réfléchir à la meilleure manière de fluidifier et de mieux coordonner cette filière, qui mobilise à la fois des ministères différents, des services et établissements publics diversifiés, mais également des collectivités locales et de plus en plus d'acteurs des sphères privées ou associatives, autour du ministère de l'Intérieur.

L'objectif du continuum de sécurité civile est de mieux vivre avec les éléments parce que le territoire aura été aménagé, que les moyens de lutte auront été anticipés, que la population aura été préparée et que tout sera prêt pour faciliter au plus vite le « jour d'après ». Par leur mobilisation permanente, à toutes les étapes du continuum, les acteurs de la sécurité civile sont des maillons indispensables de la gestion des crises et de la politique de sécurité nationale.

Si l'échelon local montre toujours sa pertinence, la solidarité entre les collectivités, l'État et l'Europe, les besoins de coordination induits et l'animation des différents niveaux de décision ont conduit à s'interroger sur les circuits de préparation, d'anticipation et de gestion des crises.

Multifactorielles, multimodales, plurielles et parfois simultanées, les crises sont nouvelles et la réponse doit pouvoir appréhender l'ensemble des sujets dans leur ampleur.

La **gestion de crise** a été abordée suivant les trois axes principaux qui peuvent la caractériser.

1. Les principes qui l'organisent : les compétences des autorités publiques en la matière établissent, dans le modèle français de sécurité civile, une chaîne de commandement claire, liée à l'exercice des attributions de police administrative (maire, préfet, Gouvernement). Cette organisation éprouvée et connue des acteurs constitue sans conteste une base solide pour la gestion de crise. Pour autant, celle-ci est de plus en plus appréhendée comme une coproduction associant les compétences, les moyens et les réseaux des partenaires publics et privés.

2. La modernisation des outils techniques qui la soutiennent : si la gestion de crise doit pouvoir être assurée dans des circonstances matérielles dégradées, la mise au point d'outils techniques novateurs demeure une constante. Cet effort peut être illustré par la mise au point, sous l'égide du ministère de l'Intérieur, d'équipements majeurs pour la sécurité civile et qui intéressent l'ensemble des problématiques de sécurité : le système de gestion des alertes et des opérations des SIS (SGA-SGO NexSIS), le réseau radio du futur (RRF), le système d'information géographique SYNAPSE, le système numérique d'échange, de remontée et de gestion des informations (SYNERGI), la rénovation des dispositifs d'alerte de la population (FR-Alert).

3. Les retours d'expérience sur les crises de sécurité civile et leurs enseignements : sur la base des instructions et de la doctrine élaborées par la DGSCGC, les retours d'expérience (RETEX) tendent à être systématisés, l'objectif étant de dégager davantage de moyens pour en synthétiser les enseignements aux échelons de la zone et des services centraux.

L'analyse des caractéristiques de la gestion de crise fait apparaître quatre tendances significatives :

1. L'approfondissement du principe de solidarité : participant de la notion même de secours, la solidarité se concrétise notamment par la possibilité d'engager des moyens en renfort. La solidarité nationale se traduit par le développement de dispositifs et de moyens comme les colonnes de renfort interdépartementales constituées par les SIS et financées par l'Etat et, pour des crises spécifiques ou d'ampleur exceptionnelle, les moyens nationaux de la sécurité civile.

Le renforcement de ces moyens nationaux s'inscrit dans l'affirmation de cette solidarité nécessaire : création d'une nouvelle unité militaire de la sécurité civile à Libourne, renouvellement de la flotte d'hélicoptères Dragons acté en 2024, après la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), renforcement depuis 2019 de la composante « Dash » des avions bombardiers d'eau et, depuis 2022, de la capacité totale de largage des avions bombardiers d'eau (ABE), en particulier.

La problématique des renforts s'élargit à des projections rapides d'équipes spécialisées sur des volets particuliers de la gestion de crise (relogement en cas d'inondations, appui à l'information du public et à la communication des autorités publiques...).

L'approfondissement du principe de solidarité touche également les soutiens financiers accordés par l'Etat (efforts de simplification des conditions d'attribution de la dotation de solidarité aux collectivités territoriales touchées par les intempéries, accélération de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, attention portée à la distribution des secours d'extrême urgence aux personnes).

2. L'attention renforcée envers les victimes : suivant les enseignements des attentats que la France a connu ces dernières années, les victimes d'événements catastrophiques de toute nature sont au cœur des réflexions sur l'amélioration de leur prise en charge (systématisation du soutien psychologique, remise à plat du plan nombreuses victimes ORSEC-NoVi).

3. La multiplicité des aspects de crises qui durent et la question de l'après-crise : la diversité des « aspects de la crise » et leur complexité dans la durée sont mises en lumière depuis le début des années 2000.

4. La prospective : en lien avec le vieillissement de la population et les évolutions climatiques, sont prévisibles une sollicitation accrue des acteurs sur les risques de sécurité civile et l'augmentation du nombre des événements (feux de forêts et d'espaces naturels, inondations, tempêtes, canicules, cyclones), de leur ampleur et des secteurs concernés sur le territoire métropolitain et outre-mer.

Thème n°1 - La place des différents acteurs dans le continuum de sécurité civile

1. Constat partagé

Si l'on s'en tient à la définition de la sécurité civile donnée par l'article L112-1 du code de la sécurité intérieure, héritée de la loi du 22 juillet 1987, l'objet de la sécurité civile est particulièrement vaste puisqu'il recouvre le traitement des risques (opérations de secours, sauvetage) mais aussi leur prévention ainsi que l'alerte et l'information de la population, la « protection » non seulement des personnes, des animaux et des biens mais aussi celle de l'environnement, et la préparation « de mesures et de moyens appropriés » relevant de tous les acteurs publics mais aussi privés.

Cette définition de la mission de sécurité civile englobe ainsi la prévention, l'information et l'action, sur tous les risques et avec tous les acteurs. Elle doit nécessairement être complétée par une approche organique qui identifie au moins les principaux acteurs et que l'on retrouve :

- dans ce même article L112-1 du CSI qui précise que la sécurité civile « *concourt à la protection générale des populations, en lien avec la sécurité publique (...) et la défense civile (...)* »,
- dans d'autres dispositions réglementaires et en particulier les dispositions du CSI qui traitent des « acteurs » (titre II du Livre VII relatif aux services d'incendie et de secours (SIS), aux sapeurs-pompiers, aux réserves communales de sécurité civile, aux associations agréées de sécurité civile),
- parmi une multiplicité de dispositions relatives aux rôles des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements), des moyens nationaux, des préfetures, services déconcentrés, opérateurs, etc.,
- parfois de façon moins directe mais avec des conséquences importantes, dans les textes relatifs aux missions d'autres administrations ou services publics comme c'est le cas, de façon emblématique, pour la prévention et pour la santé.

À l'échelle territoriale, l'expertise et l'évaluation de la politique de sécurité civile font apparaître un nombre important de protagonistes que l'on peut regrouper en fonction de leur implication plus ou moins directe et « principale » dans les missions de sécurité civile :

Les autorités personnellement identifiées en raison de leurs responsabilités de sécurité civile et de protection des populations	→ Le préfet et le corps préfectoral, pour leurs compétences de police administrative et pour la gestion de crise → Les maires, en raison de leurs attributions de police administrative et pour la protection de la population → Le président du conseil d'administration du SDIS (CASDIS)
Les services directement et régulièrement impliqués, dont la sécurité civile constitue une mission principale ou essentielle	→ La préfecture, le cabinet du préfet, la direction des sécurités et le service chargé de la défense et de la protection civile (SIDPC) → Les communes et intercommunalités → Le Conseil départemental, pour son rôle dans le pilotage du SDIS et certaines de ses attributions (notamment routières ou sociales) → Les sous-préfectures → Le service d'incendie et de secours → Des services de police ou de gendarmerie (par exemple pour le secours en montagne ou le secours hélicoptéré) → Les associations agréées de sécurité civile (AASC) → Les autres engagements et réserves de sécurité civile
Les services de sécurité civile spécifiques	→ Les moyens nationaux de la sécurité civile : ForMiSC, base aérienne de Nîmes, bases hélicoptères, centres de déminage → L'échelon zonal (EMIZ)
Les services impliqués de façon plus ou moins régulière mais dont la sécurité civile n'est pas la mission principale	→ L'ARS et sa délégation territoriale, ainsi que les hôpitaux, le SAMU et les SMUR → Les forces de sécurité publique : Police nationale, Gendarmerie (notamment pour la sécurisation de certaines interventions des sapeurs-pompiers et pour le volet sécurité civile des événements d'ordre public) → La direction départementale des territoires (DDT) pour les aspects risques et prévention ; on y trouve souvent le référent départemental inondations (RDI) → La délégation militaire départementale (DMD) → L'unité territoriale de la DREAL pour les risques industriels et le suivi des installations classées (ICPE) → Plusieurs services du conseil départemental : par exemple le service des routes, pour la viabilité hivernale, le service des transports scolaires, etc. → Les chambres consulaires et les opérateurs, en particulier les chambres d'agriculture pour les feux d'espaces naturels, les opérateurs de réseaux, de transports (SNCF...) → Les exploitants des établissements à risques

La sécurité civile mobilise une multiplicité de responsables et de services dont la contribution à une mission de sécurité civile n'est, le plus souvent, perçue que comme relativement accessoire. Deux situations emblématiques peuvent illustrer cette problématique.

Dans le domaine de la santé, la complémentarité entre les missions de secours relevant de la sécurité civile et les missions de soins relevant du secteur sanitaire demeure insuffisamment reconnue par certains SAMU. Ces derniers tendent à considérer les sapeurs-pompiers comme de simples « effecteurs », au même titre que d'autres intervenants (ambulanciers, secouristes...), chargés d'appliquer les décisions issues de la régulation médicale, sans leur reconnaître le statut d'acteurs à part entière. De leur côté, les services d'incendie et de secours (SIS) soulignent les conséquences opérationnelles des dispositifs de planification sanitaire élaborés sans leur pleine association, notamment en ce qui concerne les conditions d'exécution des missions (durée des trajets vers les établissements de santé, délais d'attente à l'accueil des urgences...).

Par ailleurs, avec certains opérateurs relevant de secteurs dont l'organisation territoriale s'est progressivement déconnectée des structures administratives locales (notamment les télécommunications et les transports), les liens avec les acteurs locaux de la sécurité civile se sont progressivement distendus, voire totalement rompus, conduisant à une méconnaissance réciproque préjudiciable à l'efficacité des dispositifs de gestion de crise.

L'approfondissement du continuum de sécurité civile n'en est que plus complexe mais aussi plus nécessaire. Le rôle de chaque acteur doit être précisé, connu et reconnu. Des progrès ont été faits, ces dernières années, avec par exemple le recours aux notions de « *service menant* » et de « *service concourant* » en fonction de la nature de l'événement à traiter. Mais la diversité des protagonistes potentiels des crises de sécurité civile suppose d'aller au-delà dans la diffusion de la culture des risques.

Les travaux conduits conjointement par l'IGA et l'IGSC, au travers de la mission permanente dédiée à l'évaluation de la politique territoriale de sécurité civile (PTSC) permettent de disposer d'un panorama global de la sécurité civile envisagée comme une « *politique publique d'organisation des secours et de protection de la population* » et de mesurer « *la dynamique des acteurs et de leur coopération* ». Ils font plus particulièrement apparaître les observations suivantes concernant les acteurs.

La notion de sécurité civile n'est pas comprise de façon uniforme par les différents acteurs, en fonction de leur implication dans les événements de sécurité civile mais aussi de leur mission première (cas de la santé mais aussi, parfois, des forces de sécurité publique).

Au-delà d'un premier cercle quotidiennement impliqué dans une coopération, la qualité du continuum de sécurité civile apparaît fortement liée à l'intensité des risques ainsi qu'au « *facteur humain* ». L'existence de risques qui se concrétisent avec une certaine fréquence entretient la motivation (cas des feux de forêts dans le Sud) et les relations entre les acteurs sont nécessairement plus approfondies.

L'animation des réseaux d'acteurs, qui doit encore être renforcée, suppose la mobilisation des autorités publiques, la diffusion régulière d'orientations nationales et l'utilisation optimale des instances où se traitent des questions de sécurité civile.

Instances locales dont les travaux ont un impact sur la sécurité civile

- **La réunion préfectorale de sécurité**, généralement hebdomadaire, à laquelle le directeur du SIS est souvent associé pour les sujets de sécurité civile
- **Le CDSC** (conseil départemental de la sécurité civile), instance *ad hoc* pour la concertation des acteurs de la sécurité civile, insuffisamment réunie et utilisée à ce jour
- **Le CASDIS** (conseil d'administration du SIS), pour gérer spécifiquement le fonctionnement du SIS et pour une discussion sur les risques et les moyens, avec les financeurs locaux
- La **CCDSSA** (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) et ses sous-commissions spécialisées, pour la réglementation de prévention
- **Le CODAMU-TS** (conseil départemental de l'aide médicale urgente et du transport sanitaire), sur le transport sanitaire et notamment les questions de la garde ambulancière, de la coordination et des carences
- **Le CODERST** (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et les conseils spécifiques qui traitent de différents risques, notamment le risque industriel, et des installations classées pour la protection de l'environnement

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants réaffirment le principe fondamental d'un commandement unique, garant de l'efficacité de la gestion de crise, ainsi que le rôle central du binôme maire-préfet, pilier de l'organisation territoriale de la réponse aux situations d'urgence. Ils soulignent également la contribution essentielle des acteurs associatifs et non professionnels, pleinement intégrés au continuum de sécurité civile, en tant que partenaires reconnus de l'action publique, tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales.

Le renforcement des dispositifs de formation à destination des élus, déjà identifié comme un axe d'amélioration prioritaire, est unanimement reconnu par les participants comme une nécessité. À ce titre, l'instauration d'un parcours structuré de sensibilisation à la gestion de crise, spécifiquement conçu pour les nouveaux élus, en début de mandat, mériterait d'être envisagée. Les associations des élus se déclarent favorables à cette initiative, sous réserve que la charge que représente cette formation complémentaire soit articulée de manière cohérente avec les obligations de formation déjà prévues en début de mandat, dont le caractère particulièrement contraignant est reconnu.

En complément, les élus expriment une attente forte quant à un accompagnement renforcé de la part de l'État, au-delà des seules périodes de gestion de crise. Cette demande s'inscrit dans une logique de partenariat pérenne, visant à consolider les compétences locales en matière de prévention, de préparation et de réponse aux risques.

Par ailleurs, les participants appellent à un renforcement du rôle de l'échelon zonal dans le pilotage du continuum de sécurité civile, à une meilleure animation du réseau territorial des acteurs, ainsi qu'à la structuration d'un espace de concertation et d'échange, associant l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, s'appuyant notamment sur les conseils départementaux de sécurité civile.

Thème n°2 - La place et le périmètre de la zone de défense et de sécurité civile dans le continuum de sécurité civile

1. Constat partagé

Les codes de la sécurité intérieure et de la défense définissent les pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité (PZDS) ainsi que les attributions des états-majors interministériels de zone (EMIZ) et des centres opérationnels de zone (COZ). Le décret du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité confère au niveau zonal un rôle essentiel dans la mise en œuvre des mesures relatives à la défense et à la sécurité nationale.

La conférence de sécurité intérieure assiste le préfet de zone dans l'exercice de ses attributions de sécurité intérieure, de sécurité civile et de sécurité économique. Le chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité (CEMIZ) est membre de cette conférence.

Le comité des préfets de zone de défense et de sécurité, présidé par le ministre de l'Intérieur, a pour mission d'assurer les conditions de la préparation de la chaîne territoriale de l'État à la gestion des crises majeures relevant de la sécurité nationale.

Dans les textes, les prérogatives des zones de défense et de sécurité, en métropole et outre-mer, sont identiques. En réalité, des différences d'organisation notables existent. C'est sous l'autorité du Premier ministre que les préfets de zone de défense et de sécurité, les hauts commissaires, les préfets de région et les préfets de département sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de la préparation et de l'exécution des mesures de sécurité intérieure, de sécurité civile et de sécurité économique concourant à la sécurité nationale et relevant des compétences du ministre de l'Intérieur.

Un pilotage à géométrie variable mais qui a su faire ses preuves

Au niveau zonal, les organigrammes des EMIZ se caractérisent par leurs disparités, liées à la diversité des missions réalisées, au dimensionnement réel de leur ressource humaine et à leur rattachement à la structure zonale assurant leur fonctionnement courant (secrétariat général pour l'administration des services du ministère de l'intérieur - SGAMI ou préfecture siège de la zone).

Globalement, l'organisation et le pilotage national des EMIZ est à repenser à partir d'une organisation socle interministérielle, tout en lui donnant les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Le pilotage national, parfois évalué comme insuffisant, doit être assuré par la DGSCGC sur le fondement du comité des préfets de zone de défense et de sécurité.

L'échelon zonal, notamment avec son centre opérationnel de zone (COZ), a progressivement trouvé sa place, au regard notamment des récentes crises complexes, polymorphes et de longue durée. Il a montré sa pertinence en tant que relai opérationnel majeur de la cellule interministérielle de crise (CIC) et du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC). L'exemple de la pandémie du COVID-19 est très révélateur : les zones ont été relativement peu sollicitées dans les premières semaines de la crise sanitaire puis, progressivement, l'implication majeure des COZ au sein de chaque EMIZ a été déterminante et a su faire la preuve de sa pertinence en occupant une position centrale entre les chaînes CIC-COZ-COD et COGIC-COZ-CODIS.

Pour répondre à la vétusté de certaines salles opérationnelles, l'instruction ministérielle du 28 mai 2021 relative à l'amélioration de la préparation locale à la gestion de crise a demandé aux zones de recenser les COD qui nécessitaient une refonte complète et ceux qui méritent des travaux d'adaptation. Le plan piloté par la DGSCGC de rénovation et de réhabilitation des centres opérationnels départementaux des zones de défense et de sécurité est en cours de déploiement. Cette remise à niveau immobilière des centres opérationnels constitue une réelle priorité pour les équipes préfectorales sur le terrain.

Toutefois, il faut reconnaître que les COZ peuvent présenter de graves vulnérabilités et ne sont pas éligibles au programme de réhabilitation. Le risque cyber est de plus en plus prégnant : les attaques se multiplient (déstabilisation, espionnage, sabotage), handicapant fortement des structures et sites sensibles. L'échelon zonal a un rôle de coordination majeur à jouer dans ce domaine.

Enjeux de planification

L'anticipation, la planification, les exercices, les retours d'expérience et la préparation des crises, sont des activités centrales pour les EMIZ. Tant à l'échelon départemental que zonal, la planification de défense et de sécurité civile est marquée par un retard endémique, en raison du décalage entre la charge de travail et la ressource qui peut y être consacrée et de la complexité croissante dans l'élaboration et un enchevêtrement des plans et guides méthodologiques.

Malgré une organisation plus ou moins étoffée selon les EMIZ, ils souffrent globalement tous de réelles vulnérabilités et/ou des fragilités dans l'élaboration, le suivi et la conduite de la planification de défense et de sécurité civile. De plus, les EMIZ sont, dans ce domaine, directement impactés par la difficulté structurelle des SIDPC en termes d'effectifs, cumulée à un réel besoin de formation spécifique et/ou de maintien en compétences des personnels.

Élément essentiel du travail de planification, consacré par la loi, le CoTRRiM repose sur une démarche multisectorielle de préparation à la gestion des crises. Il dresse l'inventaire des risques et des effets potentiels des menaces de toute nature susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement et aux besoins des populations. Il définit des objectifs à atteindre pour y faire face, recense l'ensemble des capacités des acteurs publics et privés pour répondre à ces objectifs puis, après avoir déterminé la réponse capacitaire globale, dans une logique de juste suffisance et de complémentarité des moyens, identifie les ruptures capacitaires.

Les CoTRRiM de première génération ont été rédigés en application de la circulaire du Premier ministre du 26 décembre 2016. Ils doivent être révisés tous les cinq ans et sont élaborés au niveau départemental et au niveau zonal sous l'autorité du préfet de département et du préfet de zone de défense et de sécurité. L'élaboration du CoTRRiM zonal présuppose que les éléments d'analyse qui figurent dans les documents de planification soient à jour au niveau zonal et dans les départements (ORSEC zonal, départemental et ORSEC maritime), ce qui n'est pas toujours le cas, en raison notamment de services insuffisamment armés, notamment les SIDPC, et d'un enchevêtrement de plans qui nuit à une production dynamique.

Egalement consacrée par la loi, l'organisation des secours revêtant une ampleur ou une nature particulière fait l'objet, dans chaque département, dans chaque zone de défense et de sécurité et en mer, d'un plan ORSEC. Ce dernier comprend des dispositions générales applicables en toutes circonstances et des dispositions spécifiques à certains risques particuliers. Il est élaboré et révisé au moins tous les cinq ans.

Le plan ORSEC de zone recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre en cas de catastrophe affectant deux départements au moins de la zone de défense et de sécurité ou rendant nécessaire la mise en œuvre de moyens dépassant le cadre départemental. Il fixe les conditions de la coordination des opérations de secours, de l'attribution des moyens et de leur emploi par l'autorité compétente pour diriger les secours.

Une forte attente de renforcement des moyens

Les EMIZ comptent actuellement près de 180 agents permanents d'origines et de statuts variés, généralement mis à disposition ou détachés par leurs structures d'origine, ce qui renforce la transversalité et l'interministérialité. Celles-ci sont essentielles et constituent une richesse et une force. Mais elles génèrent aussi une complexité qui demande un pilotage spécifique afin de renforcer la cohésion des équipes.

La coordination et la gestion de crises multisectorielles, protéiformes, complexes et de longue durée présentent certaines fragilités (ruptures capacitaires systémiques et humaines, notamment lors de la survenance en simultané d'une ou plusieurs crises complexes et de longue durée), malgré un engagement sans faille des personnels lors des récentes crises.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Comme le montre le constat détaillé ci-dessus, la question de la place et du rôle de l'échelon zonal est déjà documentée et a fait l'objet de réflexions nombreuses.

Dans le cadre des réflexions engagées sur le sujet dans le cadre de la concertation, les participants ont unanimement réaffirmé leur attachement à la nécessité de disposer d'un état-major interministériel de zone (EMIZ) robuste, reconnu pour la pertinence de son action dans la réponse opérationnelle, jugée globalement satisfaisante et fonctionnelle.

Cependant, il a été souligné que l'échelon zonal gagnerait à voir ses compétences renforcées en matière de préparation opérationnelle, notamment dans les domaines de la planification, de la coordination des acteurs, de l'animation des réseaux territoriaux ainsi que dans le recueil et l'exploitation du retour d'expérience. Une clarification des missions de l'échelon zonal, une meilleure visibilité institutionnelle et un redimensionnement des moyens apparaissent nécessaires.

Dans le cadre de consultations spécifiques, les chefs d'état-major interministériel de zone (CEMIZ) ont exprimé une vision partagée des enjeux liés au positionnement de la zone dans la politique publique de sécurité civile. Ils ont pointé les difficultés générées par une double tutelle exercée à la fois par le préfet de zone de défense et de sécurité et par le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). En ce sens, plusieurs CEMIZ suggèrent une évolution des textes réglementaires afin d'y introduire explicitement le rôle des EMIZ, aujourd'hui uniquement évoqué au travers des missions de la préfecture de zone.

Les CEMIZ constatent un décalage entre le discours stratégique valorisant le rôle central des zones dans les dispositifs opérationnels, et une réalité marquée par leur marginalisation dans certains usages. À titre d'illustration, ils évoquent les effets du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), qui a conduit à la création de directions des sécurités, avec pour conséquence une fragilisation des services interministériels de défense et de protection civiles (SIDPC) et des EMIZ. Ils relèvent en outre que les moyens affectés à la préfecture de zone bénéficient principalement aux missions de sécurité intérieure, secteur auquel les EMIZ ne sont pas associés.

S'agissant des ressources humaines, les CEMIZ signalent des effectifs variables selon les zones, ainsi qu'un besoin accru de personnel, notamment de jeunes officiers de sapeurs-pompiers. Ils considèrent que l'EMIZ est insuffisamment dimensionné pour répondre aux exigences d'une gestion de crise moderne.

Enfin, concernant l'organisation et la répartition des moyens, plusieurs chefs d'état-major préconisent de confier à l'EMIZ un rôle structurant dans la gouvernance des pactes capacitaires. Une telle évolution permettrait de conforter sa place au sein de l'écosystème de la sécurité civile territoriale.

Thème n°3 - L'adaptation de la planification de sécurité civile

1. Constat partagé

La planification, comme les exercices auxquels elle est naturellement liée, constitue une mission et une charge incontournables pour les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations à vocation opérationnelle et de nature stratégique ou vitale. Chaque service, chaque acteur met au point des plans, les teste en entraînement et tente de les tenir à jour. La planification induit (et impose) une analyse de sa mise en œuvre lors de retours d'expériences à tous les niveaux, dans une logique de cercle vertueux.

Niveau	Acteur	Type de plan
National	SGDSN (Premier ministre) Hauts fonctionnaires de défense (HFD) Opérateurs d'importance vitale (OIV) Opérateurs de services essentiels (OSE) DGSCGC DGPR	Réglementations interministérielles : protection du secret de la défense nationale (PSDN), protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST), sécurité des activités d'importance vitale (SAIV), sécurité des systèmes d'information des opérateurs de services essentiels. Plan de continuité d'activité (PCA) et Plans de reprise d'activité (PRA). Pour le SGDSN : - Plans de défense VIGIPIRATE et plans opérationnels subséquents (PIRATAIR, INTRUSAIR, PIRATMER, METROPIRAT, PIRATNET, NRBC) - Plans de continuité d'activité (gouvernementaux mais existent également pour les entreprises) et plans de continuité informatique - Interception – Prolifération (concerne la circulation des armes) - Plans liés à des risques particuliers (pandémie grippale, accident nucléaire, crue de la Seine, hydrocarbures, etc.) ORSEC National, définition de la doctrine (COTRRIM, SDACR...) Plans de prévention des risques et règles relatives aux planifications de prévention dans les différents domaines de risque
Zonal	EMIZ	CoTRRiM, ORSEC Zonal Plans de protection (PPP, PPO) Plans de continuité d'activité (PCA) Déclinaison zonale des plans de défense et des plans de continuité d'activité Plans de gestion du trafic routier (plans neige, continuité du trafic...)
Régional	DREAL ARS	DDRM (unités territoriales/départementales) Plans Blancs (Hôpitaux)
Départemental	SIDPC, SDIS, DDT, DDPP	Déclinaisons départementales des ORSEC, DDRM, COTRRIM, SDACR, PPRN, PPRT, PPI, PCA, PRA Déclinaisons départementales des plans de défense et des plans de continuité d'activité
Communal Intercommunal	Commune, intercommunalités, Centres hospitaliers Industriels Etablissements scolaires	DICRIM, PCS, PICS Plans Blancs POI, PPI, PPO PPMS
Individuel	Citoyen	Plan individuel de mise en sureté (PIMS)

Les crises pouvant impacter plusieurs secteurs d'activité simultanément ou successivement, le premier questionnaire a concerné la transversalité réelle des plans en fonction des interactions des activités entre elles. En terme de cible ou de secteur d'activité, il est important de distinguer les documents d'analyse à vocation stratégique (SDACR, CoTRRIM, VIGIPIRATE) et les documents de planification opérationnelle. La déclinaison des plans nationaux ou « supérieurs » se distingue des plans locaux établis à l'échelle du service ou de la commune.

Une mise en œuvre inégale et contrastée

La complexité des contenus ainsi que de la forme attendue des documents de planification, non exempte d'une certaine lourdeur, peuvent contribuer à une élaboration difficile pour l'ensemble des acteurs concernés. L'appréciation qui peut être portée sur le dispositif de planification et d'exercices de sécurité civile s'appuie essentiellement sur les données remontées par les préfetures, les retours d'expérience ainsi que les missions des inspections.

A titre d'illustration, parmi les 6 départements dernièrement examinés, de typologie de risques (naturels, industriels, tourisme) et de structuration territoriale variés (rural, côtier, montagne, grande couronne), on peut retenir les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques des départements évalués (sources : missions particulières d'évaluation) - extrait

Département Date du rapport	Département 1 Janvier 2019	Département 2 Avril 2019	Département 3 Sept. 2021	Département 4 Juin 2022	Département 5 Janvier 2023	Département 6 Novembre 2023
Population (hab.)	680 000	434 000	827 000	185 000	517 000	698 000
Intensité et mémoire des risques	Risques importants et variés (littoral & tourisme)	Pas de risque fort mais des enjeux	Enjeux forts mais peu de crises récentes	Moyenne à faible	Fort historique de risques variés et importants	Tous risques et occurrences violentes et régulières
DDRM actualisé	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (en cours)
SDACR actualisé	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI (en cours)
ORSEC Plans particuliers à jour	OUI	OUI	OUI	NON	RETARDS	OUI (mais partiel)
PCS réalisés	100 %	70 %	78 %	81 %	80 %	82 %
COD modernisé	MOYEN	NON	NON	NON	INADAPTE	OUI (rénové)
CDSC actif	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Réalisation des exercices	-	-	NON	MOYEN	BIEN	BIEN
ERP sous avis défavorable	-	-	63	12	63	72

Les SDACR sont globalement à jour ou en cours de révision (5 ans) et la planification des visites ERP est réalisée conformément aux délais. Les PCS ont été pris en compte par les communes et sont réalisés à 80% pour ceux qui sont obligatoires tandis que les intercommunalités débutent la réalisation des PICS. S'agissant des plans ORSEC, sur une base de 3 900 plans à réaliser, 1 400 ont été déposés dans l'outil SYNAPSE (35%) et 800 ont été mis à jour.

Les missions des inspections soulignent une sous-dotation chronique en effectifs des services chargés de planification et en particulier des SIDPC. Ces derniers, en charge du suivi et de la mise en œuvre des plans, rencontrent des difficultés liées aux plans jugés trop nombreux, trop lourds et complexes à la fois dans leur contenu à réaliser ainsi que dans les mises à jour et des consultations qu'elles exigent.

Cette analyse est confortée par la contribution du réseau des SIDPC, qui appelle l'attention sur le contenu même des plans (problématique de simplification et de synthèse des contenus) et sur l'organisation de l'élaboration et du contrôle (périodicité de révision).

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Tant dans le cadre des chantiers thématiques que des travaux spécifiques de consultation, notamment dédiés aux services interministériels de défense et de protection civiles (SIDPC), un consensus s'est dégagé sur la nécessité de maintenir l'échelon départemental comme chef de file en matière de planification de sécurité civile, à l'échelle territoriale.

Parallèlement, les participants soulignent l'impératif de renforcer le rôle des zones de défense et de sécurité dans la planification capacitaire, et de leur conférer une compétence spécifique dans l'élaboration des plans liés aux risques présentant des effets supra-départementaux. Le triptyque structurant de la planification – opérationnelle, capacitaire et préventive – est ainsi confirmé dans sa pertinence et son articulation.

Toutefois, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés : la nécessité d'intensifier les synergies entre les dispositifs de planification portés par les différents acteurs institutionnel, l'exigence d'accroître l'opérationnalité de ces dispositifs, en répondant de manière plus précise aux besoins identifiés sur le terrain, notamment par une meilleure exploitation des retours d'expérience.

Les participants formulent également le souhait d'une simplification du corpus réglementaire relatif à la planification de sécurité civile. Cela passerait par une rationalisation du nombre de plans, leur mutualisation et une coordination accrue. À cet effet, certains participants envisagent la création d'une direction départementale de la sécurité civile regroupant les services de l'État (SIDPC) et ceux des services d'incendie et de secours (SDIS), dans une logique de cohérence et de mutualisation des compétences.

Par ailleurs, lors des travaux de consultation dédiés, les chefs de SIDPC ont insisté sur la nécessité de généraliser l'intégration, dans l'ensemble des documents de planification, des éléments relatifs à la mobilisation des moyens financiers et des outils administratifs de gestion afférents. Cette dimension est considérée comme essentielle à l'efficience de la planification.

Thème n°4 - La rationalisation des centres opérationnels et de leurs outils

1. Constat partagé

De nombreux centres opérationnels sont activés lors des opérations de lutte, de secours ou de soutien aux populations à des échelles variables : théâtres d'opérations infra-départementaux (incendie de bâtiments, accident routier ou ferroviaire), départementaux (feux de forêts, inondations), voire zonaux ou nationaux (crise sanitaire, tempêtes).

Les centres opérationnels coordonnent et organisent les activités (secours, lutte, assistance soutien des populations) et rendent compte aux différentes autorités. Ils peuvent être mutualisés (réception 18/15/112) ou spécifiques à des fonctions « métiers » (Police, Gendarmerie, SDIS, SAMU...).

Ces derniers s'interfaçent, au plan transversal et interservices, avec les centres chargés du pilotage et de la gestion de crise (COD, COZ, COGIC) et participent à l'information, la préparation et la prise de décision au plus haut niveau de l'État (CIC).

Les différents centres opérationnels s'inscrivent à la fois dans l'anticipation des crises au travers de mesures de déploiement préventif et d'informations montantes/descendantes mais également dans la conduite de crise et dans le relèvement.

Dans leur fonctionnement courant, les centres s'appuient sur plusieurs outils techniques :

Outil	Acteurs	Observations
VIGILANCE METEO, VIGIE-CRUE, METEO des FORETS	METEO FRANCE, CIC, COGIC, COZ, COD, CODIS	Solutions logicielles déployées auprès des différents centres opérationnels (logique top/down).
SYNERGY, SYNAPSE, SINUS	CIC, COGIC, COZ, COD	Solutions logicielles déployées auprès de la chaîne de commandement de l'Etat (logique montante et descendante). Permet d'intégrer les actions des différents services et contributeurs. Les CODIS n'ont pas accès à SYNAPSE (problématique du RIE pour un service identifié comme relevant des collectivités territoriales).
FR-ALERT	CIC, COGIC, COZ, COD,	Solution logicielle à partir des supports de téléphonie mobile sur une zone pouvant être définie par l'autorité de l'Etat en fonction de la crise (logique top/down). La cible est l'utilisateur du mobile inscrit dans la zone de crise. Les CODIS, les communes et intercommunalités sont destinataires sans pouvoir lancer l'alerte sur un secteur donné. Procédure de déclenchement perçue comme lourde.
CRIMSON	50 SDIS et COZ Sud et Sud-ouest (déploiement en cours)	Solution logicielle élaborée à partir d'un programme européen pour la lutte contre les incendies de forêts (cartographie, situations tactiques.) « Portage » initial par l'Entente de Valabre qui a servi d'incubateur puis déployée auprès des SDIS concernés par le risque feux de forêts (logique bottom/up).
NEXSIS	SDIS-CODIS	Solution logicielle en cours de déploiement, support « mutualisable » entre SDIS, COZ, COGIC (fin des back up). Pas d'interconnexions avec SYNERGI, déploiement d'une 3 ^{ème} version de SYNERGI (double saisie obligatoire pour les CODIS).
RRF <i>Réseau radio du futur</i>	SDIS 13, 42, BMPM pilotes de l'expérimentation	Nouveau réseau numérique en cours d'expérimentation à partir des réseaux des opérateurs de téléphonie privés (Orange, SFR, Bouygues, Free...) avec une priorisation des services opérationnels sur les utilisateurs privés lors des situations de crise. Ce service n'est pas encore en fonction opérationnelle et actuellement des difficultés persistent telles que les liaisons Air - Sol entre Aéronefs de la sécurité civile et moyens sols (SDIS, FORMISC)
ANTARES	COZ, COD, CODIS, SAMU, CORG, Salle police nationale, FORMISC	Réseau radio numérique opérationnel déployé à partir du réseau ACROPOL avec une possibilité de mise en commun de conférences radio. Les liaisons air-sol sont impossibles entre aéronefs de la sécurité civile et moyens sols (SDIS, FORMISC) imposant un double équipement pour les moyens terrestres (équipement radio sécurité civile et équipement radio VHF Air - Air).
Solutions logicielles par éditeurs privés	CODIS CTA SAMU	Solutions logicielles actuellement utilisées par la majorité des SDIS (CTA) ainsi que les centres mutualisés entre les SDIS et les SAMU suivant divers procédés (fusion, juxtaposition physiques, interopérabilité virtuelle). Ces systèmes de gestion opérationnelle (SGO) vont être progressivement remplacés au sein des SIS par l'application NexSIS.
Outils spécifiques développés par des éditeurs privés	PC de crise communaux et intercommunaux	Prennent en compte une main courante, un tableau de bord, une situation géographique partagée, un document pour faciliter les points de situation auprès du directeur opérationnel (DO). Certains outils prévoient un prolongement des alertes météo, mise en œuvres des contenus des PCS et des PCIS. L'ENSOSP a conduit une sensibilisation de 72 SDIS en vue de l'accompagnement des élus et des cadres territoriaux (PCS, PICS, Alerte). Pas d'accès aux applicatifs de l'Etat ni d'interopérabilité à ce stade.

Le système fonctionne aujourd'hui sur une logique de silo, chaque entité (locale ou nationale) ayant recours à une application qu'elle a elle-même développée. Cette logique nécessite d'engager une approche d'interopérabilité entre les systèmes mais continue de nécessiter des doubles saisies des informations, source de perte de temps et de possibles erreurs.

Au plan départemental, la multiplication des outils pour la réception des alertes continue donc de poser question, alors que plusieurs expérimentations visant à moderniser et à globaliser les outils sont en cours :

- Déploiement expérimental de réseau radio du futur (RRF) : expérimenté par les SDIS des Bouches-du-Rhône (13) et de la Loire (42) ainsi que le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPPM), RRF a vocation à remplacer le réseau numérique ANTARES, complété de nouvelles fonctionnalités opérationnelles ;
- Expérimentation du numéro unique pour les appels d'urgence, dont le démarrage n'est toujours pas effectif : prévue par la loi du 25 novembre 2021, l'expérimentation vise à permettre la mutualisation physique des salles opérationnelles ; elle doit permettre de développer la connaissance mutuelle entre acteurs du secours et d'atténuer les difficultés de compréhension entre services ; la possibilité de création d'une salle virtuelle (par interopérabilité des systèmes des salles CTA-CRRA) demeure possible, notamment avec le déploiement de NexSIS ;
- Déploiement de NexSIS : la mise en place de l'outil permet d'envisager des simplifications et améliorations fortement attendues par les services (report vers des salles miroirs en cas de blocage des systèmes d'exploitation, appuis réciproques et renforcement du « back-up » technique, simplifiant la sauvegarde des données et des applications, amélioration de la remontée d'information, en temps réel, y compris au niveau national) ; la question de l'homologation des équipements aéronautiques sur les appareils de la sécurité civile demeure toutefois en attente de règlement.

En complément, au plan local, les collectivités peuvent également développer leurs propres outils d'alerte et d'information, indépendamment des systèmes étatiques. Bien que s'inscrivant dans le prolongement de leurs PCS et des PICS, les autorités municipales appréhendent aussi ces outils d'alerte comme un possible vecteur d'information de la population.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants s'accordent à reconnaître le caractère fondamental d'une remontée de l'information structurée et coordonnée vers l'ensemble des échelons territoriaux concernés (départemental, zonal et national) ainsi que le rôle stratégique que jouent les outils déployés au sein des centres opérationnels dans le cadre de la gestion des situations de crise.

Ils appellent de leurs vœux la poursuite et la consolidation du développement des outils numériques portés par le ministère de l'Intérieur, notamment le déploiement du système NexSIS au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), dont la pertinence opérationnelle est avérée.

Les participants insistent sur la nécessité d'assurer l'interconnexion et l'interopérabilité des différents outils numériques, afin de limiter les saisies multiples et redondantes, encore trop fréquentes. À cet égard, la simplification et l'uniformisation des formats de données apparaissent indispensables pour permettre leur intégration optimale dans les systèmes existants.

Au sein de l'écosystème de la sécurité civile, un consensus se dégage également en faveur de la généralisation de l'expérimentation du numéro unique d'appel d'urgence, ainsi que de la création de centres communs de réception des appels.

Parmi les axes d'amélioration identifiés figure le renforcement de la résilience des capacités opérationnelles en situation de crise. Il est notamment nécessaire d'assurer la continuité de fonctionnement des centres opérationnels et de maintenir des infrastructures de télécommunications traditionnelles, moins exposées aux risques technologiques et cybernétiques, afin de garantir une continuité de service en cas d'événements majeurs.

Enfin, le renforcement du rôle des élus dans le dispositif d'alerte à la population est jugé impératif. Celui-ci doit reposer sur des outils de gestion de l'alerte locale autonomes, ne dépendant pas exclusivement de solutions commerciales privées.

1. Constat partagé

Comme au plan territorial, la politique nationale de sécurité civile repose sur des relations interservices et interministérielles essentielles, l'Etat étant le « *garant de la sécurité civile au plan national* » en définissant sa doctrine et en coordonnant ses moyens (article L111-2 du code de la sécurité intérieure).

Au sein du ministère de l'Intérieur, l'essentiel des missions de définition et de coordination de la politique publique de sécurité civile est assuré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. La DGSCGC garantit la cohérence de la sécurité civile au plan national, définit la doctrine et coordonne ses moyens. Elle est chargée de l'évaluation, de la préparation, de la coordination et de la mise en œuvre des mesures de protection, d'information et d'alerte des populations, de la prévention des risques civils de toute nature, de la coordination des actions de secours visant à la sécurité des personnes et des biens et des moyens d'intervention de la sécurité civile.

Le fonctionnement de la sécurité civile, comme la mise en œuvre de la sécurité civile envisagée comme une politique du Gouvernement, fait ressortir d'indispensables collaborations internes au ministère de l'Intérieur, des dossiers relevant d'une collaboration interministérielle et des partenariats avec des institutions ne relevant pas de l'Etat.

Collaborations interservices (au ministère de l'Intérieur)

Services concernés	Thèmes / dossiers
Secrétariat général	Budget et RH (personnel civil) Compétences des préfets, animation de l'administration territoriale de l'Etat Achats Programmes de modernisation et numériques
Direction générale de la Police nationale (DGPN) Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN)	Situation des effectifs DGPN servant en sécurité civile (démineurs ou pilotes d'hélicoptères par exemple) Protection des interventions des sapeurs-pompiers
Direction générale des collectivités locales (DGCL)	Statut des sapeurs-pompiers (fonction publique territoriale) Financement des SIS (finances publiques locales et normes techniques)
Délégation à la sécurité routière	Politique publique de sécurité routière

Collaborations interministérielles

Ministères concernés	Grands dossiers
Premier ministre - SGDSN	Planification Doctrine Grands exercices nationaux
Santé	Régime du secours et soin d'urgence à personnes (SSUAP) Liens entre les services sanitaires et les SIS Validation des gestes de secourisme
Environnement	Ensemble de la prévention des risques naturels et technologiques Articulation des planifications de prévention et de secours

Armées	Formations militaires de la sécurité civile SIS militaires (Paris et Marseille) Aéronautique (appui pour l'acquisition, la maintenance et la sécurité des aéronefs) Contribution de moyens militaires pour les situations graves Coopérations en matière de déminage
Agriculture	Protection et défense de la forêt contre l'incendie, feux d'espaces naturels
Éducation nationale	Formations aux premiers secours
Justice	Programmes de recherche des causes des sinistres Sanctions pénales pour les auteurs
Commissions interministérielles	Catastrophes naturelles

Collaborations avec des partenaires extérieurs à l'administration de l'Etat

Institutions et organismes	Thèmes de collaboration
Associations d'élus et de collectivités (en particulier communes et départements)	Dossiers relatifs aux SIS (financement, gouvernance...)
Associations nationales agréées et partenaires (AASC nationales : Croix-Rouge, FNPC, Ordre de Malte, etc.) et Conseil national de la protection civile (CNPC)	Sujets de sécurité civile
Organisations syndicales	Relations sociales avec les représentants des différentes catégories de personnels d'Etat et relevant de la fonction publique territoriale
Opérateurs	Correspondants pour les situations de crise Planification

Les collaborations interservices ou interministérielles apparaissent pour une large part incontournable au regard de la nature même de la mission de sécurité civile, liée à des politiques publiques diverses : la protection de la forêt contre l'incendie est naturellement liée à la politique forestière (aménagement, obligations de débroussaillage...), la lutte contre l'incendie est liée aux dispositions relatives à la construction, le traitement des inondations et intempéries se conçoit en lien avec la vigilance météorologique et la surveillance des cours d'eau, etc.

Les collaborations qui s'imposent à la sécurité civile peuvent donc être à la fois considérées comme essentielles à la définition et à la conduite d'une politique cohérente et plus efficace mais aussi, parfois, comme sources de difficultés, comme l'illustre la complexité des discussions avec le secteur sanitaire et plus généralement avec les services et ministères qui sont, à titre principal, en charge de cette politique publique majeure.

Face à des collaborations nécessaires mais parfois difficiles, la recherche de meilleures synergies apparaît légitime. Préalablement aux travaux du **Beauvau de la sécurité civile**, plusieurs pistes avaient déjà été évoquées :

- Un ministère dédié à la seule sécurité civile : placer la sécurité civile à l'échelon gouvernemental poursuivrait l'objectif de la faire bénéficier d'une impulsion et d'une meilleure capacité d'arbitrage dans les dossiers qu'elle doit faire avancer ; mais cette piste, qui reposerait sur une organisation institutionnelle inédite, relèverait davantage de l'affichage et risquerait d'affaiblir la sécurité civile et le continuum de sécurité en général en les séparant du ministère de l'Intérieur, chargé de la gestion des crises ;

- Un placement de la DGSCGC directement auprès du Premier ministre : cette piste pourrait s'inspirer de modèles étrangers (Italie, Roumanie) mais ne correspondrait pas à l'organisation administrative française dans laquelle les services relevant du Premier ministre (le SGDSN par exemple) exercent des missions de conception générale et ne sont pas en charge de la gestion et de l'emploi d'unités opérationnelles ;
- La réunion régulière d'un Conseil national de la sécurité civile : présidée régulièrement et à très haut niveau, une telle instance permettrait de coordonner le travail interministériel en facilitant l'arbitrage des dossiers qui le nécessitent ; si cette piste respecte les règles de fonctionnement de l'administration et assure, à condition d'être pérenne, une prise de décision et un suivi, elle pourrait présenter le risque d'une dérive technocratique ;
- Un renforcement de la DGSCGC en tant que direction générale en charge d'une politique publique complexe et partenariale : la direction est une petite structure, qui n'a pas connu de transformation réellement significative au moment de son passage au statut de direction générale ; même si la DGSCGC ne gère pas directement des forces qui relèvent, pour l'essentiel, des collectivités territoriales et du secteur associatif, ses missions nécessitent un encadrement et des capacités de conception qui n'ont pas été notablement renforcés, alors même qu'elle assure le soutien du dispositif interministériel de gestion de crise.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

L'articulation et la transversalité interservices et interministérielles constituent un enjeu stratégique majeur pour le pilotage et la coordination du continuum de sécurité civile, et, par conséquent, pour la gestion des crises dans une approche intégrée et globale.

Afin de renforcer cette articulation, les participants préconisent le développement de temps d'échange et de concertation entre les différents acteurs, en dehors des périodes de gestion active des crises, de manière à favoriser une meilleure interconnaissance. Dans cette même perspective, ils soulignent l'intérêt d'une acculturation renforcée des personnels à la gestion de crise, notamment par la mise en place de dispositifs de liaison (tels que le détachement d'officiers ou de cadres au sein des services concernés) permettant de consolider les synergies.

S'agissant des enjeux pré-opérationnels, et notamment de la planification et de la préparation, la mise en place d'un guichet unique chargé de l'élaboration de la doctrine nationale est jugée opportune. Ce rôle pourrait être assumé par une commission nationale interministérielle de sécurité civile ou par la concentration de cette compétence au sein d'un ministère désigné.

Sur le plan technique, les participants appellent de manière unanime à un renforcement significatif de l'interopérabilité des outils utilisés par l'ensemble des acteurs mobilisés, condition essentielle pour garantir une coordination efficace.

Par ailleurs, le maintien d'une chaîne de décision unique est unanimement reconnu comme un principe fondamental. Il convient toutefois de conforter, dans ce cadre, le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des crises à l'échelon local.

En matière de gouvernance, les processus de décision doivent être conçus de manière à respecter les spécificités culturelles et les profils des acteurs impliqués, tout en assurant l'identification d'une chaîne de commandement claire, légitime et opérationnelle. L'optimisation de la complémentarité entre les échelons locaux, zonaux et nationaux constitue à ce titre un objectif prioritaire.

Enfin, les participants expriment la nécessité d'une clarification du rôle de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) ainsi que de ses déclinaisons territoriales. Ils appellent également à une amélioration des dispositifs de financement des actions de gestion de crise, tant sur le plan des règles que des mécanismes de mise en œuvre.



Focus « Grande enquête en ligne »

- ❑ **73%** des répondants pensent que la politique publique de sécurité civile n'est pas une politique publique reconnue comme telle
- ❑ **80%** des répondants affirment que l'Etat doit davantage s'impliquer dans le pilotage
- ❑ **63%** des répondants estiment que l'articulation et la coordination avec les autres autorités, institution publiques n'est plutôt voire pas du tout satisfaisante

Principales propositions des participants

Axe thématique 3 : Pilotage et animation du continuum de sécurité civile *La gestion des crises : une approche globale*

La présente rubrique synthétise l'ensemble des propositions et orientations soutenues ou évoquées par les participants dans le cadre des travaux de la concertation (ateliers de travail des chantiers thématiques, audiences et entretiens, réunions de travail, contributions écrites).

1. Périmètres et coordination des acteurs

La sécurité civile, en tant que politique publique transversale, appelle à une coordination interministérielle particulièrement marquée en matière de prévention, de préparation et de réponse aux crises. Les enjeux sont nombreux : assurer la cohérence des doctrines, la lisibilité des responsabilités ou encore l'efficacité des interventions sur l'ensemble du territoire. À cet égard, la DGSCGC devrait se doter d'un état-major national opérationnel, permanent, renforcé en moyens humains et matériels. Il lui reviendrait de piloter et coordonner les Etats-majors interministériels de zones.

Sur le volet de la prévention des risques, la mise en œuvre d'une commission interministérielle de sécurité civile, inspirée de l'ancienne commission centrale de sécurité, pourrait être un guichet unique en matière de doctrine, de prévention, de retour d'expérience voire d'expertise.

Au niveau zonal, l'Etat-major interministériel de zone devrait voir ses missions élargies, avec un rôle de formation, de suivi, de coordination, d'évaluation et de conseil pour favoriser une culture de la planification et de la prévention des risques intégrée et partagée.

A l'échelle régionale, les participants ont mis en avant qu'une compétence renforcée pourrait être confiée aux régions en matière de prévention des risques majeurs, notamment en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique et l'artificialisation des sols, leur permettant de concevoir de grands plans régionaux de protection des populations, financés en partie par les fonds européens qui figurent dans leur domaine de compétences. Il conviendrait également d'examiner la possibilité de leur octroyer des compétences renforcées dans le domaine de la résilience territoriale et du soutien aux investissements structurants des SDIS.

Au niveau départemental, une feuille de route départementale fixant les priorités et les indicateurs de performance, accompagnée de la réunion régulière des conseils départementaux de sécurité civile, garantirait l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris les associations agréées de sécurité civile (AASC). La place des officiers sapeurs-pompiers dans les SIDPC, ainsi que le développement de la filière SIDPC elle-même, mériteraient d'être consolidés, tant en matière de formation que de reconnaissance.

Sujet par ailleurs plusieurs fois évoqué, la mise en place d'une structure départementale de sécurité civile pourrait également permettre de renforcer l'unité d'action tout en respectant les équilibres actuels de gouvernance.

2. Les centres opérationnels et les outils

La montée en puissance de crises protéiformes exige des centres opérationnels (COD, COGIC, COZ) modernisés, interconnectés et interopérables. Une harmonisation de leur fonctionnement est essentielle pour faciliter la coordination entre les services.

Selon les participants, le COGIC devrait être rénové afin d'assurer au mieux son rôle de centre névralgique national de la gestion de crise. Toujours dans cette logique d'interconnexion et d'interopérabilité, les acteurs s'accordent à dire que le déploiement du numéro d'urgence unique 112, la généralisation des plateformes communes d'appel 15-18-112 et de la solution NexSIS, doivent être accélérés et intégrés au système de santé.

Par ailleurs, il faudrait s'interroger sur la mise à disposition d'outils spécifiques à destination des collectivités territoriales comme une solution publique d'alerte destinée aux communes et EPCI, sur le modèle de FR-Alert, qui garantirait l'autonomie d'action des maires, en tant que directeur des opérations de secours, en matière d'information des populations, sans dépendance à des prestataires privés.

3. Les plans, la simulation, les exercices et le retour d'expérience

La planification de crise constitue l'ossature de la résilience nationale. Elle doit s'appuyer sur une architecture commune, facilitant la lisibilité interservices et interdépartementale. Il s'agirait de simplifier, d'unifier et de numériser les plans, notamment à travers le développement d'un ORSEC numérique, tout en adaptant leur niveau d'exigence à leur nature et à leur sensibilité stratégique, notamment s'agissant des installations vitales pour la Nation.

La cohérence de ces plans devrait être assurée par une révision périodique réaliste, et une politique d'accompagnement des collectivités devant inciter les communes et intercommunalités à se doter de plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Un modèle simplifié de PCS de premier niveau peut être proposé aux petites communes.

La culture de la résilience doit également s'ancrer dans les habitudes de la population, notamment par le biais d'exercices réguliers, interministériels et interservices. La mobilisation des Armées et de la Gendarmerie dans ces exercices contribuerait par ailleurs à élever le niveau d'exigence. Ces simulations devraient systématiquement intégrer les dispositifs d'alerte (notamment FR-Alert) traduits en langues étrangères, afin d'en vérifier l'efficacité opérationnelle.

Enfin, une logique de retour d'expérience (RETEX) doit irriguer l'ensemble des niveaux de l'administration, dans une perspective d'amélioration continue des dispositifs et de consolidation d'une véritable culture nationale de la planification de crise.

Axe thématique 4

Bénévoles, volontaires, professionnels :
un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur

Notre modèle de sécurité civile repose avant tout sur l'engagement de femmes et d'hommes au service des autres, qu'ils soient bénévoles, volontaires, contractuels, militaires ou fonctionnaires, territoriaux ou d'Etat. Leur engagement doit être, pour chacun, une source d'épanouissement à la hauteur de l'importance de la mission assurée.

Les Français sont particulièrement attachés à la sécurité civile, ou du moins à ce qu'ils en perçoivent au quotidien, sans forcément toujours appréhender la complexité du système et les enjeux auxquels les personnels de la sécurité civile sont confrontés.

Comment valoriser l'engagement des femmes et des hommes de la sécurité civile, garantir la santé et la sécurité des acteurs, conforter le volontariat et l'engagement bénévole ?

Face aux difficultés de recrutement, de fidélisation et de formation, la réflexion a d'abord porté sur l'attractivité des métiers de la sécurité civile et les freins rencontrés.

Elle a également permis de questionner les différents statuts des acteurs de la sécurité civile (pilotes, techniciens, démineurs, sapeurs-pompiers, militaires, sapeurs-sauveteurs, personnels de soutien, personnels administratifs, personnels médicaux...) mais aussi leurs conditions d'exercice.

Elle a, enfin, abordé la question des nouvelles formes d'engagement, tout en questionnant les voies et moyens permettant de conforter le volontariat et le bénévolat sous toutes leurs formes, comme composantes essentielles du modèle français de sécurité civile.

Thème n°1 - L'attractivité des activités et des métiers de la sécurité civile

1. Constat partagé

Évalués à près de 369 000 agents, soit un ratio de 1 pour 185 habitants, les acteurs de la sécurité civile se classent dans une logique de métiers et/ou de carrière (par exemple les pilotes d'aéronefs, sapeurs-pompiers professionnels ou militaires), de volontariat (pour les sapeurs-pompiers volontaires), d'activité au sens de la loi de 1901 sur les associations (membres d'associations agréées) ou de collaborateurs occasionnels du service public requis (comité communaux feux de forêts, réserves communales de sécurité civile).

L'attractivité d'un métier repose sur l'ensemble des tâches et activités réalisées, leur sens, leur impact et leur utilité, les conditions d'exercice. La notion renvoie à la connaissance de la réalité du métier par celles et ceux susceptibles de l'exercer et donc, plus globalement, à la manière dont il est effectivement perçu.

Pour corriger les possibles freins à l'attractivité, des actions concrètes peuvent être engagées : amélioration de l'image par des campagnes de communication ciblées mettant en exergue les valeurs, perfectionnement de la visibilité de l'entreprise ou de l'organisation, diversification des modalités de recrutements suivant les publics ciblés (journées « Portes ouvertes », forums étudiants, foires aux métiers, accueil de stagiaire, décentralisation du mode de recrutement...).

Pour la sphère publique, dans un récent rapport publié en décembre 2024, France Stratégie met en exergue un déficit de candidats aux différents concours de la fonction publique avec une concurrence accrue du secteur privé pour les primo recrutements identifiée comme « une fragilisation croissante de la capacité de la fonction publique à retenir ses agents ».

Les départs volontaires sont en nette augmentation, notamment en début de carrière (immédiatement après les concours ou pendant les premières années comme stagiaire ou jeune titulaire). Entre 2014 et 2022, les effectifs de fonctionnaires sortant de la fonction publique pour un autre motif qu'un départ en retraite ont ainsi augmenté de 47 %.

L'attractivité des métiers et activités de la sécurité civile : forces et faiblesses

Les raisons qui conduisent à choisir la sécurité civile sont multiples, à l'image de la diversité des métiers et activités. Le point commun des différentes formes d'engagement repose certainement sur la recherche de sens et de participation à l'intérêt général.

La sécurité civile, dans son ensemble, bénéficie d'une image particulièrement positive auprès de la population qui ne connaît pourtant pas la complexité de son organisation, tandis que le principe de gratuité des interventions occulte toute notion de coût du service.

L'attractivité repose également sur la capacité des filières à porter des campagnes de promotion ambitieuses et efficaces. On peut citer l'exemple des campagnes nationales de communication des forces armées et des forces de l'ordre sur les supports télévisuels, aux heures de grande écoute. Alors même que la sécurité civile bénéficie d'une image très positive, la complexité de son organisation et la multiplicité des décideurs ne favorisent pas l'élaboration d'une communication globale.

S'agissant plus particulièrement du volontariat et de l'engagement associatif, les citoyens qui exercent une activité de sécurité civile sans être des professionnels, constituent l'essentiel des effectifs : 200 050 sapeurs-pompiers volontaires et près de 100 000 bénévoles des associations agréées de sécurité civile, soit près de 81% des effectifs globaux de la sécurité civile.

Rapporté à la population générale, le taux de population impliqué dans une association ou une activité de sécurité civile est de 0,43% (1/229 habitants). Ce taux peut paraître faible s'il est comparé à d'autres pays comme l'Allemagne qui compte plus d'un million de sapeurs-pompiers volontaires.

En outre, la logique de carrière doit incontestablement être interrogée au regard du fait générationnel. Les nouvelles générations n'appréhendent pas forcément la continuité dans une même organisation comme essentielle ou devant aller de soi. Cette position contraste radicalement avec le souci de sécurité de l'emploi, qui constituait un des motifs de l'attractivité du statut de fonctionnaire.

Il apparaît ainsi important, au titre de la continuité du service ainsi que de l'économie générale des coûts de formation (à l'instar des forces armées ou de la haute fonction publique qui fixent un temps minimum de service faisant suite à une formation qualifiante) de repenser un nouvel écosystème plus « labile » avec des entrées et des sorties tout au long de la vie.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants s'accordent à reconnaître que l'engagement de sécurité civile repose sur une motivation profonde, fondée sur la notion de service à autrui, dont la mission de secours constitue le socle essentiel.

Dans une perspective de renforcement de l'attractivité des métiers et activités relevant de ce champ, il est recommandé de favoriser une plus grande mobilité entre la sécurité civile et d'autres secteurs professionnels, en offrant davantage de perspectives d'évolution et de parcours professionnels structurés. À cette fin, les participants suggèrent de développer des partenariats renforcés avec les organismes de recrutement, notamment France Travail, afin d'élargir le vivier de candidatures et de diversifier les profils recrutés.

Toujours dans cette logique d'élargissement, ils appellent à une évolution de l'image véhiculée par les acteurs de la sécurité civile, en s'affranchissant des représentations stéréotypées, telles que celle du « pompier héros », pour mieux refléter la pluralité des missions et susciter un intérêt accru auprès de publics plus diversifiés. À cet égard, la féminisation et l'ouverture à la diversité au sein des effectifs apparaissent comme des leviers stratégiques.

L'attractivité des carrières doit également être pensée dans le cadre d'une fluidification des passerelles entre les différentes fonctions publiques et entre la sphère publique et le secteur privé. Les enseignements issus de la concertation mettent ainsi en évidence plusieurs enjeux prioritaires.

Il convient de valoriser les ressources existantes, notamment les jeunes déjà engagés, en rendant visibles les opportunités offertes par la sécurité civile. Cette valorisation passe par une meilleure reconnaissance des formations internes et des diplômes, afin de faciliter les mobilités entrantes et sortantes. Le développement d'un encadrement managérial structuré à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique,

fondé sur la valorisation du facteur humain, est également préconisé. Il importe en outre de reconnaître les compétences pratiques et manuelles, au-delà des seuls critères académiques, afin de promouvoir la richesse et la diversité des parcours.

Les modalités de travail, de formation et de communication doivent être adaptées aux attentes des nouvelles générations, plus enclines à rechercher des environnements flexibles, innovants et ouverts.

Concernant spécifiquement les volontaires et les bénévoles, les participants soulignent la nécessité d'améliorer leur reconnaissance institutionnelle et de garantir une plus grande flexibilité dans les relations avec les employeurs, notamment en matière de disponibilité et de mobilité, afin de mieux concilier engagement citoyen et vie professionnelle.

Enfin, un enjeu transversal à l'ensemble des missions de sécurité civile réside dans l'évolution de la stratégie de communication. Les participants appellent à l'instauration d'un discours de vérité, fidèle à la réalité des métiers, ainsi qu'à la mise en œuvre de campagnes nationales de communication ambitieuses, s'appuyant sur des outils contemporains, en particulier les réseaux sociaux. À l'instar des Armées ou des forces de police, la sécurité civile doit gagner en visibilité et en lisibilité afin d'attirer des profils nouveaux, diversifiés et en adéquation avec la société et les enjeux actuels.

Thème n°2 - Quels enjeux pour la filière des sapeurs-pompiers professionnels au sein des services d'incendie et de secours ?

1. Constat partagé

Agents de la fonction publique territoriale, 43 000 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) exercent actuellement leur activité au sein des services d'incendie et de secours ainsi que dans d'autres structures par la voie de la mise à disposition (DGSCGC, EMIZ, ENSOSP, Entente Valabre, etc.). Leur statut a évolué en parallèle de l'évolution institutionnelle des services.

Après une première réforme d'adaptation des statuts à la départementalisation des SIS en 2001, une deuxième étape est intervenue en 2012 avec la publication des statuts particuliers pour moderniser et rendre la filière plus attractive, et ancrer les SPP dans la fonction publique territoriale (mise en concordance des concours externes, accès à la filière sans concours, suppression du grade de major, création de trois grades en catégorie B, mise en place d'une nouvelle correspondance grade-emploi).

En 2016, une dernière réforme a permis de créer un nouveau cadre d'emplois de conception et de direction des SPP (composé de trois grades de la catégorie A+ associé aux emplois fonctionnels de directeur et directeur adjoint des services d'incendie et de secours) et de moderniser les cadres d'emplois des professionnels de santé des services d'incendie et de secours (médecins et pharmaciens, cadres de santé et infirmiers).

Cadre d'emplois SPP	Effectifs SPP au 31/12/2017	Effectifs de SPP au 31/12/2023
Conception et direction	236	232
Lieutenant-colonels, commandants et capitaines	3 136	2 995
Lieutenants	3 842	4 676
Sous-officiers	24 161	24 586
Caporaux et sapeurs	8 554	10 292
Médecins et pharmaciens	335	341
Cadres de santé	83	101
Infirmiers	188	222
Total	40 537	43 448

Plusieurs problèmes structurants caractérisent la filière : une structure hiérarchique en « toupie », avec une base (grades de sapeur et caporal) plus étroite que celle des sous-officiers, un cadre statutaire perfectible qui souffre de manque de réelles perspectives d'évolution pour certains grades et un chevauchement dans l'exercice des missions, un écart qui se creuse avec d'autres corps comparables

(notamment dans la filière santé), des vacances d'emplois de direction en augmentation, sur des périodes plus longues.

Les principaux enjeux sont donc de maintenir des conditions d'exercice attractives, d'assurer des perspectives en matière de déroulement de carrière et une organisation de la filière plus cohérente entre les grades et les missions, tout en veillant au caractère soutenable des propositions, dans un contexte financier très contraint.

Par ailleurs, compte-tenu de la très forte part de l'activité de secours à personnes dans les missions des SIS, la création d'une filière métier spécifique et spécialisée interroge.

Enfin, la question du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels, de sa simplification et de son attractivité, est également posée.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Au titre des constats positifs, l'ensemble des acteurs concernés s'accorde à souligner que la filière actuelle des sapeurs-pompiers professionnels favorise le développement d'une technicité élevée, positionnant ces derniers comme le dernier rempart des services publics au sein des territoires.

Cette technicité s'appuie sur une forte polyvalence des agents, considérée comme l'un des atouts majeurs du dispositif, et sur le modèle d'organisation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), reconnu pour sa souplesse de fonctionnement et sa réactivité, qualités unanimement saluées. Par ailleurs, le lien étroit et structurant avec les collectivités territoriales est identifié comme un facteur de robustesse qu'il convient de préserver.

S'agissant des pistes d'amélioration, les participants soulignent la nécessité de stabiliser la filière des sapeurs-pompiers professionnels, pour notamment remédier aux situations de blocage de carrière (goulets d'étranglement) et mettre en œuvre des parcours qualifiants permettant une promotion accélérée pour les agents présentant les meilleurs profils.

En matière d'attractivité, une intensification des actions de communication apparaît nécessaire, tant pour valoriser la diversité des missions exercées que pour mieux faire connaître la richesse du métier de sapeur-pompier auprès des publics cibles.

Parallèlement, une réflexion approfondie est jugée indispensable sur l'approche sociale de l'intégration professionnelle et l'accompagnement des nouvelles recrues, afin de garantir la pérennité des engagements. Les régimes indemnitaires et le système de retraite doivent également faire l'objet d'une simplification, dans une logique d'adaptation aux spécificités du métier et de lisibilité accrue pour les agents concernés.

Il convient également d'engager une réflexion sur la redéfinition du sens des missions confiées aux services d'incendie et de secours, ainsi que sur leur positionnement au sein du dispositif de gestion de l'urgence. À ce titre, une rationalisation des relations avec les services d'aide médicale urgente (SAMU) et les agences régionales de santé (ARS) apparaît nécessaire afin d'aligner les interventions sur une logique partagée de réponse à l'urgence.

Par ailleurs, la gestion des sapeurs-pompiers placés à disposition d'établissements, de collectivités ou de services centraux de l'État doit impérativement être améliorée. Une réflexion est également à conduire sur l'opportunité de créer des corps d'État « miroirs » des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, afin de permettre aux sapeurs-pompiers d'évoluer dans les différents ministères et établissements publics de l'État.

Enfin, les parcours d'accompagnement en fin de carrière doivent être systématisés pour aménager les dernières années d'activité des agents, notamment dans une logique de prévention des risques professionnels et de valorisation de l'expérience acquise.

Thème n°3 - Garantir la santé et la sécurité des acteurs

1. Constat partagé

Dans l'ensemble de leurs composantes, les acteurs de la sécurité civile sont particulièrement exposés aux risques et aux menaces, du fait même de l'exercice de leurs missions et de leurs différentes activités.

L'amélioration de la protection individuelle relève de travaux continus qui s'organisent à l'échelle de chaque entité (SIS, AASC, GID, GMA, ForMiSC...). Au sein des SIS, les comités sociaux d'établissement (CSE) et des formations spécialisées en sont chargés en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT). Les correspondants de chaque SIS constituent un réseau national piloté et coordonné par l'inspection générale de la sécurité civile.

De multiples chantiers ont été engagés au cours des dernières années :

- Installation de l'observatoire national de la santé des agents des SIS (24 mai 2024) ;
- Saisine du ministère du Travail pour engager les travaux de révision des tableaux de maladies professionnelles (suivi et renforcement de la traçabilité de l'exposition aux risques) ;
- Création d'une matrice emploi/tâche/exposition, en partenariat avec l'INSERM ;
- Soutien à un travail de thèse porté par le Conservatoire national des arts et métiers sur les effets à moyen et long termes des activités de sapeur-pompier sur la santé ;
- Travaux de recherche et développement pour faire suite au rapport sur la toxicité des fumées et des résidus d'incendie (2017) à la demande de la Caisse nationale de retraite des collectivités territoriales en 2018 ;
- Etude de l'exposition des sapeurs-pompiers aux fumées des feux de forêts (ENSOSP) ;
- Elaboration d'un protocole de nettoyage pour les équipements de protection individuelle (EPI) contaminés par l'amiante.

La prévention des accidents

En 2023, la mission « prévention des accidents et enquêtes » de l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) a réalisé le suivi de 6 accidents mortels (-45% par rapport à 2022), 39 accidents graves (-7% par rapport à 2022) et 9 accidents particuliers (-40% par rapport à 2022).

Si les données 2023 mettent en lumière une mortalité inférieure en nombre par rapport à l'année antérieure, elles démontrent toutefois que des efforts doivent continuellement être observés dans les domaines des risques routiers et des activités de formation (secours en milieu périlleux).

S'agissant du risque routier, d'après les chiffres de l'IGSC, sur la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2022 inclus, la première cause de décès en service pour les sapeurs-pompiers est celle de l'accident de circulation, avec 40% des décès (15% trajets « domicile/service » - 45 décès, 13% trajets « opérationnels » - 39 décès, 6% trajets « appels bip » - 18 décès, 6% trajets « administratifs » - 17 décès). De la même façon, s'agissant des sapeurs-pompiers gravement blessés en service, l'accident de circulation représente 44%. Fin 2023, 71 SIS ont déclaré avoir réalisé un plan de prévention des risques routiers (PPRR).

Le risque incendie

Si l'incendie urbain représente toujours le risque majeur et constant pour l'activité des sapeurs-pompiers, les feux de forêts ou d'espaces naturels demeurent une activité à risque élevé, malgré les avancées technologiques et les évolutions de la doctrine.

Les agressions et atteintes à l'intégrité des acteurs

En 2020, le ministre de l'Intérieur a décidé la création d'un Observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers. Les services d'incendie et de secours ont déclaré 1 421 agressions en 2023. Ce nombre baisse de 7,1 % par rapport à 2022 (1 531 faits). Il ressort que 50 % des violences sont verbales (outrages, menaces), 39 % sont physiques et 11% sont dirigées vers les matériels de service. Les agressions ont lieu, dans 83% des cas, lors d'un secours à personne. L'auteur des violences est souvent la victime secourue (70 %) ou un membre de sa famille proche (6 %). Les agressions commises à plusieurs auteurs (dites en réunion) sont minoritaires (8 %).

51 % des situations de violence rapportées par les services ont fait l'objet de dépôts de plainte, des victimes comme du service concerné. La DGSCGC accompagne l'ensemble des directeurs des SIS pour que ces derniers encouragent et accompagnent les sapeurs-pompiers vers la plainte. Les dépôts de plainte progressent significativement par rapport à 2022 (+7 %).

La violence interne

Comme dans toute organisation, les acteurs de la sécurité civile sont confrontés à des mécanismes de violences internes qui se traduisent souvent par des faits de harcèlement ou de discrimination.

La mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été institué par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Il prévoit la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

En matière de lutte contre les violences, les participants convergent sur le constat selon lequel la sécurité et la protection des agents de la sécurité civile pourraient être renforcées par une diffusion élargie des bonnes pratiques. Une telle démarche favoriserait l'uniformisation des réponses apportées par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) en matière de sécurité et de prévention des agressions. À cet égard, sont notamment évoquées la formalisation d'une doctrine relative aux séquences d'outrage, de menace et de violence à l'encontre des sapeurs-pompiers, la présence de médiateurs dans les quartiers dits sensibles, ou encore le recours à l'outil NexSIS via l'alerte web pour l'identification de victimes à risque.

Au titre des pistes d'amélioration, un consensus se dégage en faveur d'une communication systématisée sur le suivi des plaintes déposées et sur les condamnations prononcées, dans une logique de transparence et de reconnaissance institutionnelle. En revanche, plusieurs insuffisances sont relevées concernant les dispositifs de signalement des violences internes et des faits de harcèlement. En particulier, la position des référents, souvent perçus comme trop proches de la hiérarchie, nuit à leur neutralité. Une amélioration de leur indépendance fonctionnelle est donc souhaitable.

Dans l'objectif d'assurer une protection accrue et d'améliorer la prévention des agressions, les pratiques déjà mises en œuvre dans plusieurs services mériteraient d'être institutionnalisées par la création d'un cadre réglementaire national relatif à la gestion des agressions et à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle. De manière complémentaire, les participants recommandent la généralisation des formations à la gestion des situations conflictuelles, l'anonymisation complète des dépôts de plainte, ainsi que la création d'un fonds national de dotation destiné à l'équipement des services d'incendie et de secours (SIS), autant de mesures susceptibles de renforcer l'efficacité des actions engagées.

Concernant les enjeux de santé, les participants insistent sur la nécessité d'un suivi renforcé de la situation des agents. À ce titre, ils proposent la création d'un pôle national dédié à la santé et à la sécurité des personnels, structuré autour des axes suivants : mise en place d'un dossier médical de santé en service (DMSS) partagé à l'échelle nationale ; élaboration d'un registre centralisé des décès et atteintes subies par les agents ; intégration d'une approche pluridisciplinaire en médecine de prévention et d'aptitude ; définition de protocoles de suivi des expositions toxiques et des maladies professionnelles ; généralisation des dispositifs de suivi post-professionnel pour les sapeurs-pompiers retraités.

Les participants soulignent également l'importance du travail engagé en matière de reconnaissance des maladies professionnelles affectant les agents, qu'il convient de consolider. À cette fin, des dispositifs de pilotage et de suivi des dossiers médicaux sont à envisager, à un niveau qui reste à déterminer (départemental ou national).

En matière de gestion des fins de carrière, les dispositifs actuels de reconversion apparaissent inadaptés, notamment en ce qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'expérience acquise par les agents dans leur reclassement. Plusieurs mesures sont ainsi proposées pour répondre à cet enjeu : reconnaissance des parcours de formation par l'octroi de certifications professionnelles, recours encadré à des ruptures conventionnelles et à des départs négociés. Par ailleurs, le recrutement d'infirmiers du travail sous statut de sapeur-pompier volontaire (SPV) est identifié comme un levier pertinent pour assurer un suivi médical renforcé des personnels.

1. Constat partagé

Considéré comme un pilier du modèle français de sécurité civile, l'engagement volontaire fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat. Plusieurs plans d'actions nationaux ont été élaborés pour renforcer les leviers essentiels que sont l'attractivité et la fidélisation.

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) s'est globalement maintenu au moment de la départementalisation (1996–2002) ayant amené les transferts des unités communales et intercommunales vers les corps départementaux. A partir de la départementalisation, une baisse progressive a été enregistrée pendant une quinzaine d'années. Les effectifs se sont alors consolidés et progressent depuis régulièrement de 1 à 2 % par an. A noter qu'il restait en 2023, 8 851 sapeurs-pompiers volontaires communaux ou intercommunaux.

L'activité ouvre droit à des indemnités horaires qui ne sont assujetties à aucun impôt ni aucun prélèvement et sont cumulables avec tout revenu ou prestation sociale.

Actuellement près de 50 % des sapeurs-pompiers professionnels sont également sapeurs-pompiers volontaires (mécanisme autorisé du « double statut »). Cette situation étant quasi généralisée dans certains SIS qui en font un mode de fonctionnement.

Les SPV constituent entre 80 % et 90 % des effectifs pour les SIS des catégories B et C (soit 76 départements). Ils réalisent 67 % des heures totales d'intervention sur le territoire national. Cette valeur moyenne atteint 80 % pour les départements de moins de 400 000 habitants.

Différentes actions de promotion du volontariat touchent en particulier les domaines de la reconnaissance personnelle (l'évolution de la prestation de fidélisation et de reconnaissance), de l'encouragement aux employeurs (conventions, dispositifs fiscaux, label valorisant leur soutien aux SPV...), de la recherche d'avantages pour le logement des sapeurs-pompiers volontaires à proximité de leurs centres de secours, et du suivi médical.

Des conventions signées par des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires, publics et privés, et des représentants d'employeurs (AMF, DF, MEDEF, CPME...), qui s'engagent à soutenir la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers en facilitant leurs conditions d'exercice, notamment d'exercer leurs missions de secours ou de formation pendant leur temps de travail.

Les travaux sur le volontariat, commandés par le Gouvernement et le Président de la République à des personnalités de premier plan, ou réalisés par des institutions nationales, jalonnent les vingt dernières années. La succession de ces travaux illustre l'acuité de la question du volontariat : ils réaffirment sa place essentielle et la nécessité de suivre attentivement tout ce qui s'y rapporte.

Focus sur l'étude MANA-LARES (2009)

Visant à « mieux connaître les sapeurs-pompiers volontaires et la réalité de (leur) forme de volontariat », l'étude constate la diversité des situations. Elle analyse les « mutations », changements sociaux et d'organisation qui constituent autant de tensions sur le volontariat :

- la tension, qualifiée de « *liaison dangereuse* », entre bénévolat et salariat : tout en relevant un « *glissement vers le salariat* », l'étude constate que les profils d'engagement ne renvoient pas à une motivation financière ;
- l'évolution des organisations : urbanisation, évolution des modèles familiaux ;
- l'évolution technique (« *de la sirène au bip* ») qui peut déshumaniser la gestion des SPV.

MANA-LARES distingue quatre profils-types :

1. le « *villageois* », attaché à protéger son territoire et la communauté locale, plutôt rural,
2. le « *militaire* », sensible à l'ordre, à la rigueur, attaché aux institutions, assez souvent urbain,
3. le « *héros* », passionné, disponible, à la recherche de l'intervention, parfois plus jeune et un peu instable, intéressé par une carrière professionnelle,
4. le « *secouriste* », attentif à la technicité, davantage féminin.

L'étude montre que les motifs d'engagement évoluent au cours de la carrière, mais les valeurs fondamentales demeurent la volonté de « rendre service », le goût pour l'action et l'intérêt technique des savoir-faire. La motivation peut être affectée par la perte d'une atmosphère de camaraderie et par les exigences de disponibilité pour la famille. Enfin, l'étude se penche sur les employeurs des SPV et leurs impératifs économiques.

L'Etat comme les collectivités territoriales et les SIS, autorités des SPV, conduisent une action permanente sur tous les aspects de l'engagement volontaire. En complément des instructions qui sont données aux préfets, le Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) a validé un nouveau plan d'actions national 2025-2027 qui s'articule autour de 3 axes : faciliter l'engagement et la relation avec les citoyens engagés, mobiliser et associer davantage les employeurs, sensibiliser et accompagner le public à l'engagement, notamment le public jeune.

Il est considéré aujourd'hui que les enjeux de la pérennisation du modèle du volontariat sont tournés vers une meilleure protection de la vie personnelle des agents et une recherche de simplification (recrutement, formation, gestion...).

Le « temps à disposition des SIS » : activité ou travail ?

Sujet structurant pour la filière, la question se pose désormais devant les juridictions pour déterminer dans quelle mesure certaines activités des volontaires, et en particulier la garde postée, présentent suffisamment de caractère de contrainte pour que le volontaire soit considéré alors comme un « travailleur » dont la durée maximale et les rythmes d'emploi devront être assujettis aux réglementations qui s'imposent en la matière (il s'agit en particulier de la directive DETT de 2003 concernant certains aspects du temps de travail).

Le rapport conjoint IGA/IGSC de décembre 2023 relatif à *L'activité des sapeurs-pompiers volontaires* permet de disposer d'une vue d'ensemble sur le sujet au moyen des axes suivants :

- Une analyse des différents temps d'activité mettant en lumière une fragilité, au regard de la réglementation européenne, de la garde postée et des renforts saisonniers sous statut volontaire ;
- Une vue d'ensemble du recours aux différents modes d'activité (astreinte, garde, notamment) qui objective la mesure de l'impact potentiel de la réglementation européenne aux sapeurs-pompiers et souligne la place essentielle que conserve l'astreinte, dans une majorité de départements ;
- Des orientations qui, pour éviter l'assimilation possible des volontaires à des travailleurs, recommandent des mesures d'organisation visant l'astreinte et une pratique « raisonnable » et donc limitée de certaines formes d'activité, en particulier la garde postée.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Au titre des éléments positifs à préserver et à renforcer, un consensus clair se dégage parmi les participants quant à l'absence d'alternative crédible au modèle actuel du volontariat. Les modalités d'engagement différencié sont perçues comme une évolution favorable, dès lors qu'elles évitent toute rigidité excessive dans l'organisation.

Les acteurs relèvent également une modernisation progressive des conditions d'accueil, tenant compte des besoins spécifiques des personnels féminins et masculins, levier déterminant pour la fidélisation des volontaires. De manière unanime, les prestations de fin de carrière sont jugées satisfaisantes et bien accueillies. Par ailleurs, le double statut de sapeur-pompier professionnel et volontaire (SPP/SPV), autrefois marginal, est aujourd'hui identifié comme une tendance de fond nécessitant une régulation appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des grades et des affectations.

Au titre des axes d'amélioration identifiés, l'ancrage du volontariat comme forme d'engagement citoyen demeure une priorité unanimement partagée. Toutefois, une réévaluation du champ missionnel, notamment dans le domaine du secours et soin d'urgence aux personnes (SSUAP), apparaît nécessaire, tant pour préserver l'attractivité de l'engagement que pour renforcer la fidélisation des effectifs.

Un allègement significatif de la charge administrative pesant sur les chefs de centre d'incendie et de secours (CIS), eux-mêmes souvent volontaires, est jugé prioritaire. Dans le même esprit, les participants soulignent l'importance de développer une formation managériale spécifique à destination des encadrants de SPV, articulée autour de principes de souplesse, d'agilité, de reconnaissance de l'expérience, de simplification des statuts et d'adaptation des modalités d'engagement.

La réalisation d'une étude relative au taux maximal d'indemnisation de l'astreinte est également proposée. S'agissant des relations entre les SIS, les employeurs et les SPV, les participants préconisent la systématisation de conventions d'engagement, à tout le moins symboliques dans un premier temps, afin de valoriser l'engagement des volontaires sans imposer d'obligations immédiates de disponibilité.

Dans cette optique, des dispositifs d'incitation fiscale attractifs à destination des employeurs sont appelés de leurs vœux, afin d'accompagner et de faciliter le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. L'inscription dans la loi de mesures incitatives concrètes en faveur de l'engagement citoyen (réductions fiscales, aide au permis de conduire, avantages en matière de transport ou de couverture santé, etc.) est également évoquée.

Pour renforcer les relations avec les employeurs publics et privés, la généralisation de la signature de conventions d'engagement SPV/employeur, sans obligation initiale de libération pour service, est envisagée. Ces conventions devraient s'accompagner de dispositifs fiscaux incitatifs concrets et suffisamment attractifs pour encourager leur mise en œuvre.

En parallèle, il appartiendrait aux SIS de structurer une politique de formation ciblée à destination des chefs de centre, axée sur le management spécifique des SPV. Cette politique pourrait s'appuyer sur les ressources de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et être complétée par des formations internes intégrant les dimensions suivantes : souplesse, écoute, adaptation du style de management selon les statuts, l'âge des volontaires ou les spécificités territoriales.

Enfin, les participants appellent à une meilleure sécurisation juridique de l'exercice du volontariat. Il apparaît indispensable de réaffirmer, au niveau législatif, le caractère d'« engagement citoyen » du volontariat, en évaluant de manière équilibrée les avantages et les contraintes découlant du cadre juridique actuel.

Thème n°5 - Valoriser et pérenniser l'engagement bénévole

1. Constat partagé

Le bénévolat de sécurité civile s'inscrit dans une tradition qui remonte aux associations de « sauveteurs volontaires » de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (la Croix Rouge est fondée en 1864, la Croix Blanche en 1892) qui comptent parmi les acteurs les plus anciens du mouvement associatif français.

Comme tout bénévolat, il se caractérise par l'absence de rémunération individuelle des activités. Les organismes de bénévoles peuvent avoir des salariés, mais leur gestion répond aux principes applicables aux organismes sans but lucratif.

Ce caractère « *désintéressé* », caractéristique essentielle du bénévolat, demeure toujours d'actualité et en constitue le socle. Un questionnement crucial existe néanmoins sur ce modèle de bénévolat : le risque pesant sur la pérennité de l'engagement bénévole est mis en avant, notamment lorsque les missions confiées dans ce cadre revêtent un caractère routinier, peu en phase avec les attentes de la génération en âge de rejoindre les rangs des associations agréées de sécurité civile (AASC).

Malgré un contact naturel avec certaines associations de secourisme spécialisées (secours spéléo et radioamateurs par exemple), les acteurs indiquent que, jusqu'en 2004 au moins, « *l'administration connaît mal le mouvement bénévole de sécurité civile* » ou encore que « *la réalité du bénévolat reste largement méconnue des pouvoirs publics* ».

Cet engagement bénévole a obtenu une reconnaissance dans la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le législateur ayant consacré le principe selon lequel « *la sécurité civile est l'affaire de tous* ». La loi a ouvert une nouvelle étape de la vie du mouvement associatif de sécurité civile en instituant un agrément de sécurité civile délivré aux associations dont l'objet est « *la sécurité civile* » et qui justifient des savoir-faire à la conduite de ces missions.

Placées en situation de partenaire, l'attractivité de l'engagement bénévole dans les AASC a été analysée avec attention. Le rapport IGA de janvier 2012 décrivait un monde bénévole de la sécurité civile regroupant trois composantes :

- les AASC, qu'il s'agisse de grandes associations historiques, parfois fédérales, ou de structures plus récentes, associations généralistes du secourisme (Croix-Rouge française, Fédération nationale de la protection civile notamment), dont le champ de compétences est susceptible

d'aller au-delà de la seule sécurité civile, ou maîtrisant des techniques plus spécialisées (spéléo-secours, veille des réseaux sociaux en situation de crise par exemple) ;

- un engagement tourné vers la protection de la forêt contre l'incendie : comités communaux du Sud-Est, associations syndicales de défense des forêts du Sud-Ouest (ASA DFCI), dont la vocation tendait déjà à s'élargir ;
- des réserves communales de sécurité civile, mal connues à l'époque, mais traduisant l'intérêt de certaines communes pour la mobilisation citoyenne face aux problématiques de sécurité civile.

Le bénévolat de sécurité civile, un mouvement riche et un partenariat incontournable

On a pu estimer, en 2012, que le bénévolat de sécurité civile constituait un mouvement riche d'environ 200 000 adhérents avec un effectif mobilisable opérationnel d'environ 70 000 membres dont 30 000 secouristes. On relevait un réseau territorial de plus de 800 délégations ou associations locales et des stocks de matériels variés représentant plus de 200 M€. Les secouristes bénévoles des AASC assuraient de l'ordre de 50 000 dispositifs prévisionnels de secours par an, consacrant plus de 3 millions d'heures à leur engagement opérationnel.

Une nouvelle approche du bénévolat associatif de sécurité civile, effectuée en 2020, confirme ces données pour l'essentiel. Elle fait notamment ressortir, malgré un léger tassement de l'effectif des acteurs associatifs traditionnels, une croissance de leur sollicitation opérationnelle pour les postes de secours dans les rassemblements de personnes.

En vue d'actualiser régulièrement la connaissance du bénévolat, notamment à partir des éléments dont dispose d'ores-et-déjà l'administration (rapports annuels d'activité que les associations nationales agréées de sécurité civile adressent au ministère et que les associations locales remettent en principe à leurs préfetures), la DGSCGC prévoit de dupliquer la procédure d'enquête statistique annuelle déjà mise en œuvre avec les services d'incendie et de secours. Cette actualisation devrait également porter sur les autres bénévolats de sécurité civile (réserves communales).

En devenant, en particulier après la loi d'août 2004, des partenaires incontournables des pouvoirs publics, les structures bénévoles ont montré leur utilité dans des circonstances multiples et plus nombreuses (accompagnement des « *impliqués* » dans des événements de toute nature, crise sanitaire, appui aux opérations de secours, etc.). L'administration s'est alors progressivement intéressée à la préservation de l'engagement bénévole par ailleurs emblématique de la cohésion sociale et de la résilience de la population et des territoires.

Les thèmes de la pérennisation, de la valorisation et de la reconnaissance du bénévolat ont ainsi connu d'importants développements. L'évolution des réflexions et des propositions relatives au bénévolat fait ressortir les voies d'une reconnaissance accrue, non seulement sur l'attractivité de l'emploi opérationnel des bénévoles mais aussi par des dispositions d'encouragement de nature financière et sociale.

Cette évolution pose au moins deux séries de questions portant sur une éventuelle « concurrence » avec les incitations liées à l'engagement volontaire qui demeure une priorité absolue pour la sauvegarde du modèle français de sécurité civile, et sur le respect du principe même du bénévolat qui fait parfois l'objet de dérives, voire d'une évolution vers le salariat (ainsi, certaines unions départementales de sapeurs-pompiers qui ont sollicité un agrément départemental de sécurité civile indiquent rémunérer leurs membres qui assurent des DPS, précisément pour leur assurer un revenu complémentaire ; de façon comparable, dans plusieurs AASC, certaines prestations qui ne peuvent être assurées par des bénévoles font l'objet d'un recours à des salariés).

En 2020, l'étude IGA-IGSC soulignait ainsi qu'une « *certaine pression en faveur de formes de gratification des intervenants se fait jour et qu'une réflexion sur ce sujet délicat mérite d'être lancée sans tabou, afin de clarifier la situation, d'éviter le développement de pratiques irrégulières et, dans toute la mesure du possible, d'éviter le passage du secourisme de sécurité civile dans le domaine de l'entreprise commerciale, ce qui mettrait en cause l'existence même des AASC et priverait la sécurité civile d'une partie de son réseau* ».

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Dans le cadre de la concertation, les acteurs institutionnels et associatifs se sont accordés à constater l'absence de difficultés significatives en matière de recrutement de bénévoles dans le domaine de la sécurité civile. Les motivations à l'origine de l'engagement bénévole demeurent constantes dans le temps : volonté de se rendre utile, engagement au service d'une cause d'intérêt général, attachement au territoire et à son patrimoine, recherche d'une expérience humaine collective, valorisation de la diversité des missions de la sécurité civile et adhésion à une logique de désintéressement. Le sentiment d'appartenance à une communauté unifiée, riche de sa diversité et fondée sur la complémentarité des acteurs, constitue également un facteur structurant de cet engagement.

Certaines associations agréées de sécurité civile (AASC) remplissent un rôle essentiel, à la fois irremplaçable et porteur de sens pour les citoyens, en incarnant un modèle d'engagement civique. À ce titre, le principe de non-rémunération doit être préservé, car il constitue un fondement substantiel de l'esprit du volontariat.

Au titre des axes de consolidation et de développement, les participants expriment de manière unanime la nécessité d'inscrire l'action des bénévoles et des AASC dans une politique publique de sécurité civile plus structurée. Cette intégration est identifiée comme une priorité stratégique.

Dans un contexte sociétal marqué par l'individualisme, l'immédiateté et la fragmentation des engagements, les attentes des bénévoles évoluent vers un « bénévolat d'objet » ou d'action, centré sur des missions ciblées et des temporalités plus courtes. Il convient, dans cette perspective, de mettre en œuvre des mesures à la fois nationales et locales permettant de fidéliser les bénévoles et de garantir la pérennité du modèle associatif.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les AASC pour recruter des cadres, des formateurs et des dirigeants, les participants appellent à une simplification des modalités d'encadrement et de fonctionnement, via notamment l'allongement des durées d'agrément, la rationalisation de certaines procédures de contrôle, et l'harmonisation des formations et équivalences.

Une revalorisation de l'engagement bénévole, tant en termes de reconnaissance institutionnelle que de considération symbolique, est jugée indispensable pour prévenir tout sentiment de frustration au sein des effectifs associatifs. À ce titre, les AASC doivent être pleinement reconnues comme des partenaires à part entière des pouvoirs publics, agissant au sein d'une communauté solidaire, structurée, intégrée et fondée sur la confiance réciproque. Elles ne doivent en aucun cas être perçues comme de simples prestataires de services.

Les participants soulignent également que les Conseils départementaux de sécurité civile doivent retrouver un rôle actif et opérationnel, favorisant un dialogue régulier, une connaissance réciproque approfondie et une coordination renforcée entre les différents acteurs.

Les principales attentes exprimées par les représentants des bénévoles portent sur leur intégration pleine et entière dans la politique publique de sécurité civile, autour des leviers suivants :

- La clarification et l'élargissement des missions confiées aux bénévoles dans le champ de la sécurité civile ;
- Le renforcement de la coordination avec les autres acteurs institutionnels et une meilleure connaissance mutuelle ;
- Une visibilité accrue auprès du grand public via une campagne de communication nationale, pluridimensionnelle et dépassant le prisme réducteur du seul secourisme ;
- La simplification du corpus administratif, notamment par la prolongation des périodes d'agrément de trois à cinq ans ;
- Le développement d'un dispositif national et territorial d'animation et de structuration du réseau associatif ;
- La mise en place de dispositifs incitatifs à destination des employeurs pour faciliter la libération de leurs salariés bénévoles durant leur temps de travail et valoriser leur engagement ;
- L'autorisation, sous conditions de formation et de pratique régulière, pour les bénévoles compétents, d'exercer certains actes de soins d'urgence, à l'image de ce qui est autorisé pour les sapeurs-pompiers.



Focus « Grande enquête en ligne »

- ❑ **86%** des répondants affirment que leur activité au sein de la sécurité civile a du sens et leur procure un sentiment d'utilité
- ❑ **87%** des répondants pensent que les différentes activités, métiers et engagements de la sécurité civile ne sont pas suffisamment connus de la population
- ❑ **79%** des répondants estiment que les différentes activités, métiers et engagements de la sécurité civile ne sont pas suffisamment attractifs
- ❑ **88%** des répondants estiment que les différentes activités, métiers et engagements de la sécurité civile ne sont pas suffisamment valorisés

Principales propositions des participants

Axe thématique 4 : Bénévoles, volontaires, professionnels un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur

La présente rubrique synthétise l'ensemble des propositions et orientations soutenues ou évoquées par les participants dans le cadre des travaux de la concertation (ateliers de travail des chantiers thématiques, audiences et entretiens, réunions de travail, contributions écrites).

1. L'attractivité des métiers et des activités de sécurité civile

Afin de renforcer l'attractivité des métiers de la sécurité civile, il conviendrait de travailler sur l'image des acteurs de la sécurité civile, notamment afin de déconstruire l'image caricaturale du « héros » en promouvant la réalité plurielle et polyvalente des missions mais aussi les évolutions de carrières possibles. Aux yeux des participants, il importe de favoriser la diversification des profils des acteurs, en intensifiant notamment la féminisation des effectifs.

Une collaboration étroite avec des organismes tels que France Travail ou France Stratégie permettrait de travailler sur les enjeux d'attractivité des métiers et activités de la sécurité civile.

Par ailleurs, l'instauration de déroulés de carrière plus souples, favorisant les mobilités internes et externes, ainsi qu'une meilleure reconnaissance – tant symbolique (distinctions, médailles) que matérielle (avantages fiscaux, retraites bonifiées) – renforcerait l'engagement.

Concernant l'engagement volontaire ou bénévole au sein de la sécurité civile, les participants appellent résolument à une directive européenne relative à l'engagement citoyen dans le domaine de la sécurité civile. En attendant son adoption, des règles nationales adaptées aux réalités territoriales permettraient de sécuriser juridiquement cet engagement.

Enfin, la relance d'une étude sociologique du volontariat, en prolongement de l'étude MANA-LARES, apparaît nécessaire pour actualiser la compréhension des motivations et obstacles à l'engagement.

2. Le statut et les métiers de sapeurs-pompiers professionnels

Dans le cadre de la concertation, une réforme en profondeur de l'organisation statutaire des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) a été interrogée. Un chantier d'ajustement de la filière, en privilégiant une démarche globale et cohérente pour ses grades et emplois, tant en interne qu'avec les autres corps ou cadres d'emplois serait nécessaire. Ce chantier devrait inclure un objectif d'augmentation des effectifs professionnels pour répondre à la pression opérationnelle croissante.

Parmi les sujets également mentionnés pouvant s'inscrire dans cette réforme d'ampleur figurent l'évolution des grilles salariales, la clarification des régimes indemnitaires, l'expérimentation du temps non complet et une révision des niveaux des concours (bac +3 pour lieutenant, bac+5 pour capitaine)

La création d'un corps de sapeurs-pompiers professionnels à l'État, comprenant tout ou parties des catégories A et A+ de la filière sapeur-pompier, assortie d'un lien préservé avec la fonction publique territoriale, a également été suggérée comme piste de travail.

Concernant les emplois de direction, un « Acte II » des emplois supérieurs de direction (ESD) est attendu par de nombreux participants. Il permettrait de prendre en compte les retours d'expérience à la suite de la mise en œuvre des textes de 2016. De plus, il a été suggéré de permettre à certains SIS de pouvoir bénéficier d'emplois d'ESD supplémentaires auxquels pourraient être confiés la direction des groupements les plus importants.

Concernant les transitions professionnelles, la mise en place d'un cadre juridique permettant de limiter les départs de pompiers formés au sein d'un SIS militaire vers un SIS civil serait opportune. Au sujet des fins de carrières, une meilleure valorisation de l'expérience devrait être un objectif à atteindre, en les incitant à rejoindre les réserves citoyennes notamment.

3. La filière « santé » (SUAP – Paramédic – SSSM)

Concernant les services d'incendies et de secours, au regard de la part croissante du secours et soins d'urgence aux personnes dans les interventions, la création d'une filière spécifique de SSUAP pour les sapeurs-pompiers pourrait être envisagée, selon les participants.

S'agissant des services de santé et de secours médical (SSSM) des SDIS, les participants affirment que le maintien d'une pluridisciplinarité des missions au sein de ces sous-directions est essentiel à l'efficacité du dispositif. Il importerait à leurs yeux de revaloriser le statut et les traitements des personnels, notamment les médecins, afin de limiter la concurrence avec d'autres structures publiques.

Afin de garantir la santé et la sécurité des acteurs, la médecine du travail doit être renforcée au sein des SSSM, par la formation des médecins et infirmiers et par le recours accru à des praticiens formés.

4. L'accompagnement (mobilité – fin de carrière - aide au logement)

Aux yeux des participants, il est crucial qu'une politique ambitieuse d'accompagnement des sapeurs-pompiers professionnels tout au long de la carrière soit instaurée, avec un effort particulier sur les fins de parcours et lors des transitions professionnelles. Une meilleure compréhension des dispositifs accessibles, dont le congé pour raison opérationnelle, serait un objectif à poursuivre. Concernant la fin de carrière, la portabilité des droits à la retraite et une bonification proratisée en fonction de la durée effective de carrière devraient être garanties.

L'accès au logement, notamment dans les zones à forte pression touristique, serait à accompagner. Les bailleurs devraient pouvoir bénéficier de dispositifs de mécénat pour mettre à disposition des logements à proximité des centres d'incendie et de secours.

5. Le volet « santé et sécurité » des acteurs de la sécurité civile

➤ Santé – médecine du travail

Il ressort de la concertation qu'il est essentiel de renforcer la médecine de prévention, en faisant par exemple évoluer le statut des médecins sapeurs-pompiers pour permettre le cumul des aptitudes de prévention et de soins, à l'image du statut des médecins du service de santé des Armées.

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires mineurs, il serait utile de prévoir un accompagnement adapté pour les mineurs engagés, avec un cadre juridique adapté et une exposition progressive aux interventions pouvant être sources de traumatismes.

➤ Maladies professionnelles – épidémiologie

Il conviendrait d'instituer une traçabilité rigoureuse des expositions aux risques, par le biais d'un dossier de suivi unique par exemple, et de créer une base de données épidémiologiques nationale sur la santé des acteurs de la sécurité civile.

La prévention des cancers liés aux activités, et particulièrement à la lutte contre l'incendie, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Des instructions nationales précises sur les équipements et les protocoles permettraient de renforcer la prévention (nature et port des équipements de protection individuelle, processus d'habillage, de déshabillage et nettoyage).

Un tableau de maladies professionnelles regroupant les pathologies liées aux travaux d'extinction des incendies devraient être créé, et la présomption d'imputabilité au service élargie aux pathologies reconnues par le Centre international contre le cancer. Par ailleurs, les participants souhaiteraient une reprise de la révision du règlement européen REACH et une interdiction dans ce cadre de la production, de l'utilisation et de la mise sur le marché de PFAS.

➤ Harcèlement et agressions

Il apparaît indispensable d'accroître voire de systématiser les dépôts de plainte en cas d'agression et lever les obstacles administratifs et culturels qui les freinent. A cette fin, la généralisation des plateformes de signalement du harcèlement ou d'agression est souhaitable tout en renforçant la protection juridique des agents signalant des faits de harcèlement.

➤ Fin de carrière – reconversion

Aux yeux des participants, l'accompagnement des agents en fin de carrière doit être renforcé et inclure un suivi médical post-professionnel obligatoire tous les cinq ans, notamment avec une gestion proactive des cas d'exposition aux substances nocives, et l'évaluation systématique des droits à l'allocation temporaire d'invalidité au terme d'un congé imputable au service.

6. Engagement et la valorisation du volontariat

➤ Organisation et cadre juridique

L'exercice du volontariat doit être réaffirmé comme un « engagement citoyen ». En conséquence, il apparaît nécessaire d'en simplifier les modalités pratiques (recrutement, formation, procédures administratives).

A moyen terme, l'encadrement juridique du volontariat devrait s'appuyer sur une directive européenne sur l'engagement bénévole et volontaire au sein de la sécurité civile. A court terme, un droit souple et progressif devrait être mis en place au niveau national pour garantir la pérennité de l'engagement volontaire. Des plans de réduction de la vulnérabilité des services d'incendie et de secours à la DETT apparaissent souhaitables ainsi qu'une réflexion autour d'une définition réglementaire de l'astreinte.

La charte nationale du sapeur-pompier volontaire devrait rappeler les obligations en matière de sécurité et d'hygiène, notamment en lien avec la conciliation entre activités professionnelles et volontaires. Par ailleurs, la protection juridique des sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de leurs activités pourrait être définie dans le cadre de cette charte.

➤ Disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et relations avec les employeurs

Concernant la mobilisation des sapeurs-pompiers, il est important de maîtriser leur temps d'activité, avec une limitation des temps de garde, tout en garantissant leur disponibilité en cas de crise majeure. Pour cela, il est important garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en situation de crise, à l'instar des réservistes opérationnels de la police et de la gendarmerie nationales. De plus, une dérogation aux limites habituelles du temps de travail, sous l'égide du préfet, pourrait être envisagée en cas de situation majeure.

Des mesures fiscales incitatives pour les employeurs devraient par exemple permettre une meilleure disponibilité des volontaires. Des conventions de disponibilité entre SDIS et entreprises devraient continuer d'être encouragées. Lesdites conventions pourraient par ailleurs prévoir, sous l'accord du sapeur-pompier volontaire, des dispositifs de garde postées. Des avantages dans l'accès aux marchés publics pourraient notamment permettre un effet de levier pour favoriser la mise en place de telles conventions.

➤ Indemnisation

Concernant l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, il est proposé de revaloriser les indemnités, notamment pour les astreintes diurnes pour favoriser la disponibilité en journée, de supprimer les variations de taux d'indemnité (nuit, fin de semaine, formation, gardes) et de distinguer l'indemnisation horaire en fonction du grade afin d'aligner l'indemnisation sur les exigences opérationnelles.

➤ Recrutement et formation

Une stratégie ambitieuse de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires est indispensable. Elle devrait s'appuyer sur plusieurs leviers comme le service national universel, les parcours de jeunes sapeurs-pompiers et de cadets de la sécurité civile, les parcours scolaires dédiés (classes dédiées aux métiers de la sécurité civile).

Par ailleurs, une meilleure reconnaissance des compétences acquises (par exemple la reconnaissance du Brevet national de jeune sapeur-pompier comme diplôme de niveau 3) et un assouplissement des conditions de non renouvellement du volontariat favoriseraient l'engagement volontaire.

Sur le volet formation, la sensibilisation des chefs de centre au management spécifique des SPV serait également une priorité, en s'appuyant sur l'offre de formation de l'ENSOSP.

➤ Reconnaissance et distinctions honorifiques

La reconnaissance symbolique et financière sont des leviers essentiels pour pérenniser l'engagement volontaire. Il est important de mettre en place des outils concrets de fidélisation, de valoriser l'engagement. Au sujet de l'octroi de distinctions honorifiques, certains participants suggèrent la mise en place de contingents dédiés aux sapeurs-pompiers volontaires dans les ordres nationaux.

Concernant le volet financier, de nouvelles mesures devraient être identifiées pour favoriser l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires : bonification de trimestres pour la retraite, crédits d'impôts, avantages sur les mutuelles, indexation de la NPFR sur la disponibilité etc.)

7. Bénévolat associatif

➤ Missions

Face à des sollicitations opérationnelles croissantes, il apparaît opportun de renforcer le rôle des associations agréées de sécurité civile dans les dispositifs de sécurité civile : missions d'anticipation et de gestion des crises ainsi que les actions de secours non urgentes (entorses, relevage, médico-social) et de soutien aux populations sinistrées (« jour d'après »).

Le périmètre d'intervention des AASC mériterait ainsi une définition claire et élargie. Les conditions d'exercice de certains actes de soin d'urgence par les bénévoles secouristes devraient notamment être précisées et, le cas échéant, étendues. Concernant les formations, il est souhaitable de renforcer le rôle de prévention des AASC en facilitant leur accès aux établissements scolaires dans le cadre de formations aux gestes qui sauvent et au premier secours. Une feuille de route départementale, établie par le préfet, pourrait préciser les missions assignées à chaque acteur.

➤ Gouvernance et coordination

Les participants se sont accordés sur l'importance de développer une animation renforcée du réseau des acteurs de la sécurité civile, tant au plan national que territorial. À cette fin, il est essentiel d'assurer une intégration effective des AASC dans les politiques publiques de sécurité civile, en les associant plus étroitement aux organes départementaux et nationaux compétents, notamment en réunissant régulièrement le conseil départemental de sécurité civile (CDSC) pour évaluer leur implication.

Par ailleurs, sans un objectif de reconnaissance des AASC comme acteurs à part entière de la sécurité civile, les participants ont notamment mis en avant la nécessité de promouvoir un esprit de corps et un sentiment d'appartenance entre toutes les composantes de la sécurité civile.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), placé sous l'autorité de l'État, en tant que chef de file de la gestion des secours, devrait jouer un rôle d'animateur et coordonnateur des réseaux locaux d'acteurs, notamment auprès des réserves communales de sécurité civile (RCSC), et des AASC, dans le respect de l'identité de chaque composante.

➤ Communication

Il est indispensable d'accroître la visibilité des AASC auprès du grand public, en renforçant la communication institutionnelle qui les concerne. Celle-ci doit s'élargir pour englober l'ensemble des fonctions bénévoles, au-delà du seul champ du secourisme, et refléter la diversité des missions exercées sur le terrain. La communication de la DGSCGC devrait s'ouvrir davantage à l'ensemble des acteurs du secours, dépassant une approche, selon les participants, encore trop centrée sur les moyens nationaux et les SDIS.

➤ Soutien administratif et financier

Avec une ambition de reconnaissance du rôle stratégique des AASC au sein de la sécurité civile, un soutien accru, tant sur le plan financier que logistique et administratif apparaît opportun.

Concernant le volet financier, les participants ont notamment appelé à une clarification des modalités de remboursement ou de prise en charge de leurs missions. Afin de conforter le modèle économique des AASC, l'extension du monopole de formation des AASC nationales aux formations de premiers secours serait une piste. La conditionnalité de l'agrément "D" à l'obtention préalable d'au moins un autre agrément serait également souhaitable pour conforter le modèle économique des AASC.

La simplification des procédures serait aussi nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'obtention ou le renouvellement des agréments, notamment pour les structures déjà agréées. Une simplification administrative serait également souhaitable, en particulier par l'allongement de la durée des agréments de trois à cinq ans.

➤ Formation

Aux yeux des participants, le renforcement des capacités d'action des AASC est étroitement liée aux enjeux de formation. Tout d'abord, une unification des niveaux et contenus de formation des différents acteurs de terrain (bénévoles, sapeurs-pompiers, personnels sanitaires) permettrait la pleine intégration des AASC dans le continuum de sécurité civile. Ensuite, des exercices réguliers de sécurité civile, associant services publics, entreprises privées et monde associatif, devraient être institués pour favoriser la cohésion opérationnelle. La participation accrue des AASC à ces exercices, comme à la prise en charge de populations, est à encourager.

Axe thématique 5

Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile

La concertation avait pour ambition de questionner les modes de gouvernance et de financement des différentes composantes du modèle de sécurité civile et d'expertiser les moyens mobilisés.

Inhérents aux missions de la sécurité civile, les moyens mis à sa disposition doivent permettre d'assurer les secours du quotidien comme les engagements exceptionnels, mais également les actions de résilience du territoire et de la population.

Héritiers d'une histoire institutionnelle et opérationnelle particulièrement riche, qui mêle les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales, la gouvernance et le financement des services d'incendie et de secours ont été interrogés. De nouvelles sources de financement doivent être identifiées et les répartitions actuelles reconsidérées, pour permettre aux SIS d'assurer dans de bonnes conditions l'augmentation permanente de la pression opérationnelle.

Par son approche globale, la réflexion a également permis d'aborder sans a priori la question du modèle économique des associations agréées de sécurité civile.

La concertation avait également pour ambition d'examiner le dimensionnement des moyens existants et réfléchir à leur adaptation aux besoins futurs, dans un contexte de progression exponentielle des sollicitations et engagements opérationnels de toute nature. Elle a aussi permis d'interroger la mobilisation des outils complémentaires au regard, notamment, des apports des nouvelles technologies auxquelles les services doivent impérativement avoir recours s'ils souhaitent maintenir un niveau de performance élevé.

Le renforcement des moyens nationaux et de la réserve nationale de la sécurité civile, l'acquisition ou la location d'un certain nombre de matériels spécifiques, le recours à l'intelligence artificielle ont également été pris en considération.

La gouvernance : un équilibre délicat mais qui demeure consensuel

Si l'Etat demeure garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national, les travaux ont mis en évidence la diversité des acteurs qui contribuent à cette politique (allant jusqu'au citoyen lui-même) et son caractère essentiellement délocalisé et décentralisé.

La gouvernance globale de la politique de sécurité civile se caractérise d'abord par la diversité statutaire de ses acteurs : services de l'Etat, collectivités territoriales et établissements publics (en particulier les services d'incendie et de secours), les unités militaires territoriales (BSPP/BMPM) et les formations militaires de la sécurité civile (UIISC) ainsi que des acteurs privés d'une importance considérable (associations agréées, services de sécurité incendie privés, industriels du secteur des équipements incendie et de protection des populations, etc.).

Cette gouvernance se distingue également par la reconnaissance, par la loi et par les acteurs eux-mêmes, d'une chaîne de commandement et de responsabilité qui constitue une caractéristique majeure du « modèle français », et qui va du maire au préfet et jusqu'au Gouvernement.

Elle se caractérise, enfin, par la quasi impossibilité de disposer d'une vue d'ensemble réellement exhaustive de cette politique et d'en mesurer la consistance humaine et financière.

Cette diversité des situations et des acteurs de la sécurité civile impose une gouvernance particulière, une approche partenariale confirmée par les retours d'expérience des crises de sécurité civile. Il ressort des travaux qu'« on ne commande pas, comme on le ferait pour un service d'Etat, à des collectivités

territoriales dont la Constitution garantit la libre administration, et sans doute encore moins à des bénévoles relevant de structures associatives privées ». De plus en plus souvent, le traitement de la crise doit être analysé comme une co-construction qui ne remet pas en cause le rôle des autorités détentrices des compétences de police administrative.

Le financement de la sécurité civile : un système « à bout de souffle »

Compte-tenu de sa complexité et de la variété de ses sources, le financement de la sécurité civile dans son ensemble n'est pas mesuré de façon réellement exhaustive. On présente généralement une estimation des dépenses publiques dans ce domaine dépassant 6,7Md€ d'argent public mobilisé, avec :

- plus de 5,2 Md€ pour les SIS civils (comprenant l'ensemble de leurs financements, y compris les dotations d'Etat dont la part de la taxe sur les conventions d'assurances, pour près de 1,2 Md€),
- environ 0,63 Md€ pour les SIS militaires (Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille),
- près de 0,9 Md€ pour les dépenses du ministère de l'Intérieur (programme 161 « sécurité civile » et certaines dépenses pour les services chargés de la protection civile dans les préfectures) ; le P161, soutenu par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI 2023-2027), finance notamment les moyens nationaux de la DGSCGC (avions bombardiers d'eau, hélicoptères de secours, formations militaires, démineurs, établissements de soutien logistique) avec un accent mis sur les dépenses d'investissement.

Le financement global de la sécurité civile se caractérise par un certain manque de clarté et de visibilité, soit que les coûts ne soient pas consolidés au plan national, soit que certaines informations soient considérées comme difficilement accessibles ou donnent lieu à des interprétations contradictoires.

S'agissant des services d'incendie et de secours, c'est notamment le cas de la part de TSCA versée aux Départements en compensation du financement des SDIS, dont le cadre n'a pas évolué depuis une vingtaine d'année. L'examen du financement fait également apparaître une réelle complexité de la répartition entre les contributeurs locaux. C'est en particulier le cas pour les contributions communales dont les clés de répartition sont propres à chaque SDIS et remontent encore souvent à la départementalisation, toute révision pouvant entraîner des contestations voire des contentieux, alors même que les contributions communales sont aujourd'hui assurées pour plus de 65 % de leur montant par le canal des intercommunalités.

Le financement des services d'incendie et de secours se caractérise également par une inadaptation à l'évolution des risques de sécurité civile depuis les conventions établies à la départementalisation (démographie, tourisme et saisonnalité, risque climatique, etc.) et à l'évolution des ressources des financeurs, en particulier les départements dont la contribution aux budgets des SIS a dépassé celle des communes depuis 2005 (55 % pour le département et 45% pour le « bloc communal »).

Il en résulte une certaine forme d'inégalité entre les territoires, la dépense moyenne par habitant, au titre de l'ensemble des dépenses publiques de sécurité civile, s'établissant légèrement au-dessous de 100€ (97€ en 2022, dont 83 € pour les SDIS), mais avec de forts écarts constatés entre les départements.

De la même façon, le questionnement sur le mode de financement concerne les associations agréées de sécurité civile. Leur « *modèle économique* », établi notamment par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 qui leur a attribué des activités rémunératrices (en particulier les dispositifs prévisionnels de secours, lors des rassemblements de personnes), a été touché par la crise COVID et par l'accroissement de leur sollicitation par les pouvoirs publics, pour des domaines d'intervention toujours plus complexes.

Le programme 161 n'est pas exempt de questionnements s'agissant notamment de son poids relatif au sein de la sécurité civile (environ 14% des dépenses de sécurité civile, sans compter la charge financière des AASC), et plus largement au sein du budget de l'Etat (le P161 ne représente qu'environ 3% des crédits de la mission « Sécurité » et moins de 2,6% des crédits du ministère de l'Intérieur). Si le programme est en augmentation constante depuis 2015, au bénéfice des investissements (pactes capacitaires, augmentation des colonnes de renfort, renouvellement des flottes, renforcement des unités militaires), son évolution n'est pas régulière et les marges de manœuvre budgétaires demeurent limitées.

Au total, dans un contexte de recherche d'optimisation de la dépense publique qui marque l'ensemble des politiques actuelles, les défis à venir pour la sécurité civile, dans ses différentes composantes, ont fait apparaître un besoin réel et urgent de repenser son modèle et ses sources de financement.

Les moyens de la sécurité civile : complémentarité, innovation, optimisation

Au cours des deux dernières décennies, les moyens alloués aux différents acteurs de la sécurité civile ont fait l'objet d'une modernisation substantielle. Cette évolution se traduit notamment par le renforcement des capacités nationales placées sous l'autorité de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), la mise en service ou la rénovation de salles de crise à tous les niveaux territoriaux, ainsi que par la modernisation des systèmes d'information et des réseaux de communication, à travers des programmes structurants tels que NexSIS, les dispositifs 18-112, le projet de Réseau Radio du Futur (RRF) ou encore le système d'alerte à la population Fr-Alert.

À ce jour, les enjeux relatifs aux moyens de la sécurité civile peuvent être analysés selon trois dimensions complémentaires :

- le maintien en condition opérationnelle des infrastructures et équipements existants, par la programmation des renouvellements et l'entretien des installations ;
- l'adaptation aux évolutions des risques et aux exigences techniques, impliquant un renforcement de la planification départementale, zonale et nationale des capacités de réponse, notamment à travers l'actualisation des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et la mise en œuvre des contrats territoriaux de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRIM) ;
- l'anticipation et l'intégration des innovations technologiques, en particulier celles liées aux nouvelles capacités telles que les drones, l'intelligence artificielle ou les outils numériques d'aide à la décision.

Enfin, une approche élargie et transversale de la question des moyens appelle à intégrer plus largement les contributions des différents acteurs, et donc financeurs, de la sécurité civile, en cohérence avec la logique partenariale qui fonde ce champ de l'action publique.

Thème n°1 - La gouvernance et le financement des services d'incendie et de secours

1. Constat partagé

L'organisation de la gouvernance des services d'incendie et de secours illustre les équilibres et complémentarités qui caractérisent le modèle français de sécurité civile (composition du CASDIS consacrant le rôle du département, place des représentants des maires, présence de l'Etat, direction de l'établissement public).

En complément de la gouvernance politique et stratégique, la gouvernance administrative et le commandement des SDIS font apparaître un relatif isolement de la direction et de son état-major, qui ne s'inscrivent pas réellement dans une chaîne hiérarchique susceptible de prendre en charge certains aspects communs du fonctionnement des établissements.

Certes, les SIS sont en partie accompagnés par les états-majors interministériels des zones de défense et de sécurité et reçoivent également des orientations et des éléments de doctrine et de comparaisons fournis par l'échelon national (DGSCGC). Toutefois, contrairement à d'autres forces opérationnelles, ils demeurent fondamentalement seuls pour assurer l'ensemble de leur gestion et de leurs planifications.

Les directions départementales ont ainsi été amenées à se structurer, en particulier après la départementalisation issue de la loi de 1996 qui a progressivement entraîné la définition d'organigrammes devant couvrir l'ensemble des champs du commandement et de la gestion.

La fonction d'état-major s'est développée en ménageant trois niveaux d'organisation : la direction départementale, un échelon territorial intermédiaire à vocation essentiellement opérationnelle (le plus souvent groupements territoriaux ou secteurs opérationnels) et les centres de secours.

L'échelon départemental a connu une structuration importante, avec l'augmentation du nombre de groupements fonctionnels et de bureaux qui donnent l'étendue des principales missions de l'état-major : la prévision, la prévention, les plans, les opérations, la formation, les bâtiments, les finances, les ressources humaines, la technique et la maintenance.

L'avenir du financement des SIS

L'avenir du financement des SIS fait aujourd'hui l'objet de questions au regard notamment d'une certaine complexité du système actuel et des défis auxquels les services devront faire face (poursuite de la modernisation, intensification des crises de sécurité civile...).

Les dépenses des SIS ont connu une forte augmentation depuis 2002, passant de 3,2 Md€ à près de 5,2 Md€ aujourd'hui (hors BSPP et BPPM). Cette évolution résulte principalement de la croissance des charges de fonctionnement (83,5% des dépenses totales des services) et à l'intérieur de celles-ci des dépenses de personnel atteignant près de 83% aujourd'hui. L'augmentation des dépenses de personnel s'explique elle-même par l'augmentation des effectifs permanents (en 20 ans : + 10 000 sapeurs-pompiers professionnels, notamment en lien avec les évolutions du temps de présence et des régimes de travail / + 3 800 personnels administratifs) et plus largement par l'amélioration des rémunérations.

Les charges à caractère général ont été maîtrisées en dessous de l'inflation et l'encours de la dette (en dessous de 1,5 Md€) ne s'est jamais établi, au plan national, à un niveau préoccupant. Les dépenses d'investissement sont plutôt dynamiques (près de 900 M€, + 35% en vingt ans) mais leur part dans les dépenses totales recule (aujourd'hui de l'ordre de 16%).

Les recettes sont marquées par l'implication des départements, premiers financeurs des SIS depuis 2005. Leurs contributions à ce titre représentent autour de 5% de leurs dépenses de fonctionnement. Le bloc communal apparaît relativement épargné par le plafonnement de l'évolution de ses contributions à l'inflation et il a fait glisser plus de 65% de ces dépenses aux intercommunalités.

Enfin, l'Etat est un contributeur peu visible mais essentiel, apportant sous des formes diverses au moins 1,5 Md€ au profit des SIS (contribution au financement des SIS militaires, remboursement des colonnes de renfort, participation au régime de fidélisation des volontaires, compensation de la TVA, etc.) ; son apport le plus substantiel est assuré par une fraction de la TSCA versée aux départements depuis 2005 (1,26 Md€ en 2023) et qui représente presque la moitié de leurs contributions aux SIS.

Les observations qui sont généralement faites sur ce système de financement, souvent qualifié d'« à bout de souffle », font ressortir :

- Une réelle complexité et une relative inadaptation, en particulier pour le calcul des contributions communales et pour la répartition de la part de TSCA versée par l'Etat ; la question est particulièrement posée dans les départements à forte vitalité démographique que ne traduisent pas des critères de répartition anciens ;
- Une fragilité liée à la situation des ressources des collectivités qui financent et compte tenu des efforts nécessaires à la consolidation / poursuite des modernisations d'ores et déjà réalisée ; le verrouillage actuel des contributions locales pèse sur la capacité des départements à continuer d'accompagner les SIS alors que, sans bouleversement de contexte, un effort supplémentaire sera nécessaire pour le simple maintien à niveau des moyens immobiliers et matériels ;
- Au-delà du maintien à niveau, la difficulté de faire face à des défis à venir : évolution des risques (changement climatique, nécessité d'adapter les moyens, vieillissement de la population) et intensification de la sollicitation opérationnelle qui en découle ;
- La nécessité pour certains SDIS caractérisés par une utilisation très importante du volontariat de mettre en place progressivement des mécanismes adaptés de régulation de cette pratique.

Dans ces conditions, la réflexion sur le financement des SIS, pour les prochaines années est apparue primordiale. Plusieurs travaux y ont été consacrés au cours des derniers mois. Le Gouvernement a par exemple souhaité, à l'occasion de la discussion de la loi du 25 novembre 2021, que cette question du financement puisse être traitée « *de manière calme, apaisée et efficace (...) sachant qu'il faudra du temps pour trouver (...) une solution qui convienne à tout le monde* ». Un rapport destiné au Parlement a été commandé sur « *le financement des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours* », devant notamment en « *détailler l'évolution des recettes et des dépenses* ».

Remis en octobre 2022 par l'IGA, ce rapport s'inscrit dans une suite importante de travaux (de l'Assemblée nationale, du Sénat, de la Cour des comptes, des inspections générales) sur les finances des SIS depuis la départementalisation. Il s'en distingue toutefois en mettant l'accent non seulement sur la progression des dépenses mais aussi en détaillant la modernisation des services intervenue au cours des vingt dernières années ainsi que les défis opérationnels auxquels ils doivent faire face. En 2023 et 2024, les réflexions se sont poursuivies, tant au sein de l'administration qu'au Parlement, aboutissant notamment à la mission flash d'information de l'Assemblée nationale du printemps 2024.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants s'accordent à reconnaître que, bien que complexe et parfois insuffisamment lisible, la gouvernance des services d'incendie et de secours (SIS) demeure globalement fonctionnelle. Ils insistent sur la nécessité de consolider le rôle du Département, pilier institutionnel de cette organisation, tout en réaffirmant la place centrale du maire, notamment en sa qualité de directeur des opérations de secours.

Ils expriment également le souhait de voir la zone de défense pleinement investie de ses prérogatives d'appui, en la mobilisant davantage afin de favoriser une coordination opérationnelle renforcée à l'échelle zonale.

Sur le plan du financement des SIS, plusieurs pistes ont été avancées. Parmi elles, la mobilisation de la taxe sur le foncier bâti, l'ouverture d'une réflexion sur les modalités de révision des contributions communales, ainsi qu'un réexamen de l'assiette et de la répartition de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Tous ont unanimement réaffirmé leur attachement indéfectible au principe de gratuité des secours, considéré comme un fondement de l'égalité d'accès au service public. Enfin, les problématiques de péréquation territoriale, notamment entre départements aux réalités contrastées, qu'ils soient majoritairement ruraux ou urbains, ont fait l'objet d'échanges nourris, révélant un enjeu majeur d'équité dans la répartition des ressources.

Thème n°2 - Territorialisation et mutualisation des moyens

1. Constat partagé

La territorialisation des politiques publiques passe par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie qui permet d'adapter des politiques publiques sectorielles aux enjeux locaux et donc aux contraintes et opportunités locales et à leurs évolutions. Elle a un impact sur la construction et l'évaluation des programmes et des processus décisionnels ainsi que sur l'organisation des services.

La mutualisation est l'action de répartir solidairement parmi les membres d'un groupe ou de mettre en commun. La mutualisation des services s'accompagne d'un renforcement des contrôles et d'une évaluation de la performance globale.

Dans les domaines de compétence de la sécurité civile, il existe des segments d'activité où une complémentarité voire une concurrence peut exister et, de fait, une mutualisation peut s'envisager et être organisée :

Activité	Acteurs	Concurrence / Mutualisation
Incendie	SDIS, Moyens nationaux sécurité civile (GASC, GHSC, UIISC)	Mission quasi exclusivement exercée par les forces de sécurité civile. Des complémentarités restent à développer notamment en prévention ou dans le domaine de l'« après crise » (Agriculture, Industrie, Energie, Armées).
SSUAP/AMU dont TSU	SDIS, GHSC, hélicoptères de la gendarmerie nationale, TSP, SAMU-SMUR, AASC PGHM et CRS montagne	Missions partagées entre acteurs de l'urgence préhospitalière et du secours et soins d'urgence aux personnes (transports inter hôpitaux par hélicoptère, carences ambulanciers privés, évacuations par les moyens des AASC, requalification de la nature de la mission, couverture des zones à faible densité de population....
Protection générale des populations	SDIS, ForMiSC, GHSC, AASC, forces armées, forces de sécurité intérieure Collectivités territoriales, entreprises privées (prévention alerte)	Partage des missions entre acteurs suivant des coopérations à organiser

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Interrogés sur les enjeux de territorialisation et de mutualisation des moyens dévolus à la sécurité civile, les participants ont souligné l'existence de dispositifs déjà opérationnels, dont l'efficacité est d'ores-et-déjà objectivée, mais qui mériteraient d'être consolidés et mieux encadrés.

Si certaines mutualisations, notamment en matière de commandes de matériels, sont en place et jugées pertinentes, leur généralisation systématique est déconseillée. En effet, une telle orientation pourrait engendrer des situations de monopole, au détriment des petites et moyennes entreprises locales, qu'il convient de préserver et de valoriser.

Concernant les outils de planification, les schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques (SDACR) sont unanimement reconnus pour leur utilité. Il est toutefois impératif de les élargir à l'ensemble des risques spécifiques, y compris ceux liés à la spéléologie, au milieu maritime et à la montagne, ainsi qu'à tous les acteurs concernés.

Parmi les pistes d'amélioration évoquées, les participants appellent à un renforcement de l'implication du bloc communal dans la prévention des risques et la gestion des crises. Cela passe, notamment, par la généralisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), rendus obligatoires pour toutes les communes, et par la mise en place de formations spécifiques à destination des élus locaux, déjà évoquées. À l'échelle nationale, la pérennisation de la logique de « pacte capacitaire » est souhaitée, à travers un financement anticipé et une programmation pluriannuelle des capacités.

Pour favoriser une mutualisation plus efficiente des moyens, plusieurs recommandations ont été formulées : dynamiser le fonctionnement du Conseil départemental de sécurité civile, clarifier les rôles et missions de chaque acteur au sein de l'écosystème de la sécurité civile, et initier une réflexion approfondie, à l'échelon zonal, sur l'analyse prospective et l'anticipation des risques.

Thème n°3 - Rôle et modèle économique des AASC

1. Constat partagé

Mieux connu depuis les travaux menés par l'IGA et l'IGSC, le monde associatif des bénévoles de la sécurité civile présente les caractéristiques suivantes, qui traduisent une relative stabilité des moyens :

- autour de 700 structures locales (associations ou délégations d'associations) réparties sur l'ensemble du territoire, dont plus des trois-quarts relèvent de structures nationales, fédérales (FNPC, FNRASEC), ou unitaires (Croix-Rouge) ;
- des associations généralistes du secours dont l'activité est centrée sur le secourisme et le soutien aux populations (FNPC, FFSS) et des associations de spécialistes mettant en œuvre des compétences particulières (radioamateurs, spéléologues) ou tournées vers l'intervention sur les catastrophes à l'étranger (Corps mondial de secours, Pompiers de l'urgence internationale, non agréées à ce jour) ; certaines associations peuvent être exclusivement dédiées à la sécurité civile tandis que d'autres peuvent poursuivre plusieurs types d'actions (Ordre de Malte, Croix-Rouge) ;
- des effectifs opérationnels et formés certainement supérieurs à 60 000 bénévoles (dont 35 000 secouristes diplômés), complétés par un mouvement de soutien beaucoup plus large et des structures en principe spécialisées mais dont les champs d'intervention s'élargissent (comités feux de forêts du Sud-Est, réserves communales de sécurité civile), dans une logique de complémentarité avec des missions principalement préventives.

Bien qu'il n'existe pas de consolidation nationale de l'action des AASC, les données suivantes permettent d'apprécier la contribution du monde associatif à la résilience de la société : plus de 60 000 postes de secours par an, représentant autour de 3,3 millions d'heures/secouriste, une contribution déterminante à la formation du grand public au secourisme, une mobilisation croissante par les pouvoirs publics (maires, préfets, services sanitaires) lors de crises ou de grands événements sans organisateur unique.

Depuis sa reconnaissance par la loi, le monde associatif de la sécurité civile est confronté à des problématiques spécifiques nécessitant une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En premier lieu, on observe une sollicitation croissante des associations agréées de sécurité civile (AASC), à l'exception notable de la période de crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette hausse des sollicitations

contraste toutefois avec une stagnation, voire une diminution, des effectifs opérationnels, en lien avec les difficultés croissantes du bénévolat dans un contexte sociétal peu favorable à l'engagement citoyen.

Par ailleurs, une concurrence marquée entre les AASC a été constatée, notamment en ce qui concerne les dispositifs prévisionnels de secours. Les tentatives d'instauration d'un observatoire et d'un engagement collectif en matière de transparence tarifaire et de modération n'ont pas abouti. Cette concurrence est aggravée par l'implication sur ce segment d'acteurs évoluant selon des cadres juridiques et statutaires différents de ceux des AASC historiques, tels que les unions départementales de sapeurs-pompiers (UDSP), certains services d'incendie et de secours eux-mêmes, ainsi que des structures privées spécialisées dans l'organisation ou la médicalisation d'événements.

Une dynamique d'amélioration des relations entre les associations et les pouvoirs publics est également à souligner, notamment à travers une participation accrue aux exercices et une meilleure intégration dans les dispositifs de planification. Toutefois, les bénévoles expriment encore une forte attente de reconnaissance institutionnelle et de valorisation de leur engagement.

Enfin, la question du pilotage global du secteur associatif de sécurité civile demeure sensible. Elle soulève des enjeux d'équilibre entre, d'une part, le respect du caractère privé et volontaire de l'engagement citoyen, et, d'autre part, la nécessité d'un partenariat structuré et étroit avec les autorités publiques.

Le financement des AASC

La loi de modernisation de la sécurité civile a mis en place un « modèle économique » des structures bénévoles qui se sont vues reconnaître l'exclusivité pour organiser les postes de secours pour les rassemblements de personnes. Les organisateurs de ces rassemblements et manifestations doivent, en fonction des caractéristiques de chaque événement, prendre des mesures de sécurité qualifiées de dispositif prévisionnel de secours (DPS) dont ils assurent la charge financière et détaillées par un référentiel national validé par arrêté du ministre de l'Intérieur. L'esprit de ce système était ainsi de garantir aux AASC des ressources (en plus de celles issues de l'activité de formation au secourisme et de subventions publiques), leur permettant de fonctionner, de s'équiper et donc d'être en mesure, le moment venu, d'intervenir dans le cadre d'un événement majeur.

Le modèle économique des AASC a connu une série de chocs avec la pandémie de COVID-19. Dans un premier temps, les activités rémunératrices des associations ont été brutalement interrompues avec les « mesures barrières » (confinement, limitation des déplacements et des contacts). Qu'il s'agisse de la formation ou des rassemblements de personnes, les AASC se sont trouvées confrontées à un tarissement quasi complet de leurs principales ressources, entraînant parfois une incapacité à régler leurs frais minimaux de fonctionnement et donc une menace de dissolution. L'Etat est intervenu en obtenant, à la fin de l'année 2020, une dotation de soutien de 22 M€.

Ensuite, la sollicitation des AASC pour des missions variées au profit des pouvoirs publics s'est accrue sensiblement. Au-delà d'interventions ponctuelles (rassemblements non autorisés, de type postes de secours sur des rave-parties), les AASC sont de plus en plus sollicitées pour des opérations de toute nature : contribution à l'organisation des centres de vaccination lors de la pandémie, accueil et traitement des impliqués lors de crises, appui aux populations en post crise, accueil et accompagnement de sinistrés/réfugiés, etc. Ces opérations donnent lieu à un paiement négocié entre le commanditaire public et les associations concernées (DGSCGC, préfectures, ARS et établissements sanitaires...).

Enfin, la période de la pandémie a mis en lumière la pratique du recours à des salariés par les AASC pour assurer des missions longues ou lourdes que leurs effectifs bénévoles ne pourraient supporter seuls, ce qui n'est pas sans conséquence sur le modèle dans son ensemble.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les participants s'accordent unanimement à reconnaître que le rôle et le modèle économique (historiquement structuré autour du principe d'autofinancement) des associations agréées de sécurité civile (AASC) demeurent intrinsèquement liés. Ce modèle repose sur deux champs d'intervention : la couverture sanitaire des grands rassemblements, assurée par le biais des dispositifs prévisionnels de secours (DPS), la formation aux premiers secours à destination du grand public. Néanmoins, ce socle économique se révèle aujourd'hui fragilisé, notamment en raison de la montée en puissance d'acteurs concurrents, dont l'émergence tend à détourner l'esprit initial du bénévolat et à opérer une captation préoccupante des ressources disponibles.

Dans ce contexte, les participants soulignent la nécessité impérieuse de préserver certains fondements jugés vertueux. Ils réaffirment leur attachement à la philosophie originelle de l'engagement bénévole, qui doit demeurer étrangère à toute logique de salarisation systématique. Ils insistent également sur l'importance de maintenir le principe de mobilisation équitable des AASC dans le cadre de l'agrément A (opérations de secours), tout en veillant à contenir leur niveau de sollicitation dans des proportions soutenables, en adéquation avec les besoins concrets des populations.

Parallèlement, plusieurs axes d'amélioration sont avancés afin de consolider et moderniser le modèle. Il s'agit notamment de conforter la primauté des AASC sur le marché des DPS, d'instaurer un encadrement renforcé des agréments départementaux, de sécuriser les défraiements dus par les autorités de police requérantes et de reconnaître pleinement le rôle des associations dans le continuum de sécurité civile, notamment par leur intégration effective aux travaux des Conseils départementaux de sécurité civile. Le développement de conventions formalisées avec les SDIS, en particulier pour les associations spécialisées dans les secours en milieux spécifiques, est également encouragé, à condition d'un encadrement rigoureux pour les interventions relevant du prompt secours.

La formalisation de partenariats avec l'État pour assurer la couverture financière des missions de substitution (missions B et D), en cas de défaillance des organisateurs, est également jugée nécessaire. Il convient en outre d'orienter davantage les ressources issues de la formation aux premiers secours vers le soutien direct aux missions de sécurité civile, tout en améliorant la coordination départementale, aujourd'hui marquée par une appropriation inégale selon les territoires.

Enfin, plusieurs perspectives nouvelles sont évoquées. Celles-ci incluent une meilleure articulation entre les exigences opérationnelles (telles que la prise en charge des évacuations ou le respect des normes ambulancières) et les moyens effectivement alloués, une plus grande souplesse accordée aux bénévoles vis-à-vis de leur employeur, l'éligibilité des formations au compte personnel de formation (CPF), la valorisation de l'engagement dans les parcours scolaires, ainsi que l'exploration de financements alternatifs mobilisables parmi les ressources existantes. La création d'une chancellerie dédiée aux AASC est proposée en tant que marque institutionnelle forte de reconnaissance, tout comme la participation des bénévoles au défilé national du 14 juillet, geste symbolique à haute portée civique.

Thème n°4 - Optimiser la complémentarité des moyens nationaux et locaux

1. Constat partagé

La concertation a permis de réinterroger l'efficacité de l'organisation actuelle des moyens de la sécurité civile, à la lumière de l'évolution des risques, dans un contexte de tension budgétaire croissante.

Du fait notamment des conséquences du réchauffement climatique, les risques s'étendent désormais à de nouveaux territoires auparavant préservés. Ainsi, les incendies de forêts, longtemps considérés comme une spécificité des zones Sud et Sud-Ouest, touchent aujourd'hui le Nord, le Nord-Ouest ou l'Est de la France (incendie de forêts des Monts d'Arrée, dans le Finistère : 2 208 hectares brûlés en juillet et août 2022). Alors que le risque d'inondation concernait essentiellement les phénomènes de type cévenol ou méditerranéen, ce risque concerne désormais tout l'hexagone aussi bien dans les Alpes-Maritimes (tempête Alex en 2020), le Pas-de-Calais (hiver 2023-2024), la Moselle (60 communes sinistrées autour de Sarreguemines, en mai 2024) ainsi que les territoires ultramarins. Outre-mer, la Guadeloupe connaît une forte répétitivité des phénomènes d'ouragan ou de tempête (tempête Fiona en septembre 2022, ouragan Tammy et tempête Philippe en 2023).

L'évolution des risques naturels, technologiques et de la vie courante génère une sollicitation de plus en plus importante des moyens locaux et nationaux, ce qui renforce le besoin d'interopérabilité et de complémentarité accrue entre les équipements des secours.

Les moyens locaux

Les collectivités territoriales, dans le cadre de la gestion des services d'incendie et de secours placés sous leur responsabilité, déterminent de manière autonome les moyens opérationnels en fonction des besoins identifiés sur leur territoire. Le principe d'auto-couverture constitue la base du dimensionnement des moyens, en s'appuyant sur l'évaluation des délais prévisionnels d'intervention pour les risques courants, tout en intégrant une capacité initiale de réponse aux risques majeurs.

Ces orientations sont traduites au sein des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui peuvent constituer une base d'obligation de moyens.

À un niveau supra-départemental, les contrats territoriaux de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) permettent une identification des risques sur un bassin géographique élargi. Ils visent à promouvoir la mutualisation et la rationalisation des équipements entre les SDIS exposés à des risques similaires, mais rares, afin de prévenir les redondances d'acquisition et de favoriser l'interopérabilité des moyens.

Dans une logique d'optimisation des moyens, l'État soutient la politique d'équipement des SDIS en favorisant les économies d'échelle, en finançant des matériels stratégiques (Réseau Radio du Futur, pactes capacitaires) et en orientant les acquisitions par le biais de subventions ciblées. Il peut également procéder à des dotations en matériels spécialisés ou rares, permettant d'alléger l'effort d'investissement des SDIS tout en renforçant les capacités de réponse à l'échelle nationale (par exemple, les CMIR créés à la suite de l'accident de Tchernobyl, les unités mobiles de décontamination, ou les équipements destinés aux primo-intervenants en cas de tuerie de masse).

Moyens nationaux et solidarité nationale

Pilotés par le ministre de l'Intérieur, qui exerce sur eux une autorité fonctionnelle voire hiérarchique, les moyens nationaux ont pour vocation d'intervenir sur le territoire national ou international. Ils sont implantés sur le territoire national selon une logique découlant de la couverture des risques (le contrat opérationnel), des opportunités (foncier) ou de l'histoire. Ces moyens comprennent :

- 26 centres de déminage (353 personnels),
- 23 bases d'hélicoptères (37 hélicoptères, 110 pilotes, 108 mécaniciens opérateurs),
- 1 base aérienne de la sécurité civile, à Nîmes-Garons, 2 détachements saisonniers (Corse, Bordeaux) et 22 pélicandromes,
- 1 flotte d'avions bombardiers d'eau : 12 Canadairs, 8 Dash, 3 avions d'investigation et de reconnaissance Beech (regroupant 94 pilotes),
- 4 unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (1 600 sapeurs-sauveteurs),
- 3 établissements de soutien et de logistique (ESOL) employant 81 agents.

La localisation fixe des unités opérationnelles peut évoluer en fonction des risques notamment saisonniers et de l'équilibre avec la concurrence avec les autres acteurs sur le même segment (exemple des hélicoptères sanitaires et des hélicoptères de la sécurité civile, du positionnement des bases montagne, etc.).

Les moyens peuvent être délocalisés préventivement (base hélicoptère, base avion), par anticipation vers une zone ciblée par un risque d'aléa. Ils peuvent être déployés de manière curative en cas de besoins supplémentaires ou de demande de renforts lors d'une crise (ex : explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, inondations en Moselle en 2024).

Le principe d'appui réciproque permet par ailleurs la mobilisation progressive de renforts, dans les territoires dans une logique de solidarité opérationnelle. Ces renforts peuvent être départementaux (SDIS, AASC), zonaux (départements voisins), extra-zonaux, nationaux, voire internationaux dans le cadre du mécanisme européen de protection civile. La coordination de ce dispositif relève des États-majors interministériels de zone (EMIZ) et du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC). Les Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) apportent un appui complémentaire, qu'il soit interopérable ou spécialisé, selon la nature des équipements engagés.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Les acteurs ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure articulation entre les niveaux national, zonal et local, fondée sur une analyse capacitaire zonale actualisée semestriellement, pilotée par le préfet de zone, et intégrée aux SDACR.

Les participants s'accordent également sur la pertinence d'une planification pluriannuelle des financements, y compris à l'échelle locale, et d'une mutualisation raisonnée des moyens, évitant les redondances et favorisant la complémentarité entre territoires. La diversité des pratiques territoriales, notamment dans le recours aux renforts extérieurs, appelle une coordination renforcée pour prévenir toute concurrence, rationaliser les acquisitions, et valoriser les équipements déjà existants.

La formalisation de conventions opérationnelles précisant les moyens disponibles et les délais de mobilisation constitue un levier indispensable. Cette approche suppose une interopérabilité accrue, une culture commune, et une spécialisation cohérente des personnels, sans dispersion des compétences.

La logique de mutualisation doit reposer sur les bassins de risque, la fréquence d'emploi des capacités et la capacité logistique réelle, condition sine qua non à la projection efficace des moyens. Les enseignements tirés de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 illustrent la nécessité de structurer des blocs missionnels adaptés à chaque niveau territorial.

L'harmonisation des équipements, notamment les ambulances, ainsi qu'une réflexion collective sur les motorisations (par exemple, le recours aux carburants de synthèse) s'imposent pour améliorer la résilience de la réponse opérationnelle tout en maîtrisant les coûts.

En matière de financement, l'État est invité à assurer le maintien en condition opérationnelle des équipements qu'il cofinance, tandis qu'une mobilisation plus stratégique des fonds européens (FSUE, FEADER, etc.) est jugée indispensable. Cela suppose la désignation d'agents formés spécifiquement au montage et au suivi des dossiers.

Une refonte de la stratégie aérienne dans une approche interministérielle est requise, afin de clarifier les périmètres d'action (notamment entre les vecteurs du SAMU et ceux de la sécurité civile), d'optimiser le maillage territorial des hélicoptères, et de garantir une gouvernance unifiée et matricielle entre les niveaux national et zonal, au service d'une réponse cohérente, efficiente et durable.

S'agissant, enfin, des moyens nationaux, la concertation fait apparaître le besoin de renforcer le pilotage stratégique par la définition d'un contrat opérationnel (à l'échelle nationale, avec une déclinaison locale) adapté aux risques et menaces à venir. De ce contrat devra découler la définition des moyens capacitaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Il sera ainsi possible de préparer et de suivre la trajectoire budgétaire obligatoirement pluriannuelle afin d'éviter l'écueil des à-coups budgétaires dans un domaine qui nécessite de disposer d'une planification à minima de moyen terme. La définition de cette « *ambition capacitaire pluriannuelle de la sécurité civile* », telle qu'attendue par les participants, pourra utilement être inscrite dans un rapport annexé au projet de loi issu des travaux, avec pour cible les travaux relatifs à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI 2), pour les années 2028-2032.

Thème n°5 - L'intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires en matière de sécurité civile

1. Constat partagé

L'intégration des avancées technologiques constitue un enjeu majeur pour la sécurité civile, dans de nombreux domaines. Elle permet d'améliorer les capacités d'action, les performances et la sécurité des acteurs. La sécurité civile peut aujourd'hui compter sur un nombre important de structures, internes et externes au ministère de l'Intérieur, qui travaillent plus particulièrement sur les questions de prospective et d'innovation, dans différents secteurs :

Acteurs		Missions principales
Ministère de l'Intérieur DGSCGC	Missions des relations européennes et internationales (MREI)	Interface avec l'UE et les instances internationales, suivi des projets européens cofinancés, actions de formation internationale, suivi des modules et exercices européens
	Mission des systèmes d'information métier (MSIM)	Pilotage stratégique et opérationnel des projets SI, mutualisation et mise en cohérence des systèmes
	Mission stratégie et prospective (MSP)	Veille technologique stratégique, expérimentation des solutions, collaborations avec le monde académique

	Bureau de l'organisation et des missions des SIS (SDSIAS-BOMSIS)	Suivi des projets NexSIS, Réseau Radio du Futur, AML et Ecall-112, interopérabilité des systèmes (CISU, VHF AERO), IA dans la coordination opérationnelle
Autres services du ministère de l'Intérieur	Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur	Coopération avec les ESOL, veille technologique, partenariats recherche-industrie, innovation, conseil, expertise dans le cadre de conventions, appui à l'équipement des SDIS (harmonisation, mutualisation, regroupement des procédures d'acquisition, etc.)
Agences	Agence du numérique de sécurité civile (ANSC)	Développement et déploiement de NexSIS, applications informatiques pour les SIS, interopérabilité entre services de secours
	Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS)	Développement et mise en service du Réseau Radio du Futur (RRF), communication interservices en situation critique
Établissement public de formation	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers	Recherche, prospective, innovation appliquée, veille technologique, projets ANR, FiRe-IN FEASTER, HYRESPONDER, partenariats universitaires, biennale de la recherche sur la sécurité civile
Structure interdépartementale	Entente de Valabre pour la protection de la forêt méditerranéenne	Recherche et essais, mutualisation de l'innovation (risques DFCI, numériques, opérationnels), production de données mutualisées, veille technologique, homologation & normalisation, contrôle-qualité

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Il ressort des échanges entre les participants que la présentation des principaux acteurs nationaux œuvrant à une meilleure intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires dans le champ de la sécurité civile témoigne à la fois de la richesse du tissu institutionnel et de la complexité inhérente à son organisation. Les défis auxquels la sécurité civile se trouve confrontée en la matière sont multiples, et les contributions recueillies mettent en lumière un ensemble de propositions destinées à faire évoluer les pratiques et à renforcer l'efficacité de l'action publique dans ce domaine stratégique.

Au cœur des préoccupations exprimées figure la nécessité de repenser la gouvernance et de structurer les réseaux en matière de recherche et d'innovation, afin de mieux articuler les compétences existantes et de favoriser une dynamique collective. Cette ambition suppose une intégration renforcée des acteurs économiques, qui apparaissent comme des leviers essentiels dans la consolidation d'un écosystème de l'innovation au service de la sécurité civile. Par ailleurs, l'intelligence artificielle constitue un champ de développement prioritaire, tant pour affirmer la souveraineté des modèles employés que pour accroître les performances opérationnelles des dispositifs en place.

Le système actuel de gestion de crise, confronté à un environnement numérique en perpétuelle mutation, appelle une transformation profonde pour en améliorer l'efficacité et la résilience. Dans cette perspective, les participants insistent sur l'impérieuse nécessité d'engager une réflexion globale, pluridisciplinaire et structurante, à même de poser les fondations d'un avenir maîtrisé. Il s'agirait notamment de définir un schéma directeur du numérique appliqué à la sécurité civile, construit de manière partenariale, et de positionner de manière claire et affirmée des acteurs tels que la direction de

la transformation numérique (DTNUM) et l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) comme des références incontournables dans ce champ.

La cyber sécurité, enjeu croissant et transversal, requiert également un renforcement des capacités de protection, tant sur les plans techniques que juridique, dans le respect des réglementations européennes en vigueur, telles que la directive NIS 2 et le Règlement général sur la protection des données. L'information anticipée des populations, en lien avec les potentialités offertes par les nouvelles technologies, mérite en outre d'être davantage développée, dans un souci d'anticipation, de réactivité et de transparence.

Les échanges ont également permis de mettre en lumière certains points d'appui solides sur lesquels il convient de capitaliser. La capacité de la sécurité civile à innover constitue à cet égard un atout majeur, tout comme le dispositif des pactes capacitaires, qui facilite l'harmonisation des outils et des pratiques, tout en contribuant à la rationalisation des dépenses. De même, le modèle porté par l'ANSC et la plateforme NexSIS se distingue comme un repère structurant dans l'organisation agile de l'innovation.

Toutefois, plusieurs aspects gagneraient à être consolidés. La mission stratégie et prospective, appelée à jouer un rôle moteur, mériterait d'être redimensionnée pour répondre aux exigences croissantes en matière d'innovation. Une meilleure communication sur les capacités et les réalisations de la sécurité civile dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'innovation apparaît également nécessaire, de même que l'organisation régulière de temps d'échange dédiés à ces thématiques. Une coordination renforcée avec le monde universitaire, soucieux de contribuer à ces enjeux, permettrait également de dynamiser les synergies entre recherche académique et besoins opérationnels.

Enfin, les participants ont formulé plusieurs propositions visant à combler les lacunes identifiées et à structurer un cadre national cohérent et ambitieux. Il s'agirait, en premier lieu, de définir une vision stratégique partagée de l'innovation appliquée à la sécurité civile, accompagnée d'orientations prioritaires claires. Cette structuration nationale devrait rester à l'écoute des dynamiques locales, en favorisant l'émergence d'initiatives issues du terrain. L'identification d'un interlocuteur unique pour les industriels, en capacité de porter la voix des différents acteurs, serait par ailleurs un gage de lisibilité et d'efficacité. Ce dispositif pourrait s'appuyer sur un comité scientifique et déontologique, intégrant des compétences juridiques, économiques, européennes et liées aux achats publics.

Dans cette perspective, les participants suggèrent la mise en place d'un mécanisme de financement participatif de l'innovation, inspiré du modèle du « 1 % formation », ainsi que la création d'un outil numérique de type « boîte à idées », permettant à chaque agent de proposer des solutions innovantes, de consulter les propositions émises et d'en suivre les évolutions.

Enfin, la question de la donnée – dans ses dimensions de stockage, de propriété et d'exploitation – appelle une réflexion approfondie, tout comme la nécessité de développer une culture de l'intelligence économique, garante de la protection et de la valorisation des innovations produites au sein de la sécurité civile.

Thème n°6 – Prospective : de nouveaux financements pour la sécurité civile ?

1. Constat partagé

Face aux défis auxquels elle se trouve confrontée, la sécurité civile justifie un examen permanent des ressources qui lui sont consacrées. Pour autant, au regard de la situation générale des finances publiques et des contraintes budgétaires qui s'imposent aux financeurs, la réflexion sur de nouvelles ressources ne peut être admise que si elle s'accompagne de la recherche d'économies.

Le budget de l'Etat

Pour le budget de l'Etat, le financement de la sécurité civile figure, pour l'essentiel, au programme 161. Ce budget est doté en fonction des besoins exprimés par la DGSCGC pour l'action de ses services (en particulier les moyens nationaux), pour assurer la solidarité nationale (colonnes de renfort, secours d'urgence) et pour soutenir ses principaux partenaires.

Les projets à moyen terme figurent en principe dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) et dans son rapport annexe. La LOPMI du 24 janvier 2023 comporte ainsi, pour la sécurité civile, des dispositions relatives aux transmissions et au numérique (RRF, outil de gestion

des alertes), aux centres de crise, au co-financement des pactes capacitaires et à la collaboration avec les SDIS. S'agissant des moyens nationaux, sont identifiés le renouvellement de la flotte d'hélicoptères (d'ores-et-déjà engagé), l'adaptation à venir de la flotte aérienne des bombardiers d'eau, la consécration du « hub » de sécurité civile de Nîmes et le pré-positionnement de moyens outre-mer.

Pour l'Etat, de nouveaux financements en matière de sécurité civile relèvent donc d'arbitrages internes au budget national, en particulier sur le programme 161 mais aussi, compte tenu de la diversité des actions contribuant à la sécurité civile, sur d'autres programmes (concernant par exemple la prévention des risques, les préfetures, les forêts, etc.).

Réflexion sur les ressources nouvelles spécifiques pour les SIS

La réflexion sur les ressources nouvelles spécifiques destinées aux SIS est apparue cruciale et plus complexe, et a fait l'objet de nombreux travaux récents qui passent en revue les différentes ressources nouvelles qui peuvent être envisagées de la part de chaque financeur actuel ou potentiel.

1 – Les pistes sur les financements d'Etat portent sur des aménagements de la TSCA et, par conséquent, visent à un renforcement des ressources destinées aux départements pour faire face aux dépenses des SIS, et en particulier :

- un accroissement de la part de TSCA transférée aux SIS, en allouant aux départements (et à la métropole de Lyon) la fraction de TSCA revenant depuis 2011 à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) , au vu de la « *situation financière (...) satisfaisante* » de cette caisse qui dégage des « *excédents significatifs* » ;
- la fin de l'exonération de TSCA pour les véhicules électriques ;
- outre l'augmentation de la part versée en compensation du financement des SIS, la modernisation de la répartition de cette part entre les départements et une certaine péréquation qui tiendrait notamment compte de la prégnance du risque et de la réalité de la pression opérationnelle.

2 – La question des contributions du bloc communal a connu des réponses évolutives. S'il a été envisagé de les supprimer, notamment entre 2002 et 2008, le législateur a en définitive décidé leur maintien, en particulier en raison du lien entre la sécurité civile et les compétences des maires, tout en décidant du gel de ces contributions avec leur indexation sur l'indice des prix à la consommation. Le questionnement quant à la pertinence du plafonnement des contributions du bloc communal se pose de manière accrue dans les départements à forte vitalité démographique (Gironde + 300 000 habitants, Hérault + 240 000 habitants depuis 2002, etc.) ou sujets à de fortes variations saisonnières de l'activité (départements touristiques).

Ce sujet fait aujourd'hui l'objet d'analyses divergentes allant de la proposition de gel définitif des contributions communales, sans indexation ou *a minima* dans la limite de la progression des concours du département, jusqu'au dégel total pour tenir compte de la population et des risques, en passant par la modification de la répartition des contributions au sein du bloc communal en tenant compte des critères objectifs. La question du transfert obligatoire aux EPCI de la compétence de financement des SDIS continue elle aussi à faire débat.

3 – La piste fiscale, délicate à emprunter au regard du poids des prélèvements obligatoires, est néanmoins régulièrement évoquée, en particulier aujourd'hui avec une « *taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour* ». L'argument paraît particulièrement pertinent pour les départements à forte variation saisonnière de leur population. Le volume d'activité des SDIS est directement lié à la population à défendre. Beaucoup de ces départements touristiques voient leur population plus que doubler en saison touristique et le SDIS doit alors adapter un potentiel opérationnel qui n'est aujourd'hui financé que par la population résidente via les communes et le département.

4 – Les opérations facturées constituent encore une piste d'accroissement légitime des ressources des SIS. Le CGCT prévoit déjà que les SDIS peuvent demander aux bénéficiaires des interventions ne relevant pas directement de leurs missions une participation aux frais. Chaque département décide des interventions qui seront payantes et établit sa grille tarifaire. Les enjeux relatifs à la facturation des opérations pour carence des ambulanciers privés sont importants pour les SDIS. La participation est fixée par une convention entre les services, selon les modalités déterminées par un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la sécurité sociale. En 2022, le tarif d'indemnisation des interventions effectuées par les SDIS à la demande de la régulation médicale du SAMU passe de 124 € à

200 € (+61,3%), puis à 209 € aujourd'hui, ce qui reste très inférieur au coût réel de cette activité que les SDIS réalisent en lieu et place des services publics ou privés pilotés par le ministère de la santé.

5 – La recherche d'une péréquation entre les départements est abordée par les différents travaux récents sur les ressources des services. Cette péréquation est présentée à plusieurs niveaux qui correspondent à la même démarche.

Au niveau national, compte-tenu de la dynamique de la TSCA, une partie de sa croissance pourrait constituer un mécanisme de redistribution permettant de tenir compte des situations locales et de l'exposition aux risques, dans une démarche cohérente avec l'élaboration des planifications capacitaires et avec le rétablissement d'un fonds d'intervention pour les SIS.

Au niveau régional, les fortes inégalités de taille et de capacités économiques pourraient être lissées entre les départements, avec ou sans complément de la région.

A l'échelon départemental, reposant de la même manière sur la dynamique de la TSCA, la répartition pourrait être établie selon des critères objectifs de sollicitation des SDIS et de prise en compte de leurs besoins opérationnels.

6– Plus récemment, dans une approche qui peut être qualifiée de disruptive, des élus locaux ont formalisé la proposition d'un « *Acte II de la départementalisation* », qui reposerait sur la refonte en profondeur et une simplification drastique du mécanisme de financement des services d'incendie et de secours. En mettant fin au financement partagé par plusieurs collectivités, le Conseil départemental deviendrait la collectivité unique chargée du financement des SIS. Cette simplification des circuits de financement ne remettrait pas en cause la gouvernance des SDIS qui garantit une place importante aux maires au sein des Conseil d'administration. D'un point de vue technique, pour un financement unique voulu comme « *dynamique et lisible* », le nouveau modèle reposerait sur la mobilisation de la seule taxe sur le foncier bâti, dont une fraction additionnelle serait fléchée vers les SDIS, en adaptant l'assiette de la fiscalité départementale « *à l'équilibre* » pour couvrir les actuelles contributions du Département, des communes et des intercommunalités.

7– Des solutions innovantes doivent être approfondies. Il s'agit en particulier d'une reconnaissance par les assureurs ou les mutuelles des économies résultant de l'action des secours, pour les particuliers comme pour la société dans son ensemble. La reconnaissance de cette « *valeur du sauvé* » trouve un fondement théorique dans la théorie économique des « externalités positives ». Sa mise en œuvre nécessiterait une présentation solide et des discussions délicates, notamment au regard du coût des polices d'assurance pour les particuliers. Au-delà de la valorisation de ce qui est ponctuellement sauvé lors d'opérations importantes (feux industriels ou de forêts), il pourrait également être imaginé une analyse du gain économique des investissements issus des interventions de la sécurité civile. Si on en connaît le coût et qu'on peut assez facilement estimer la valeur ajoutée sociétale, on ne maîtrise pas précisément ce que l'action de la sécurité civile apporte économiquement.

Les associations agréées de sécurité civile

S'agissant des AASC, il est admis que le modèle économique doit être modernisé et pérennisé. En plus des opérations rémunératrices qu'elles assurent pour certaines d'entre elles (DPS, formations), l'éventualité de ressources complémentaires pour les AASC apparaît liée aux modalités du paiement des interventions réalisées à la demande des pouvoirs publics et au soutien ponctuel de ces derniers.

2. Ce qu'il faut retenir de la concertation

Dans le cadre d'une réflexion prospective, les participants ont examiné les pistes susceptibles d'assurer un renforcement durable des financements alloués à la sécurité civile. Outre l'option qui consisterait à revoir toute l'architecture actuelle du modèle de financement des services d'incendie et de secours, cet exercice a permis d'identifier à la fois des leviers d'optimisation de dispositifs existants, principalement à destination des SIS, et des sources innovantes de financement à mobiliser à l'avenir.

Parmi les mesures d'ajustement évoquées, figure l'augmentation de la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) dédiée aux services d'incendie et de secours, qui pourrait être portée à un taux minimal de 12 %. Cette évolution s'accompagnerait d'une révision des critères de répartition ainsi que de la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation destiné à garantir une meilleure équité territoriale. Le déplaçonnement de la contribution du bloc communal, intégré dans une approche territoriale globale, pourrait également être réexaminé afin de soutenir plus efficacement les charges croissantes supportées par les SIS.

Des pistes innovantes ont également émergé. Il en est ainsi de l'introduction d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, fixée à 20 %, qui viserait à compenser l'intensification de l'activité opérationnelle induite par la hausse des flux touristiques et les actions de protection afférentes. D'autres suggestions portent sur la généralisation de la facturation des interventions qui ne relèvent pas des missions obligatoires prévues par le code général des collectivités territoriales (notamment les opérations de substitution pour carence d'ambulances privées) ou encore sur la revalorisation des indemnités perçues par les SIS pour les interventions effectuées à la demande de la régulation médicale du SAMU. Cette dernière proposition inclurait la possibilité de facturer les temps d'attente aux urgences excédant trente minutes, sur la base du coût réel d'intervention.

La réflexion s'est également ouverte à la diversification des contributeurs, parmi lesquels l'Union européenne pourrait jouer un rôle accru. Un accompagnement renforcé des SIS, notamment à l'échelle régionale, dans la mobilisation des fonds structurels et d'investissement européens, a été évoqué, de même que l'encouragement de dispositifs de mécénat, tant publics que privés, afin de favoriser des ressources ponctuelles complémentaires.

Les participants ont par ailleurs identifié plusieurs dispositifs déjà opérationnels qui mériteraient d'être confortés, en particulier la facturation des interventions hors champ réglementaire, notamment celles en lien avec les défaillances des services ambulanciers privés.

D'autres mécanismes existants nécessiteraient une montée en puissance : l'augmentation de la part de TSCA affectée aux SIS au-delà du taux actuel de 6,45%, l'incitation à un accroissement volontaire des contributions communales, la réévaluation des barèmes d'indemnisation des interventions SAMU au coût réel ou légèrement majoré, sur délibération des CASDIS, ainsi que le développement d'une méthode rigoureuse de calcul du coût réel du sauvé pour les missions de lutte contre les incendies. Les SIS devraient également être davantage soutenus dans l'accès aux crédits d'investissement européens, avec un accompagnement des autorités de gestion, tout en renforçant l'implication des échelons supra-départementaux, notamment de l'État et des régions, dans la pérennisation des dispositifs de type pactes capacitaires.

Enfin, plusieurs mesures innovantes, encore absentes du cadre actuel, gagneraient à être explorées. Il conviendrait ainsi de mieux prendre en compte l'impact du tourisme sur l'activité opérationnelle des SIS, par l'instauration d'un nouveau prélèvement fiscal en compensation. La levée du plafonnement de la contribution communale, replacée dans une vision intégrée de la sécurité civile, apparaît également souhaitable. De même, les missions assurées par les SIS en lien avec la santé, notamment les renforts auprès des maisons médicalisées ou les longues attentes aux urgences, pourraient justifier une mobilisation de financements relevant de l'ARS, de la CNAM ou de la CNAF.

S'agissant des AASC, des dispositifs fiscaux incitatifs, tels que des exonérations sur les achats de véhicules ou des crédits d'impôt au bénéfice des citoyens et des acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la sécurité civile (notamment via les formations de type PSC1), pourraient utilement être envisagés.

Focus « Grande enquête en ligne »



- ❑ **72%** des répondants trouvent le modèle de financement des services d'incendie et de secours plutôt pas adapté (41%) voire pas du tout adapté (31%) aux enjeux actuels
- ❑ **63%** des répondants estiment qu'il n'y a pas assez de mutualisations entre les services d'incendie et de secours
- ❑ **84%** des répondants indiquent que la sécurité civile doit renforcer ses outils de recherche et de prospective
- ❑ **65%** des répondants trouvent que la collaboration des acteurs de la sécurité civile avec le monde universitaire et de la recherche est insuffisante

Principales propositions des participants

Axe thématique 5 : Gouvernance, financement et moyens des acteurs de la sécurité civile

La présente rubrique synthétise l'ensemble des propositions et orientations soutenues ou évoquées par les participants dans le cadre des travaux de la concertation (ateliers de travail des chantiers thématiques, audiences et entretiens, réunions de travail, contributions écrites).

1. La gouvernance des services d'incendie et de secours

Selon les participants, il importe de conforter le rôle du Département mais aussi celui du maire (notamment comme directeur des opérations de secours) dans la gouvernance des services d'incendie et de secours.

Toutefois, dans l'ambition d'une politique publique de sécurité civile territoriale globale et intégrée, plusieurs participants ont formulé des propositions changeant en profondeur l'organisation de la gouvernance des services d'incendie et de secours.

Parmi les propositions en ce sens figurent le repositionnement des SDIS dans l'architecture de l'État, en envisageant une gestion déconcentrée puis la création de directions départementales de la sécurité civile, confiées aux directeurs des SDIS, pour le compte des préfets, qui permettrait de structurer localement et de décloisonner l'action de l'État. À cette fin, des objectifs de sécurité civile devraient être assignés aux DDSIS, distincts de ceux du seul service qu'ils dirigent.

Toujours dans une logique de décloisonnement, il a également proposé d'associer les présidents de Conseils d'administration des SDIS à la gouvernance du système de santé, notamment au sein des ARS et des conférences régionales de santé. Les représentants des sapeurs-pompiers y trouveraient également leur place.

2. Le financement des services d'incendie et de secours

Le système actuel, à bout de souffle, devrait être rénové afin de répondre aux évolutions auxquelles est confrontée la sécurité civile. Une réforme du modèle de financement partagé des SDIS actuel apparaît incontournable.

➤ Le rôle de l'Etat

L'État devrait s'engager dans la durée dans le financement des services d'incendie et de secours, au travers de pactes capacitaires dédiés et pérennisés, notamment pour l'acquisition de moyens spécialisés mutualisés (drones, robots, PC mobiles), ou en ciblant des risques spécifiques tels que les inondations.

Un fonds d'urgence national pourrait également les surcoûts exceptionnels liés aux opérations de feux de forêts, lorsqu'elles dépassent le fonctionnement habituel et les dépenses supportables par un SDIS après réquisition et prise en charge financière par le représentant de l'Etat dans le département.

➤ Le rôle des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, particulièrement les Départements et les communes ont un rôle majeur dans le financement des services d'incendie et de secours. Dans le cadre d'une sollicitation opérationnelle croissante et donc de besoins financiers en augmentation, les participants ont mis en avant plusieurs préconisations relatives aux financeurs.

Pour certains, le gel des contributions du bloc communal devrait cesser. Pour d'autres il serait judicieux d'inciter les conseils d'administration des SIS à revoir la répartition entre communes et intercommunalités selon des critères opérationnels objectifs (nombre et durée des interventions) afin d'alléger la contribution des communales ou petites intercommunales. Par ailleurs, les métropoles et grandes agglomérations devraient accroître leur effort au regard de leur poids démographique et de leur sollicitation croissante.

Concernant la contribution des conseils départementaux, il faudrait examiner la proposition de mise en œuvre d'un fonds de solidarité et d'urgence afin de flécher des crédits en soutien à des communes, notamment rurales, devant mobiliser des moyens exceptionnels en case de crise majeure. Ce fonds pourrait autrement être mobilisé pour soutenir des actions favorisant la résilience des populations.

Certains participant (élus locaux principalement) appellent même de leur vœux l'engagement de travaux en vue de la réalisation, ambitieuse, d'un « *Acte II de la départementalisation* » qui conduirait à confier le financement des SIS au seul Département, par la mobilisation d'une fraction additionnelle de la taxe sur le foncier bâti, affectée directement au service d'incendie et de secours et dont le montant serait défini en fonction des besoins établis par délibération du Conseil d'administration.

Enfin, il conviendrait d'examiner l'opportunité de confier aux régions une compétence élargie en matière de prévention des risques majeurs et de soutien à l'investissement des SDIS, appuyée par les financements européens qu'elles administrent.

➤ **La gratuité des secours et la facturation de certaines interventions**

Le principe de gratuité des secours devrait être nuancé d'après plusieurs participants: des interventions non urgentes ou imputables à la négligence (malveillance, absence de levée de doute) devraient pouvoir être facturées.

De même, les interventions au bénéfice d'acteurs privés (ascenseurs, téléalarmes) devraient être systématiquement soumises à tarification. Une quote-part des contrats des sociétés de téléassistance pourrait revenir aux SDIS.

➤ **La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) et le rôle des assureurs**

Les participants se sont accordés à dire qu'il conviendrait de moderniser les critères de répartition de la TSCA (assiette actuellement basée sur le parc de véhicules de 2003, pression démographique et opérationnelle) et d'en accroître la part versée aux départements au regard du bénéfice que tirent les compagnies d'assurance de l'activité de secours et soins d'urgence aux personnes et aux biens menés par les acteurs de la sécurité civile (« valeur du sauvé »).

L'attribution aux SDIS de la fraction de la TSCA reversée à la CNAF ou une partie de la fraction versée à CNAM pourrait être envisagée face à la non-compensation intégrale par l'Assurance maladie d'interventions des SDIS étant du ressort du système de santé (carences ambulancières).

De plus, face aux nouveaux risques qu'ils génèrent, il faudrait mettre fin aux exonérations de TSCA des véhicules électriques au-delà de 2024.

Un mécanisme de péréquation de la TSCA pourrait par ailleurs soutenir les départements les plus exposés ou sous tension. Ce mécanisme se baserait selon des critères objectifs de sollicitation des SDIS et de prise en compte de leurs besoins opérationnels.

Enfin, il serait nécessaire d'encadrer les mises en cause a priori parfois systématique des SDIS par les assureurs dans le cadre des incendies.

3. Gouvernance, financement et moyens de la formation des acteurs

L'organisation de la formation devrait s'organiser par le biais d'un pilotage unique autour de l'ENSOSP, transformée en Académie nationale de la sécurité civile, comme tête de réseau. Cela garantirait une coordination nationale optimale, éviterait les doublons et renforcerait l'efficacité des interventions par le partage d'une doctrine nationale éprouvée. Son financement direct par les SDIS, hors intermédiation du CNFPT, renforcerait son autonomie. En contrepartie, une réduction de la cotisation au CNFPT serait envisageable.

Un pôle d'excellence européen en matière de formation et de R&D dans le domaine de la lutte contre les feux de forêt avec la BASC de Nîmes-Garons viendraient compléter cette stratégie.

Enfin, la création d'établissements publics locaux analogues à l'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne (Valabre) permettrait également de structurer des réponses régionales adaptées.

4. Le budget et les moyens nationaux de la sécurité civile

Il est proposé de porter, à terme, le budget annuel de la sécurité civile à un montant suffisant pour assurer un dimensionnement adapté aux défis actuels et futurs. Pour cela, la sanctuarisation de la trajectoire LOPMI est d'abord essentielle, avec notamment: le renouvellement et l'extension de la flotte d'avions bombardiers d'eau (de 12 à 16 appareils), l'acquisition de 36 H145 entre 2024 et 2028, la pérennisation de la location d'hélicoptères bombardiers d'eau, et un fléchage accru des moyens vers la prévention, source d'économies globales.

A moyen terme, ensuite, il conviendra de renforcer le pilotage stratégique des moyens nationaux de sécurité civile, par la définition d'un contrat opérationnel et capacitaire reposant sur une stratégie pluriannuelle d'adaptation des moyens et des ressources aux besoins prévisibles (nouveaux risques, nouvelles menaces, attentes de la population). La trajectoire budgétaire pluriannuelle correspondante serait inscrite dans une loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI 2), après avoir été présentée dans un rapport annexe à la loi de modernisation de la sécurité civile issue des travaux de la concertation, pour en définir les grandes lignes.

5. Territorialisation et mutualisation des moyens

➤ Les mutualisations

Des mutualisations renforcées sont préconisées, notamment par des ressources partagées en R&D, financées conjointement la rationalisation des achats (réduction de la variété des demandes des acheteurs, optimisation du rôle de l'UGAP, comité permanent d'échanges entre les industriels et les acheteurs, poursuite des travaux de normalisation), et par des conventions de mutualisation de ressources inter-SDIS ou avec l'État assorties d'un délai de réponse acceptable.

➤ Les enjeux de territorialisation et de complémentarité des moyens

Dans un objectif d'optimisation et de complémentarité des moyens, un schéma zonal capacitaire mis à jour semestriellement, sous l'égide des préfets de zone, pourrait recenser les moyens disponibles. Au-delà de ce schéma zonal, la capacité de projection de forces mutualisées pourrait être intégrée dans les SDACR. Certains outils numériques portés par l'Agence du numérique de la sécurité civile (à l'instar de NexSIS) pourraient favoriser des mutualisations de certains moyens (par exemple les hélicoptères).

6. Rôle et modèle économique des AASC

Les AASC constituent une composante essentielle du dispositif national de protection et de secours. Leur reconnaissance institutionnelle, leur intégration opérationnelle et leur viabilité économique doivent faire l'objet d'un renforcement coordonné et ambitieux.

➤ Consolidation du rôle des AASC dans le continuum de sécurité civile

Afin de garantir leur pleine contribution au continuum de sécurité civile, il serait nécessaire de renforcer leur participation active à l'ensemble des phases opérationnelles, en particulier les missions d'anticipation, de gestion de crise, de soutien post-urgence et de secours non urgent (prise en charge de victimes, relèvement des populations, actions médico-sociales, etc.). Les AASC doivent être davantage impliquées en amont des crises et intégrées de manière structurée aux chaînes de commandement locales et nationales.

Leur intégration dans les instances de gouvernance territoriale, notamment les Conseils départementaux de sécurité civile doit être affirmée. À ce titre, il conviendrait d'élargir la composition de ces conseils, de relancer leur animation sous l'autorité du préfet, et de leur confier l'élaboration d'une feuille de route départementale en matière de prévention, intégrant les collectivités, les AASC, et les autres acteurs pertinents du territoire.

Par ailleurs, les AASC devraient être pleinement associées aux exercices de sécurité civile et leur rôle valorisé auprès des décideurs publics.

➤ Définition d'un modèle économique lisible et pérenne

Aux yeux des participants, la stabilité du modèle économique des AASC doit passer par une clarification et une sincérisation des conditions de défraiement, notamment lorsque leur concours est requis par l'autorité de police.

Il convient également d'assurer un contrôle rigoureux du respect des règles applicables aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS), en particulier par les unions départementales de sapeurs-pompiers (UDSP) et de préserver l'intégrité de l'engagement bénévole.

Afin d'encourager les associations investies sur l'ensemble du champ de la sécurité civile, il pourrait être envisagé de conditionner l'obtention de l'agrément D à la détention préalable d'au moins un autre agrément associatif, traduisant ainsi une implication globale dans les missions de sécurité civile.

➤ **Renforcement de la gouvernance associative et de l'éthique collective**

Le rôle croissant des AASC au sein du dispositif de sécurité civile commande une exemplarité accrue en matière de gouvernance. Il est proposé d'inviter les AASC à se doter d'une charte commune de bonne conduite, élaborée en concertation avec l'administration, notamment dans le cadre du Conseil National de la Protection Civile (CNPC). Cette charte viserait à promouvoir les valeurs de transparence, de modération et de concertation, gages d'une action associative responsable, respectée et pleinement intégrée.

7. L'intégration des avancées technologiques, de l'innovation industrielle et des recherches universitaires en matière de sécurité civile

La France et l'Union Européenne devraient poursuivre l'ambition d'une autonomie stratégique par le développement d'une capacité industrielle et technologique propre.

Pour cela, il est recommandé de favoriser l'émergence d'une capacité de production autonome d'avions bombardiers d'eau amphibie, et de poursuivre le financement européen des investissements et des appels d'offres groupés nécessaires au renouvellement et au renforcement des moyens aériens des Etats membre ainsi qu'au doublement effectif de la flotte européenne de protection civile. Il serait utile de proposer un schéma de gouvernance de la donnée en sécurité civile, adossé à un comité de pilotage dédié. Ce schéma de gouvernance prévoirait un format, un règlement d'utilisation, de production et de stockage de la donnée avec les différents acteurs.

De la même façon, les acteurs recommandent de réaliser des plans de résilience numérique, de créer une mission "prospective, recherche et innovation" à la DGSCGC, de soutenir les startups de French Tech en leur permettant de venir expérimenter leurs solutions dans les services d'incendie et de secours pour valoriser leurs innovations et développer une « Fire-Tech », et d'introduire un Erasmus de la protection civile favorisant le partage de connaissances et d'expériences entre professionnels de la protection civile de l'UE.

L'innovation technologique (IA, capteurs, robotique, etc.) devrait également être valorisée et accompagnée au sein des différentes structures de la sécurité civile, notamment pour fiabiliser et renforcer la réponse opérationnelle, et avec une instance permettant d'accompagner les innovations afin d'adapter les doctrines d'intervention et les matériels. Un schéma de gouvernance de l'innovation numérique pourrait être piloté par la DGSCGC, à l'instar de ce qui se fait à l'Agence numérique des forces de sécurité intérieure.

8. De nouveaux financements pour la sécurité civile ?

➤ **Nouveaux financeurs**

Il est impératif, aux yeux des participants, que les acteurs du système de santé contribuent davantage au financement des SDIS, notamment pour les missions de transport sanitaire ou d'assistance. Parmi les préconisations mises en avant figurent l'identification du ministère chargé de la santé comme financeur des SDIS avec une contribution conforme à la réalité des coûts des carences ambulancières, l'inclusion de la CPAM comme contributeur des SDIS au regard de l'activité de transport sanitaire réalisée et distincte de la phase de distribution des secours vers le service d'accueil des urgences le plus proche, et l'octroi de remboursements pour les missions réalisées au titre de l'assistance

➤ **Leviers fiscaux et contraventionnels**

Plusieurs pistes fiscales pourraient être étudiées :

- l'affectation d'une part de la taxe de séjour aux SDIS,
- la transformation de la taxe GEMAPI en taxe sur les risques majeurs,
- l'exonération de la TICPE pour la BSPP, à l'instar des SDIS,
- l'affectation partielle des amendes de police aux SDIS, lorsqu'une intervention de la police et de la gendarmerie a conjointement nécessité l'intervention des secours,
- le versement d'une partie de la taxe d'aménagement départementale établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme afin de financer la couverture de leurs risques par les SDIS. Le taux actuel de 2,5% de cette taxe pourrait être revalorisé à 3% avec une affectation des 0,5% supplémentaires aux SDIS,

- une contribution à partir des plateformes de location comme Airbnb,
- l'exonération des SDIS du FIPHFP pour leurs personnels opérationnels.

➤ **L'éligibilité aux subventions et fonds**

La dimension européenne de la sécurité civile constitue un levier stratégique de développement qu'il convient d'exploiter pleinement. D'après les participants, il importe de structurer et intensifier la recherche de financements auprès de l'Union européenne, notamment par une identification proactive des appels à projets, une veille coordonnée, et une capacité renforcée de réponse.

Dans cette perspective, la création, au sein de la DGSCGC, d'une cellule dédiée aux fonds européens, dotée de compétences spécialisées, permettrait d'accompagner les SDIS et les moyens nationaux dans la construction et la sécurisation de leurs projets à dimension européenne.

De plus, il est essentiel de faire bénéficier aux services d'incendie et de secours de l'ensemble des mécanismes de financement existants. Il convient ainsi de réaffirmer leur éligibilité aux dispositifs publics nationaux et européens (FEDER, DETER, DSIL, Fonds vert, fonds friches).

Parmi les objectifs qu'il faudrait poursuivre à cet effet figurent l'intégration des SIS au champ du Fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments, au même titre que les collectivités territoriales, leurs groupements et les partenaires impliqués dans la transition écologique des territoires, et l'accès des SDIS aux dotations de soutien à l'investissement local, afin de renforcer leurs capacités d'équipement, de modernisation et de résilience.

Ces préconisations visent à consolider durablement les moyens des services d'incendie et de secours, tout en les inscrivant dans une logique de transition écologique, d'innovation et de solidarité territoriale.



CONTRIBUTIONS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (SYNTHÈSE)





Etat des lieux

Sur le territoire métropolitain, la réponse opérationnelle des services chargés de la sécurité civile s'appuie sur une montée en puissance en premier lieu locale, puis départementale et enfin dans un cadre de renforts extra départementaux voire nationaux sur une base d'appuis réciproques (essentiellement les SIS) et/ou de renforts nationaux (SIS, FORMISC, AASC, services publics ENEDIS, GRDF...).

Outre-mer, les territoires de la République, par leur singularité organisationnelle, leur éloignement et la typologie des risques notamment naturels auxquels ils sont confrontés, sont à appréhender différemment du cadre habituel de la gestion des crises.

La réponse de sécurité civile est particulièrement impactée, en particulier par les risques de rupture de la continuité de service, compte-tenu des délais d'acheminement, des renforts par voie aérienne ou maritime qui peuvent accentuer l'inadéquation entre le besoin et la disponibilité des moyens de sécurité civile aux moments cruciaux de la gestion d'un événement. Il est donc nécessaire de plus et de mieux anticiper les risques pour ces territoires qui sont connus pour être particulièrement exposés aux risques.

	Distance métropole et temps de trajet aérien	
DROM - DOM		
Guadeloupe	7 000 km	8h00
Martinique	7 000 km	8h00
Guyane Française	7 000 km	8h00
La Réunion	9 500 km	11h00
Mayotte	8 000 km	11h00
Collectivités		
Wallis et Futuna	16 043 km	3h30 de Nouvelle Calédonie
Polynésie Française	15 703 km	23h00
Saint-Barthélemy	7 000 km	8h00 / 1h00 de Guadeloupe
Saint Martin	7 000 km	8h00 / 1h00 de Guadeloupe
Saint-Pierre et Miquelon	5 000 km	6h00 (pas de vol commercial direct)
Collectivités à statut particulier		
Nouvelle-Calédonie	17 000 km	23h00
Terres Australes	environ 12 000 km	Peu accessibles par voie aérienne

En matière de compétence et d'organisation des services et à l'instar de la métropole, les DOM sont organisés avec une répartition entre autorités locales et l'Etat (binôme maire/préfet). Dans les collectivités, les SIS sont le plus souvent restés communaux sans véritable structure supra-communale mais avec un pilotage de l'Etat renforcé. En Nouvelle-Calédonie, depuis 2014 et le transfert de la compétence au gouvernement calédonien, la sécurité civile relève exclusivement de la compétence du

gouvernement local, le rôle de l'Etat étant réduit aux compétences zonales et de gestion des renforts nationaux.

Dans certains territoires éloignés, il peut ne pas exister de réponse de sécurité civile localement (cas par exemple d'habitats isolés en Guyane ou des Îles éparses).

S'agissant des risques auxquels ils sont confrontés, une caractéristique commune est la prééminence des risques naturels majeurs (tsunamis, séismes, éruption volcanique) ou saisonniers (feux de forêts, cyclones ou fortes pluies) à un degré beaucoup plus élevé qu'en métropole.

Les risques technologiques ou industriels sont essentiellement concentrés dans les agglomérations et les zones urbaines, notamment portuaires. L'habitat précaire, assez présent dans certains territoires, ajoute une fragilité particulière vis-à-vis des risques naturels (exemple de la tempête Chido à Mayotte).

Les populations sont globalement plus familiarisées avec les effets des catastrophes et par voie de conséquence plus résilientes (connaissance des principes d'évacuation lors des tempêtes, inondations majeures...). Cependant cette acceptation des risques, parfois assimilée à du fatalisme, peut réduire la pertinence du besoin de préparation à la crise et limiter l'impact des politiques publiques en matière de prévention, de prévision et d'alerte.

Plusieurs axes sont d'ores-et-déjà identifiés pour améliorer la réponse de sécurité civile outre-mer :

- Accentuer la résilience des populations par des actions de formation et d'information combinées entre Etat, collectivités, services, opérateurs...,
- Densifier l'ossature de sécurité civile des structures (Etat, EMIZ, SDIS...),
- Réduire les délais d'intervention et d'acheminement des premiers secours en constituant des stocks avancés (océan Indien, Antilles...),
- Mettre en place des détachements avancés des ForMiSC (Antilles, Océan Indien, Pacifique...) avec format et durée d'implantation adaptés à la saisonnalité,
- Développer, là où cela est possible, des partenariats à l'international avec les Etats susceptibles d'apporter des renforts.

Globalement, pour la DGSCGC, l'engagement des moyens de la sécurité civile outre-mer représente une part importante des déploiements réalisés en dehors de l'hexagone. Qu'elles soient planifiées ou liées à une situation d'urgence, les missions dans les outre-mer sont régulières et ont tendance à augmenter.

Guadeloupe

Principaux enjeux

L'alerte au risque tsunami est perfectible. L'EMIZ Antilles et la préfecture peuvent rencontrer des difficultés dans l'interprétation des messages d'alerte et dans la prise de décision d'évacuation des populations. Il n'existe pas, aux Antilles, de système comparable au centre d'alerte aux tsunamis (CENALT) pour l'hexagone.

Face l'échouage massif d'algues sargasses (détecteurs gaz H₂S), du matériel de la réserve nationale est mis à disposition. Il s'agit d'un phénomène assez régulier qui se reproduit chaque année sans nécessité d'engager du personnel en renfort.

Lors de l'épidémie de COVID-19, le SDIS a été particulièrement impacté. Un renfort du SDIS avec des sapeurs-pompiers venus de l'hexagone a eu lieu d'août à septembre 2021.

L'épisode de la tempête Fiona en septembre 2022 a nécessité l'engagement d'un détachement traitement de l'eau (40 pax) pour produire de l'eau à consommation humaine. Il faut noter que lors de cet épisode des difficultés ont été observées en lien avec la défiance des populations et des élus locaux sur la potabilité de l'eau. Les tests réalisés par l'ARS locale ont dû être confirmés par l'institut Pasteur en métropole.

Le dispositif FR-Alert est déployé et opérationnel depuis 2023.

Ce qui ressort de la concertation

A l'issue d'un travail d'état des lieux engagé localement, la Guadeloupe a formulé les propositions suivantes, organisées selon les cinq 5 axes thématiques étudiés dans le cadre de la concertation.

1- S'agissant des missions de la sécurité civile de demain :

- Elaborer un Schéma National d'Analyse et de Couverture des Risques (SNACR) pour anticiper les menaces à une échelle élargie,
- Renforcer les moyens zonaux, souvent insuffisants, pour assurer une gestion optimale des crises majeures,
- Instaurer un contrôle qualité rigoureux des formations au secourisme, en insistant sur les risques technologiques et routiers,
- Reconnaître pleinement le rôle des AASC, leur garantir des ressources adaptées et les intégrer dans une stratégie territoriale cohérente,
- Stabiliser la doctrine nationale de sécurité civile, en évitant les réformes successives qui fragilisent les acquis,
- Encourager la participation des AASC aux modules européens de formation (EUCP) en vue de renforcer leur capacité de projection et d'accueil de renforts,
- Créer une réserve nationale de matériels opérationnels pour garantir une disponibilité immédiate lors des déploiements,
- Désigner un directeur/coordonnateur de la sécurité civile afin d'assurer une gouvernance unifiée,
- Développer ou renforcer des UIISC dans les territoires non couverts, notamment en Outre-mer.

2- S'agissant de la population « actrice de sa résilience » et du citoyen « acteur de la sécurité civile » :

- Rendre obligatoires les formations aux gestes qui sauvent et à la culture du risque, dès l'école et dans les environnements professionnels et civiques,
- Créer un label de "citoyen résilient", valorisable dans la vie civique et professionnelle,
- Renforcer les dispositifs d'alerte par un système multi-niveaux et technologiquement redondant (sirènes, FR-Alert, réseau satellite Galileo),
- Mobiliser les acteurs de proximité (référénts bénévoles, formateurs des AASC) pour diffuser la culture du risque au cœur des quartiers et des territoires,

- En Outre-mer, structurer les actions de reconstruction selon une logique de résilience et durabilité, pas uniquement de restauration. Particularité de l'habitat indigne et risques majeurs,
- Réintroduire pleinement la défense civile comme composante juridique et opérationnelle de la sécurité intérieure,
- Conditionner certaines subventions ou autorisations à la participation active des collectivités et des entreprises à des actions de sensibilisation,
- Faire évoluer la Journée Nationale de la Résilience en un véritable Plan National de la Résilience,
- Elaborer une doctrine d'alerte territoriale claire et partagée, intégrant de manière cohérente les différents dispositifs existants.

3- S'agissant du continuum de sécurité civile et de la gestion des crises

- Transformer les plans de sécurité civile en outils opérationnels, fondés sur la méthodologie GOC (Gestion Opérationnelle et de Commandement), articulant objectifs, idées de manœuvre et tâches à accomplir,
- Interfacer les systèmes numériques de gestion de crise, afin d'éviter la redondance des saisies,
- Renforcer la place de la sécurité civile dans les dispositifs de pilotage de crise interministériels,
- Positionner les zones de défense et de sécurité (ZDS) en tête de réseau sur la gestion financière et les ruptures capacitaires des crises complexes,
- À l'image de l'ensemble des zones de défense, les EMIZ d'outre-mer devraient être pilotées par des emplois supérieurs de direction (ESD) pompiers,
- Structurer le COZ en une CIC zonale, à l'image de ce qui se pratique à l'île de la Réunion.

4- S'agissant du modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur

- Créer une réserve départementale de sécurité civile, voie intermédiaire entre SPV et SPP (réserve citoyenne des SIS),
- Déployer une doctrine nationale sur le bénévolat, déclinée au niveau départemental sous le pilotage du directeur/ coordonnateur départemental de la sécurité civile,
- Organiser une journée annuelle de rencontre des AASC pour mutualiser les pratiques et renforcer les réseaux en présence des autres acteurs de la sécurité civile,
- Adapter les parcours d'engagement aux nouvelles attentes : flexibilité, engagements plus courts, mobilités facilitées,
- Communiquer sur la réalité du métier/ activité de sapeur-pompier pour éviter les désillusions, notamment liées à la part très importante du SSUAP,
- Mettre en place un système de reconnaissance des compétences acquises via le bénévolat dans les parcours scolaires et professionnels,
- Application des grilles types pour les catégories A et A+ des SPP,
- Revoir les grilles indiciaires et statuts pour refléter les missions réellement exercées (notamment pour les SPP),
- Reconnaître le parcours des SPP réalisés en outre-mer et ce à l'image des autres filières de la fonction publique,
- Faire perdurer les contrats de service civique pour les missions de soutien à la population,
- Systématiser le soutien psychologique des acteurs de la sécurité civile (administratifs, associatifs, opérationnels) en post crise.

5- S'agissant de la gouvernance, du financement et des moyens des acteurs de la sécurité civile

- Déplafonner les contributions du bloc communal au budget du SDIS,
- Intégrer les contributions communales dans la convention pluriannuelle imposée par l'article L.1424-35 du CGCT,
- Intégrer une participation du Ministère des Outre-mer au budget des SDIS d'Outre-mer afin de compenser les surcoûts liés à l'éloignement et l'insularité,
- Permettre aux SDIS d'Outre-mer d'être éligibles aux dotations et fonds de l'État (DETR, DSIL, Fonds verts),
- Créer un pilotage national de l'innovation via l'ANSC ou un ministère dédié à la sécurité civile et à la gestion des crises,
- Le modèle d'innovation à deux niveaux (national pour la stratégie et le financement, local pour les expérimentations) permet une adaptation réaliste aux besoins du terrain,
- Créer un statut du bénévole de la sécurité civile permettant de mobiliser en tout temps et en toute heure en cas de soutien à la population,
- Mettre en place un contrat de bénévolat, offrant une forme de reconnaissance tangible, comme l'acquisition de points retraite ou scolaire/universitaire (pour les étudiants) selon l'engagement.

- Renforcer la TSCA ou créer un mécanisme de valorisation financière du « sauvé », impliquant davantage les assurances et mutuelles,
- Utiliser le pacte capacitaire pour financer les aspects liés aux risques complexes,
- Afin de financer les risques générés par l'activité touristique (secours à montagne, activités nautiques...), augmenter la taxe de séjour en créant une part dédiée au secours,
- Mobiliser le budget de l'Union Européenne pour équiper les SDIS, UIISC ou ESOL avec des moyens lourds (pompage, décontamination...),
- Stabiliser les outils numériques utilisés par les acteurs de la sécurité civile et garantir une souveraineté sur les données issues de l'IA, des drones ou de la cartographie,
- Systématiser l'exonération de la fiscalité et notamment de l'octroi de mer pour les acteurs de la sécurité civile.

Martinique

Principaux enjeux

L'alerte au risque tsunami est perfectible. L'EMIZ Antilles et la préfecture peuvent rencontrer des difficultés dans l'interprétation des messages d'alerte et dans la prise de décision d'évacuation des populations. Il n'existe pas, aux Antilles, de système comparable au centre d'alerte aux tsunamis (CENALT) pour l'hexagone.

Face l'échouage massif d'algues sargasses (détecteurs gaz H2S), du matériel de la réserve nationale est mis à disposition. Il s'agit d'un phénomène assez régulier qui se reproduit chaque année sans nécessité d'engager du personnel en renfort.

Lors de l'épidémie de COVID-19, le SDIS a été particulièrement impacté. Un renfort du SDIS avec des sapeurs-pompiers venus de l'hexagone a eu lieu d'août à septembre 2021.

Le dispositif FR-Alert est déployé et opérationnel depuis 2023.

Ce qui ressort de la concertation

A l'issue d'un travail de concertation engagé localement, la Martinique a formulé les propositions suivantes, organisées selon les cinq 5 axes thématiques étudiés dans le cadre de la concertation.

1- S'agissant des missions de la sécurité civile de demain :

- Renforcer la résilience des services et la capacité de réponse opérationnelle face à la fragilité des infrastructures mise en avant lors des récents événements cycloniques (IRMA en zone Antilles),
- Pallier les ruptures de capacités matérielles locales en minimisant les inévitables périodes de ruptures par du pré-positionnement d'équipements et moyens matériels et en dotant les Antilles de capacités de projets,
- Renforcer les dispositifs d'alerte et d'information, en intégrations notamment les avancées liées à l'intelligence artificielles,
- Faciliter l'atteinte des objectifs de planification en renforçant les effectifs mobilisés et en produisant des documents génériques harmonisés au niveau national,
- Prendre en compte le risque de désinformation et de déstabilisation pendant la gestion de crise à l'aide d'un pool de communicants formés et projetables.

2- S'agissant de la population « actrice de sa résilience » et du citoyen « acteur de la sécurité civile » :

- Perfectionner le dispositif FR-Alert avec le stockage et l'archivage du message diffusé et son extension aux opérateurs de téléphonie étrangers utilisés par les touristes,
- Prioriser les territoires antillais dans les plans de déploiement des sirènes d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- Appuyer le financement de dispositifs de veille et d'alerte au profit de communes exposées à des risques spécifiques face auxquels elles ne disposent pas de moyens de se prémunir seules,
- Renforcer la capacité de réaction des populations face à l'aléa tsunami avec une aide au financement de dispositifs d'information et de sauvegarde des populations,
- Equiper les préfectures en solution de communication radiophonique auprès de la population en cas de rupture des réseaux de télécommunication,

- Améliorer les dispositifs d'alerte et d'information grâce aux capacités de prédiction.

3- S'agissant du continuum de sécurité civile et de la gestion des crises,

- Mettre en place des budgets dédiés aux missions d'appui et de formation des SIS pour les EMIZ
- Doter le niveau zonal ultramarin d'un cadre officiel permettant d'envisager des relations opérationnelles régulières avec leurs partenaires régionaux de sécurité civile,
- Planification,
- Envisager la production de documents génériques, harmonisés, rédigés par le niveau national,
- Renforcer la planification de sécurité civile, mais aussi de défense civile pour la sûreté-sécurité des points d'intérêt vitaux avec la rédaction de documents de dimension nationale,
- Anticiper les phases « post-crise » et le « relèvement des territoires » par une planification nationale interministérielle,
- Renforcer la capacité de planification par le financement d'ETP supplémentaires au profit des SIDPC et de l'EMIZ,
- Réduire la vulnérabilité et garantir la continuité d'activité des entités essentielles à la gestion de crise : planifier le durcissement des infrastructures prioritaires et équiper les préfectures en moyens de communication satellitaires modernes et robustes.

4- S'agissant du modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur

- Répondre aux enjeux du volontariat en outre-mer avec un cadre administratif adapté aux spécificités ultramarines, permettant de mieux encadrer la gestion des sapeurs-pompiers volontaires par des textes dérogatoires,
- Proposer des parcours de carrières pour les officiers originaires des outre-mer,
- Mieux accompagner les élèves colonels ESD originaires des outre-mer au moment de leur formation à l'ENSOSP,
- Augmenter l'attractivité des SIS ultra-marins vis-à-vis d'officiers non originaires des outre-mer,
- Maintenir la filière sapeurs-pompiers ancrée dans la fonction publique territoriale.

5- S'agissant de la gouvernance, du financement et des moyens des acteurs de la sécurité civile

- Mettre en place une politique d'investissement permettant d'optimiser les stocks de réserve nationale de la zone Antilles,
- Constituer des stocks stratégiques afin de pallier des ruptures ponctuelles de capacités locales,
- Poursuivre la politique d'investissement de l'Etat dans le cadre des pactes capacitaires de sécurité civile face aux risques complexes émergents. L'intervention en milieux effondrés et à bord des navires et bateaux sont primordiales pour la zone Antilles,
- Intégrer les outre-mer dans la conception et la conduite de projets nationaux de déploiement d'outils destinés aux services opérationnels afin de limiter les fractures technologiques et permettre l'interopérabilité,
- Elargir la possibilité de recours au programme 161 pour la mobilisation des moyens intra-départementaux,
- Mobiliser une ligne budgétaire dédiée pour financer les réquisitions dont les préfets ont besoin dans l'urgence.

Guyane

Principaux enjeux

La Guyane est le territoire d'outre-mer le moins soumis à des risques naturels majeurs. Du fait du changement climatique, on constate une augmentation importante de l'activité lutte contre les feux de végétation.

Les particularités du territoire (sujets transfrontaliers complexes, impact majeur des flux migratoires et de la gestion des demandeurs d'asile...) ont un impact y compris sur les mécanismes et les moyens de la sécurité civile.

Les problématiques d'approvisionnement en eau potable dans des zones isolées sont de plus en plus marquées et les coupures électriques plus fréquentes.

L'EMIZ suggère depuis plusieurs années d'implanter une structure de la réserve nationale pour mise à disposition de matériel de sécurité civile à l'image de ce qui existe au niveau de l'EMIZ Antilles.

Lors de l'épidémie de COVID-19, l'ESCRIM a été engagé pour renforcer les moyens sanitaires : 40 pax (ForMiSC et SP) mobilisés pendant un mois

Le dispositif FR Alert déployé et opérationnel depuis 2023.

Ce qui ressort de la concertation

A l'issue d'un temps de concertation à laquelle étaient conviés les élus (dont l'association des maires de Guyane), la collectivité territoriale de Guyane, les intercommunalités, le SDIS, l'ARS, la gendarmerie et la police nationale ainsi que la Croix Rouge et la Croix Blanche, les propositions suivantes ont été formulées :

- Encadrer les spécificités des Outre-mer par des textes dérogatoires qui permettrait un emploi principalement en garde postée, source de meilleure rémunération et, en conséquence, d'attractivité,
- Officialiser la mobilité professionnelle des officiers de sapeurs-pompiers tout en prenant en compte leurs particularités et en menant des efforts sur la visibilité du parcours proposé l'accompagnement individualisé,
- Favoriser les mises à disposition sur des temps courts et des missions précises, permettant des échanges inter-SIS riches et pertinents,
- Prévoir des compensations financières lors des périodes de formation à l'ENSOSP, notamment pour les emplois supérieurs de direction, du fait de l'amputation de la prime vie chère,
- Favoriser les périodes d'immersion par le biais de conventions inter-SIS,
- Maintenir les ESD au sein de fonction publique territoriale,
- Prendre en compte le surcoût engendré par l'importation de matériel et mener une étude de pré-positionnement optimisé de matériels de réserve nationale,
- Mettre en œuvre des moyens de projection permettant une mutualisation des capacités opérationnelles,
- Allouer un budget pour les missions opérationnelles transfrontalières ou régionales,
- Inclure les risques sanitaires dans l'élaboration des différents plans de sécurité civile,
- Inscrire la Guyane comme territoire pilote face aux risques sanitaires et zoonotiques et mettre en place des unités mobiles douées d'une culture du risque et coordonnées avec l'ARS.

La Réunion

Principaux enjeux

Les risques volcaniques sont particulièrement présents avec une importante activité éruptive.

La maîtrise du risque feu de forêt est un enjeu. La surface forestière représente 33 % de l'île et les accès sont parfois très difficiles. Depuis 2011-2012, un Dash peut être mis en place à titre préventif pendant la saison sèche. Depuis 2019, le procédé est consolidé : un Dash et une mission d'appui en situation de crise (MASC) sont déployés pendant les 3 mois de la saison sèche afin de renforcer l'Etat-major de zone et protection civile de l'Océan Indien dans la stratégie de lutte contre les feux de forêts.

Le risque cyclonique est présent de décembre à avril. En janvier 2024, le cyclone Belal a mené à la projection d'un détachement de 100 pax (60 ForMiSC et 40 sapeurs-pompiers) pour une mission de 15 jours. En mars 2025, le cyclone Garance a nécessité des actions de reconnaissances, bâchages, ouverture d'itinéraires et de distribution d'eau menées par 328 personnels de sécurité civile engagés.

Des épidémies successives de dengue ont eu lieu de 2019 à 2021. 40 ForMiSC ont été déployés pendant deux mois chaque année pour participer aux opérations de lutte anti-vectorielle (démoustiquage).

En tant que chef-lieu de la zone de défense Sud Océan Indien, La Réunion a connu entre septembre 2023 et février 2024, la projection d'une mission d'appui en situation de crise (MASC), composée de 4 pax (ForMiSC et sapeurs-pompiers) dans l'objectif de faciliter la coordination entre la préfecture de la zone Sud Océan Indien et la préfecture de Mayotte

Le dispositif FR-Alert est déployé et opérationnel depuis 2023. Il est régulièrement utilisé par la préfecture.

Ce qui ressort de la concertation

Le préfet de la Réunion a organisé trois ateliers de travail visant à alimenter la contribution globale et partagée du territoire. Réunissant plus de 80 participants, ce chantier de réflexion s'est organisé autour de trois ateliers de travail thématiques :

- La Réunion, quelles missions pour la sécurité civile de demain ?
- Une population actrice de sa résilience, un citoyen acteur de la sécurité civile - Vers une approche globale de la gestion de crise.
- Bénévoles, volontaires, professionnels : un modèle de sécurité civile attractif, valorisé et protecteur.

1. Champ missionnel

Interrogés sur le champ missionnel de la sécurité civile, les participants ont identifié le besoin de clarification des champs de compétences entre les différents acteurs. Il conviendrait selon eux d'assurer un recentrage stratégique des missions, fondé sur l'identification de priorités opérationnelles.

Dans cette optique, la consolidation du rôle de la chaîne de commandement local dans la priorisation et la coordination des interventions est indispensable. Cela suppose également une consolidation des moyens de communication, gage d'efficacité et de réactivité.

Par ailleurs, la montée en puissance des capacités locales constitue un enjeu déterminant : l'acquisition d'un hélicoptère spécifiquement dédié aux missions de sécurité civile, adapté aux réalités opérationnelles du territoire, serait une priorité selon les participants. À cela s'ajoute la nécessité de structurer et développer la coopération internationale dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien.

2. Résilience de la population

La population réunionnaise ne saurait être réduite au statut de spectatrice face aux catastrophes. Elle en est souvent le premier maillon actif, engagée bien avant le déploiement des dispositifs institutionnels. Cependant, des signes de vulnérabilité émergent, soulignant l'urgence de préserver et renforcer les dynamiques citoyennes déjà à l'œuvre.

Il conviendrait dès lors de poursuivre et soutenir les actions existantes, notamment celles ayant fait leurs preuves, de reconnaître et valoriser les ressources sociales et humaines, et d'adapter les capacités d'intervention aux vulnérabilités propres à chaque territoire, quartier ou foyer.

L'avenir de la sécurité civile passe par une co-construction avec les citoyens, qui aspirent à être mieux reconnus, mieux outillés, et davantage associés aux processus décisionnels. Le rejet croissant d'une résilience « imposée » traduit une exigence de sens, de clarté et de participation active.

Point d'attention : Les récentes crises cycloniques (Nelal, Garance) ont révélé une impatience croissante au sein de la population face à la lenteur du rétablissement des services essentiels (voirie, eau, électricité, télécommunications). Cette exaspération pose la question du seuil d'acceptabilité des désagréments en contexte de crise. Il est important d'intégrer, dans les stratégies post-crise, une prise en compte explicite de cette impatience, par des réponses adaptées, mais également par un travail de pédagogie sur la réalité et la dureté des situations de crise.

3. Vers un modèle de sécurité civile plus attractif

Les participants ont réaffirmé que le volontariat constitue l'un des piliers de la sécurité civile. Sa pérennité repose sur sa valorisation concrète : une reconnaissance financière (indemnités, prise en compte dans les droits à la retraite) et un cadre d'activité respectueux de leur santé et de leur sécurité.

Le renforcement du lien entre jeunes sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers volontaires, tout comme la valorisation des parcours bénévoles (via le compte personnel de formation ou la reconnaissance dans les parcours professionnels), sont également essentiels pour fidéliser les engagements.

Il conviendrait également d'optimiser le cadre réglementaire applicable aux associations agréées de sécurité civile, afin de faciliter leur mobilisation. Dans cette même perspective, le service national universel pourrait devenir un levier pour renforcer le tissu associatif.

Enfin, le développement d'un forum annuel réunissant l'ensemble des acteurs de la sécurité civile permettrait de mieux faire connaître les formes d'engagement existantes, et de fédérer les énergies autour d'un projet commun.

4. Spécificités des régions ultrapériphériques (RUP) dans la gestion de crise : la nécessaire simplification des contraintes douanières

Les opérations de secours liées au cyclone Chido à Mayotte ont mis en évidence des contraintes logistiques majeures, résultant du statut des départements d'outre-mer de La Réunion et de Mayotte, classés comme régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

En vertu de ce statut, les deux territoires sont soumis à des réglementations douanières spécifiques : formalités d'exportation à l'origine, de transit à La Réunion, et d'importation à l'arrivée à Mayotte. Bien que certaines procédures aient pu être allégées par accord tacite, ces formalités subsistent et constituent un frein opérationnel dans un contexte de crise.

Dans cette perspective, il pourrait être légitime de s'interroger sur la possibilité de prévoir, en cas de crise, des dérogations temporaires aux obligations douanières entre ces trois territoires français. Une telle évolution permettrait de concilier impératifs réglementaires européens et exigence d'efficacité dans les secours.

Mayotte

Principaux enjeux

Mayotte est exposée à un risque cyclonique élevé sur l'île, à l'image du cyclone Chido le 14 décembre 2024. Selon le bilan officiel, il a provoqué 40 morts, 125 blessés graves et des milliers de blessés légers et de personnes déplacées. L'événement est inédit pour la France et a requis une réponse nationale massive. Les forces engagées dans le cadre de cet événement s'élèvent à plus de 1 900 sapeurs-pompiers et 800 sapeurs-sauveteurs.

Au 1^{er} mai 2025, les renforts nationaux (ForMiSC et sapeurs-pompiers) représentent déjà plus de 50 000 hommes / jour (chiffres records de 2024 déjà atteints dès le premier tiers de l'année). Le déploiement massif des forces et de leurs matériels a été assuré à la fois par des moyens aériens de sécurité civile (Dash), mais aussi par des moyens aériens militaires (A400M), complétés par des moyens des compagnies civiles. L'engagement des associations agréées de sécurité civile (AASC) aux côtés des sapeurs-pompiers fut précieux pour assurer l'ensemble des missions d'appui aux populations. Cette opération est toujours en cours.

Mayotte est également confrontée à un risque sismique nouveau depuis 2018 avec la naissance d'un volcan sous-marin à 50 km de l'archipel. Il a déjà provoqué de fortes secousses.

La position du territoire (sujets transfrontaliers complexes, impact majeur des flux migratoires) et les tensions sociétales ont également un impact majeur y compris sur les mécanismes et les moyens de la sécurité civile.

La forte poussée démographique et la pression migratoire impactent la sécurité civile. Par exemple entre avril et juin 2023, un détachement ForMiSC a été projeté pour une durée de trois mois, avec une rotation de 10 pax, en appui des forces de gendarmerie dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine (opération « Wuambushu »). L'objectif était de conduire des engins de travaux publics pour « décaser » des implantations de migrants.

La gestion des ressources en eau potable est, en outre, un enjeu majeur. Entre avril et juin 2023, un premier engagement d'un détachement de traitement de l'eau a été réalisé pour produire de l'eau

potable par désalinisation. Il a duré trois mois, avec une rotation de 15 pax. La production a été essentiellement destinée à un usage sanitaire. Il faut également noter qu'une mission d'appui en situation de crise en préfecture est dédiée à la crise de l'eau avec 4 pax et qu'un déploiement d'un détachement d'appui logistique (DAL) de 150 pax (ForMiSC) a permis la distribution de packs d'eau en provenance de l'hexagone

Lors de l'épidémie de COVID-19, une mission d'appui en situation de crise (MASC) et l'ESCRIM ont été déployés en soutien des services hospitaliers pour une durée d'un mois avec un engagement de 45 pax.

Des besoins réguliers en renforts sanitaires sont également observés depuis septembre 2023 avec, en conséquence, la projection de médecins et d'infirmiers issus des services de santé (SSSM) des SDIS avec une rotation de 14 pax.

Le dispositif FR-Alert est déployé et opérationnel depuis 2023.

Nouvelle Calédonie

Principaux enjeux

La sécurité civile est une compétence transférée à la collectivité et la compétence est intégralement exercée par le Gouvernement.

L'aléa cyclonique est considéré comme le plus dangereux sur le territoire. La saison s'étire de décembre à mars. Le dernier cyclone significatif date de 2003.

Le territoire est confronté à des risques sociaux très marqués. Par exemple, en octobre et novembre 2021, un détachement de 55 ForMiSC a été projeté pour une durée de deux mois pour une mission d'appui des forces de sécurité intérieure dans le cadre du référendum d'autodétermination.

En mai 2024, à la suite des émeutes, un détachement d'appui de sécurité civile a été engagé au profit du haut-commissariat. Il a participé à la sécurisation des lieux, au renfort des centres de secours (opérations courantes et feux urbains), à l'apport d'expertise sur la gestion des feux, au renfort de l'EMIZ et de la direction de la sécurité civile et la gestion des risques. Il a également appuyé les forces de l'ordre pour des ouvertures d'itinéraires.

La DGSGSC s'est également impliquée dans la gestion de cette crise au niveau interministériel avec la présence continue d'un officier de liaison au sein de la CIC Nouvelle-Calédonie et avec la forte implication du COGIC au sein de la cellule de coordination interministérielle logistique pour assurer le déploiement de l'ensemble des forces par les voies aériennes.

S'agissant des risques naturels, le territoire est notamment confronté à des risques climatiques liés au phénomène météorologique El Niño provoquant de graves sécheresses. De septembre 2023 à janvier 2024, une mission d'appui feu de forêt, avec une rotation de 3 pax, a été déployée en appui des autorités face à la forte pression incendiaire.

Le risque feux de végétation est de plus en plus présent avec une augmentation des surfaces brûlées et des départs de feux. En janvier 2024, un détachement de lutte à pied feux de végétation pour renforcer les secours locaux a été déployé pour une durée de 21 jours avec 30 pax (ForMiSC).

Les risques tsunami et séisme sont également présents.

Des risques technologiques importants sont présents avec 150 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le territoire, notamment en lien avec l'exploitation du nickel.

Principaux enjeux

L'exiguïté et l'insularité de ce territoire de l'océan Pacifique ainsi que son éloignement limitent d'emblée l'efficacité du dispositif de sécurité civile. L'archipel est très vulnérable et ne peut espérer un secours extérieur avant plusieurs heures, voire plusieurs jours.

La sécurité civile relève de la responsabilité de l'Etat, en l'occurrence du préfet, administrateur supérieur. Le territoire dépend de la zone de défense et de sécurité de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna. L'administration supérieure associe étroitement les autorités coutumières (dans le domaine de la prévention, l'adhésion de la population aux exercices de préparation, l'alerte donnée et la circulation de l'information).

Le territoire de Wallis et Futuna est plus particulièrement confronté au risque de cyclone et de tsunami, d'origine sismique, aux séismes et à deux types de phénomènes qui peuvent être, ou non, d'origine cyclonique : les fortes houles et les inondations, ainsi que les mouvements de terrain.

Les effets des risques naturels peuvent être amplifiés par des facteurs de vulnérabilité, naturels mais aussi anthropiques. En cas d'événement majeur, leur impact peut se trouver renforcé par des facteurs géographiques de vulnérabilité tels que l'insularité et l'éloignement. L'accroissement des effets des risques naturels majeurs découle aussi des activités humaines : manque de solidité du bâti en général, la concentration des populations et activités sur les zones littorales par exemple.

Ce qui ressort de la concertation

Fort d'un travail d'état des lieux engagé, la préfecture des Îles Wallis et Futuna a transmis une contribution mettant notamment en avant les éléments suivants :

1. La préparation à la gestion de crise est à la hauteur de ses capacités, avec des forces de secours très réduites : une trentaine de pompiers, dont la formation reste à compléter, et autant de gendarmes. La préfecture n'en décline pas moins son plan ORSEC et se dote dans la mesure du possible des outils standards de gestion de crise (salle de crise équipée, SYNERGIE, etc.). Les messages de prévention et de prudence se heurtent néanmoins à une attitude plutôt fataliste de la population, habituée aux événements et sachant faire preuve d'une certaine résilience
2. Le service d'incendie et de secours, de création récente, a hérité d'une organisation locale empirique et peu structurée. Il est aujourd'hui remis à niveau (véhicules, centre de secours, matériels) et doit désormais privilégier la formation de ses personnels. Le fonctionnement du SIS est encore grevé par le schéma mis en place pour faciliter sa création, par le biais d'un programme d'intervention territoriale de l'Etat administré par la DMATES (fonds DGOM et DGSCGC). Le SIS de Wallis et Futuna constitue à ce titre le seul financé à 100% par l'Etat.
3. Le territoire connaît de par ses caractéristiques des difficultés sur les communications de crise. Le réseau mobile étant vétuste et dépassé, les communications opérationnelles s'appuient encore sur un réseau radio VHF, avec plusieurs zones d'ombre, dont les conséquences sur la gestion des crises passées sont avérées. Cette faiblesse est également une contrainte pour le réseau des sirènes d'alerte dont la maintenance est une prouesse, et qui oblige la préfecture à conserver dans ses effectifs un technicien radio dédié.

Polynésie Française

Principaux enjeux

L'archipel est composé d'un grand nombre d'îles dispersées sur un vaste territoire. L'augmentation du niveau de la mer génère des points de vulnérabilité de plus en plus marqués.

La sécurité civile reste une compétence de l'Etat et n'a pas été transférée à la collectivité. Les centres de secours restent quant à eux communaux.

Le risque cyclonique est important et subit l'influence du phénomène El Niño.

Le risque tsunami est réel et pris en compte. Depuis 1964, le centre polynésien de prévention des tsunamis a été développé par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et a une bonne capacité d'alerte.

Lors de l'épidémie de COVID-19, un détachement mixte de 45 pax (ForMiSC et sapeurs-pompiers) pour une durée de 20 jours a été projeté pour renforcer les centres de vaccination et les centres de secours

Ce qui ressort de la concertation

Fort d'un travail de concertation engagé dès 2023, préalablement au **Beauvau de la sécurité civile**, et ayant mobilisé l'ensemble des acteurs locaux, la Polynésie française a présenté un rapport d'analyse et de recommandations, dans lequel il est proposé de :

1. Préfigurer l'installation d'un modèle supra-communal de sécurité civile qui valorise le positionnement des maires en qualité de directeur des opérations mais également comme décideurs de la politique d'incendie et de secours, tout en laissant une place importante aux Pays afin qu'il organise la solidarité territoriale et la péréquation entre les communes,
2. Intercéder, au travers du comité polynésien de sécurité civile et ses groupes de travail, pour l'émergence d'une gouvernance partagée et d'un financement adapté de la politique de sécurité civile, respectueux des équilibres politiques et institutionnels singuliers du territoire,
3. Envisager l'installation d'une contractualisation pluriannuelle entre les communes, le Pays et l'Etat (gigogne au sein d'un contrat cadre ou autoportant) afin de donner une perspective à l'installation au modèle supra communal retenu,
4. Participer au financement (en fonctionnement et en investissement) partagé du modèle de sécurité civile au moins temporairement pour installer la dynamique d'abondement entre les parties,
5. Adapter le champ missionnel des services d'incendie et de secours et l'imbriquer avec les besoins des politiques publiques du Pays notamment pour ce qui concerne la Santé (transport sanitaire, plateforme d'urgence Santé Secours),
6. Valoriser la résilience de la population polynésienne tout en continuant à déployer des outils de sensibilisation de la population aux risques et aux menaces qui concernant le territoire (PIMS, JNR...),
7. Moderniser le statut des sapeurs-pompiers afin de rendre attractif, valorisant et protecteur leur engagement citoyen, qu'il concerne les professionnels ou les volontaires,
8. Améliorer la formation des sapeurs-pompiers afin d'offrir une qualité de service à la hauteur des risques, des menaces et des enjeux du territoire, notamment dans les domaines courants mais aussi dans les domaines spécialisés,
9. Renforcer transitoirement les moyens de l'Etat et installer un véritable EMIZ « Polynésie française » afin d'une part de remplir intégralement les missions de l'Etat en matière de gestion de crise, mais également pour accompagner le changement de modèle de sécurité civile,
10. Faire de la réponse améliorée de la sécurité civile en Polynésie française et de la filière industrielle française d'incendie et de secours, des atouts pour le rayonnement de la France dans l'Indo pacifique (relocalisation ou intégration de l'académie de sécurité envisagée en Nouvelle-Calédonie).

Principaux enjeux

Les ouragans relativement fréquents dans les Caraïbes causent des dégâts importants sur les deux îles. Depuis les années 1950 et la décision de leur attribuer des prénoms, six tempêtes tropicales et quinze ouragans ont été recensés, dont six entre 1995 et 2000. Au regard de ces chiffres, il est possible de mesurer la récurrence des phénomènes cycloniques. Ainsi, Saint-Martin est en moyenne confrontée à un phénomène cyclonique tous les quatre à cinq ans, dont un phénomène majeur tous les vingt ans, comme l'illustrent les ouragans Luis, en 1995, et Irma, en 2017.

Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont été très marquées par le passage de l'ouragan Irma en 2017 : en 2017, l'ouragan Irma a tué 11 personnes et causé plus de 2 Mds€ de dommages dans les îles françaises avec, à Saint-Martin plus de 95 % des bâtiments affectés par ce phénomène.

Les Antilles françaises sont des territoires également particulièrement exposés au risque sismique à cause de leur proximité avec la zone de subduction entre la plaque Amérique et la plaque Caraïbe. L'île de Saint-Martin est fortement exposée à l'aléa sismique et se trouve dans une zone à forte sismicité (5/5),

Les crues torrentielles, les glissements de terrain, et les tsunamis sont également recensés parmi les risques recensés sur le territoire. La superposition de toutes les contraintes induites par ces aléas impacte les conditions d'aménagement et de construction de ces deux îles.

Ce qui ressort de la concertation (Saint-Barthélemy)

A l'issue des travaux de concertation conduits par la déléguée du préfet et la direction du STIS à **Saint-Barthélemy**, les propositions suivantes ont été formulées :

1. Les missions de la sécurité civile de demain

Plusieurs problématiques émergentes ont été identifiées, comme la nécessité de renforcer la formation sur des risques spécifiques tels que les espèces invasives, les requins, les sargasses ou bien sur la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (iguanes, boas) pouvant compromettre la sécurité des infrastructures, l'apparition de risques émergents, en lien avec le vieillissement de la population et l'aggravation du phénomène de désertification médicale, le développement de nouveaux risques technologiques (batteries au lithium, panneaux solaires, habitats inadaptés) ou l'arrivée massive de populations migrantes

Afin de répondre efficacement aux enjeux identifiés, les actions suivantes ont été proposées :

- Établir une liste centralisée et partagée des risques émergents susceptibles d'affecter le territoire,
- Instaurer un rendez-vous annuel dédié à la formation et au recyclage des compétences, avec une prise en charge financière adaptée,
- Concevoir des formations spécifiques portant sur les espèces à risque, les plans de continuité d'activité (PCA), et les thématiques émergentes,
- Prioriser la formation aux gestes de premiers secours pour les personnels saisonniers.

2. La résilience des populations et le citoyen acteur de la sécurité civile

L'analyse des dispositifs actuels met en évidence plusieurs vulnérabilités comme une sensibilisation insuffisante de la population aux situations de crise et aux gestes de premiers secours, notamment auprès des publics spécifiques tels que les saisonniers, les touristes, les jeunes et les enfants, une information d'alerte parfois peu accessible, non systématiquement multilingue ni centralisée, limitant son efficacité, des référents de quartier insuffisamment formés, faiblement intégrés et sans outils adaptés pour assurer leur mission ou encore des carences de plans de gestion de crise dans certains établissements recevant du public ou certaines entreprises.

Afin d'apporter une réponse face à ces difficultés, les propositions suivantes ont été formulées :

- Moderniser les vecteurs de communication de crise : améliorer les systèmes de haut-parleurs, utiliser pleinement l'application de la collectivité, et diffuser des messages multilingues (français, anglais, espagnol, portugais),
- Multiplier les points d'information stratégiques dans les lieux de passage à forte fréquentation : ports, aéroports, stations-service, navettes maritimes et aériennes,

- Renforcer et professionnaliser les référents de quartier : les former aux gestes de premiers secours et leur fournir des outils adaptés pour la remontée d'informations,
- Intégrer la sensibilisation à la culture du risque dès le plus jeune âge (école maternelle – cycle 1), et proposer des actions spécifiques pour les jeunes et les saisonniers,
- Identifier les ERP non conformes en matière de gestion de crise et les accompagner vers la mise en conformité,
- Renforcer la coopération avec le service de sécurité civile du STIS : organiser des réunions régulières, partager l'information et planifier des exercices conjoints,
- Prendre en compte la gestion des risques dans l'aménagement du territoire : intégrer les zones exposées aux risques naturels (glissements de terrain, vents forts) dans les documents d'urbanisme et adapter les normes de construction (résistance aux projectiles, etc.).

3. Le pilotage et l'animation de la gestion des crises et du continuum de sécurité civile

Plusieurs points de fragilité ont été relevés dans la gouvernance et la gestion opérationnelle des crises. Concernant la coordination des acteurs et la chaîne de commandement, il faut noter des difficultés à déclencher rapidement certaines décisions opérationnelles au niveau local et un manque de clarté quant aux responsabilités et à l'articulation entre les services de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Pour ce qui relève de l'alerte et de la communication de crise, la fiabilité du déclenchement des alertes est perfectible et on note un manque de traçabilité post-crise : absence d'outils systématiques de retour d'expérience et d'information aux élus. Enfin sur le volet de la coopération, il y a une absence de conventions formalisées avec les partenaires clés (STIS Saint-Martin, SNSM, Croix-Rouge, EVASAN avec la Guadeloupe) et des difficultés dans la mutualisation des moyens et des formations inter-îles.

Parmi les propositions formulées sur ce volet figurent :

- Clarifier la chaîne de décision et de commandement interservices et inter-îles,
- Formaliser une convention EVASAN avec la Guadeloupe,
- Élaborer un guide opérationnel sur la fermeture différenciée des ERP selon les typologies de crise
- Concevoir une fiche post-crise permettant d'informer les élus et de systématiser les retours d'expérience (RETEX),
- Mettre en service un centre local de veille tsunami,
- Formaliser les conventions avec les partenaires stratégiques (STIS Saint-Martin, SNSM, Croix-Rouge, Guadeloupe),
- Mutualiser les outils de communication, les formations et les cartographies de sécurité à l'échelle inter-îles,
- Développer une doctrine commune de gestion des crises majeures pour le nord des Antilles.

4. L'attractivité et la valorisation des différentes filières, la protection des acteurs

Concernant l'attractivité et la valorisation des métiers et activités de la sécurité civile, on note un faible relais local des campagnes de recrutement des réservistes et des bénévoles et une sensibilisation insuffisante des habitants, saisonniers, architectes et employeurs aux dispositifs d'engagement. Des difficultés persistantes sont rencontrées afin de recruter des volontaires pour le SNU et la réserve communale et il n'existe pas de dispositif local de service civique attractif : les jeunes privilégient des emplois mieux rémunérés. Sur le volet formation et montée en compétences, l'offre de formateurs disponibles localement est insuffisante et l'absence d'agrément pour organiser des formations ou recyclages sur l'île, nécessite des déplacements en Guadeloupe.

Fort de ces constats, parmi les propositions formulées figurent :

- Assurer un relais local actif des campagnes nationales de recrutement de la réserve et des bénévoles,
- Mettre en place une information systématique et adaptée à destination des saisonniers,
- Développer des conventions de coopération avec les établissements scolaires, les centres de formation, les hôtels et les associations (SNSM, Croix-Rouge, etc.),
- Organiser des événements de reconnaissance (rencontres VIP, cérémonies officielles),
- Instituer une médaille locale d'engagement civil,
- Valoriser les entreprises facilitant l'engagement bénévole (attestations Croix-Rouge, communication publique),
- Étudier la mise en place d'un compte d'engagement citoyen localement adapté,
- Développer des parcours d'engagement différenciés,
- Intégrer les métiers de la sécurité civile dans les dispositifs d'orientation professionnelle via France Travail,
- Adapter le service civique aux spécificités locales pour renforcer son attractivité.

Ce qui ressort de la concertation (Saint-Martin)

Le lundi 26 mai 2025 s'est tenue une demi-journée de concertation au lycée Daniella Jeffry de **Saint-Martin** dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile. L'événement a rassemblé les principaux acteurs locaux de la sécurité civile en présence du préfet et du président de la Collectivité. Les propositions suivantes, en lien avec les grands axes thématiques de la concertation ont été formulées.

1. La résilience des populations et le citoyen acteur de la sécurité civile

Sur le volet communication et sensibilisation de la population, les participants constatent une faible participation aux villages cycloniques organisés annuellement par la Collectivité et l'État et l'absence d'événement commémoratif relatif au cyclone Irma, pourtant marquant dans la mémoire collective de l'île. Ils notent également une communication insuffisante concernant les événements dédiés à la culture du risque, tels que la journée de la résilience ou les villages cycloniques. Il n'existe pas non plus de plan de communication annuel structuré sur les risques naturels.

Parmi les propositions formulées figurent :

- Repositionner le village cyclonique à une période plus favorable du calendrier local, afin d'éviter les conflits de programmation et de maximiser la participation,
- Envisager une commémoration officielle annuelle du cyclone Irma, en partenariat avec la Collectivité, pour entretenir la mémoire du risque et encourager la résilience collective,
- Mettre en place une communication systématiquement trilingue (français, anglais, espagnol) sur tous les supports de sensibilisation, à l'instar des flyers prévus pour la saison cyclonique 2025,
- Développer une stratégie de communication numérique ciblée, incluant la création et l'animation d'un compte TikTok, afin de mieux atteindre les jeunes générations.

2. Le pilotage et l'animation de la gestion des crises et du continuum de sécurité civile

Les participants ont identifié plusieurs difficultés dans le cadre de leurs échanges. Tout d'abord, les sept abris cycloniques présentent des insuffisances en matière de sécurité structurelle et d'encadrement, entraînant une perte de confiance de la population et une faible fréquentation. Les référents des abris ne sont pas formés aux gestes de premiers secours. Concernant les établissements scolaires, il faut noter leur intégration insuffisante aux exercices de crise, dont la fréquence demeure insuffisante. De plus, l'annuaire de crise, non actualisé, limite la mobilisation des ressources disponibles et la coordination efficace des partenaires. Sur le volet communication et technologies, le réseau satellitaire Starlink, bien que déjà utilisé par certains acteurs locaux, n'est pas déployé au niveau de la préfecture, limitant la résilience des communications en situation de crise. Enfin, les capacités des services de secours sont limitées par un déficit d'effectifs et de personnes formées aux gestes de premiers secours.

Parmi les suggestions formulées figurent :

- Organiser, en partenariat avec la Croix-Rouge, le STIS et la Protection Civile, une journée de formation PSC1 destinée aux référents des abris cycloniques et aux représentants désignés dans chaque conseil de quartier,
- Intégrer les établissements scolaires dans les futurs exercices de crise, sur le modèle de l'exercice Carib'Wave réalisé en mars 2025 sur le territoire de Saint-Martin et Saint-Barthélemy,
- Lors des visites de terrain du Préfet et du Président de la Collectivité, engager une réflexion sur la désignation d'un référent sécurité civile par quartier. Ce dernier assurerait le lien opérationnel avec l'État et la Collectivité, notamment pour le recensement des personnes vulnérables et des habitants souhaitant suivre une formation aux gestes de premiers secours.

3. L'attractivité et la valorisation des différentes filières, la protection des acteurs

Le modèle local de sécurité civile repose sur une participation volontaire insuffisante, compromettant son efficacité. Actuellement, seulement 30 % des effectifs sont constitués de pompiers professionnels, rendant la mobilisation de volontaires indispensable. Malgré les avancées apportées par la loi Matras, la mobilisation des jeunes demeure difficile. Plusieurs tentatives ont été initiées par le STIS et n'ont pas abouti à des résultats significatifs.

Il serait possible de renforcer l'attractivité des missions de secours en organisant, en lien avec la direction de la cohésion sociale ou de l'insertion de la Collectivité, des journées de sensibilisation et de promotion du volontariat, incluant des démonstrations au sein des casernes. Il a également été suggéré de développer une communication ciblée sur le volontariat en sécurité civile, notamment en valorisant des formes d'engagement compatibles avec des temps partiels, en partenariat avec France Travail.

4. La gouvernance, le financement et les moyens des acteurs de la sécurité civile

Selon les participants, la gouvernance locale de la sécurité civile présente plusieurs fragilités comme l'absence d'un état capacitaire exhaustif des moyens disponibles sur l'île, une forte dépendance aux financements européens pour l'acquisition de matériel, la dégradation accélérée des équipements, notamment en raison de l'humidité constante et la coordination perfectible avec les autorités hollandaises concernant les moyens et dispositifs de secours.

Parmi les propositions formulées figurent :

- La mise en place de groupes de travail techniques franco-néerlandais afin de renforcer la coordination opérationnelle, notamment sur la fermeture des établissements, le déclenchement des sirènes d'alerte, l'ouverture des abris anticycloniques et la communication de crise,
- L'élaboration d'un état capacitaire détaillé des moyens de sécurité civile par le cabinet du préfet, en vue d'identifier les ressources existantes, les besoins complémentaires et les opportunités de partenariats avec les entreprises locales, limitant ainsi le recours à la réquisition en situation d'urgence,
- La mise en place d'un contrôle régulier des stocks stratégiques afin de prévenir leur dégradation,
- La formalisation d'une convention de partenariat entre les services de secours pour assurer une mobilisation coordonnée des moyens matériels et humains en cas d'événement majeur. Un protocole d'entente entre les services français et hollandais est en cours de finalisation.

Saint-Pierre et Miquelon

Principaux enjeux

Par sa position géographique et du fait des conséquences du réchauffement climatique, le territoire est confronté à des phénomènes de neige et de verglas d'une ampleur inédite en saison hivernale.

Le phénomène d'érosion touche de nombreuses zones côtières.

On constate également une remontée des phénomènes cycloniques, qui touchaient auparavant uniquement les Antilles. De la même façon, le risque feu de forêt, jusqu'alors inconnu, se développe.

D'une façon générale, Saint-Pierre et Miquelon sont confrontés à une augmentation du nombre d'aléas auxquels la population doit être sensibilisée.

Ce qui ressort de la concertation

A l'issue de la demi-journée de concertation locale, pilotée par la préfecture (direction des services du cabinet) et qui a réuni les acteurs de l'archipel, les propositions et recommandations suivantes sont présentées :

1. Adosser les centres de secours à un SDIS (le SDIS 17 est pré-identifié) et signer plusieurs conventions de coopération pour assurer des formations pérennes et sous référentiel ainsi que les visites médicales d'aptitudes obligatoires et des mesures de prévention sur la santé au travail,
2. Passer d'une culture de l'oralité à une culture de l'écrit, planifier et rédiger les plans et règlements intérieurs de l'activité des services d'incendie et de secours,
3. Travailler sur les risques émergents du territoire et équiper le territoire d'engins adaptés et de personnels mieux formés,
4. Prolonger le pacte capacitaire pour les Outre-mer ou créer un fonds dédié à la sécurité civile en outre-mer pour les services municipaux non dotés de SDIS,
5. Créer un comité territorial de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (COTAMUPS),
6. Instaurer des visites aux SIS et aux urgences dès la petite enfance,

7. Mobiliser les deux communes pour réviser leurs DICRIM, une fois la révision du DTRM achevée,
8. Organiser des sessions du module Mentor vers les salariés du public et du privé (en lien avec la journée nationale de la résilience),
9. Développer le mécénat de compétences avec la Croix Rouge pour favoriser le bénévolat dans le secteur privé,
10. Intéresser les employeurs ou les bénévoles via la possibilité de bénéficier de crédits d'impôts, ou de privilèges fiscaux (à négocier avec la collectivité territoriale),
11. Communiquer sur toutes occasions visant à mettre en valeur l'engagement citoyen, dès le plus jeune âge,
12. Construire un circuit décisionnel national et international (Canada),
13. Développer un appui pérenne des mairies sur l'incendie et le secours et la prise en compte de leur PCS.





GRANDE ENQUÊTE EN LIGNE (SYNTHÈSE)





Composante essentielle du **Beauvau de la sécurité civile**, une grande enquête accessible à tous a été mise en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur du 4 juin 2024 au 30 avril 2025 pour recueillir les contributions de chaque acteur et de chaque citoyen intéressé. L'avis de tous ceux qui souhaitent faire part de leur analyse et de leurs propositions est ainsi pris en compte, étudié et intégré aux conclusions du Beauvau. Ce sont 13 111 contributions qui ont ainsi été enregistrées. La présente partie du rapport en présente les principaux enseignements.

L'intégralité du rapport d'analyse de la grande enquête en ligne est disponible en annexe.

Elaboration et diffusion de l'enquête

Auteur du questionnaire : Equipe projet

Thématiques traitées :

- Regard porté sur la sécurité civile
- Les missions de la sécurité civile
- Gouvernance, financement et moyens de la sécurité civile
- La résilience, la préparation et la formation de la population
- L'attractivité et la valorisation du modèle
- Le pilotage et l'animation de la politique publique de sécurité civile
- Attentes quant au Beauvau de la sécurité civile

Dates de diffusion : du 4 juin 2024 au 30 avril 2025

Canal de diffusion :

- Questionnaire hébergé sur la plateforme *Limesurvey*
- Questionnaire diffusé via le site internet du Ministère de l'Intérieur
<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/beauvau-de-securite-civile/soyez-acteur-du-beauvau-de-securite-civile>



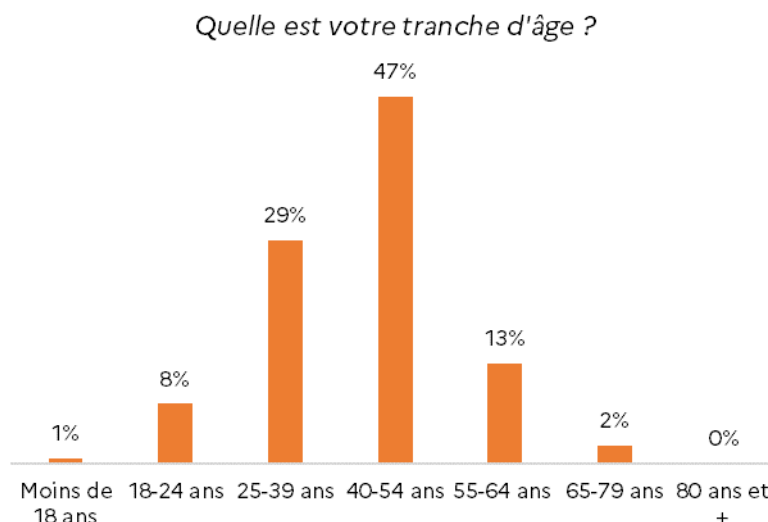
Répondants : 20 343 réponses dont **13 111 réponses complètes**

Traitement de l'enquête : traitement des réponses par l'équipe projet du Beauvau de la sécurité civile

Profil des répondants

Parmi les 13 111 personnes ayant intégralement répondu à l'enquête :

- **Près de la moitié sont issues de la tranche d'âge 40-54 ans** (47% des répondants)
- Près d'un tiers ont entre 25 et 39 ans (29%)



Parmi les départements particulièrement mobilisés figurent :

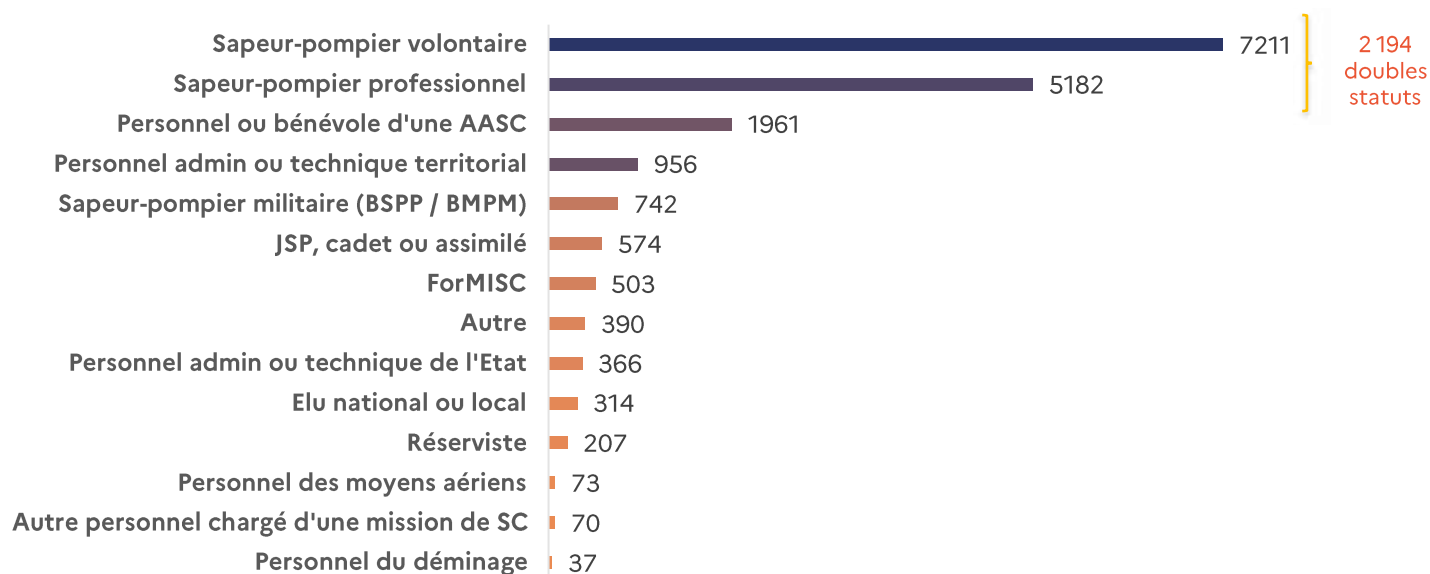
- Les Bouches-du-Rhône (5,8% des répondants)
- Le Nord (4,4% des répondants)
- Le Haut-Rhin (3,6% des répondants)

Département	Décompte	Pourcentage
13 - Bouches-du-Rhône	763	5,8%
59 - Nord	574	4,4%
68 - Haut-Rhin	475	3,6%
69 - Rhône	430	3,3%
44 - Loire-Atlantique	396	3,0%
83 - Var	337	2,6%
37 - Indre-et-Loire	335	2,5%
95 - Val-d'Oise	329	2,5%
78 - Yvelines	320	2,4%
84 - Vaucluse	318	2,4%
91 - Essonne	316	2,4%
77 - Seine-et-Marne	303	2,3%
35 - Ille-et-Vilaine	270	2,1%
63 - Puy-de-Dôme	269	2,1%
29 - Finistère	232	1,8%
56 - Morbihan	232	1,8%
45 - Loiret	215	1,6%
38 - Isère	183	1,4%
39 - Jura	174	1,3%
50 - Manche	172	1,3%

Top 20 des départements contributeurs à la grande enquête

Concernant l'activité des répondants :

Vous êtes ou vous avez été... (plusieurs réponses possibles)



Nb : un répondant pouvant sélectionner plusieurs réponses (par exemple, Monsieur X a été ForMiSC puis est devenu SPV), la somme des différents métiers et activités de la sécurité civile ne correspond pas au nombre total de répondants. De plus, il faut prendre en compte les doubles-statuts SPP-SPV.

Focus sur la représentation des différents métiers de la sécurité civile parmi les répondants à l'enquête

- **3,6% des SPV** (7 211 SPV sur 198 000)
- **12% des SPP** (5 182 SPP sur 43 000)
- **5,7% des militaires BSPP / BMPP** (742 sur un vivier de 13 000)
- **34,2% des militaires de la sécurité civile** (500 sur 1 470)
- **24,3% des personnels des moyens aériens** (73 sur 300)
- **10,6% des démineurs du GID** (37 sur 350)

Constats à retenir de la grande enquête

1. Regard porté sur la sécurité civile

- 74% des répondants indiquent que le rôle et les missions de la sécurité civile sont partiellement connus de la population et 61% des participants estiment que l'organisation de la sécurité civile n'est pas connue de la population
- 86% des répondants affirment que leur activité a du sens et leur procure un sentiment d'utilité
- 72% des répondants indiquent que leur choix de rejoindre la sécurité civile a été motivé par une vocation personnelle, 34% l'ont fait par adhésion aux valeurs de la sécurité civile et 22% mentionnent un engagement familial préexistant

2. Missions de la sécurité civile

- 53% des répondants indiquent que les activités de la sécurité civile doivent être redéfinies compte tenu des enjeux actuels
- 63% des répondants trouvent l'articulation et la coordination avec les autres autorités, institutions publiques plutôt voire totalement insatisfaisante
- 74% des répondants sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord avec le constat que certaines missions exercées par les acteurs de la sécurité civile ne relèvent pas de leur champ missionnel

3. Gouvernance, financement et moyens de la sécurité civile

- 44% des répondants estiment que le modèle de gouvernance des SIS est plutôt clair et 40% des participants estiment qu'il n'est plutôt pas adapté aux enjeux actuels
- 62% des participants pensent que les moyens de la sécurité civile sont partiellement adaptés aux enjeux de notre temps et ceux à venir
- 63% des répondants indiquent qu'il n'y a pas assez de mutualisations entre les SIS
- 84% des interrogés affirment qu'il faut renforcer les outils de recherche et de prospective
- 65% des répondants estiment que la collaboration avec le monde universitaire et de la recherche est insuffisante

4. Résilience, préparation et formation de la population

- 50% des répondants disent que le niveau de préparation de la population face aux crises est très insuffisant
- 54% des répondants affirment que la population n'est pas assez résiliente et 15% des interrogés déclarant qu'elle ne l'est pas du tout
- 68% des participants estiment que la charge de la préparation et de l'acculturation de la population aux risques doit être supportée partiellement par la sécurité civile
- 88% des répondants indiquent que les collectivités territoriales doivent être davantage impliquées dans l'anticipation et la préparation des crises

5. Attractivité et valorisation du modèle de sécurité civile

- 87% des répondants pensent que les différentes activités, métiers et engagements de la sécurité civile ne sont pas suffisamment connus, 79% des participants estiment qu'ils ne sont pas suffisamment attractifs et 88% des interrogés affirment qu'ils ne sont pas suffisamment valorisés
- 83% des répondants indiquent que le niveau de protection des acteurs doit être amélioré dans le domaine de la santé
- 54% des répondants affirment que l'exercice de leur activité au sein de la sécurité civile leur apporte une plus-value pour l'exercice d'autres activités professionnelles actuelles ou futures
- 50% des répondants disent pouvoir se projeter dans l'avenir dans le cadre de leur engagement, et 62% des participants pensent que leur engagement est durable

6. Pilotage et animation de la politique publique de sécurité civile

- 48% des répondants affirment que la politique publique de sécurité civile est cohérente mais 73% disent qu'elle n'est pas une politique publique reconnue comme telle
- 56% des répondants trouvent les perspectives et objectifs fixés à la sécurité civile plutôt pas clairs voire pas du tout
- 31% des répondants indiquent le département comme échelon territorial le plus adapté pour le pilotage et l'animation de la politique publique de sécurité civile
- 80% des répondants affirment que l'Etat doit davantage s'impliquer dans le pilotage de la politique publique de sécurité civile

L'analyse détaillée de l'ensemble des contributions, ainsi que des illustrations graphiques, sont disponibles dans le livret d'analyse de la grande enquête, annexé au présent rapport.



SYNTHÈSE



BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE



Depuis de nombreuses années, la sécurité civile a fait la preuve de sa capacité à répondre à des sollicitations opérationnelles toujours croissantes sur l'ensemble des territoires, dans l'hexagone, dans les outre-mer et à l'étranger.

Sous tension constante, son modèle nécessite une profonde adaptation pour lui permettre de faire face aux enjeux à venir, liés aux évolutions sociétales, au contexte géopolitique et au changement climatique.

Les constats établis sont sans ambiguïté.

1. Les missions des acteurs de la sécurité civile connaissent un accroissement dynamique, en lien avec une fréquence toujours plus grande des événements majeurs et des attentes toujours plus fortes de la population. Il en résulte une augmentation significative des facteurs de coûts dont la dynamique paraît inéluctable : augmentation des sollicitations opérationnelles, vieillissement de la population, réchauffement climatique... ayant des conséquences sur la mobilisation des services.

Dans ce contexte, l'absence d'anticipation suffisante des besoins opérationnels compromet notre capacité à faire face aux enjeux à venir mais aussi remettre en cause la soutenabilité des dispositifs existants.

2. Il est généralement admis que la sécurité civile est peu coûteuse si on la compare à d'autres politiques publiques de défense et de sécurité. Ses missions sont assurées pour un coût globalement faible, essentiellement dû à son modèle qui repose pour une large part sur des volontaires et des bénévoles.

Le modèle français de sécurité civile est aussi, *in fine*, source d'économies. Des études permettent d'objectiver les impacts positifs de l'intervention des secours, notamment dans le domaine de la lutte contre l'incendie. A ce titre, chaque hectare préservé équivaldrait à plusieurs dizaines de milliers d'euros, sans compter l'impact sur les vies humaines. Les réflexions sur la « valeur du sauvé » méritent d'être poursuivies pour objectiver l'apport économique de la sécurité civile en appréhendant la valeur des vies et des biens sauvés dans le cadre de l'intervention des secours et pour étudier la valeur du service que fournit la sécurité civile à la société en prévenant, en amoindrissant voire en empêchant les sinistres.

Au-delà du seul avantage économique, c'est le gain sociétal de l'outil « sécurité civile » qu'il convient de considérer afin de valoriser ce qu'il garantit : une couverture totale des risques de toute nature, un maillage complet du territoire et une disponibilité permanente auprès de l'ensemble de la population.

3. La résilience de la population demeure pour sa part insuffisamment développée, avec un citoyen pas encore totalement acteur de sa propre sécurité. Il en résulte un recul inquiétant de la culture de défense civile dans un contexte climatique, sociétal et géopolitique qui impose une réelle prise de conscience.

Fort de cet état des lieux, le ministre de l'Intérieur a souhaité engager, avec le **Beauvau de la sécurité civile**, une vaste concertation nationale portant à la fois sur les attentes sociétales et sur les évolutions nécessaires de notre modèle de sécurité civile.

Organisée autour de trois axes thématiques couvrant l'ensemble du champ de la réflexion, **la présente synthèse restitue les enseignements majeurs issus de cette démarche inédite qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de la sécurité civile**. Elle ne procède ni d'un jugement, ni d'une priorisation imposée. Elle s'attache au contraire à **faire émerger, avec rigueur et neutralité, les propositions les plus significatives portées par les participants**.

Les contributions, souvent ambitieuses, porteuses de simplifications fortement attendues et d'évolutions interministérielles majeures, traduisent une volonté collective de modifier en profondeur notre modèle tout en préservant son concept universel de diversité des acteurs qui fondent sa réussite et soutiennent son efficacité unanimement reconnue.

Il ressort des travaux l'impérieuse nécessité d'un changement de paradigme pour accompagner l'évolution de la sécurité civile en instaurant un pilotage par l'anticipation, en repensant les compétences et les missions dans une logique de simplification et de rationalisation, en renforçant la place de la sécurité civile dans l'organisation générale de la défense civile de la Nation.

Par la définition d'un contrat opérationnel national, il s'agira d'objectiver les attentes et d'en tirer les conséquences capacitaires, en s'inscrivant résolument la démarche dans une logique pluriannuelle et programmatique.

Beaucoup de choses ont déjà été dites à la suite des nombreux travaux préalablement engagés sur le sujet. Dans l'ensemble, les lignes de force qui se dégagent du **Beauvau de la sécurité civile** confirment les différents courants de pensée déjà exprimés au sein de l'écosystème de la sécurité civile. Mais si cette synthèse ne recèle guère de surprises, elle reflète fidèlement les attentes, les préoccupations et les aspirations de celles et ceux qui, chaque jour, vivent et font vivre ce système de l'intérieur.

Objectifs : affirmer le rôle et l'autorité du ministre de l'Intérieur sur la politique publique de sécurité civile au niveau national et local, reconnaître la mission de « soutien à la population » déjà assurée depuis plusieurs années par la sécurité civile, rendre plus efficace la mission de secours et soins d'urgence à personne, rendre cohérente la politique de prévention des risques, renforcer la capacité d'action de la sécurité civile, y compris en dehors de l'hexagone et à l'international.

1. Redéfinir les missions de la sécurité civile, en phase avec l'évolution des besoins de la population

L'objectif est de renforcer l'identité de la sécurité civile en précisant le cadre juridique de ses missions et de ses compétences, et en reconnaissant officiellement celle, déjà assurée, de soutien général à la population (l'assistance, les premiers secours, la distribution de produits de première nécessité ou encore le maintien du lien social).

Un contrat opérationnel clair et adapté à l'évolution prévisionnelle des risques, des menaces et des besoins de la population doit être défini, afin de permettre une planification pluriannuelle de l'outil de sécurité civile, au niveau territorial comme au niveau national.

La sécurité civile s'est récemment révélée indispensable pour faire face aux besoins d'assistance de la population (épidémies, vaccination, distribution d'eau...). Il s'agit ainsi de consacrer cette fonction essentielle comme un complément aux missions déjà reconnues de prévention des risques de toute nature, d'information et d'alerte des populations, ainsi que de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement face aux accidents, sinistres et catastrophes.

Propositions :

- ⇒ Définir un contrat opérationnel pour la sécurité civile prenant en compte les évolutions prévisionnelles en matière de risques et de menaces, et les besoins de la population
- ⇒ Reconnaître à la sécurité civile, par la loi, la mission de soutien général à la population
- ⇒ Inscrire les missions des moyens nationaux dans la loi afin de clarifier les conditions d'engagement opérationnel

2. Unifier la mission de secours et soins d'urgence aux personnes

Malgré les efforts engagés ces dernières années, la prise en charge préhospitalière des populations souffre d'importantes difficultés qui obligent à des recours toujours plus fréquents aux services d'incendie et de secours (SIS). Ces derniers sont devenus des acteurs majeurs du secours et du transport sanitaire préhospitalier, y compris en dehors des missions définies par les textes législatifs.

Aujourd'hui, plus de 80% des interventions des SIS sont consacrées au secours et au transport urgent et non urgent de personnes. Cette particularité, qui est progressivement devenue l'un des principaux enjeux pour la sécurité civile, impacte fortement le sens de l'engagement des sapeurs-pompiers, la disponibilité opérationnelle, le coût et la qualité des services.

Il n'y a pourtant aujourd'hui pas d'alternative crédible à l'engagement de la sécurité civile et des SIS pour l'assistance aux populations dans ce domaine. La sécurité civile doit donc investir pleinement ce secteur, ne plus subir, et se donner les moyens d'exercer les missions attendues par la population dans les meilleures conditions, en lien avec les autres acteurs concernés.

Cela ne passe plus par des ajustements de répartition des missions (comme cela a déjà été le cas ces dernières années, sans réelle amélioration du dispositif), mais par une véritable remise à plat des procédures et des dispositifs existants.

Propositions :

- ⇒ Confier au préfet de département la responsabilité de la coordination de la prise en charge des urgences préhospitalières et faire du préfet le garant de la cohérence territoriale des moyens alloués

- ⇒ Généraliser, dans un délai réaliste et compatible avec les impératifs techniques, les plateformes communes de traitement de l'alerte (15-18-112)
- ⇒ Sans remettre en cause la régulation médicale et les compétences du service d'accès aux soins (SAS), confier aux SIS la gestion des vecteurs de secours et d'évacuation des personnes, dans le cadre des urgences préhospitalières
- ⇒ Permettre aux SIS de développer une réponse graduée pour le secours à personnes
- ⇒ Créer plus de synergies entre SIS et transporteurs sanitaires privés
- ⇒ Optimiser la coordination des moyens hélicoptérés des ministères de l'Intérieur et de la Santé, pour garantir une complémentarité cohérente dans les domaines du secours, de l'évacuation et du transport sanitaire de personnes
- ⇒ Sur le plan financier, mettre fin au mécanisme des carences, générateur de difficultés récurrentes, au profit d'une contribution cohérente de la Santé et de l'Assurance maladie au système de sécurité civile et aux SIS en particulier

En complément, et dans la continuité de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels :

- ⇒ Conforter et renforcer les compétences des sapeurs-pompiers en secourisme et en paramédicalisation afin de préserver la ressource médicale pour l'hôpital
- ⇒ Faciliter l'intégration des associations agréées de sécurité civile aux côtés des SIS et des transporteurs sanitaires privés pour augmenter la capacité à agir

3. Mettre en cohérence l'ensemble des missions de prévention des risques, de planification et d'anticipation des crises

Les enjeux sont de structurer et concevoir la politique publique de sécurité civile et de repenser le champ de la prévention et de la prévision des risques de toutes natures, notamment ceux liés aux habitations, aux avancées techniques dans le domaine de la construction, ainsi que les risques émergents, comme ceux engendrés par les véhicules électriques ou les batteries, les pandémies nouvelles, le terrorisme de masse ou les conséquences du dérèglement climatique.

Il convient par ailleurs de tirer les enseignements de la disparition de la commission centrale de sécurité, qui n'a fait l'objet d'aucun dispositif de substitution et dont l'absence montre aujourd'hui tous ses inconvénients, notamment en matière de doctrine nationale.

Il s'agit en outre de développer la notion de « *défendabilité* » en affirmant le rôle central de la sécurité civile dans la prévention des risques naturels, industriels et technologiques, et en renforçant ses capacités d'action en amont des crises.

Propositions :

- ⇒ Elaborer un schéma national d'analyse et de couverture des risques duquel découle le contrat opérationnel de sécurité civile ainsi que la définition des besoins capacitaires (logique « missions, organisation, moyens »)
- ⇒ Mettre la sécurité civile au centre des évolutions techniques et technologiques créatrices de risques, pour mieux prendre en compte, en amont, les nouveaux risques et mieux s'y préparer
- ⇒ Donner une nouvelle dimension interministérielle à la sécurité civile en l'impliquant davantage dans les domaines de la prévention incendie pour l'ensemble des bâtiments et de prévention contre les risques naturels et technologiques
- ⇒ Instaurer un continuum de planification de sécurité civile interservices :
 - Simplifier, au niveau départemental, l'architecture et les procédures d'élaboration des plans et de leur mise à jour :
 - Planification d'analyse et de couverture (SDACR interservices)
 - Planification prévisionnelle risques majeurs et particuliers (corpus ORSEC)

- Relever la compétence en matière de Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) au seul niveau zonal en y intégrant les ordres d'opérations visant au renforcement interdépartemental et national
- ⇒ Renforcer, sous l'autorité du préfet, l'intégration des services d'incendie et de secours dans les processus de validation et de mise en œuvre des dispositifs relatifs à la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI), en cohérence avec la doctrine opérationnelle de lutte contre les feux de forêt
- ⇒ Renforcer la coopération interministérielle en matière de protection du patrimoine et élaborer un guide de doctrine opérationnelle interministériel

4. Conforter le positionnement de la sécurité civile à l'international

En portant assistance aux pays en difficulté, l'ambition est d'affirmer le rayonnement diplomatique de la France par le biais de ses missions de sécurité civile à l'international mais aussi par la formation des acteurs, en mobilisant notamment l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), l'Ecole d'application de sécurité civile (EcASC) et l'ensemble de l'écosystème de formation, ainsi que les équipes spécialisées du déminage et des moyens aériens.

Il s'agit également de valoriser ces missions de projection, qui constituent à la fois un vivier d'innovation par les échanges de bonnes pratiques, un levier de soutien aux exportations, et un atout stratégique en tant que capacité de renfort en cas de crise sur le territoire national.

En matière de sécurité civile et de gestion des crises, la France doit renforcer sa position au sein de l'Union européenne et accroître son influence auprès des institutions européennes. La sécurité civile française doit continuer à contribuer activement au développement de la politique européenne de protection civile, notamment en soutenant et promouvant le mécanisme européen de protection civile, afin de coordonner l'aide et la solidarité européennes face aux crises contemporaines.

Propositions :

- ⇒ Renforcer le réseau des experts techniques internationaux (ETI)
- ⇒ Renforcer la présence de la sécurité civile française auprès des instances européennes
- ⇒ Renforcer l'investissement de la sécurité civile française en matière de formation internationale
- ⇒ Poursuivre le développement de la base aérienne de sécurité civile (BASC) de Nîmes-Garons et obtenir sa reconnaissance à l'échelle de l'Union Européenne

Objectifs : conforter la sécurité civile comme politique publique régaliennne, interministérielle et territoriale, confier aux territoires, sous l'autorité des préfets, la capacité à structurer la réponse opérationnelle conformément à la réalité des besoins, renforcer le pilotage interministériel au plan départemental, zonal et national, rénover les mécanismes de financements de la sécurité civile, adapter le contrat opérationnel de sécurité civile.

1. Renforcer le pilotage de la politique territoriale de sécurité civile

L'enjeu est d'affirmer et de conforter la sécurité civile comme une politique publique régaliennne, interministérielle et, surtout, territoriale.

Il s'agit de conforter les compétences du maire tout en soulignant la pertinence de l'échelon départemental, mais aussi de renforcer le pilotage local, en reconsidérant l'organisation départementale de la sécurité civile. L'échelon zonal devra être renforcé dans son rôle stratégique de coordination et de mobilisation des moyens et des ressources opérationnelles.

Enfin, l'objectif est de promouvoir une logique de territorialisation, en conférant au préfet la faculté d'adapter l'organisation de la sécurité civile aux spécificités des territoires, afin de garantir une réponse opérationnelle proportionnée.

Propositions :

- ⇒ Structurer la politique publique de sécurité civile au niveau départemental, sous l'autorité du préfet, en renforçant la coordination et l'animation du réseau des acteurs dans le département (SIS, SIDPC, AASC, réserves...)
- ⇒ Renforcer le rôle de l'échelon zonal en matière de sécurité civile :
 - Conférer à la zone de défense et de sécurité des compétences directes en matière d'articulation des moyens et de pilotage des mécanismes de renfort
 - Clarifier les rôles respectifs de la chaîne hiérarchique du CEMIZ (DGSCGC – Préfet de zone)
 - Rendre l'échelon zonal responsable de la politique de planification et de formation
 - Conforter et renforcer les états-majors interministériels de zone (harmoniser leur organisation, étoffer leurs effectifs), les concentrer sur leur cœur de mission et réaffirmer leur dimension interministérielle

2. Renforcer le pilotage de la politique nationale de sécurité civile

Politique publique éminemment régaliennne, la sécurité civile doit continuer à être pilotée par le ministre de l'Intérieur, sur l'ensemble du continuum de la prévention des risques à la gestion de crises, en passant par la prévision, l'anticipation, l'engagement des secours et les actions de reconstruction post-crise.

Il s'agit également de renforcer le pilotage de cette politique publique interministérielle en instaurant une organisation fondée sur le principe d'une gouvernance unifiée, afin de favoriser une régulation cohérente et d'accroître l'efficacité de l'action publique dans ce domaine.

Propositions :

- ⇒ Unifier le continuum de la prévention des risques jusqu'à la gestion des crises, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur
- ⇒ Adapter et renforcer l'organisation de la DGSCGC en corrélation avec l'évolution des missions de la sécurité civile

3. Adapter les moyens humains de la sécurité civile

Dans le cadre d'un contrat opérationnel, l'enjeu est de définir les objectifs stratégiques assignés à la sécurité civile pour les années à venir, et d'en déduire les moyens humains, matériels et financiers indispensables à leur réalisation.

Il convient par ailleurs d'acter les évolutions juridiques, statutaires et organisationnelles requises pour préserver et pérenniser un modèle fondé sur la complémentarité entre professionnels civils et militaires, volontaires et bénévoles. Enfin, il s'agit de protéger l'ensemble des acteurs de la sécurité civile et de déployer une politique ambitieuse d'attractivité pour ses métiers et activités, afin de susciter des vocations durables et de renforcer l'engagement au service de l'intérêt général.

Propositions :

S'agissant de l'ensemble des acteurs

- ⇒ Renforcer la politique de santé, de prévention et de protection
- ⇒ Etudier la possibilité de mise en place d'un dossier médical unique, suivi au niveau central, et intégrant la traçabilité des expositions
- ⇒ Mieux assurer la prise en compte des recherches scientifiques pour la reconnaissance des maladies liées à l'activité professionnelle
- ⇒ Permettre une meilleure harmonisation de la lutte contre les violences internes et externes (remontée d'informations, partage des pratiques, formation, guides de doctrine...)
- ⇒ Mettre en place une stratégie de communication adaptée à la jeunesse s'appuyant sur les réseaux sociaux et en mobilisant des influenceurs pour faire connaître la sécurité civile

S'agissant des sapeurs-pompiers professionnels

- ⇒ Ouvrir un chantier d'ajustement et de remise en cohérence de la filière (requalification des catégories, équilibre de la chaîne hiérarchique, adaptation des missions, instauration de mécanismes de régulation...)
- ⇒ Finaliser la réforme des emplois supérieurs de direction (acte II)
- ⇒ Créer dans un périmètre à définir, un corps à l'Etat de sapeurs-pompiers professionnels, en instituant une gestion fortement déconcentrée
- ⇒ Renforcer l'accompagnement à la fin de carrière et à la reconversion - Travailler la reconnaissance des formations et la certification des titres professionnels
- ⇒ Renforcer l'attractivité de la filière « santé » des SIS et permettre la polyvalence des missions
- ⇒ Mieux protéger les structures d'emploi civiles et militaires contre les risques de mutations prématurées en étendant les obligations de service après formation

S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires

- ⇒ Impulser et soutenir les travaux menés au niveau européen pour garantir la pérennité de l'engagement volontaire pour la sécurité civile et les services d'incendie et de secours
- ⇒ Faciliter l'engagement volontaire par l'harmonisation des pratiques entre les SIS et l'adaptation des formations : donner la possibilité aux SIS de mieux adapter la formation des SPV en fonction de leur affectation et des missions qui leur sont réellement confiées
- ⇒ Promouvoir le recours à l'engagement différencié et au contrat pour certaines activités
- ⇒ Rénover le cadre de la valorisation de l'engagement volontaire (NPFR notamment) pour le rendre soutenable et pérenne
- ⇒ Améliorer le dispositif de mise à disposition des SPV par leurs employeurs en créant notamment une obligation de libérer les salariés en cas de crise majeure

- ⇒ Consolider les dispositifs associatifs des réseaux de jeunes sapeurs-pompiers et faciliter l'intégration des JSP en qualité de SPV à l'issue de leur formation
- ⇒ Renforcer l'attractivité de l'engagement citoyen volontaire par la mise en place de campagnes nationales de promotion du volontariat en cohérence avec une étude sociologique actualisée

S'agissant des bénévoles

- ⇒ Renforcer la place des bénévoles des AASC dans le continuum de sécurité civile, en clarifiant leurs missions pour garantir leur prise en compte dans les structures et instances départementales de coordination
- ⇒ Préciser les missions des AASC et des réserves citoyennes pour intégrer de nouvelles missions au bénéfice de la population
- ⇒ Améliorer l'organisation de la gestion des agréments départementaux
- ⇒ Promouvoir l'engagement bénévole au sein des AASC (crédits CPF, présentation lors de la JDC...)
- ⇒ Créer un label « employeur partenaire » pour le bénévolat associatif
- ⇒ Encourager le développement des réserves opérationnelles de sécurité civile - Déplafonner le nombre d'heures pouvant être exercées par les réservistes
- ⇒ Développer les conventions de mise à disposition de salariés (autorisations d'absence en cas de crise majeure)

4. Moderniser et sécuriser les financements de la politique de sécurité civile

L'objectif est d'engager une réflexion stratégique sur les trois leviers financiers susceptibles de soutenir durablement la politique de sécurité civile : la mobilisation de ressources nouvelles, la mise en place de pactes capacitaires portés par l'État en soutien à l'investissement et la conduite d'une politique volontariste de rationalisation des dépenses des services d'incendie et de secours (SIS).

De nouveaux équilibres devront être obtenus en lien avec les collectivités territoriales pour une évolution du cadre de financement, en abordant notamment l'assiette et les modalités de répartition de la TSCA, la possibilité de l'affectation d'une fraction de la taxe de séjour, le déplafonnement de la contribution du bloc communal, la participation accrue des métropoles, ainsi que le rôle respectif de l'État et des collectivités dans le financement de la BSPP et du BMPP.

Par ailleurs, il s'agit d'ouvrir une réflexion sur la notion de « valeur du sauvé », en lien avec la participation du secteur assurantiel, et de faire évoluer le champ de la facturation des interventions, tout en préservant le principe de la gratuité des secours pour les usagers.

Il importe en outre de soutenir dans la durée l'investissement des SIS, en pérennisant les pactes capacitaires et en créant un relai régional s'appuyant sur les fonds structurels européens.

Enfin, le modèle économique des associations agréées de sécurité civile doit être repensé en précisant le périmètre de leurs compétences et par le renforcement du conventionnement avec les SIS.

Propositions :

S'agissant de la mobilisation de ressources nouvelles

- ⇒ Elargir l'assiette de la TSCA à d'autres contrats et notamment aux véhicules électriques et aux contrats « habitations », ou augmenter son taux global
- ⇒ Déplafonner la contribution du bloc communal au financement des SIS, à hauteur de l'augmentation de la contribution du département hors TSCA
- ⇒ Evaluer une participation complémentaire des métropoles au financement des SIS, en cohérence avec leur poids économique et le volume opérationnel qu'elles génèrent
- ⇒ Affecter une part de la taxe de séjour aux SIS, au vu de l'impact des flux touristiques sur leur activité opérationnelle

- ⇒ Expertiser l'opportunité de repenser totalement le mécanisme de financement des SIS en confiant cette compétence au seul Département et en l'adossant, par exemple, sur une fraction additionnelle et fléchée de la taxe sur le foncier bâti
- ⇒ Rendre possible la facturation a posteriori par les SIS du coût des interventions générées par des activités ou comportements à risques
- ⇒ Interroger le rôle de l'Assurance maladie dans le financement de tout ou partie des transports sanitaires effectués par les SIS
- ⇒ Permettre aux SIS d'accéder plus facilement aux dispositifs de subventionnement existants (DETR, DSIL, Fonds vert...) et promouvoir le recours aux fonds européens (avec l'appui de l'échelon régional)
- ⇒ Interroger et reconsidérer la répartition du financement de la BSPP et du BMPM entre les collectivités bénéficiaires (département communes) et l'Etat
- ⇒ A partir des travaux sur la « valeur du sauvé », travailler à la mobilisation des assurances dans le soutien aux structures de sécurité civile en instaurant dans la loi le principe de l'obligation d'assurer les SIS et en expertisant la mise en place d'une assurance collective soutenue par l'Etat
- ⇒ Encourager la participation des Régions au financement des investissements des SIS, notamment s'agissant des projets d'intérêt supra-départemental ou éligibles aux fonds structurels européens
- ⇒ Sécuriser le modèle économique des AASC : allègements de charge, soutien à l'investissement, garanties (renforcement du monopole sur les DPS, clarification du rôle de formation auprès de la population)
- ⇒ Permettre l'accès au crédit d'impôt pour les formations aux gestes qui sauvent et au premier secours citoyen
- ⇒ Mieux réglementer le cadre de la téléassistance/télé-vigilance privée et envisager une contribution au fonctionnement de la sécurité civile par les sociétés gestionnaires

S'agissant de la rationalisation des dépenses

- ⇒ Agir sur les dépenses des SIS : renforcer les mutualisations entre établissements publics en étendant le champ des actions communes permises (partage de matériel, achats groupés) et en valorisant les achats mutualisés (dispositif incitatif avec versement d'un bonus financier)
- ⇒ Pour permettre une massification des achats et une réduction des coûts, généraliser la labélisation de sécurité civile (qui existe pour les équipements de protection individuelle) à l'ensemble des matériels et véhicules utilisés par les SIS
- ⇒ Envisager l'opportunité de systématiser la création d'établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours (EPIDIS)

S'agissant des pactes capacitaires en soutien à l'investissement

- ⇒ Pérenniser le principe de « pactes capacitaires », pour permettre à l'Etat de soutenir l'investissement des SIS autour de projets structurants (plateformes communes, RRF, couverture des risques émergents...)

5. Inscrire le renforcement des moyens nationaux dans la durée

L'enjeu est d'inscrire dans la durée et de planifier le renforcement des moyens nationaux de sécurité civile, en mobilisant les ressources nécessaires, y compris à l'échelle européenne, afin de faire face à l'intensification des crises.

Il convient de préserver la vocation nationale des unités militaires, tout en assurant leur ancrage territorial, dans un souci constant de proximité et d'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, il s'agit de prévoir l'adaptation progressive et continue des moyens nationaux, qu'il s'agisse des capacités aériennes ou des unités militaires, pour atteindre les objectifs opérationnels attendus, en intégrant les évolutions climatiques et sociétales qui redéfinissent les besoins.

Propositions :

- ⇒ Instituer un programme pluriannuel de renforcement des moyens nationaux, en corrélation avec le contrat opérationnel défini pour la sécurité civile
- ⇒ Programmer le renforcement capacitaire des moyens nationaux en lien avec l'évolution des risques majeurs et le schéma national d'analyse et de couverture des risques
- ⇒ Programmer la création d'unités ou de détachements militaires pérennes de la sécurité civile de format léger dans les zones de défense et de sécurité Antilles-Guyane et Sud océan Indien (amélioration de la capacité de projection et d'intervention, soutien aux SIS locaux, accompagnement de la population)
- ⇒ Intégrer l'augmentation continue de la sollicitation opérationnelle pesant sur les formations militaires de la sécurité civile en créant une unité militaire complémentaire sur le territoire métropolitain ou en renforçant les unités existantes notamment autour de la thématique NRBC
- ⇒ En lien avec l'Union européenne, programmer le renouvellement de la flotte aérienne de la sécurité civile pour l'adapter à l'évolution des besoins liée à l'accélération des conséquences du réchauffement climatique
- ⇒ Définir une stratégie opérationnelle pluriannuelle pour les services du déminage (missions, implantations territoriales...)
- ⇒ Participer à l'effort de réindustrialisation en soutenant la filière industrielle de sécurité civile française et européenne

6. Soutenir la recherche, le développement et l'innovation

L'ambition est d'élaborer une politique nationale volontariste et d'en définir les orientations stratégiques, afin de donner une cohérence d'ensemble à l'action publique, tout en préservant la capacité d'innovation à l'échelle locale. Il convient ainsi de structurer un cadre harmonisé permettant aux territoires de se mobiliser et de favoriser l'émergence de solutions adaptées, en lien avec les spécificités locales et les exigences nationales.

Propositions :

- ⇒ Créer une Académie nationale de la sécurité civile adossée à l'ENSOSP et comprenant un centre national de recherche, d'innovation et d'excellence
- ⇒ Renforcer le pilotage de la DGSCGC en matière de recherche et d'innovation
- ⇒ Renforcer la position de l'Agence numérique de la sécurité civile (ANSC) dans le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des projets de recherche et d'innovation
- ⇒ Etendre la compétence de l'Entente Valabre, à l'échelle nationale, en matière de formation, de recherche et d'innovation notamment dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêts
- ⇒ Développer le recours aux outils d'intelligence artificielle pour améliorer l'évaluation des risques et des besoins, et fiabiliser la réponse opérationnelle
- ⇒ Instituer un fonds de l'innovation de la sécurité civile pour favoriser le mécénat d'entreprise et structurer le financement des projets de recherche technologique

Objectifs : concrétiser le continuum de sécurité civile en clarifiant et précisant le rôle de l'ensemble des acteurs, simplifier et rendre plus opérationnels les outils, mieux accompagner les territoires, rendre effectif le rôle du citoyen acteur de sa propre sécurité.

1. Clarifier et concrétiser le concept de continuum de sécurité civile

L'objectif est de clarifier les rôles respectifs des acteurs, qu'ils soient publics et privés, au sein du continuum de sécurité civile, en approfondissant le principe de solidarité nationale et locale, et en renforçant la place des collectivités territoriales dans la chaîne de gestion des risques et des crises.

Il convient de conforter le binôme maire/préfet dans ses responsabilités opérationnelles, en affirmant son rôle central dans la coordination et la conduite des actions en situation de crise.

Par ailleurs, il importe de renforcer la solidarité départementale au bénéfice des communes, afin de soutenir efficacement l'accompagnement des populations.

Propositions :

- ⇒ Doter la sécurité civile d'un fonds d'intervention d'urgence, mobilisable en cas de crise majeure, adossé au Programme 161 « Sécurité civile »
- ⇒ Améliorer les dispositifs de formation des maires, en instaurant un parcours structuré de sensibilisation à la gestion de crise, spécifiquement conçu pour les nouveaux élus, en début de mandat
- ⇒ Assurer un accompagnement permanent des collectivités, par les services de l'Etat, dans le cadre de la préparation des crises, de leur gestion et du relèvement des territoires

2. Simplifier et rationaliser les outils de la planification

L'objectif est de renforcer le pilotage interministériel de la sécurité civile, placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, en matière de planification et d'anticipation.

Il convient d'adapter les outils de planification, en simplifiant leur architecture ainsi que leurs procédures d'élaboration et de mise à jour, afin d'en garantir la lisibilité et l'efficacité.

Par ailleurs, il s'agit de consolider le caractère opérationnel des volets relatifs aux exercices et aux retours d'expérience, tout en renforçant l'accompagnement des populations et des territoires, pour assurer une meilleure préparation collective face aux crises.

Il est nécessaire de mieux encadrer les prestataires et effecteurs intervenant dans le champ de la sécurité civile, tels que les bureaux d'études et les assureurs, pour garantir la qualité des interventions.

Propositions :

- ⇒ Simplifier l'architecture et les procédures d'élaboration des plans et de leur mise à jour (alléger la périodicité et les procédures)
- ⇒ Rendre obligatoire la prise en compte de l'anticipation de la gestion de crise dans l'ensemble des politiques publiques (continuité de l'activité, résilience...)
- ⇒ S'assurer que chaque commune soit réellement couverte par un plan communal de sauvegarde (PCS) ou un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), qui intègre la dimension « menaces »
- ⇒ Créer un label « sécurité civile » ou mettre en place un agrément pour les sociétés prestataires des collectivités pour la réalisation des PCS et des PICS
- ⇒ Renforcer la culture de la résilience avec des exercices impliquant réellement la population et tous les publics, et en associant les médias

3. Renforcer l'organisation du post-crise et l'accompagnement des territoires

L'objectif est de clarifier les missions et les compétences relevant de la phase post-opérationnelle, afin de garantir une répartition cohérente des responsabilités et d'améliorer l'accompagnement des maires dans leurs fonctions de soutien aux populations.

Il convient également de perfectionner les dispositifs d'anticipation en matière de relèvement des territoires, en intégrant cette dimension dès les premières phases de gestion de crise. Enfin, il s'agit de mieux articuler et mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans le relèvement, en favorisant une coordination efficace et continue entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et les partenaires privés.

Proposition :

- ⇒ Systématiser l'accompagnement des maires par les services de l'Etat et assurer le soutien financier des communes, chargées du relèvement des territoires, par le département, la région et l'Etat
- ⇒ Clarifier les compétences dans le cadre post-opérationnel - Perfectionner l'anticipation en matière de relèvement des territoires et mieux articuler et mobiliser les acteurs du relèvement

4. Concrétiser le concept de « citoyen acteur de sa sécurité »

L'objectif est de promouvoir une véritable politique de résilience et d'éducation aux risques, en ancrant durablement la culture du risque au sein de la société et en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Il convient de préciser les rôles respectifs des intervenants, en accordant une attention particulière à l'engagement des bénévoles, notamment au sein des associations agréées de sécurité civile (AASC) et des réserves, afin de valoriser leur contribution essentielle à la sensibilisation, à la prévention et à la préparation des populations face aux crises.

Propositions :

- ⇒ Rendre obligatoire la formation des jeunes dès l'école primaire, à l'image de la sécurité routière (ASSR) et assurer sa pérennité aux grandes étapes de la vie (possiblement sous la forme d'une « Fresque de la sécurité civile »)
- ⇒ Mobiliser le SNU comme levier d'attractivité et d'acculturation à la défense et la sécurité civile
- ⇒ Confier aux AASC, aux réservistes ou aux SIS la formation obligatoire des jeunes
- ⇒ Valoriser la formation et l'engagement citoyen par la mise en place de dispositifs incitatifs permettant une véritable reconnaissance dudit engagement et des compétences acquises
- ⇒ Elargir les domaines de l'éducation aux risques aux préoccupations actuelles et notamment les menaces et les risques liés à l'évolution climatique
- ⇒ Développer une application « Tous préparés – Mieux protégés » permettant aux citoyens l'accès à toutes les données relatives à la sécurité civile et à leur propre sécurité





ANNEXES

Liste des audiences et entretiens

Liste des contributions





Annexe

Liste des audiences et entretiens conduits par l'équipe projet

Date	Audition	Objet
12/04/2024	M. Pierre MOLAGER, Sous-directeur de l'administration territoriale de l'Etat Mme Astrid JEFFRAULT, cheffe du BOMATE SG-DMATES	Echanges sur les rencontres de l'ATE et présentation du Beauvau de la sécurité civile
22/04/2024	Réunion des chefs d'Etat-Major Interministériel de Zone (CEMIZ)	Présentation du Beauvau de la sécurité civile et des enjeux relatifs aux chantiers délocalisés
03/05/2024	M. Jacques WITKOWSKI, Préfet de Seine-Saint-Denis, ancien DGSCGC	Retour d'expérience et recommandations
06/05/2024	Comité de direction élargi DGSCGC	Présentation du Beauvau de la sécurité civile
22/05/2024 23/05/2024	Rencontres territoriales de l'ANDSIS	Présentation du Beauvau de la sécurité civile et échanges avec les directeurs et directeurs adjoints
23/05/2024	M. Claude RIBOULET, président du Conseil département de l'Allier, Président de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC)	Présentation du Beauvau de la sécurité civile
24/05/2024	Organisations syndicales de la sécurité civile (SPP, démineurs, moyens aériens)	Présentation du Beauvau de la sécurité civile
27/05/2024	Mme Paula MONNET-DARRAS, Cabinet de la Direction Générale des Outre-mer	Echanges autour des chantiers pour les Outre-mer

29/05/2024	Gal Joseph DUPRE LA TOUR, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSSP)	Visite de la BSPP et réunion de travail avec l'état-major autour du Beauvau de la sécurité civile
29/05/2024	Chefs des services interministériels de défense et de protection civile	Présentation du Beauvau de la sécurité civile lors du séminaire annuel des chefs SIDPC / EMIZ
30/05/2024	M. Jean-Paul BOSLAND, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et la <i>task-force</i> dédiée au BSC	Réunion de travail autour du Beauvau de la sécurité civile
31/05/2024	M. Jean-Baptiste ESTACHY, conseiller sécurité de Départements de France	Echanges sur la participation de DF au Beauvau de la sécurité civile
03/06/2024	Mme Stéphanie BIDAULT, chargée de la gestion des risques et des crises Mme Judith MWENDO, département Administration et gestion communales Association des maires de France (AMF)	Echanges sur la participation de l'AMF au Beauvau de la sécurité civile
04/06/2024	Association nationale des directeurs et directeurs départementaux adjoints de services d'incendie et de secours (ANDSIS)	Présentation du Beauvau de la sécurité civile
04/06/2024	M. Charles BALDASSARI, Mission sécurité et protection civiles et gestion des risques majeurs (Collectivité de Corse)	Echange sur les enjeux relatifs à la Corse dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile
05/06/2024	Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP)	Visite de l'ENSOSP, ateliers de travail avec les formateurs, instructeurs et stagiaires
07/06/2024	Mme Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la Préfète de la région Auvergne Rhône Alpes, Préfète de la zone de défense et de la sécurité sud-est, Préfète du Rhône	Echanges autour du Beauvau de la sécurité civile et de sa participation comme grand témoin au chantier « missions »
10/06/2024	Directeurs des services d'incendies et de secours (DDSI)	Présentation du Beauvau de la sécurité civile lors du séminaire des DDSIS
10/06/2024	CI Nicolas MARILLET, directeur du SDIS de Haute-Savoie	Entretien et mise en avant de préconisations
20/06/2024	CI François VALLIER, directeur du SDIS de Moselle	Entretien et mise en avant de préconisations

02/07/2024	M. Laurent PREVOST, ancien directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises	Retour sur son expérience de DG et mise en avant de préconisations
04/07/2024	Mme Pascale LEGENDRE, chargée de l'égalité et de la diversité au cabinet du DGSCGC	Echanges sur les enjeux d'égalité professionnelle et de diversité
05/07/2024	Organisations syndicales de la sécurité civile (SPP, démineurs, moyens aériens)	Journée d'échanges sur les attentes dans le cadre du chantier thématique « métiers »
05/07/2024	Association nationale des directeurs de services d'incendie et de secours (ANDSIS) et Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)	Echanges sur les attentes de l'ANDSIS et de la FNSPF quant au chantier sur les métiers
10/07/2024	CG Emmanuel CLAVAUD, directeur du SDMIS du Rhône	Entretien et mise en avant de préconisations
18/07/2024	M. Jacky GERARD, président CG Jean-Marc BEDOGNI, directeur Général et les équipes Entente Valabre	Réunion de travail autour du Beauvau de la sécurité civile
19/07/2024	VA Lionel MATHIEU, commandant le Bataillon de marins-pompiers de Marseille M. Yannick OHANESSIAN, adjoint au maire de Marseille en charge de la tranquillité et de la sécurité	Visite du BMPM et réunion de travail avec l'état-major et la direction autour du Beauvau de la sécurité civile
19/07/2024	M. Richard MALLIE, PCASDIS 13 Col Jean-Luc BECCARI, directeur du SDIS 13 et ses équipes	Visite du SDIS 13 et présentation de la contribution du SDIS13 au Beauvau de la sécurité civile
22/07/2024	Comité de direction élargi de la DGSCGC dédié au Beauvau de la sécurité civile	Point d'étape sur le Beauvau de la sécurité civile
22/07/2024	Centre de déminage de Marly-le-Roi	Echanges avec l'encadrement et les équipes du déminage
29/08/2024	CI Cédric RIGOLLET, directeur adjoint de la protection civile Polynésie française	Discussion autour des enjeux du Beauvau de la sécurité civile pour la Polynésie française
04/09/2024	Groupe référent sécurité civile Inspection générale de l'administration	Présentation du Beauvau de la sécurité civile et échange avec le groupe référent
05/09/2024	Mme Nathalie SMIRNOV, directrice générale et l'encadrement Croix Rouge française	Visite du campus à Montrouge, échanges autour de la mobilisation des AASC lors des JOP et retours sur leurs attentes pour le Beauvau de la sécurité civile

26/09/2024	Congrès national des sapeurs-pompiers de France	Conférence dédiée au Beauvau de sécurité civile / échanges avec les participants
08/10/2024	Comité de pilotage Secours et soins d'urgence aux personnes	Participation de l'équipe projet au comité de pilotage de la DGSCGC sur les enjeux du SSUAP
09/10/2024	M. Nicolas CHEBROUX, CEM CGU	Echanges sur le modèle de sécurité civile du Québec
11/10/2024	M. Frédéric PAPET, inspecteur général Inspection générale de l'administration	Présentation de la mission SIDPC menée par l'IGA
24/10/2024	Atraksis - Journée Tech & Secours	Participation de l'équipe projet à la journée autour de l'innovation
05/11/2024	Comité des financeurs	Echanges sur le financement des SDIS
06/11/2024	Réunion zonale des DDSIS de la zone Ouest (Le Mans)	Participation à la réunion zonale et échanges autour du Beauvau
06/11/2024	Réunion mensuelle DGSCGC / DDSIS	Participation de l'équipe projet à la réunion mensuelle et échanges autour des attentes des DDSIS
07/11/2024	Gal Arnaud DE CACQUERAY, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSP)	Echanges avec l'état-major autour de la contribution de la BSPP
14/11/2024	M. Christian SOMMADE, secrétaire général de Résilience France	Rencontre pour échanger sur les attentes de Résilience France sur le chantier dédié à la résilience
15/11/2024	Direction générale de l'enseignement scolaire Ministère de l'Education nationale	Echanges préparatoires en vue du chantier « résilience »
20/11/2024	Rencontres annuelles de l'ANDSIS	Echanges avec les directeurs
27/11/2024	Mme Françoise DUMONT, sénatrice du Var	Entretien sur les travaux parlementaires relatifs à la sécurité civile et échanges sur ses attentes
29/11/2024	Fédération nationale de la protection civile (FNPC)	Visite des locaux de la FNPC et échanges autour de la contribution de la fédération pour le Beauvau de la sécurité civile
03/12/2024	Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur	Réunion de travail (enjeux légistiques)

03/12/2024	M. Didier LEMAIRE, député de la 3 ^{ème} circonscription du Haut-Rhin	Entretien sur les travaux parlementaires relatifs à la sécurité civile menés par le député et échanges sur ses attentes
06/12/2024	Séminaire de l'Institut des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur	Présentation du Beauvau de la sécurité civile
13/12/2024	Réunion mensuelle DGSCGC / DDSIS	Participation de l'équipe projet à la réunion mensuelle et échanges autour des attentes des directeurs
19/12/2024	Mme Béatrice STEFFAN, préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris	Echanges sur les enjeux spécifiques de la zone de défense et de sécurité de Paris
14/01/2025	Réunion zonale des DDSIS de la zone d'Ile-de-France, en présence de la préfète secrétaire générale de la zone de défense de Paris SDIS de Seine-et-Marne	Echanges avec les DDSIS de la zone Ile-de-France et le SGZDS sur les enjeux franciliens
28/01/2025	M. Dominique LAIN, PCASDIS 83 CG Éric GROHIN, directeur départemental SDIS du Var	Entretien avec les autorités, séance avec le comité de direction élargi sur leurs attentes de la concertation, visite du SDIS et de son centre opérationnel, focus sur le déploiement de NexSIS
28/01/2025	Rencontre "regards croisés : sapeurs-pompiers civils et militaires » UIISC Brignoles	Table ronde autour des métiers de sapeurs-pompiers et de sapeurs-sauveteurs
28/01/2025	CI Nicolas RYNINE, chef de corps et état-major de l'UIISC7 (Brignoles)	Discussion sur les attentes des sapeurs-sauveteurs dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile
20/02/2025	M. Jean-Paul BOSLAND, président de la FNSPF et la <i>task force</i> dédiée au Beauvau de la sécurité civile	Discussions autour de la contribution de la FNSPF remise au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur
24/02/2025	M. Stéphane MORIN, Président de l'ANDSIS et le comité de direction	Echanges concernant la contribution de l'ANDSIS au Beauvau de la sécurité civile
27/02/2025	Réunion zonale des DDSIS de la zone de défense et de sécurité Nord Préfecture du Nord	Participation à la réunion zonale et échanges autour du Beauvau de la sécurité civile
27/02/2025	Réunion de travail avec l'EMIZ et les DDSIS de la zone Nord	Echanges autour des enjeux de la concertation

27/02/2025	M. Jacques HOUSSIN, PCASDIS 59 CG Gilles Grégoire, directeur départemental	Rencontre pour évoquer leurs attentes de la concertation
11/03/2025	M. Yannick CHENEVARD, député du Var	Entretien sur les travaux parlementaires relatifs à la sécurité civile et échanges sur ses attentes
25/03/2025	M. Grégory ALLIONE, député européen	Entretien sur les enjeux européens pour la sécurité civile et échanges sur ses attentes de la concertation
27/03/2025	Echange avec les référents zonaux des services interministériels de défense et de protection civile	Echange sur l'exercice de consultation des SIDPC mené à l'échelon zonal
01/04/2025	Séminaire des chefs d'Etat-major interministériels de zone (CEMIZ)	Echanges avec les CEMIZ sur le rôle et le périmètre de la zone de défense
08/04/2025	M. Jean-Marie FIEVET, député des Deux- Sèvres	Entretien sur les travaux parlementaires relatifs à la sécurité civile et échanges sur ses attentes
09/04/2025	Réunion avec les EMIZ Sud-Océan Indien et Antilles Guyane	Echanges préparatoires à la consultation outre-mer
10/04/2025	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	Echanges sur la vision du CNFPT concernant les enjeux de sécurité civile, dont la formation
25/04/2025	SAMU-Urgences de France (SUdF)	Réunion autour des enjeux relatifs au SSUAP
29/04/2025	Chefs des services interministériels de défense et de protection civile	Présentation de la synthèse des contributions des SIDPC dans le cadre du séminaire annuel des chefs SIDPC / EMIZ
20/05/2025 21/05/2025	Rencontres territoriales de l'ANDSIS	Echanges avec les directeurs et directeurs adjoints sur les thèmes du financement, de la gouvernance, de la résilience...

Nb : ne sont pas référencées les réunions de travail techniques avec les équipes de la DGSCGC

Services d'incendie et de secours	SDIS 01 (Ain)	Fiche sur la place du numérique au sein de la sécurité civile
	SDIS 07 (Ardèche)	Fiche sur le financement des SIS via la taxe de séjour
	SDIS 10 (Aube)	Fiches sur le champ missionnel, l'évacuation dans les centres hospitaliers de proximité, le financement des générateurs de risque, l'affirmation du rôle du conseil départemental dans la gestion des crises, le développement de la résilience des territoires, la création d'un fonds d'urgence et de solidarité face aux crises, l'intégration de la résilience dans les fonds d'aménagement du territoire, la prévention à l'école, le soutien aux CPI et au volontariat et la prévention à destination de la population
	SDIS 13 (Bouches-du-Rhône)	Remise d'un rapport avec une liste de propositions associées à chacun des chantiers
	SDIS 18 (Cher)	Fiche sur les conseils départementaux de sécurité civile et transmission d'un mémoire intitulé " <i>Repenser l'organisation des SIS</i> "
	SDIS 22 (Côtes d'Armor)	Fiches sur l'assermentation des sapeurs-pompiers, le cahier des charges national engins verts, la création d'un référentiel technique européen, l'éligibilité aux subventions, le financement des SIS par la Caisse primaire d'assurance maladie, la formation des élus à la gestion des crises, l'installation des professionnels de santé, l'intégration de la sécurité civile dans les programmes scolaires, le logement pour les SPV via le mécénat, les quotas de TSP, les plateformes d'appel uniques, la protection juridique des SDIS et la représentation de la sécurité civile à l'UE par un ESD

	SDIS 28 (Eure-et-Loir)	Fiche sur l'expérimentation du recours à des sapeurs-pompiers à temps non complet
	SDIS 29 (Finistère)	Fiches sur l'augmentation du financement des SDIS, la diminution des interventions via un recentrage sur l'urgence et la prévention des risques, la DETT, la protection des sapeurs-pompiers face à l'incendie et les plateformes communes d'appel
	SDIS 40 (Landes)	Fiches sur la mise en œuvre d'un fonds d'urgence, la sécurité civile à l'international, les mutualisations, la recherche et le développement, la taxe de séjour et le SSUAP
	SDIS 44 (Loire-Atlantique)	Fiches sur de nouveaux financements, l'accès aux dispositifs de financement, la standardisation des besoins et la massification des achats, les concours et examens de catégorie C, la charge du développement du maintien des compétences, les règles d'assimilation adaptées aux SIS, les délégations d'attributions du CASDIS, la réquisition préfectorale en matière de lutte contre les incendies de surfaces agricoles, végétations et forêts, le logement des SPV et l'emploi des travailleurs en situation de handicap
	SDIS 45 (Loiret)	Fiches sur le dernier recours, la solidarité nationale, la disponibilité des SPV et la téléassistance
	SDIS 58 (Nièvre)	Rapport de situation pour le département de la Nièvre et formulation de propositions autour de 4 axes : (1) une sécurité civile au secours de la santé, (2) une sécurité civile au secours de ses sapeurs-pompiers, (3) une catégorisation à exploiter et (4) un mode de financement fragile
	SDIS 59 (Nord)	Fiches sur les SPV, les chef d'agrès tout engin, le contexte opérationnel et financier du SDIS, les délégations d'attribution, la DAAF, la gouvernance et le financement, les ESD, la durée d'exercice des DDSIS, la transition écologique et le SSSM
	SDIS 62 (Pas-de-Calais)	Fiche formulant des propositions pour les 5 axes thématiques de la concertation et motion du bureau du CA soutenant lesdites propositions
	SDIS 65 (Hautes-Pyrénées)	Organisation d'un atelier d'intelligence collective au SDIS
	SDIS 68 (Haut-Rhin)	Fiches sur l'augmentation des sollicitations du SDIS, l'éligibilité aux subventions, les missions, NexSIS, les ressources médicales et le volontariat

	SDIS 76 (Seine-Maritime)	Remise d'un rapport au ministre délégué
	SDIS 81 (Tarn)	Fiche sur la maîtrise de la téléassistance
	SDIS 82 (Tarn-et-Garonne)	Remise d'une contribution relative aux missions de la sécurité civile de demain et à la gouvernance, le financement et les moyens des acteurs de la sécurité civile
	SDIS 85 (Vendée)	Fiche sur les conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
	SDMIS	Remise d'un rapport incluant des fiches sur la réponse capacitaire, le contrat territorial Etat-collectivités, la résilience citoyenne, la simplification normative, le renforcement de la DGSCGC, le rayonnement de la sécurité civile et l'attractivité des SIS, l'influence française à l'étranger, la création d'une commission nationale de sécurité et la refonte du modèle de financement des SIS
	BSPP	Remise d'un rapport à l'équipe projet du Beauvau de la sécurité civile lors de la visite du 7 novembre 2024
Associations agréées de sécurité civile	BMPM	Remise d'un rapport à l'équipe projet du Beauvau de la sécurité civile lors de la visite du 19 juillet 2024 Envoi d'une lettre de réflexion sur la modernisation de la sécurité civile au DGSCGC dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile. Idées majeures : un citoyen mieux formé à l'occurrence des risques et plus intégré à la réponse, un renforcement de l'appui apporté aux SIS par l'échelon central dans le domaine de la prévention contre l'incendie et de l'innovation technologique, la prise en compte des nouveaux risques et des efforts de préparation et d'adaptation, le besoin de capacités de projection et de réaction rapide, la spécificité des unités militaires et la nécessité de ré-investir le champ de la défense civile
	Croix-Rouge Française	Remise d'un rapport de synthèse : <i>"Passer d'une logique de soutien à une logique de résilience des populations"</i> . Rapport organisé en 3 axes : (1) préparer la population aux crises pour mieux les affronter et rendre les citoyens acteurs (2) renforcer la présence des AASC dans la chaîne du secours pour assurer un continuum de sécurité civile (3) les AASC, un modèle à renouveler et renforcer

	Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS)	Remise d'un rapport de synthèse intitulé <i>"Faire du citoyen un acteur majeur de la sécurité civile 2004"</i> aux <i>"citoyens acteurs de la résilience des populations 2024"</i>. Rapport organisé en 6 axes : (1) le citoyen acteur de la réduction des risques (2) citoyens et sauveteurs acteurs du risque de la noyade (3) collaboration inter-associative en SC (4) éviter l'avènement d'un secourisme à deux vitesses (5) pérenniser les AASC, encourager et reconnaître le bénévolat (6) encourager et reconnaître le bénévolat ultramarin
	Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs (UNASS) Fédération des secouristes français Croix Blanche Ordre de Malte France Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS) Croix-Rouge	Envoi d'un courrier inter-associatif au ministre de l'Intérieur accompagné d'un rapport intitulé <i>"Propositions inter-associatives sur les politiques publiques de sécurité civile"</i>. Rapport organisé en 3 axes : (1) renforcer le modèle économique des AASC, (2) renforcer la reconnaissance des AASC et de leurs bénévoles, (3) régulariser des pratiques courantes et refondre certains référentiels
	Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC)	Remise d'un rapport organisé en 3 axes : (1) renforcer le modèle économique des AASC, (2) renforcer la reconnaissance des AASC et de leurs bénévoles, (3) régulariser des pratiques courantes et refondre certains référentiels. <i>NB</i> : l'Association départementale de protection civile du Pas-de-Calais a remis un document reprenant les mêmes préconisations
	Conseil National de la Protection Civile (CNPC)	Remise d'un mémorandum dans le cadre de l'atelier dédié au rôle et au modèle économique des associations agréées de sécurité civile

Fédérations Associations Organisations syndicales	Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF)	Remise d'un rapport au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur intitulé " <i>Consolider et faire évoluer le modèle français de sécurité civile</i> " lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France.
	Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours (ANDSIS)	Remise d'un rapport de contribution avec 25 propositions relatives aux 5 chantiers thématiques de la concertation
		Compte-rendu des travaux des Rencontres territoriales de l'ANDSIS (Bourg-en-Bresse, Ain)
	CGT des SDIS	Remise d'une contribution globale relative à l'ensemble des chantiers thématiques
	Fédération autonome SPP-PATS	Remise d'une contribution écrite concernant le chantier thématique dédié aux missions, envoi d'un document sur la réserve opérationnelle de sécurité civile produit en mars 2023 et remise d'un rapport sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels
	Association nationale des médecins des SIS (ANAMNESIS)	Remise d'un document intitulé " <i>Dix propositions pour les sous-directions santé de demain</i> ". 3 grands axes : (1) renforcer et sécuriser les sous-directions santé, (2) améliorer le suivi de la santé, de la sécurité et de la QVCT des personnels des SIS, (3) piloter et maîtriser le SSUAP
	Association nationale des infirmiers de sapeurs-pompiers (ANISP)	Remise d'une contribution écrite portant sur les enjeux relatifs aux infirmiers de sapeurs-pompiers au sein des SIS (reconnaissance de diplômes et de spécialités, valorisation de la filière encadrement, professionnalisation accrue des sous-direction santé, extension des gestes techniques, etc.)
	Entente Valabre	Remise d'une contribution écrite en marge de la visite de l'équipe projet

Territoires ultramarins	Polynésie Française	Remise d'un rapport par le Haut-Commissariat avec dix recommandations formulées relatives à la Polynésie Française, au statut et à la formation des sapeurs-pompiers, aux moyens et à la gouvernance
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Remise d'une synthèse des travaux de concertation menés dans le cadre d'une demi-journée dédiée avec les principaux acteurs de l'archipel
	Wallis et Futuna	Courrier du préfet, administrateur supérieur des îles de Wallis et Futuna sur les enjeux de sécurité civile des deux îles
	La Réunion	Rapport de synthèse des travaux de la concertation organisée localement par la préfecture avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire
	Guadeloupe	Rapport de synthèse des travaux de la concertation organisée localement par la préfecture avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire
	Saint-Martin	Rapport de synthèse des travaux de la concertation organisée localement par la préfecture avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire
	Saint-Barthélemy	Rapport de synthèse des travaux de la concertation organisée localement par la préfecture avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire
	Martinique	Rapport de synthèse des travaux de la concertation organisée localement par la préfecture avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire
	Guyane	Synthèse des réflexions locales sur les thématiques du Beauvau de la sécurité civile
	Mayotte	-

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	Mission Stratégie et Prospective	Remise d'une contribution écrite globale sur les cinq chantiers thématiques de la concertation
	Groupement d'intervention du déminage (GID)	Diffusion d'un questionnaire auprès des personnels du GID (thèmes abordés : missions, organisation et recommandations des agents) et remise des résultats associés ainsi que du compte-rendu des échanges en séance de restitution
	Groupement des moyens aériens (GMA)	Diffusion d'un questionnaire auprès des personnels du GMA (thèmes abordés : missions du GASC et du GHSC, organisation, moyens et recommandations des agents) et remise des résultats associés ainsi que du compte-rendu des échanges en séance de restitution
	Groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT)	Diffusion d'un questionnaire auprès des personnels du GMNT (thèmes abordés : missions, organisation et recommandations des personnels), envoi d'un compte-rendu puis organisation de tables rondes catégorielles sous le pilotage des présidents de catégories
Services interministériels de défense et de protection civile SIDPC	Contributions zonales des SIDPC	Tableau de synthèse reprenant l'ensemble des contributions zonales des SIDPC
	Synthèse nationale des travaux	Présentation des principales orientations issues de la concertation des SIDPC
Autres contributeurs	M. Laurent PREVOST	Remise d'une contribution écrite sur les thématiques suivantes : points forts et facteurs de vigilance pour le modèle de sécurité civile français, pistes de travail. Focus sur la sécurité civile comme instrument de soft power et focus sur l'enjeu particulier de l'outre-mer français
« Volet jeunesse » du Beauvau de la sécurité civile	Groupe « jeunesse » chargé de piloter le projet	Rapport de présentation du groupe projet « <i>pour que le modèle de la sécurité civile devienne le modèle de la citoyenneté</i> »

Equipe projet chargée du Beauvau de la sécurité civile

Sébastien CANNICIONI

Administrateur de l'Etat
Coordonnateur du Beauvau de la sécurité civile

Philippe SAUZEY

Inspecteur général de l'administration
Inspection générale de l'administration (IGA)

Laurent MOREAU

Inspecteur général de sapeurs-pompiers professionnels
Inspection générale de la sécurité civile (IGSC)

Jean-Michel LANGLAIS

Contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels
Inspection générale de la sécurité civile (IGSC)

Lisa VANDENBERGHE

Attachée d'administration de l'Etat
Chargée de mission Beauvau de la sécurité civile (DGSCGC)

BEAUVAU — DE LA — SÉCURITÉ CIVILE

Equipe projet du Beauvau de la sécurité civile / Juin 2025